■ la météo

Ensoleillé; un peu plus chaud. Max.: 75.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office férial | VOL. LXIV - NO 139 | Montréal, vendredi 15 juin 1973 | 15 CENTS

CROP se ravise

La revision des résultats du sondage effectué par CROP pour le compte du Devoir indique une légère augmentation de l'avance que détient le Parti libéral sur les trois partis d'opposition, soit 34.7% au lieu de 33%.

Cette revision a été rendue nécessaire à la suite d'erreurs commises par CROP dans la compilation des données de son dernier sondage. Dans son édition du 8 juin dernier, Le Devoir a publié les résultats que CROP lui a alors fournis et qu'il avait lui-même analysés. Aujourd'hui, Le Devoir publie en page 11 les résultats revisés par CROP en même temps que les explications qui les accompagnent.

L'"affaire" étant devant les tribunaux

Jérôme Choquette s'impose le silence



M. Choquette

par Gérald LeBlanc

QUEBEC – Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, n'a pas nié hier être au courant que des enregistrements de conversations téléphoniques du chef Saulnier n'avaient pas été déposés à l'enquête de la Commission de police.

D'habitude sûr de lui et fier de pouvoir se lever en Chambre, M. Choquette a cependant refusé hier de répondre à toute question concernant les bandes sonores dont Le Devoir révélait hier matin l'existence.

A toutes les questions de l'opposition, posées d'ailleurs dans un silence de mort inhabituel à l'Assemblée nationale, M. Choquette a répondu que le fait que la cause du chef Saulnier soit encore pendante devant la Cour d'appel l'empêchait de faire tout commentaire à ce moment-ci.

"Je ne voudrais pas, a-t-il dit, à ce moment-ci, faire quelque commentaire que ce soit sur l'article paru dans Le Devoir, ce matin, sur la matière traitée dans cet article, parce que cette matière est connexe ou pertinente au litige qui est actuellement pendant devant les tribunaux."

Le ministre a d'ailleurs quitté la Chambre dès que les questions de l'opposition se sont dirigées vers une autre "victime". Il va sans dire que M. Choquette n'a pas rencontré les journalistes à l'issue de la période des questions, comme le font d'habitude les ministres interrogés en Chambre.

La presse parlementaire avait cependant pu observer, dès la fin de l'avant-midi, l'état d'esprit de l'homme fort du gouvernement Bourassa, alors qu'il avait accepté de commenter pour la télévision la démission du chef de la Sûreté du Québec, M. Maurice Saint-Pierre.

M. Choquette avait alors menacé le correspondant de TVA de ne pas lui accorder d'entrevue s'il ne promettait pas de ne pas aborder la question des bandes sonores.

A l'Assemblée nationale, c'est l'ex-ministre de la Justice de l'Union nationale, M. Rémi Paul, qui a ouvert le feu avec une triple question:

1) "Le ministre de la Justice peut-il confirmer ou nier l'existence de certaines bandes sonores d'enregistrement de conversations privées entre l'ex-directeur de la Sûreté municipale de Montréal, M. Jean-Jacques Saulnier, et certains caïds de la pègre ou du monde interlope?"

2) "Pourquoi le ministre de la Justice n'aurait-il pas remis l'enregistrement de ces bandes sonores à la Commission de police qui a tenu l'enquête sur la conduite de M. Jean-Jacques Saulnier?"

3) "Le ministre de la Justice a-t-il l'intention de confier ces bandes d'enregistrements aux conseillers juridiques de l'enquête sur le crime organisé pour que la lumière se fasse sur le bien-fondé des déclarations enregistrées sur ces bandes sonores?"

Après que M. Choquette eût justifié son refus de répondre par la présence de la cause devant la Cour d'appel, le député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, a tenté d'entraîner le premier ministre dans le débat.

"Je veux demander au chef du gouvernement, a-t-il dit, s'il était au courant que le ministre de la Justice avait en sa possession les bandes sonores et qu'il ne les avait pas déposées à la Commission de police."

Avant que M. Bourassa n'ait eu le temps de répondre, le président de la Chambre, M. Jean-Noël Lavoie, a déclaré non-recevable la question du dé-

Voir page 6: Choquette



M. Saint-Pierre

Confirmant l'existence des bandes

M. Saint-Pierre nie tout rapport entre "l'affaire" Saulnier et sa démission

par Jean-V. Dufresne

Affirmant que sa démission annoncée hier par le ministre de la Justice n'a aucun rapport avec l'existence de rubans sonores clandestins reliés à "l'affaire Saulnier", le directeur de la Sûreté du Québec, M. Maurice Saint-Pierre, a néanmoins confirmé avoir eu connaissance de ces documents, et d'en avoir informé "toutes les personnes concernées".

Dans une entrevue accordée au DEVOIR, rue Parthenais, hier après-midi, M. St-Pierre a précisé:

"Si je puis dire, à ce stade, j'ai eu connaissance d'information obtenues de ceci (des rubans), définitivement.

"Comme toutes les informations policières, on y devient quelque peu habitué, et nous avons fait le nécessaire dans les circonstances, et lors de l'enquête en question, le processus a été suivi et tout le monde concerné dans l'enquête a été informé, mais ce n'est pas à nous de juger comment ceci doit être employé, lors de telles commissions d'enquête.

"Nous avons transmis l'information au complet, sur les faits dont nous étions en possession".

Quant à savoir si le ministère de la Justice lui-même fut informé de l'existence et du contenu des bandes sonores, M. Saint-Pierre a de nouveau ajouté:

"Tout le monde réellement concerné, qui qu'il soit, a été informé".

M. Saint-Pierre a en outre précisé qu'il avait communiqué ces informa-

Voir page 6: Saint-Pierre



M. Benoit

Mutisme à l'hôtel de ville hier

par Gilles Léveillé

Tard hier après-midi, le rebondissement de l'affaire Saulnier, suite aux révélations du DEVOIR, et la démission du directeur de la Sûreté du Québec, M. Maurice Saint-Pierre, n'avaient pas encore suscité de réaction à l'hôtel de ville. M. Jean Drapeau, mobilisé par le débat qui se poursuit autour des espaces verts, n'avait pas encore lu les journaux du matin de la métropole, et par conséquent n'avait pas de commentaires à faire sur ces deux événements.

Au journaliste qui l'interrogeait sur l'affaire des bandes sonores concernant l'ancien directeur de la police de Montréal, M. Jean-Jacques Saulnier, et sur la démission du directeur de la Sûreté du Québec, M. Saint-Pierre, le maire Jean Drapeau s'est contenté de déclarer qu'il préférait attendre de connaître les circonstances entourant ces événements avant de faire connaître sa réaction.

Voir page 6: Mutisme

Village olympique

Québec soumet son plan au CIO dans une semaine

par Pierre O'Neill

QUEBEC – Au nom du gouvernement québécois, un document plaidant pour un village olympique temporaire sera remis au Comité International Olympique, le 23 juin, à Lausanne, en Suisse.

Un porte-parole du ministère de la protection de l'Environnement a confirmé hier que les fonctionnaires de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) ont achevé le projet que réclamait le maire de Montréal, M. Jean Drapeau.

C'est le commissaire général du Comité d'organisation des jeux Olympiques, M. Roger Rousseau, qui aura pour mission de présenter la thèse du gouvernement québécois à la réunion du CIO en Suisse. Cette mission lui sera confiée par le ministre responsable de la qualité de l'Environnement, M. Victor Goldbloom. Les deux hommes auront des entretiens en fin de semaine.

Il apparaît cependant que le projet préparé par la Société d'Habitation du Québec ne sera pas aussi précis que l'avait exigé le maire Drapeau, lundi, devant la commission parlementaire des Affaires municipales. Base essentiellement sur les leçons du passé et les possibilités de l'architecture, le document du Québec tend à prouver que l'installation "temporaire" d'un village olympique réduit considérablement les coûts et les dégâts sans pour autant menacer la sécurité ou restreindre le bien-être des athlètes qui participeront aux Jeux.

Cette démarche auprès du Comité International Olympique n'est pas finale, indique-t-on, au ministère de l'Environnement. Pour l'instant, on s'efforce de gagner du temps. En cas d'échec, les conseillers du ministère se proposent de revenir à la charge.

Ainsi, devant la Commission des Affaires municipales, le maire Drapeau s'était référé à des témoignages d'experts et notamment du professeur et architecte réputé, Ortensi. Mais en fouillant davantage, on a découvert que le maire de Montréal avait trompé les parlementaires, lundi, en faisant ressortir certains extraits de témoignages tout en camouflant les autres.

Entre-temps, à l'Assemblée nationale, le Parti québécois ne cesse de presser le gouvernement Bourassa. Au député Marcel Léger qui aurait souhaité que le gouvernement délègue un représentant spécial à la réunion de Lausanne, le premier ministre Bourassa a simplement rappelé qu'il existe déjà un comité composé de trois sous-ministres et de représentants de Montréal, chargé de faire rapport régulièrement au gouvernement. Ce comité, a indiqué M. Bourassa, a pour mandat d'examiner les activités et les implications financières des décisions du Comité d'organisation des jeux Olympiques (COJO).

La Chambre vote la confiance

par Claude Lemelin

OTTAWA – Assuré que le gouvernement Trudeau allait défaire hier en soirée, grâce aux néo-démocrates, la motion de non-confiance présentée par les progressistes-conservateurs, conscient que le contrôle sur les exportations d'essence et d'huile de chauffe annoncé hier par son collègue de l'Energie, Don McDonald, venait de couper l'herbe sous le pied du ténor économique de l'opposition officielle James Gillies, le ministre fédéral des Finances. John Turner s'est permis de réagir de façon tout à fait décontractée au gel des prix et autres mesures anti-inflationnistes que le président Nixon a décrétées mercredi soir aux Etats-Unis.

"Cette question me paraît pour le moins étrange, venant d'un parti qui veut émanciper sa politique économique de celle des Etats-Unis, a répliqué le ministre au chef conservateur Robert Stanfield, qui lui demandait si la décision du président Nixon inciterait le gouvernement à reviser ses positions, à accepter les suggestions des conservateurs et à décréter un gel des prix au Canada.

"Ce n'est pas la première fois que les Etats-Unis mettent à l'épreuve un système de contrôles des prix et salaires et même un gel complet, a poursuivi M. Turner, ce n'est pas non plus la première fois que le président a recours à ce qu'il appelle des contrôles sélectifs et obligatoires, puisqu'il s'agit de la troisième phase de leur politique anti-inflationniste. Je rappelle toutefois à M. Stanfield que malgré tous ces efforts, les prix ont augmenté plus rapidement aux Etats-Unis qu'au Canada depuis le début de l'année".

Le ministre des Finances s'est cependant dit préoccupé, en réponse à une question du chef néo-démocrate David Lewis, par une des mesures annoncées par M. Nixon, soit la suppression des droits de douane américains sur les viandes et les grains de provende, parce que cette mesure pourrait inciter les producteurs canadiens à exporter davantage, au détriment de l'approvisionnement du marché canadien. Il a promis d'étudier ce problème, en consultation avec son collègue de l'Agriculture.

Mais l'opposition n'a pas réussi, hier, à coincer M. Turner en exploitant la décision spectaculaire de la Maison Blanche. Sans s'émouvoir, le ministre a répété que le gouvernement a un plan d'urgence de contrôle des prix et salaires à mettre en oeuvre, si jamais be-

Voir page 6: La Chambre

Magruder innocente Nixon

Le feu vert de Watergate a été donné par Mitchell

WASHINGTON (d'après AP, l'AFP et Reuter) – Jeb Stuart Magruder a confirmé hier la responsabilité de John Mitchell avec qui il a admis avoir préparé un projet de cambriolage et d'espionnage du quartier général démocrate.

Magruder, dont le témoignage incrimine aussi John Dean et Bob Haldeman ainsi qu'une demi-douzaine d'autres personnages de second plan en rapport avec les nombreuses tentatives d'étouffer l'affaire, a révélé que ces collaborateurs de la Maison-Blanche et lui-même ont craint que l'éclatement du scandale en pleine campagne électorale ne coûte la victoire au président Nixon.

Avouant avoir menti aux enquêteurs et au procès des accusés du Watergate, Magruder a toutefois exonéré de tout blâme le président qui, a-t-il dit, "ne savait rien de nos erreurs dans cette affaire".

Magruder a précisé qu'il avait assisté à la réunion au cours de laquelle l'ancien procureur général des Etats-Unis, John Mitchell, avait approuvé formellement le cambriolage et l'espionnage du quartier général des démocrates.

Un autre collaborateur de la Maison-Blanche, Gordon Strachan, adjoint de Bon Haldeman, était également au courant du projet, a affirmé Magruder, Strachan a déclaré hier de son côté qu'il était prêt à confirmer que Haldeman, son patron, était au courant de toute l'affaire et expliquer le rôle de ce dernier pour étouffer le scandale, si la commission Ervin lui accordait une immunité juridique. La commission chargée d'enquêter sur le scandale a fait savoir hier qu'elle était prête à lui accorder une immunité partielle comme aux autres témoins clé.

Mitchell, Dean et Strachan, a poursuivi le témoin, ainsi qu'une demi-douzaine de personnages moins importants, sont spontanément tombés

Voir page 6: Watergate

À cause de l'usage obligatoire de l'anglais

Des pilotes québécois risquent d'être congédiés à la baie James

par Gérald LeBlanc

QUEBEC – "Official language will be english for air-ground communications", stipule une récente directive envoyée aux seize compagnies aériennes desservant la baie James.

Ecrite en anglais, datée du 8 mai et signée par J.F. Henley, conseiller en transport à la Société d'énergie de la baie James (SEBJ), cette directive a été reproduite, mercredi, à la une de l'hebdomadaire L'Echo Abitibien de Val D'Or.

Informé de ce reportage, M. Ronald Tétrault a demandé au premier ministre, M. Robert Bourassa, s'il approuvait cette politique exigeant que toutes les communications aériennes se fassent désormais uniquement en anglais sur le territoire de la baie James.

Après avoir admis ne pas être informé de cette politique, M. Bourassa a accusé le député abitibien de faire de la politique partisane en ne lui soumettant pas à l'avance les questions posées en Chambre.

A l'extérieur de la Chambre, M. Bourassa a affirmé qu'il vérifierait mais que la question ne semblait pas sérieuse puisque "l'anglais est reconnu comme la langue internationale" dans l'aviation.

L'Echo-Abitibien, par contre, trouve la question très sérieuse puisque la directive de M. Henley pourrait faire perdre l'emploi de pilotes québécois francophones.

La raison invoquée par la SEBJ pour imposer l'anglais comme seule langue de communication dans les services aériens est d'ordre sécuritaire.

"In order to avoid confusion and possible misunderstanding because the large majority of pilots now fluying in the James Bay area are english-speaking only, the official language for air-ground communications within the Complex will be english."

Cette directive vise surtout, selon l'Echo Abitibien, à satisfaire les compagnies de transport par hélicoptère, dont la plupart des pilotes sont des militaires américains ayant fait la guerre du Vietnam. On justifie cette embauche de pilotes américains par la pénurie de tels spécialistes au Québec.

L'hebdomadaire abitibien ajoute toutefois que plusieurs compagnies de transport par avion à la baie James se trouvent pénalisées par cette directive puisqu'elles comptent plusieurs pilotes québécois francophones à leur service.

"Les sept compagnies stationnées à Matagami ajoute-t-on, notamment, ont 26 pilotes dont 21 Québécois. Une d'entre elles s'est dite très étonnée de voir une entreprise gouvernementale obliger ses pilotes à travailler en anglais."

Cette directive surprend d'autant plus que le personnel affecté aux tours d'information aux trois aéroports touchés (Matagami, L62 et Fort George) est composé exclusivement de Québécois.

En éditorial, l'hebdomadaire se demande si la directive de M. Henley ne vise pas l'exclusion des compagnies de la région de Val D'Or.

"Nous attendons donc que la lumière

Voir page 6: Baie James

Contrôle sur l'exportation de carburants

OTTAWA (PC) – Devant la menace sérieuse de pénurie d'essence et de pétrole au Canada, le gouvernement Trudeau a décidé d'imposer des contrôles temporaires sur l'exportation de l'essence à moteur et de l'huile de chauffe.

C'est le ministre de l'Energie, des Mines et Ressources, M. Donald MacDonald, qui a fait part de cette décision, hier aux Communes, en précisant que les nouvelles mesures entreront en vigueur dès minuit ce soir, vendredi.

Le ministre n'a pu cependant expliquer combien de temps durerait cette période de contrôle.

Celle-ci sera liée à l'amélioration

Voir page 6: Contrôle

J.-P. Mercier, compagnon de fugue de Mesrine, est repris

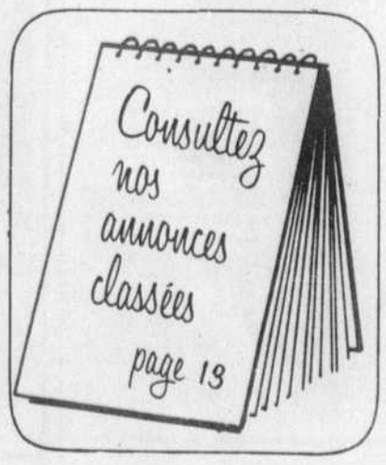
Jean-Paul Mercier, dont le nom a souvent été associé à celui de Jacques Mesrine, a été arrêté hier après-midi par la police, alors qu'il se trouvait dans une maison de la rue Molière, à Laval-des-Rapides. Au moment de son arrestation, Mercier était armé, mais la police a précisé qu'aucun coup de feu n'avait été tiré.

On se rappelle que le 13 mai dernier, Jean-Paul Mercier s'était évadé une deuxième fois de l'Unité spéciale à sécurité maximum du pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines, en compagnie de Gilles Gingras, André Ouellet, Michel Lafleur et Robert Imbeault qui ont déjà été repris tous les quatre par la police. La capture de Mercier met fin à une gigantesque chasse à l'homme, opérée conjointement par la police de la CUM, la Sûreté du Québec et la GRC.

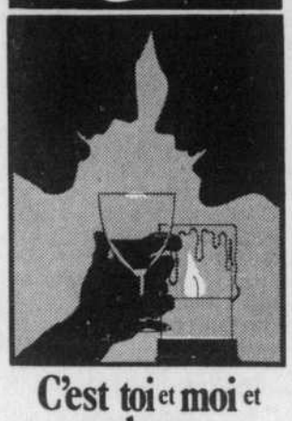
L'évasion de Mercier et de quatre autres prisonniers avait suscité un débat très vif aux Communes d'Ottawa et avait forcé le Solliciteur général du Canada à ordonner la tenue d'une enquête royale sur le fonctionnement du système pénitentiaire au Québec. La Sûreté du Québec avait, pour sa part, révélé que les autorités du pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines avaient été prévenues plusieurs jours avant son exécution du plan d'évasion élaboré par Mercier et ses complices. Ces révélations avaient amené plusieurs hommes politiques à affirmer publiquement que les évadés avaient alors bénéficié d'une "complicité à l'intérieur même des murs" de la part du personnel de la prison.

Peu avant son évasion, Jean-Paul Mercier avait été condamné à deux peines d'emprisonnement à vie après avoir plaidé coupable à l'accusation d'avoir assassiné deux gardes-chasses du comté

Voir page 6: Mercier



Une soirée à l'Altitude 737



C'est toi et moi et quelques chandelles, mille étoiles et quelques cocktails



de la musique, quelques pas de danse et la ville à tes pieds

un long buffet de homard de saumon et de rosbif, de jambon et de dinde, de sauce champagne et de salades, de pâtisseries et de fromages;



encore plus de danse et de musique, un étage plus bas à l'Alti-thèque 727.

Altitude 737
au 45e étage
de l'édifice
de la Banque Royale,
Place Ville-Marie.
Réservations:

861-3511

Administré par le Reine Elizabeth

Le stationnement n'est que de $1.00 au "Canadawide Parking" de la P.V.M. dès 18h30, si vous faites valider votre billet à l'Altitude 737.

Le rapport annuel de la Commission de la fonction publique

12.7% des fonctionnaires embauchés l'an dernier étaient titulaires de postes de langue française

par Claude Lemelin

CTTAWA – Des 38,568 nouveaux fonctionnaires fédéraux embauchés en 1972 sous l'empire de la loi sur l'emploi dans la fonction publique, seulement 4,889, soit 12.7 pour cent, étaient titulaires de postes de langue française. En revanche, 29.697 des nominations de nouveaux employés, soit 77 pour cent du total, ont servi à combler des postes unilingues anglais.

Des 49,916 mutations et promotions effectuées la même année sous l'autorité de la Commission de la fonction publique, seulement 4,836, c'est-à-dire 9.7 pour cent, ont touché des titulaires de postes de langue française. En revanche, 78.5 pour cent des mutations et promotions concernaient des postes unilingues anglais.

Globalement, seulement 9,725 des 88,484 nominations faites en 1972 au sein du fonctionnariat fédéral ont rempli des postes unilingues français, comparativement à 66,884 nominations à des postes unilingues anglais.

Tels sont les faits saillants qui se dégagent de la statistique sur les exigences linguistiques des postes de l'administration publique du Canada, que dévoile la Commission de la fonction publique dans son dernier rapport annuel.

Si dérisoires que puissent paraître ces chiffres, ils signalent pourtant qu'un léger progrès a été accompli en 1972 vers l'égalité linguistique au sein du fonctionnariat fédéral. Car en 1971, seulement 2,577 nominations de nouveaux employés concernaient des postes de langue française, soit 9.3 pour cent d'un total de 27,706, tandis que seulement 7.5 pour cent des mutations et promotions, ou 2,932 sur un total de 38,969, touchaient des postes dont le français était la seule exigence linguistique.

Cn constate donc, au cours de l'année 1972, une progression assez remarquable de l'embauche, des mutations et des promotions à des postes unilingues français, tout au moins en chiffres absolus: le chiffre global passe de 5,509 à 9,725 comparativement à 1971, une augmentation d'environ 76 pour cent. En chiffres relatifs, toutefois, la progression est beaucoup plus modeste, puisque le nombre des nominations de tous types a augmenté lui-même de quelque 32 pour cent.

La progression est d'autant plus modeste, au chapitre de l'embauche, que si la structure linguistique du personnel recruté par Ottawa en 1972 devait refléter celle de la population canadienne, c'est environ 11,000 nouveaux titulaires de postes de langue française que la Commission de la fonction publique et les ministères auraient dû nommer, plutôt que moins de 5,000. Encore ce chiffre du recrutement francophone ne refléterait-il aucun facteur de "rattrapage" comme il le devrait, étant donné la sous-représentation des Canadiens français dans l'ensemble du fonctionnariat, que le recrutement devrait tendre à corriger.

Pour ce qui est des nominations à des postes bilingues, on observe en 1972 cependant un net recul comparativement à 1971. En effet, le nombre des nouveaux employés affectés à cette catégorie de postes n'a augmenté que de 297 pour atteindre 2,416, alors que l'ensemble des nominations grimpaient de 27,706 à 38,568. La proportion des nouveaux employés nommés à des postes bilingues est donc tombée de 7.6 à 6.3 pour cent.

On constate la même évolution pour ce qui est des mutations et des promotions de fonctionnaires déjà en place à des postes bilingues. En 1971, cette catégorie de nominations atteignait 3,928, soit 10 pour cent du total; en 1972 ces nominations ont progressé jusqu'à 4,328 une hausse de 400, ce qui a fait tomber la proportion à 8.6 pour cent.

Signalons qu'en conséquence, l'évolution du recrutement des mutations et des promotions s'est éloigné en 1972 de la norme posée par le président du Conseil du trésor, M. Charles Drury, selon laquelle environ 10 pour cent au moins de tous les postes de l'administration fédérale devraient être bilingues d'ici cinq ans. Or, pour que cet objectif soit atteint, il faudrait que la proportion des employés embauchés, mutés ou promus qui sont bilingues soit supérieure à la norme visée d'ici 1978. Somme toute, le rapport annuel de la Commission de la fonction publique pour 1972 paraît confirmer les conclusions alarmantes des études du groupe Coulombe, pour qui les mesures adoptées jusqu'ici pour promouvoir le bilinguisme et l'égalité linguistique à Ottawa étaient relativement inefficaces.

Il faut dire, toutefois, que la résolution Trudeau sur le bilinguisme, adoptée récemment par les Communes, prévoit justement une intensification de l'effort de recrutement de fonctionnaires de langue française et de développement du bilinguisme dans la fonction publique.

Le rapport annuel déposé tard mercredi par la Commission de la fonction publique fournit toutefois des chiffres détaillés, par catégorie d'occupations et selon les exigences linguistiques des postes, qui permettent de nuancer l'évaluation globale faite ci-dessus.

Dans la catégorie prestigieuse des cadres de direction, d'abord, on observe des progrès très satisfaisants des nominations dans une perspective d'égalité linguistique. Alors qu'aucun cadre n'avait été nommé en 1971 à un poste de langue française dans cette catégorie, on relève en 1972 trois nominations. . . sur un total de 257, il est vrai, alors que simultanément 182 cadres de direction ont été nommés à des postes unilingues anglais.

Cependant, l'objectif du gouvernement, pour cette catégorie de postes de la plus haute importance, est de s'assurer que, d'ici 1978, environ 90 pour cent des titulaires seront bilingues. Les progrès des nominations bilingues sont donc les plus significatifs, et ils sont remarquables. Le nombre des cadres de direction bilingues recrutés hors de la fonction publique est ainsi passé de 7 à 12 en 1972, la proportion passant de 23 à 34 pour cent. En ce qui a trait aux mutations et promotions à l'intérieur de la fonction publique, le nombre des cadres de direction affectés à des postes bilingues est passé de 17 à 43, la proportion passant de 13.8 à 19.3 pour cent. Un autre tableau du rapport indique qu'environ la moitié des cadres de direction mutés ou promus à des postes bilingues étaient des francophones.

Deux autres catégories d'occupation sont numériquement beaucoup plus importantes et d'une importance tout aussi stratégique, puisque c'est en leur sein que se recrutent la plupart des cadres de direction: le personnel scientifique et professionnel, ainsi que le personnel de l'administration et du service extérieur. 19,081 des 88,484 nominations faites en 1972 l'ont été dans ces deux catégories de postes.

Or, dans les deux cas, on observe cette année-là une diminution relative des nominations de nouveaux employés à des postes unilingues français: de 14 à 12 pour cent pour le personnel scientifique et professionnel et de 13.6 à 9.4 pour cent en ce qui a trait au personnel d'administration et du service extérieur. En outre, les mutations et promotions du personnel scientifique et professionnel déjà en place à des postes de langue française sont restées à peu près au même niveau, passant de 6.2 à 6.7 pour cent (ce qui représente en 1972 seulement 194 nominations sur un total de 2,871). Bien plus: dans la catégorie de l'administration et du service extérieur, les promotions et mutations à des postes de langue française n'ont augmenté que d'un (pour atteindre 519 sur un total de 9.057 nominations), ce qui fait chuter la proportion du total de 6.7 à 5.7 pour cent.

Pour ce qui est des nominations à des postes bilingues, dans ces deux catégories, les chiffres de 1972 ne sont guère plus encourageants: pour le personnel scientifique et professionnel, les proportions tombent de 7.1 à 5.7 pour cent (embauche) et de 8.0 à 7.2 pour cent (mutations et promotions). Dans le cas du personnel d'administration et du service extérieur, la proportion des mutations et promotions à des postes bilingues tombe de 16.9 à 14.8 pour cent. On constate toutefois un progrès de l'embauche à des postes bilingues, puisque la proportion pertinente passe de 12.3 à 15.9 pour cent.

Une quatrième catégorie d'occupations de la fonction publique fédérale est d'un intérêt particulier pour les diplômés des universités et cegeps du Québec. Il s'agit des postes à caractère technique, pour lesquels Ottawa a dû embaucher 2,598 nouveaux fonctionnaires en 1972 et muter ou promouvoir 5,076 autres déjà à son emploi.

Dans cette catégorie, on constate aussi l'an dernier deux tendances contraires au plan linguistique. Tandis que la proportion du personnel embauché, muté ou promu à des postes de langue française progressait quelque peu (de 2.7 à 7.5 pour cent du total des nominations), on constatait une régression, en chiffres absolus et en proportion, du personnel affecté à des postes bilingues (de 11.5 à 8.2 pour cent du total).

Quelques données, enfin, sur les deux autres catégories d'emplois du fonctionnariat fédéral qui, si elles ont moins d'importance politique, absorbe pourtant bon an mal an le gros de la croissance des effectifs et des permutations de fonctionnaires.

D'abord, le personnel de soutien administratif. Des 38,358 nominations de tous types faites en 1972 dans cette catégorie, 11.4 pour cent visaient des postes de langue française, une forte augmentation relativement à 1971 (alors que la proportion était de 6.8 pour cent), mais cela ne représentait que 4,365 postes, comparativement à 28,723 postes unilingues anglais comblés la même année. Pour ce qui est des postes bilingues, on observe dans cette catégorie une légère régression proportionnelle, de 9.5 à 8.5 pour cent.

La dernière catégorie, celle des "humbles" – le personnel d'exploitation – affiche les mêmes tendances. Seulement 3,308 des nominations dans cette catégorie visaient des postes de langue française sur un total de 22,626, soit 14.6 pour cent. Mais c'est un progrès comparativement au 12.5 pour cent de l'année précédente. Toutefois, la proportion des postes bilingues comblés est tombée de 3.4 à 1.8 pour cent.

Ottawa prolonge le délai à Cabano

Le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale (MEER) a confirmé à la Société populaire des pâtes et papiers du Québec (SPPPQ) une extension de trois mois du délai accordé pour la mise en chantier de la cartonnerie de Cabano. La date d'échéance qui avait été fixée par le gouvernement fédéral au 1er juin 1973 pour sa participation financière au projet de cartonnerie est donc prolongée au 1er septembre 1973.

Rappelons que le 20 septembre 1972 M. Jean Marchand, alors ministre responsable du MEER, avait fait une offre de subvention à la SPPPQ de l'ordre de $5,280,000. en plus d'un montant de $4.7 millions devant être pris à même le budget de l'entente Canada-Québec pour l'Est de la province.

Dans une lettre qu'il vient de faire parvenir aux directeurs de la Société populaire des pâtes et papiers du Québec, le sous-ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, M. E.C. Aquilina, précise que tous les autres termes et conditions de l'offre fédérale demeurent inchangés et qu'ils devront par conséquent être respectés.

Parmi ces "termes et conditions" figure au premier plan le coût global des travaux de construction de l'usine sur lequel portent les actuelles négociations, jugées ardues, entre la SPPPQ et la société belge Sybetra. Il semble que le coût de la construction de l'usine de Cabano pourrait dépasser de $13 millions le montant estimé au départ, soit $45 millions au lieu de $32 millions.

M. Sharp met en garde contre la domination des "grands" à l'OTAN

COPENHAGUE (CP) – Il est à craindre que l'OTAN ne vienne à être dominée par ses membres les plus puissants. Telle est la mise en garde qu'a donnée hier le ministre canadien des affaires extérieures aux ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN réunis au Danemark.

M. Sharp a appuyé les Etats-Unis dans leur demande de révision du pacte Atlantique, notant toutefois que le Canada n'accepterait pas des décisions et des consultations bilatérales.

"Les relations atlantiques n'intéressent pas seulement les pays importants mais tous les Etats membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord."

Le Canada est certes un pays nord-américain, a poursuivi M. Sharp, mais dans ses relations atlantiques, il doit tenir compte de ses liens avec son propre continent et avec le continent européen.

Protection de la vie privée

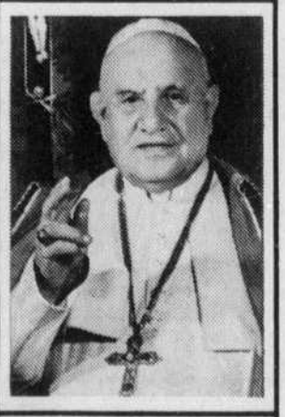
La Ligue des droits propose une commission fédérale-provinciale

OTTAWA (Le Devoir) – La Ligue des droits de l'homme, dans un mémoire déposé hier à la Commission parlementaire sur la Justice, propose que les gouvernements fédéral et provinciaux instituent, dans les plus brefs délais, une commission d'étude pour préparer une législation d'ensemble sur la protection de la vie privée.

Cette Commission de la protection de la vie privée devrait être le seul organisme habilité à autoriser l'écoute électronique, sous n'importe laquelle de ses formes.

La responsabilité de cette autorisation, dit le mémoire, ne devrait pas relever d'un juge ou du solliciteur général, comme tel est le cas. Pour protéger le citoyen contre l'écoute électronique, la Ligue des droits de l'homme demande que "tout citoyen ou groupe de citoyens qui en fait la demande à la commission de la protection de la vie privée, doit obtenir, dans les huit jours qui suivent sa demande une réponse formelle, sous forme d'un affidavit, lui disant s'il est ou s'il a été l'objet d'écoute électronique, dans quelles circonstances et par quels moyens."

POUR FAVEUR OBTENUE



PAR T.V.

■ Ottawa

OTTAWA (CP) – Une trentaine de résolutions ont été adoptées au congrès de l'Association canadienne des consommateurs, à Ottawa, où les participants en sont venus à la conclusion qu'il était difficile d'établir des priorités, vu le petit nombre de personnes intéressées à défendre les intérêts des consommateurs et la très large gamme de problèmes qu'ils devaient régler. Parmi les résolutions adoptées, notons celle sur l'inspection universelle de la viande, une autre sur une restriction dans l'usage des antibiotiques dans les moulées destinées aux animaux, une portant sur la publicité des médicaments, l'abolition de la publicité destinée aux enfants et la nomination d'un ombudsman par le gouvernement fédéral.

TORONTO (CP) – Le Canada devrait organiser en 1974 une conférence internationale sur la croissance de la population mondiale. Tel est le voeu du Conseil national des femmes canadiennes, dont les membres se sont réunis en congrès à Toronto. Ces derniers ont aussi recommandé au gouvernement qu'il interdise l'usage de certains herbicides, qu'on soupçonne causer des malformations congénitales. Les délégués ont aussi recommandé que toute personne constatant qu'un enfant est maltraité par ses parents ou ses tuteurs en fasse part aux autorités, à défaut de quoi il serait condamné à l'amende.

OSHAWA (CP) – Le leader du parti progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield, est d'avis qu'une commission parlementaire fasse une revision complète du pacte de l'automobile intervenu entre le Canada et les Etats-Unis. Les membres de la commission, a proposé M. Stanfield, pourraient être chargés de déterminer les avantages du pacte, ses points faibles et ensuite faire des recommandations pertinentes au gouvernement. Une telle contribution serait à l'avantage du consommateur canadien en général et des ouvriers de l'automobile.

TORONTO (CP) – Le Syndicat canadien de la fonction publique a accusé hier le gouvernement ontarien d'être le "seul et unique responsable des salaires de misère que touchent les employés d'hôpitaux" et a laissé entendre que ces travailleurs ne pourraient pas endurer l'adoption d'une autre loi restreignant leurs droits. Cette prise de position est énoncée dans un mémoire remis hier par le SCFP au cabinet de Queen's Park. Le mémoire demande le rappel de la loi sur les conflits hospitaliers en Ontario, loi qui défend la grève dans les hôpitaux et qui porte à l'arbitrage les condlits naissant de négociations pour de nouveaux contrats de travail.

TORONTO (CP) – Un sondage effectué auprès de 1,989 postes d'essence aux Etats-Unis indique que 32% de ces stations ont réduit leurs heures d'ouvertures et 7% ont réduit leurs ventes d'essence. Dans la plupart des cas, les ventes d'essence à des automobilistes sont limitées à dix gallons. Le relevé a été fait dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, des Grands Lacs, de l'Ouest et du sud-centre des Etats-Unis. Le fait que les heures d'ouverture sont abrégées et que l'essence est rationnée aux clients s'explique par la pénurie de carburant que connaît actuellement les Etats-Unis.

MONCTON (CP) – L'efficacité des services offerts par les fonctionnaires francophones du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick dans le sud-est de la province a été mise en doute hier devant les membres d'une commission sénatoriale sur l'agriculture. Ces derniers s'étaient rendus à Moncton, dans le cours d'une étude qu'ils font sur l'avenir des fermes marginales et des terres abandonnées dans l'est du Canada, notamment dans le Nouveau-Brunswick, a déclaré que ses fonctionnaires francophones donnaient un assez bon service, mais qu'il lui manquait de personnel.

TORONTO (CP) – Le président honoraire du Comité pour un Canada indépendant, M. Edwin Goodman, a accusé hier le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield de faire preuve d'esprit de clocher en s'opposant au projet de loi sur le contrôle des investissements étrangers. M. Hatfield avait déclaré mardi que sa province devrait être exemptée des mesures préconisées dans ce projet de loi, pour ne pas freiner son développement industriel. Le même thème a été abordé par le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Gerald Regan, qui a déclaré à Halifax que ce projet de loi, s'il était adopté, serait de nature à nuire au développement industriel des provinces de l'Atlantique.

OTTAWA (CP) – Des administrateurs des marchés Dominion ont exprimé l'avis hier devant la commission parlementaire sur la hausse des prix de l'alimentation que la Commission de revision des prix, nouvellement créée, devrait pouvoir étudier toutes les hausses de prix, non seulement celles qui s'appliquent au domaine de l'alimentation. Le coût de la main-d'oeuvre, a déclaré un porte-parole de la compagnie Dominion, est l'un des principaux facteurs de la hausse des coûts de l'alimentation. Si on ne cherche pas dès maintenant à contrôler les prix et les salaires, a-t-il prédit, on ne peut attendre autre chose que de nouvelles hausses des prix. Dominion a suggéré quatre mesures au gouvernement pour enrayer la hausse des prix: écourter les heures d'ouverture des magasins, réduire de neuf pour cent les impôts des magasins d'alimentation au détail, étendre à tous les prix la juridiction de la Régie et créer une régie de revision des salaires.

Moins de traversées atlantiques cet été

TORONTO (CP) – Plusieurs lignes aériennes viennent de révéler que les réservations pour les traversées de l'Atlantique cet été n'étaient pas aussi nombreuses que prévu.

Les compagnies Air Canada, CP Air, BOAC et Air France ont fait savoir que le nombre de billets vendus pour cet été était substantiellement moins gros que celui des billets vendus l'été dernier. Une seule compagnie fait exception à cette règle: Alitalia, avec sa liaison directe Toronto-Italie.

La société italienne, qui a inscrit à son horaire un départ par jour, portera à quatre le nombre de décollages vers l'Italie dès le 22 juin. Si les voyages transatlantiques semblent baisser en popularité, les deux transporteurs canadiens, Air Canada et CP Air, annoncent toutefois que la popularité des voyages à l'intérieur du Canada a augmenté de beaucoup, si l'on considère que le nombre de billets vendus pour cet été est de 23% plus important que pour la même période l'an dernier.

LÀ C'EST LE TEMPS!



HO-DO
EN EMAIL CUIT
NOS PRIX SONT IMBATTABLES!
ESTIMATION GRATUITE
322-4160
EXCLUSIVITÉ
PRIMEAU MÉTAL Inc.
Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO spécial pour bricoleur" chez votre marchand de matériaux de construction

Volontaires par excellence



Ces personnes de différents âges et de différents milieux accomplissent des tâches importantes et essentielles pour la Croix-Rouge.

VOUS AUSSI POUVEZ AIDER.

DESIGNER D'INTERIEURS
YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LÉONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, ARBOUR & ASSOCIÉS
décorateurs-ensembliers
designers d'intérieur
Jacques Viau, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbour, s.d.e.
266 est, rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

ARCHITECTES
DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est, Sherbrooke
MONTRÉAL 406
Tél.: 255-4033

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART
MONTRÉAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél.: 277-2135

SERVICE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES
Personnalisé
Pour renseignements sans obligation, appelez
Tél.: 866-6921
TAS communications - services

$54.16 PAR MOIS SEULEMENT*



PINE HILL, QUÉBEC
DANS LE SITE MAGNIFIQUE
D'INDIAN LAKE
À 48 MI. SEULEMENT DE MONTRÉAL
Pour $5,995, vous pouvez devenir l'heureux propriétaire de ce chalet en pin. Le prix comprend terrain, fondation, installation électrique, toilette et fosse septique, vaste galerie et avant-toit pare-soleil (Foyer avec supplément). Autres modèles tout compris de $4,600 à $10,000
*PRÊT BANCAIRE
Venez nous voir en fin de semaine. Route 8 jusqu'à Lachute, puis route 327-Nord jusqu'à Brownsburg. Au feu, tournez à droite et roulez vers le Nord pendant 6.5 milles, jusqu'à Pine Hill. Suivre les panneaux Indian Lake, à gauche. Nous sommes situés à 2 m. avant le Club de golf du lac Carling.
RENSEIGNEMENTS: 735-2792

CINZANO
APERITIF

Feu d'artifice exceptionnel à la St-Jean

par Clément Trudel

Le calendrier des fêtes de la Saint-Jean, édition 1973, est maintenant connu. Il a été rendu public hier par le comité des fêtes nationale de la Saint-Jean qui insistent sur le côté exceptionnel du feu d'artifice – au parc Jeanne-Mance, le 23 – et sur l'invitation lancée à tous pour la "marche des Québécois" depuis le parc Laurier jusqu'au Vieux Montréal, le dimanche 24 juin. Avant que cette marche ne commence, 50 des meilleures pancartes seront jugées et primées et l'on incite tous les jeunes à se munir de bâtons, cartons et gouache pour exprimer à leur façon la gaieté de la marche de la Saint-Jean.

Il faut réhabituer le public à sa fête nationale, a dit Mia Riddez. Il ne s'agit pas de souligner une victoire guerrière ou une révolution mais bien de convier les Québécois et les Québécoises d'adoption à se réjouir. Pour sa part, le commentateur Roger Baulu insiste sur la "soirée de l'amitié québécoise" qui se tiendra à l'hôtel Windsor le mardi 19 juin, grâce à la participation active du ministère québécois de l'Immigration et de l'Institut des brasseurs du Québec, Yvan Canuel laisse prévoir un spectacle audio-visuel inoubliable le soir du 23, alors que les productions Quiry réaliseront un montage proprement québécois – s'il pleuvait, le feu d'artifice et le bûcher seraient remis au dimanche ou au lundi soir.

Voir page 6: Feu d'artifice



Un mime s'est chargé de dérider les Montréalais qui prennent le soleil au Square Dominion, le midi. Grimé, il observe, il parodie, il imite, il mime. Déjà bien des gens lui sont reconnaissants d'avoir égayé leur journée par ses contorsions. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Politique scolaire et municipale ne font qu'un à Saint-Léonard

par Gilles Provost

Le Conseil municipal de Saint Léonard, divisé en deux clans depuis qu'il a été secoué par une enquête publique de la Commission des affaires municipales (suscitée par LE DEVOIR en 1971), semble bien avoir choisi les prochaines élections scolaires du 18 juin pour régler ses comptes.

Il est en effet manifeste que deux clans s'opposent dans la nouvelle commission scolaire de l'est dont les quartiers 9 à 13 correspondent à la municipalité de Saint-Léonard.

Il y a d'une part le groupe de M. Ralph Di Zazzo, frère du tout-puissant conseiller municipal Jean Di Zazzo), qui regroupe MM. Raffael Iadeluca, no 9, (frère du conseiller municipal Herminio Iadeluca), M. Yvon Desrochers (no 18), M. Ralph Di Zazzo (no 11), M. Maurice Boulanger (no 12), et M. Aldo Didone (no 13). Ce groupe se présente sous le nom de "Unité scolaire de Saint-Léonard" ou encore de "Unita scolastica dell'est".

Contre ce groupe des frères Di Zazzo, se présente une alliance qui regroupe M. Luigi Barone, no 9, (commissaire sortant et frère de l'ex-conseiller municipal Mario Barone), M. Joseph Reda (no 10) M. Léo Pérusse ex-commissaire, (no 11) et M. Joseph Lemieux (no 12). De plus, M. Pérusse, travaille pour la compagnie "Béton Perfection" dont l'ex-propriétaire, M. André Poupart, se présente aussi comme candidat dans le quartier no 10. Messieurs Poupart et Pérusse sont des amis de longue date.

Entre ces deux groupes se présentent aussi trois représentants des comités de parents, des associations paroissiales et du Mouvement scolaire confessionnel: Mme Rita Cambron (no 11), Mme Paule Marcaurelle (no 12) et M. Conrad Voisard (no 13).

Le Devoir a appris hier de sources très dignes de foi que le groupe de M. Pérusse jouit de l'appui du maire de Saint-Léonard, M. Léo Ouellet, qui tenterait de reprendre le pouvoir réel à son beau-frère, M. Jean Di Zazzo. (M. Ouellet est en instance de divorce, ce qui n'arrange pas les choses).

Le groupe de M. Pérusse-Ouellet jouit aussi de l'appui de l'organisation libérale du comté d'Olier puisque M. Pérusse est justement trésorier de l'Association libérale de ce comté et qu'il a été l'organisateur de Monique Bégin, député libéral du comté. Lors de cette campagne, c'est M. Pérusse qui avait reçu les contributions des commerçants du quartier pour la campagne libérale. Lors de la présente campagne, l'organisateur de M. Pérusse est M. Roland

Voir page 6: Politique scolaire

La "guérilla" se poursuit à Air Canada

Pendant que les mécaniciens à l'emploi d'Air Canada poursuivaient leur "guérilla" contre la compagnie, le médiateur spécial nommé par le gouvernement, M. Bernard Wilson, sous-ministre fédéral du Travail, s'est entretenu hier séparément avec les deux parties.

Rien n'a transpiré de ces pourparlers. On sait seulement que M. Wilson a rencontré d'abord les représentants des mécaniciens et qu'il devait, plus tard dans la journée, rencontrer les négociateurs d'Air Canada, avant de tenter d'obtenir une réunion conjointe avec les deux parties en cause.

Entre-temps, les mécaniciens d'Air Canada ont effectué une grève de 24 heures dans huit aéroports du Québec et de l'Ontario, à Val d'Or, Rouyn, Timmins, North-Bay, Sudbury, Earlton, Sault-Ste-Marie et London. En outre, 150 autres mécaniciens ont quitté le travail pendant 40 minutes à l'aéroport de Toronto, sans consulter au préalable leurs dirigeants syndicaux.

Mercredi, 3,572 mécaniciens avaient fait une grève de 24 heures à Montréal, Sept-Iles, Yarmouth, Sydney, Gander et Stephenville, mais le service d'Air Canada avait été maintenu. Cependant, à Montréal, Air Canada avait dû fermer ses ateliers d'entretien et de réparation.

Le juge Brunet référera au procureur général le cas de deux témoins qui se seraient parjurés

par Bernard Racine, de la PC

Le cas de deux témoins qui se seraient parjurés dans des déclarations faites à la police sera référé au procureur général, a déclaré hier le juge Rhéal Brunet, qui préside l'enquête sur le crime organisé.

Edward Belcher, 47 ans, et Jean-Charles Larose, 72 ans, deux preneurs aux livres qui ont été appelés comme témoins à l'enquête, ont tous deux admis avoir fait de fausses déclarations à la police, le 25 mars dernier, après avoir été arrêtés au cours d'une descente.

Belcher avait admis mercredi que dans la déclaration qu'il avait faite à la police après son arrestation il avait affirmé être à l'emploi de Jack Zimmerman, alors que cela était faux. En réalité, il était preneur aux livres en société avec Larose et il s'était arrangé pour occuper le même local que Zimmerman afin de diviser avec lui les frais d'opération. Belcher avait expliqué aux commissaires qu'en faisant cette déclaration il espérait qu'un seul homme serait accusé d'avoir tenu une maison de jeu et que cette accusation serait portée contre Zimmerman. Le témoin avait ajouté qu'il avait décidé de dire la vérité à l'enquête.

Hier, dès le début de son témoignage, Larose a aussi avoué que les déclarations qu'il avait faites à la police à cette occasion contenaient des fausses-tés. Il a expliqué qu'au mois de mars il relevait d'une opération pour le cancer et qu'il avait l'habitude de se coucher vers 10 heures du soir.

La police avait commencé à l'interroger vers minuit et a terminé vers 2 heures du matin, a-t-il dit. "A 2 heures du matin, j'aurais signé n'importe quoi".

Il a expliqué que les policiers lui avaient dit qu'il pourrait rentrer chez lui dès qu'il aurait fait une déclaration et que d'ailleurs deux autres personnes arrêtées au cours de la même descente avaient fait des déclarations. Les deux hommes auxquels la police faisait allusion étaient Belcher et Jean-Lucien Fullum, un preneur aux livres travaillant dans le même bureau que les deux autres témoins, mais à l'emploi de M. Zimmerman.

Larose a affirmé avoir lu les deux déclarations et avoir ensuite dit à l'agent d'en préparer une semblable et qu'il la signerait. Il a dit qu'avant de signer le document, il n'avait pas lu la formule imprimée au bas de la page, et qui note que la déclaration a la même force qu'une déclaration faite sous serment. Il a aussi nié s'être entendu avec Belcher sur ce qu'il allait déclarer. Ce n'est qu'après avoir reçu de la commission d'enquête un ordre de comparaître qu'il a discuté de l'affaire avec Belcher et que tous deux se sont mis d'accord pour dire la vérité à l'enquête.

Le caporal Jean-Luc Paquin, de la Sûreté du Québec, a témoigné de son côté et révélé qu'il avait interrogé Larose en compagnie de l'agent Roger Hovington. Il a nié avoir montré les déclarations de Belcher et de Fullum à Larose, il a nié que celui-ci leur avait demandé d'écrire les mêmes déclarations que les autres, et il a affirmé que la déclaration avait été préparée d'après les réponses de Larose aux questions qui lui étaient posées. Il a aussi nié avoir suggéré des réponses à ces questions.

Larose est ensuite revenu à la table des témoins et le procureur de la commission, Me Michel Pothier, lui a expliqué le témoignage que venait de faire

Voir page 6: Le juge Brunet

Le refus du Manitoba n'inquiète pas le COJO

par Gilles Léveillé

Le refus du gouvernement du Manitoba d'autoriser la tenue sur son territoire d'une loterie en faveur des Jeux olympiques ne mettra pas en danger le deuxième programme d'autofinancement du COJO. C'est ce qu'a laissé entendre hier le commissaire général des Jeux de 1976, M. Roger Rousseau, lorsque nous l'avons interrogé quant à l'impact de la décision de Winnipeg sur le programme de revenus de $32 millions de la XXIe Olympiade.

M. Rousseau a dit regretter la décision rendue publique par le ministre des Loisirs du Manitoba, M. Larry Desjardins, mercredi, car elle constituait "un bris" dans le Canada. Il ne s'agit pas seulement de la perte d'une source de financement mais aussi d'une faille dans la participation de tous les Canadiens à la présentation des Jeux.

Pour ce qui est de l'impact sur les revenus, le commissaire-général a fait remarquer qu'il était difficile de l'évaluer car le programme n'a pas été mesuré en termes de rendement par province. Mais on peut croire que le manque à gagner sera relativement minime, en raison de la faible proportion que représente la population du Manitoba dans l'ensemble du pays. Le coeur du programme des loteries, a expliqué M. Rousseau, est au Québec et en Ontario, et dans les deux cas, nous avons "le feu vert" des gouvernements concernés.

Voir page 6: Le refus

L'Alliance réélit Robert Chagnon

par Pierre Richard

M. Robert Chagnon a été réélu hier pour un deuxième mandat de deux ans à la présidence de l'Alliance des professeurs de Montréal au cours d'un vote très serré. Il a défait M. Jean-Claude Marsolais qui est secrétaire de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et qui s'était présenté à la présidence de l'Alliance, il y a deux ans.

M. Chagnon a obtenu 1,349 voix et M. Marsolais, 1,034. Un troisième candidat qui se présentait sans équipe, M. Jean-Guy Mailloux, a recueilli 205 voix; 77 bulletins ont été annulés.

Par ailleurs, M. Rodrigue Dubé, qui faisait équipe avec M. Marsolais et qui avait brigué le poste de président il y a deux ans, a été élu trésorier. Il a défait M. Ferdinand Prémont, candidat de l'équipe Chagnon.

L'équipe Marsolais n'a réussi à faire élire qu'un seul autre candidat sur les huit qu'elle présentait. Il s'agit de M. Paul-André Deschênes qui a été élu comme premier conseiller à l'élémen-

Voir page 6: L'Alliance

La CSN exige une enquête sur la représentativité des centrales syndicales dans la construction

par Pierre Richard

Avant que le ministre du Travail ne se prononce sur la représentativité de chaque centrale syndicale dans l'industrie de la construction, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) exige qu'il vérifie attentivement les adhésions à chacune d'elles et qu'il ne se fie pas uniquement aux listes de membres que pourraient lui fournir les centrales.

Au cours d'une conférence de presse, M. Michel Bourdon, président de la Fédération nationale du bâtiment et du bois (CSN), a déclaré que le ministère du Travail a demandé à la CSN de fournir avant lundi prochain les listes de ses membres dans l'industrie de la construction, M. Bourdon soupçonne le ministre du Travail de vouloir procéder à une vérification très sommaire de la représentativité des centrales syndicales en se basant uniquement sur les listes qu'elles lui fourniront.

C'est de cette façon que le ministère avait procédé à la suite de la campagne de maraudage de novembre et décembre dernier. On sait que cette procédure avait indiqué que la FTQ représentait 41.4% des travailleurs, la CSN 16.9% et la CSD 3.9%; cependant, 37.8% des travailleurs n'avaient pas été classés, soit qu'ils n'apparaissaient sur aucune liste syndicale, soit qu'ils figuraient sur les listes de deux ou même trois centrales.

M. Bourdon a soutenu que ces listes peuvent être fabriquées de toutes pièces et a déclaré avoir "des raisons sérieuses de croire que lors de la précédente vérification, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a présenté comme étant siennes des listes de travailleurs dressées par la Commission de l'industrie de la construction".

Dans une lettre au ministre du Travail Jean Cournoyer, Me Alain Brabant, avocat de la CSN, souligne entre autres points:

- "Il y aurait lieu de vérifier attentivement si chacune des personnes apparaissant sur la liste de chaque union ou syndicat a bien adhéré et est vraiment en règle avec cette union ou ce syndicat."
- "Des milliers de personnes apparaissent sur les listes de deux ou plusieurs syndicats; or, ou elles sont membres véritablement que d'un syndicat, et il faudrait découvrir lequel, ou elles sont membres de deux syndicats, ce qui est interdit par la loi, et il faudrait déterminer laquelle des adhésions doit être annulée."

On sait que le ministre du Travail doit se prononcer sur la représentativité des centrales syndicales, selon la loi 9, avant de pouvoir légaliser l'entente signée par la FTQ et une majorité d'associations patronales. S'il est prouvé que la FTQ a un degré de représentations patronales. S'il est prouvé que la FTQ a un degré de représentativité supérieur à 50%, le ministre a alors le chemin libre pour imposer l'entente signée par elle à tous les travailleurs de la construction.

La CSN reconnaît que si le ministre ne bâcle pas la vérification de la représentativité, cette tâche peut prendre quelques mois et que, pendant ce temps, l'industrie de la construction n'est régie par aucun décret, ni convention collective. Selon M. Bourdon, le gouvernement peut pallier à cette situation en présentant une loi spéciale qui décrète les conditions de travail jusqu'à ce que la représentativité soit vérifiée.

A court terme, la CSN réclame une audition de toutes les parties syndicales et patronales intéressées avec les représentants du ministère du Travail afin que chacun puisse se faire entendre

Voir page 6: La CSN

La caisse de retraite des policiers pourrait mener à une autre grève (Marcil)

Si rien n'est fait pour régler la question de la caisse de retraite des policiers, il se pourrait que se développe une situation semblable à celle qui a mené à la grève d'octobre 1969, a déclaré ces jours-ci M. Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers de Montréal.

Le conseil de sécurité de la CUM a déjà reçu de M. Marcil une lettre demandant des négociations sur le problème de la caisse de retraite, mais n'a pas encore répondu à cette demande.

Le président Marcil laisse planer la possibilité d'une grève de tous les policiers de l'île, si l'intégration des divers corps policiers n'est pas réglée sous peu. En 18 mois, rappelle M. Marcil, seules 8 des 23 municipalités visées par l'intégration font effectivement partie de ce plan d'intégration de la police.

"Je ne veux pas rendre les gens nerveux mais je tiens à ce qu'ils connaissent nos problèmes", a déclaré M. Marcil. Pour les policiers, la caisse de retraite est très importante et toutes les lenteurs qui se répètent dans les mécanismes de la Commission de police et de la CUM n'aident pas à atténuer la tension.

Il m'apparaît, a dit le président de la Fraternité des policiers que nous nous acheminons lentement mais sûrement vers une situation quelque peu semblable à celle qui est survenue en 1969.

Le 7 octobre 1969, une grève sauvage de 3,700 policiers de Montréal se produisait et, en corollaire, des troubles éclataient qui firent $1 million de dégâts; une manifestation dirigée contre l'entrepôt de la Murray Hill avait été l'occasion d'échange de coups de feu et de destruction de véhicules par le feu. Un policier en civil avait été atteint d'une balle et mourait presque sur-le-champ.

aujourd'hui

A 17h30, assemblée annuelle de la Société des écrivains (section de Montréal), au Club Canadien, 438 Sherbrooke est, Montréal.

A 18h30, ouverture de l'assemblée annuelle et du congrès de l'Association du Québec pour les déficients mentaux, à l'école polyvalente Ozias Leduc, 525 Joliette, Saint-Hilaire.

CAMP D'ÉTÉ POUR 16-19 ANS
ÉDUCATION EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL PAR LA SIMULATION.
Durée: 2 semaines.
Prix: $30 incluant nourriture, logement, transport à partir de Montréal.
Où: St-Jean de Matha (dans les Laurentides)
Dates: 8 juillet au 21 juillet.
22 juillet au 4 août.
5 août au 18 août.
19 août au 1er septembre.
Pour plus d'informations:
L'Association pour les Nations-Unies.
André Dallaire 731-5314

INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC.
9e PROGRAMME ANNUEL D'ÉTÉ
Développement des Organisations
☐ Gestion moderne 27 mai au 8 juin
☐ Changement social et organisationnel 17 au 29 juin
☐ Animation et travail de groupe: 1er au 13 juillet
☐ Psychologie du changement social: 19 au 31 août
☐ Pratique de l'animation et du changement planifié: 21 au 23 septembre et 14 autres jours à déterminer
Sessions générales de sensibilisation en relations humaines
☐ 17 au 29 juin
☐ 5 au 17 août
☐ 5 au 13 octobre
Croissance personnelle
☐ Croissance personnelle 29 juin au 8 juillet
☐ Développement individuel et créativité interpersonnelle: 5 au 17 août
☐ Croissance personnelle: 24 août au 2 septembre
☐ Croissance personnelle: 5 au 13 octobre
Un dépliant décrivant chacune de ces sessions vous sera envoyé sur demande.
QU'EST-CE QUE L'INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC.?
C'est un organisme qui regroupe des psychologues professionnels répartis dans trois spécialités: développement organisationnel, croissance personnelle et recherche.
L'I.F.G. offre aux organisations et aux individus des services de consultation et de formation dans ces trois spécialités.
3600, Ave. Barclay, suite 420, Montréal 251, Qué.
Tél.: 735-5171

éditorial

M. Choquette doit répondre

En faisant allusion à l'existence d'une série d'enregistrements effectués grâce à des tables d'écoute, LE DEVOIR soulevait hier une série de questions. Au lieu d'y faire face, deux des personnages majeurs du monde policier québécois, MM. Maurice Saint-Pierre, directeur de la Sûreté du Québec, et Jérome Choquette, ministre québécois de la Justice, se sont réfugiés dans l'imprécision et le faux-fuyant. Cependant, le laconisme de M. Saint-Pierre et le mutisme de M. Choquette ne désamorcent pas du tout les questions soulevées par LE DEVOIR. Au contraire, les questions se multiplient.

La journée d'hier a quand même déblayé une première partie du champ des opérations. En effet, l'existence des enregistrements ne soulève plus le moindre doute. M. Saint-Pierre, du seul fait qu'il affirme avoir "tout remis" aux personnes "réellement concernées", corrobore la présentation des faits qu'en avait faite LE DEVOIR. M. Choquette, avec une égale répugnance, confirme cette version quand il range "tout cela" dans le domaine couvert par le principe du sub judice. Si aucun enregistrement n'existait, M. Choquette n'appellerait pas ainsi à la rescousse le prestige de la magistrature.

Maintes questions demeurent cependant, aujourd'hui encore, sans réponse. Il conviendrait de savoir, par exemple, entre quelles mains ces enregistrements ont abouti. Il importe également de savoir pourquoi nulle autorité n'en a encore fait usage. Enfin, il faut s'interroger sur ce que sera la suite des événements, maintenant que le chat est sorti du sac.

A qui M. Saint-Pierre a-t-il remis les rubans sonores ou les transcriptions dont il est ici question? Il n'en a rien dit dans sa conférence de presse d'hier. Là réside pourtant un élément d'une extrême importance.

On comprend que M. Saint-Pierre ait éprouvé hier un vif malaise. Depuis quelques jours, M. Saint-Pierre savait fort bien, à la suite de visites et de questions de plus en plus précises de la part de journalistes, que l'affaire Saulnier allait connaître un rebondissement. D'autre part, M. Saint-Pierre s'apprêtait à démissionner pour de tout autres raisons. Comme il ne pouvait aucunement freiner l'enquête des journalistes, il pouvait tout au plus espérer que les piétinements des journalistes lui laisseraient le temps de démissionner en toute sérénité. M. Saint-Pierre a été pris de vitesse par les révélations du DEVOIR et on peut imaginer sans peine qu'il déplore vivement les circonstances qui lui gâchent son jour de départ.

D'autre part, le fonctionnaire qu'était M. Saint-Pierre répugnait et répugne encore aux déclarations fracassantes. Il lui appartenait seulement, pensait-il, de remettre les dossiers litigieux à l'autorité politique qui se chargerait d'en assurer la diffusion ou l'escamotage. De fait, M. Saint-Pierre n'a pas été mêlé souvent à des polémiques publiques. Tout au plus l'a-t-on vu récemment s'en prendre aux autorités pénitentiaires qui avaient échappé le détenu Mercier malgré les avertissements répétés de la SQ.

Ces considérations sur le laconisme du chef de la SQ ne nous disent quand même pas où M. Saint-Pierre a jugé bon d'expédier ces enregistrements. S'il ne les a pas utilisés lui-même, c'est sans doute qu'il ne voulait pas intervenir dans la gestion d'un autre corps policier sans un mandat formel du gouvernement québécois. Admettons cette hypothèse. M. Sainte-Pierre gardait cependant un choix. Il pouvait saisir du problème le ministère de la Justice et demander des directives. Il pouvait aussi, puisque se déroulait déjà une enquête sur la conduite du chef Jean-Jacques Saulnier, transmettre à la Commission de police les enregistrements portant sur M. Saulnier.

•

De la Commission de police, on n'a encore rien entendu à ce sujet. On sait seulement que jamais, dans la preuve publique présentée pendant l'enquête Saulnier, le procureur de la Commission n'a fait la moindre allusion à l'existence d'enregistrements susceptibles de jeter un jour nouveau sur la conduite professionnelle de M. Saulnier. Le rapport lui-même ne contient aucun passage qui puisse faire croire que la Commission avait pris connaissance de ces enregistrements. Faut-il en conclure que la Commission de police n'a rien reçu de M. Saint-Pierre? Pas nécessairement. Il est possible que le procureur de la Commission, M. Bisaillon, au courant de ces informations, n'ait pas jugé bon d'en saisir les commissaires. Il aurait pu en arriver à cette conclusion de lui-même ou après en avoir discuté avec les membres de la Commission. Si l'une ou l'autre de ces hypothèses s'est réalisée, il importe maintenant d'en recevoir l'assurance formelle et d'en connaître les modalités. La Commission, à n'en pas douter, devrait s'expliquer si, face à des éléments pertinents à la cause, elle a décidé de les ignorer.

Des paroles sybillines de M. Saint-Pierre, on peut cependant conclure que le ministère de la Justice a bel et bien été saisi de l'affaire. Autant un lien entre la SQ et la Commission de police peut faire l'objet de spéculations, autant la communication est directe entre la Sûreté et le ministère de la Justice. On doit donc accorder un grand poids à l'hypothèse d'un transfert des documents de la SQ au ministère de M. Choquette.

Que vient faire dans ce contexte la mention du sub judice? En invoquant ce motif pour justifier son silence, M. Choquette prend là une position passablement difficile à comprendre. D'une part, la Commission de police a depuis longtemps mis fin à l'enquête Saulnier et elle a remis son rapport. Un tribunal supérieur, il est vrai, doit encore apprécier la décision rendue par la Commission. Cependant, ce n'est pas du tout du verdict de cette seconde instance qu'il est ici question. En effet, le tribunal d'appel examinera tout au plus ce que la Commission de police a préalablement étudié. Or, il n'est fait, au niveau de cette première instance, aucune allusion aux rubans sonores dont LE DEVOIR a parlé. Le sub judice ne saurait donc empêcher M. Choquette de nous dire pourquoi il n'a pas utilisé devant les tribunaux ou devant la Commission de police le contenu des enregistrements clandestins.

Seule autre hypothèse, M. Choquette a pu attendre et ne remettre les documents sonores à la Commission de police qu'au moment où elle entreprenait son étude du crime organisé. Encore là, rien ne s'objecte à ce que le ministre de la Justice admette clairement que des documents à base d'écoute électronique portant sur M. Saulnier ont été transmis à la Commission d'enquête. On assiste d'ailleurs présentement à un véritable déferlement de documents analogues.

•

Ce cheminement nous ramène à M. Choquette. Il s'est présenté récemment à la face du pays en apôtre de la table d'écoute. Il a même balayé d'un revers de main méprisant les objections de ceux qui redoutent une utilisation politique de ces techniques. Il s'est élevé contre l'idée de rapports publics sur les divers usages de la table d'écoute. Le voici pourtant directement visé par une affaire qui découle du recours à l'espionnage électronique: homme politique, il a été saisi d'informations particulièrement inquiétantes sur la conduite du chef de police de la plus importante ville du pays. Rien n'indique qu'il les ait utilisées. Pressé de questions, il se réfugie derrière un **sub judice** qui n'en est pas un.

Faudra-t-il attendre longtemps avant que M. Choquette réagisse contre cette "corruption policière appréhendée" avec la belle vigueur qu'il a démontrée en d'autres circonstances et contre d'autres cibles?

Laurent LAPLANTE

■ lettres au DEVOIR

Les députés créditistes et la résolution Drury-Trudeau

Monsieur le directeur,

Il nous arrive, malheureusement beaucoup trop souvent, de constater que les éditorialistes ou les commentateurs du Canada français oublient, consciemment ou non, de mettre en relief les véritables actions positives des politiciens.

Le groupe dont j'ai l'honneur de faire partie, le Crédit social, conscient du rôle qu'il est la véritable opposition officielle du Canada français ou du Québec, a surveillé le gouvernement au sujet de la politique sur les langues officielles, a scruté ses intentions et ses solutions et il a étudié en profondeur des solutions de rechange qu'il a proposées au Parlement.

Surpris du fait que les chefs de file de l'information au Québec tardaient à critiquer la fameuse motion sur les langues officielles présentée par le premier ministre le 13 avril dernier, j'ai cru bon, avec l'appui unanime de mes collègues créditistes, de soulever la question lors d'une journée de l'opposition, le 17 mai dernier. Il était, à mon sens, extrêmement urgent que le Québec en particulier fasse pression afin de changer cette motion anémique et vicieuse qui venait consacrer l'autorité de l'establishment anglophone sur toute la fonction publique fédérale.

Nous ne nous en sommes pas tenus exclusivement à une critique négative, mais nous avons insisté sur des suggestions positives et réalistes lesquelles auraient dû faire l'objet d'une grande sensibilisation au Canada français.

Pour une fois que des députés fédéraux canadiens-français prenaient avec courage et réalisme une attitude qui s'avère "la solution" au problème canadien, je crois, cher monsieur Ryan, qu'avec tous vos collègues journalistes, vous avez manqué le bateau!

Peut-être n'avez vous pas lu mes interventions? Il me fait plaisir de vous les annexer à la présente.

J'espère que vous aurez la franchise et l'honnêteté de remettre objectivement les choses telles qu'elles auraient dû être. Il était décevant et pénible de lire dans Le Devoir au lendemain du vote de la motion Trudeau les "chicanes" internes du Parti progressiste conservateur presque complètement inexistant au Québec, alors que l'on passait presque sous silence l'attitude logique, libre et positive des créditistes qui n'avaient d'autre choix que de s'abstenir devant le refus de la Chambre des Communes d'accepter leur amendement.

Connaissant le sens de l'équité et de la justice que vous possédez si bien, j'espère que votre journal rétablira les faits.

Le Chef parlementaire du Parti crédit social,

René MATTE,
député de Champlain
aux Communes.

Ottawa, le 8 juin 1973.

NDLR: La plainte de M. Matte est fondée. Il nous fut malheureusement impossible de faire mieux dans les circonstances. Nous verrons ces temps prochains à ce que le point de vue des députés créditistes sur le bilinguisme soit présenté à nos lecteurs de façon plus satisfaisante.

C.R.

Un conscrit qui s'ignore

Monsieur le directeur,

Je lis sous la plume d'un M. Jean-Pierre Langlois (LE DEVOIR, 11 juin) que je me serais joint au mouvement d'Amnistie internationale, je ne sais comment. Cette nouvelle m'a tout au plus rappelé qu'il y a un mois environ, j'avais accepté de signer, avec d'autres, une sorte de pétition en faveur de la libération des prisonniers politiques du Sud-Vietnam.

D'autre part, une personnalité québécoise, qui a longtemps milité dans le domaine de l'aide internationale, me téléphone aujourd'hui et me dit que cet article l'a surprise, vu qu'elle ignore qui est ce M. Langlois, elle qui est pourtant membre du comité exécutif d'un mouvement qui s'appelle précisément Amnistie internationale...

Elle s'étonne, puisqu'elle ne l'a pas contesté, que je sois devenu membre de cet organisme (elle a bien raison, puisque je n'en suis pas) et elle se demande d'où vient cet article.

Je ne puis répondre à ces questions, n'en sachant pas plus long, mais vous pourriez peut-être nous éclairer...

Pierre VADEBONCOEUR

Montréal, le 12 juin 1973

Comment SUCO s'est éloigné de sa vocation première

Le 4 juin dernier, Le Devoir et La Presse publiaient un compte rendu du congrès de SUCO, tenu à Montréal les 2 et 3 juin.

Ce congrès mérite une attention particulière: on y retrouve plusieurs indices importants de l'incohérence de nos intellectuels de la coopération. Financé à même les deniers publics, SUCO se pique de "chercher de nouveaux axes de travail pour les organismes privés de coopération" – les organismes qui sont demeurés privés n'ont que faire de ce secours venu trop tard – et enfin on décide qu'il n'est possible de modifier une situation sociale que dans son propre pays. Toute une découverte!... Le SUCO a-t-il déjà souhaité être autre chose qu'un créateur de liens? Nos intellectuels ont peut-être cru que le SUCO se voulait une solution en soi... il faut être bien naïf.

SUCO a été créé afin de permettre à des jeunes de "servir et apprendre" à l'étranger. Il aurait pu devenir un carrefour pour les jeunes de tous les pays, mais il a choisi de faire le sérieux quand le gouvernement a décidé de le subventionner. Les bénévoles du début ont alors fait place aux "experts" en mal de tremplin vers des carrières internationales.

Ce congrès laisse un sentiment de tristesse. Les jeunes du Québec n'auront pas compris ce que le SUCO devait être, c'est-à-dire:

– un lieu privilégié de rencontres;
– un véhicule idéal de valeurs culturelles nouvelles;
– une porte ouverte vers une plus grande connaissance de soi à travers un défi digne de notre idéal;
– un SUCO qui aujourd'hui ne serait plus à sens unique mais qui permettrait le dialogue ici, avec l'étranger.

On a préféré en faire une succursale du pouvoir, un terrain d'entraînement dans la manipulation des gros budgets, un point de rencontre pour les monologues révolutionnaires...

SUCO ne serait-il plus qu'une "ligue du vieux poêle pour la libération de l'homme"? Les joueurs pendant ce temps sont sur la glace...

Jacques JOBIN,
ancien coopérant SUCO.

Ste-Marthe, le 12 juin 1973.

Jacques Maritain et Le Devoir

Se réclamer de l'amitié ou de l'influence d'un mort, en parler avec la même ferveur que ceux qui ont eu un jour la finesse de sa texture dans la leur, alors que soi-même on se situe dans l'immédiat lendemain de son départ (que l'intersection de l'ensemble que fut sa vie et de l'ensemble qu'est la partie révolue de la vôtre n'apparaît vide, dérisoire, qu'une fois déjouées la malice des dates et l'intimité fragile) relève, à mes yeux, d'une forme parmi d'autres d'impuissance et de remords ou d'abus de confiance des lecteurs.

Quand M. Vianney Décarie, dans son "témoignage" (LE DEVOIR, 3 mai), maintient que le "court volume Humanisme intégral présentait des leçons professées en Espagne en 1934", il oublie avec LE DEVOIR que ces leçons ont également été professées à Montréal, en français, et qu'elles se retrouvent toutes imprimées ici pour la première fois. A preuve: LE DEVOIR (octobre 1934), le 16, p. 2 et 3; le 19, p. 6; le 23, p. 8; le 24, p. 10 et 7.

Encore une fois la parole de Lionel Groulx s'applique: "Nous sommes pauvres que par l'ignorance et l'inexploitation de notre richesse" (**L'Action Française**, 1917, p. 43).

Roland HOUDE

Montréal, le 12 juin 1973.

Les aléas des sondages d'opinion

par CLAUDE RYAN

Contrairement à maints sondages qui ont le douteux mérite d'être vite oubliés, le sondage de CROP dont LE DEVOIR livrait le 8 juin les résultats, semble avoir eu l'effet d'une bombe à retardement dans les milieux politiques et universitaires. L'occasion nous paraît propice pour soumettre à ceux qui nous ont fait part de leurs réserves ou de leurs objections des réflexions pertinentes. Celles-ci porteront sur la précision des résultats, sur la valeur de l'échantillon, sur la responsabilité respective de CROP et du commanditaire, enfin sur les principaux aspects qu'ont soulevés critiques et correspondants.

Des corrections nécessaires

En ces matières surtout, les faits passant avant les opinions, il faut donc signaler, en tout premier lieu, de regrettables erreurs qui se sont glissées, au stade de la pondération, dans la compilation des résultats du dernier sondage. Nous rendons compte aujourd'hui, dans une autre page du DEVOIR, de certains correctifs que nous a communiqués CROP. Sans vouloir être injuste, nous croyons opportun de signaler que la maison de sondages porte seule la responsabilité des erreurs qui furent commises.

Même si l'erreur commise par quelque technicien inexpérimenté fut de taille, il ne faut pas, nous semble-t-il, la considérer comme impardonnable. Aucune maison n'est infaillible. Pourvu qu'une erreur soit corrigée en toute bonne foi et ne se répète pas trop souvent, de quel droit prétendrait-on se montrer intraitable? Les nouvelles précisions de CROP indiquent que, selon le sondage, le Parti libéral est plus fort, et le Parti québécois moins fort, qu'on ne l'avait d'abord cru. Il convient d'en prendre acte sans arrière-pensée.

Une omission inadmissible

Dans le dernier sondage de CROP tous les pourcentages présentés au public faisaient suite à une opération-pondération qui avait permis de donner à chaque groupe de répondants une place proportionnellement égale à celle qu'il occupe dans l'ensemble de la population. Ainsi, on avait remarqué que les francophones de Montréal étaient sous-représentés dans l'échantillon. Les résultats furent ajustés en conséquence, de manière que chaque groupe soit ramené à une importance comparable à celle dont il jouit dans l'ensemble de la population.

On omettait, par ailleurs, de rendre compte des résultats bruts du sondage, comme si les "non-instruits" devaient être gardés à l'écart de ces données. Illustrons ceci par un exemple: pour les régions situées en dehors des régions de Montréal et de Québec, les résultats retouchés du sondage donnent 28.3% des voix aux libéraux, 17.3% au PQ, 16.0 au Crédit social et 5.0 à l'UN. Or, à ne s'en tenir qu'aux données brutes, on obtenait 79 voix pour les libéraux, 32 voix pour le PQ, 40 voix pour le Crédit social et 19 voix pour l'UN.

N'aurait-il pas été plus complet et plus véridique de rendre compte autant des données brutes que des données pondérées, quitte à expliquer à l'aide de quels facteurs on avait été amené à retoucher les résultats, pour les rendre plus proches de la réalité?

On peut se demander aussi si une pondération fondée sur le seul facteur géographique suffit à donner aux résultats le raffinement nécessaire. Parmi les autres facteurs dont devrait, nous semble-t-il, tenir compte une pondération rigoureuse, il y aurait, à tout le moins, les facteurs âge, situation socio-économique, degré d'instruction et sexe. Nous n'avons aucune peine à croire qu'une pondération poussée aussi loin aurait coûté sensiblement plus cher. On aurait dû au moins mentionner les limites de celle qui fut faite.

La valeur de l'échantillon

A la suite du politicologue Vincent Lemieux qui faisait part de ses réserves à l'émission Présent de Radio-Canada mardi dernier, plusieurs ont mis en doute la valeur représentative de l'échantillon établi par CROP pour son dernier sondage.

Rendons à CROP ce qui lui est dû. Cette maison n'a pas fait mystère du recours qu'elle a fait à la méthode de l'échantillonnage établi à partir des listes des bottins téléphoniques. A M. Yvan Allaire, qui reprenait hier dans LE DEVOIR des critiques maintes fois formulées à l'encontre de cette méthode, concédons tout de suite que cette méthode ne saurait rivaliser, au point de vue raffinement scientifique, avec des méthodes plus rigoureuses dont on pourrait citer maints exemples. La maison CROP, si on lui laissait le choix des moyens sans aucune contrainte financière, serait probablement la première à préférer chaque fois les méthodes les plus raffinées.

Mais il en va des sondages comme de maints outils qu'on emploie tous les jours. Certains sont plus perfectionnés que d'autres, et aussi plus coûteux. La question se pose dès lors: faut-il n'accepter que les méthodes les plus coûteuses, sous peine de n'y avoir jamais accès, ou n'est-il pas plus pratique de recourir à des méthodes qui offrent des garanties de précision moins parfaites mais sont à la portée de ses moyens?

Nous avons préféré un instrument imparfait certes, mais d'une valeur relativement bonne, à l'instrument parfait qui nous eut été financièrement inaccessible. C'est l'option qu'un journal fait tous les jours. Combien de fois ne doit-il pas se satisfaire d'approximations honnêtes afin de renseigner vite son public, alors qu'il préférerait souvent une précision plus grande, qui ne sera hélas possible qu'aux périodiques ou aux publications spécialisées dont les lumières ne seront disponibles, dans bien des cas, qu'une fois éteint l'intérêt du public pour tel ou tel sujet.

Cette réserve étant faite, il faut que se poursuive, entre spécialistes, un débat ouvert où, d'un groupe à l'autre, on n'hésite point à se mettre librement en cause, où l'on remette en question telle ou telle méthode souvent superficielle ou rapide. On se tromperait toutefois d'adresse en prétendant aborder ces questions techniques sur le dos des journaux, lesquels ne servent le plus souvent que de courroies de transmission pour des maisons qui conduisent leurs entreprises de sondage sous leur seule et jalouse responsabilité.

Les comparaisons douteuses

Dans la présentation des résultats du sondage de CROP, nous avons spontanément mis en relief les différences qu'on y trouvait avec les résultats de sondages précédents, en particulier avec ceux du plus récent, effectué à l'automne de 1972. Vincent Lemieux en tête, plusieurs critiques ont répliqué qu'il eut été préférable de tracer une comparaison avec les résultats de l'élection de 1970. Extrapolant – c'est-à-dire faisant abstraction des personnes qui n'avaient pas indiqué de préférence pour un parti – M. Lemieux allait même jusqu'à soutenir à la radio qu'ainsi interprété, le sondage de mai 1973 indique que les libéraux sont légèrement en avance sur la position que leur donna l'élection du 29 avril 1970.

On pourrait aisément répliquer à M. Lemieux et à ces critiques que leur méthode de comparaison est encore plus boiteuse que celle qu'ils affectent de dédaigner. Ils comparent des données qui ne sont rigoureusement pas comparables, c'est-à-dire des résultats d'élections avec des résultats de sondages. Ils supposent de même que les indécis voteront en toute probabilité comme ceux qui se sont prononcés clairement. Cette manière de procéder paraît oublier les leçons chèrement apprises par les "pollsters" au cours des dernières années. Maurice Pinard a signalé dans LE DEVOIR la déconvenue qu'il a dû encaisser, lors de l'élection d'octobre 1972, pour avoir commis précisément la faute qui paraît attirer Vincent Lemieux. Il serait de même aisé de montrer qu'il est beaucoup plus instructif et juste de comparer des sondages entre eux, et des résultats d'élections entre eux, que de vouloir confondre indistinctement, à des fins de comparaison, les uns et les autres.

La responsabilité du DEVOIR et de CROP

Le lecteur est facilement enclin à imputer au journal qui lui livre les résultats d'un sondage les faiblesses qu'il croit déceler dans celui-ci. La maison de sondage est, elle aussi, dans un certain état de méfiance vis-à-vis le journal qui commandite un projet; elle redoute souvent que la présentation qui sera faite des résultats n'en infléchisse le sens pour obéir à des impératifs commerciaux ou partisans.

Billet d'Italie

Langue interplanétaire

Les Italiens ont appris avec plaisir que leur langue serait en voie de devenir la troisième langue parlée au Canada après l'anglais et le français. Selon Ansa les résultats du recensement de 1971 indiquent que 538,360 personnes ont déclaré avoir comme langue maternelle l'italien, c'est-à-dire 2.5% de la population canadienne. Au siècle dernier les Allemands constituaient le troisième groupe linguistique au Canada mais s'ils détiennent encore ce rang avec 2.6% ils perdent rapidement du terrain.

La langue de Dante étend ses ramifications hors de toutes les frontières. Non seulement elle est langue internationale mais la voilà également promue langue interplanétaire. Les Italiens revendiquent avec fierté le fait que leur langue est la seule, après l'anglais, a avoir été parlée sur la Lune. On se souvient en effet que lors de la dernière expédition lunaire l'un des cosmonautes émerveillé s'était écrié: "Mamma mia".

Rolande A. LACERTE

Varèse, juin 1973

Les prétentions abusives d'un collège professionnel

Dr Charles Gosselin,
président
Collège des chirurgiens-dentistes
de la province de Québec

A titre de membre en règle du Collège des chirurgiens-dentistes de la Province de Québec, permettez-moi d'exprimer mon désaccord sur l'attitude prise par le Collège vis-à-vis de la denturologie, une profession que le Gouvernement du Québec s'apprête à reconnaître.

Mon but n'est pas de dénigrer le Collège mais bien d'amorcer parmi nos collègues une saine discussion à ce sujet.

Sur une base rigoureusement scientifique, le Collège n'a pas raison à mon sens de refuser aux techniciens dentaires le droit de traiter directement avec le public pour la fabrication de prothèses dentaires amovibles.

A titre de chirurgien-dentiste, je souhaiterais voir mon ordre professionnel mettre moins d'acharnement à préserver sa juridiction sur un acte professionnel à caractère aussi mécanique – si lucratif soit-il – et faire preuve de plus de dynamisme à l'égard de la prévention, de la restauration dentaire et du recyclage de ses membres.

En ce sens, l'initiative du Collège consistant à mettre sur pied à la dernière heure une clinique communautaire pour la vente de prothèses à prix modiques apparaît nettement comme de la poudre aux yeux, une tactique de relations publiques de mauvais goût pour tirer le tapis sous les pieds des denturologistes.

Il appartiendrait beaucoup plus au Collège de mettre sur pied une clinique communautaire pour la prévention et la restauration des dents, qui sont les premiers devoirs du dentiste.

En vérité, il y a lieu de s'interroger sur l'inaction du Collège dans ce domaine alors que d'autres ordres professionnels, réputés pour être beaucoup plus conservateurs, ont déjà fait preuve d'une conscience sociale beaucoup plus poussée en matière de soins ou de services aux citoyens à faibles revenus. Mais revenons à mon propos qui est l'attitude du Collège vis-à-vis de la reconnaissance de la profession de denturologiste.

Autant à mon cabinet qu'à l'Hôtel-Dieu de Montréal où je suis appelé à exercer notre profession, la fabrication de prothèses dentaires amovibles représente un faible pourcentage de ma pratique. Mais j'en fabrique suffisamment pour savoir qu'un technicien dentaire qualifié, désireux de traiter directement avec le public, est pleinement en mesure de satisfaire adéquatement ses patients – sans risque pour la santé publique. Je crois que beaucoup de nos confrères admettent avec moi que la prise d'empreintes et d'articulés est avant tout une technique qui s'acquiert à l'expérience. Les meilleures notions théoriques et académiques ne font pas un articulé réussi. Je suis persuadé que le pourcentage de patients insatisfaits n'est pas plus grand chez les denturologistes que chez les dentistes car, en pratique, les risques d'erreur sont exactement les mêmes chez les uns et chez les autres.

Dans son mémoire à la Commission parlementaire sur le Code des professions, le Collège s'est évertué à prétendre, en termes savants et nébuleux, que la prise d'empreintes et d'articulés procédait d'une science hautement spécialisée. A titre de praticien, je soutiens que ces prétentions sont exagérées. Et si elles ont été communiquées comme telles aux parlementaires, je dis qu'on a induit l'Assemblée Nationale en erreur. Le Collège semble également se complaire à entretenir la confusion entre les denturologistes – qui sont tous des techniciens dentaires diplômés reconnus – et ceux qu'on appelle parfois les "mécaniciens dentistes" qui vendent des dentiers de porte à porte. C'est à mon avis une tactique indigne de notre Ordre que de maintenir à dessein cette confusion.

A l'heure où il y a pénurie de dentistes au Québec, à l'heure où le gouvernement a pris l'initiative de rendre gratuits les soins dentaires aux enfants, je préférerais voir notre Ordre mettre l'accent sur les moyens d'étendre ses services professionnels les plus précieux à la portée de la population; je préférerais voir notre Ordre se préoccuper du recyclage de nos membres plus anciens qui ne sont pas initiés aux nouvelles méthodes et qui ne sont pas familiers avec la nouvelle technologie.

L'extraction des dents et la vente de prothèses dentaires amovibles est un acte professionnel plus facile, plus vendable au patient et plus payant.

Devant la pénurie de dentistes qui persiste, l'opinion publique croit que le Collège, en voulant garder le monopole des prothèses dentaires amovibles, obéit en cette matière beaucoup plus à l'intérêt matériel de quelques membres qu'à l'intérêt de la santé dentaire publique – et il est difficile dans les circonstances de blâmer l'opinion.

Vous me voyez donc attristé, monsieur le président, de l'attitude de notre Collège vis-à-vis des denturologistes. Je déplore en particulier les excès de langage utilisés à l'endroit d'un ordre professionnel qui émerge. Outre de vous communiquer cette opinion, l'objet de ma lettre est de susciter un débat franc et objectif parmi les membres de notre Ordre. Aussi, j'en fais tenir une copie aux grands média d'information qui prennent intérêt à ces questions. Je suis sûr que vous-même ou d'autres collègues voudront commenter les vues que j'ai émises. Je serai le premier à applaudir au débat ainsi créé, qui aurait dû naître beaucoup plus tôt.

Michel LANCTOT
chirurgien-dentiste

Montréal, le 23 mai, 1973.

Pour édifier une société saine

Depuis longtemps des hommes d'ici ont travaillé pour créer un milieu d'épanouissement. Très souvent les problèmes (personnes âgées, droits des enfants, handicapés, protection des travailleurs, etc.) semblaient particuliers et les efforts étaient dispersés. Par la force des choses, des solutions improvisées et à court terme provenaient de groupes isolés qui, malgré leur bonne volonté, ne possédaient qu'une influence restreinte. Dans cette perspective, les citoyens ne peuvent que ressentir la faiblesse de leur participation à l'organisation des politiques gouvernementales.

Maintenant, les facilités de communication permettent une prise de conscience de la similitude et de l'ampleur des problèmes, des misères et des besoins de beaucoup de Québécois. C'est pourquoi, il devient nécessaire et vital de nous rallier à un organisme à but non lucratif qui sache réfléchir sur les principes des droits des hommes et qui agisse concrètement et d'une manière cohérente pour améliorer les conditions de vie au Québec.

Pour la première fois, un journal publié par la Ligue des droits de l'homme nous explique comment nous pouvons participer à bâtir un Québec en bonne santé mentale: c'est "La Charte et la Commission des droits de l'homme". Ce dossier accessible à tous (tél. 844-2815) aurait avantage à être lu, commenté, amélioré par chaque Québécois qui cherche comment faire pour créer une société heureuse.

Paulette VIGEANT-GALLEY,
professeur (CECM)

Laval, le 12 juin 1973

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Laracque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $35 par année; six mois: $19. A l'étranger: $40 par année; six mois: $22; trois mois: $12. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées | des événements | des hommes

Les principaux programmes scolaires soumis aux électeurs

Le DEVOIR publie aujourd'hui le programme intégral de chacun des quatre groupes constitués qui présentent des candidats sur le territoire de la CECM aux élections de lundi prochain. Le lecteur trouvera aussi les noms de chacun des candidats qui se rattachent à l'une ou l'autre des équipes. Demain, LE DEVOIR se propose de présenter aux électeurs les autres candidats qui se présentent comme indépendants ainsi que des indications générales concernant leur programme respectif.

Le Comité des parents responsables de Montréal

Le "Comité des parents responsables de Montréal" est né il y a quelques semaines dans le quartier électoral no. 2 de la CECM grâce à une initiative de M. Réjean Dugas, lui-même candidat dans ce quartier. Ce n'est que cette semaine toutefois que le CPR a annoncé qu'il présenterait 7 autres candidats. Il s'agit plus cependant d'une "alliance stratégique" que d'un véritable mouvement. Voici toutefois, le programme que propose le CPR:

●

1) Démocratiser la structure scolaire (CECM)

a) Forcer la participation des parents, enseignants et étudiants à la gestion de toute l'administration scolaire, par exemple en élisant au niveau de chacune des régions administratives un représentant des divers comités parents-maîtres - étudiants-regroupés.

b) Décentraliser ce faisant les pouvoirs pour les céder, toute proportion gardée aux directions de chacune des régions. Par exemple, chacune des dites régions devront présenter annuellement des prévisions budgétaires qui seront par après articulées au plan budgétaire d'ensemble de le CECM qui elle, nécessairement par le biais de la loi 71, sera tributaire du Conseil scolaire de l'île de Montréal dont le budget de son premier exercice se chiffrera à 400 millions de dollars.

c) Répartition équitable de la taxe scolaire.

2) Les candidats élus du CPR à la CECM et possiblement au Conseil scolaire de l'île de Montréal entendent lutter jusqu'au bout pour le retrait du bill 63.

3) Ils veulent favoriser en conséquence une plus haute qualité de l'enseignement de la langue française par des mesures incitatives et l'utilisation des mass-média.

4) Le CPR entend tout déployer afin d'assainir le climat des relations de travail tant chez les enseignants que chez le personnel de soutien, afin de redonner l'élan d'espoir nécessaire qui amène infailliblement d'heureuses conséquences sur la collectivité étudiante et sur la vie des écoles. A ce chapitre, le CPR a résolut de former au sein même de la CECM et éventuellement du Conseil scolaire un comité conjoint de sensibilisation aux problèmes des travailleurs-enseignants, un autre pour le personnel administratif et enfin un troisième pour le personnel de soutien dans les écoles.

Ces comités seront formés au total de 9 membres: 3 commissaires, 4 représentants syndicaux et de 2 hauts-fonctionnaires spécialisés de la CECM. Les membres des dits comités devront trouver des solutions applicables aux divers problèmes éprouvés dans les relations de travail. Le CPR entend lui donner le caractère bien spécifique d'un mini-tribunal du travail. Les représentants des parties autres que patronale dûment mandatés pourront en tout temps venir exposer leurs problèmes précis devant le même comité. En deçà du champ de juridiction de la CECM, le jugement ou la décision rendu par le comité sera administrativement parlant applicable après en avoir jaugé les possibilités avec les hauts-fonctionnaires à la tête des services directement concernés. Advenant que la décision ne soit administrativement ou physiquement pas applicable, le comité sera tenu de trouver une façon de concilier les choses pour en arriver à appliquer un certain "modus vivendi". Cette deuxième fonction serait selon nous l'équivalent du processus d'appel.

5) Le CPR prône le statu quo sur le principe de la confessionnalité. Déjà l'Eglise a laissé l'homme libre d'agir selon sa conscience face à la pratique religieuse et nous croyons qu'elle ne pourrait faire autrement face à l'éducation.

6) Le CPR entend créer un Service-Secours pour des traitements médicaux aux étudiants faisant usage de produits toxiques.

Les Parents solidaires

Le groupe: "Les Parents solidaires" est formé de 16 candidats membres de comités d'école et qui pour la plupart ont été choisis par ces mêmes comités ou leurs présidents. Ils se sont regroupés officiellement cette semaine en vue d'une "entraide mutuelle" et pour "mieux faire sentir à la population l'importance de la présence des parents là où se prennent les décisions qui touchent l'éducation religieuse, sociale et professionnelle des jeunes". Les 16 se déclarent "indépendants" les uns des autres en ce qui concerne leur programme respectif. Toutefois, ils partagent en commun les "objectifs généraux" ci-dessous. La majorité favorisent le maintien des commissions scolaires confessionnelles et cinq d'entre eux ont déjà reçu l'appui du Mouvement scolaire confessionnel.

●

1) Servir véritablement les intérêts des jeunes et de la population de leur quartier scolaire en matière d'éducation.

2) Démocratiser davantage le système scolaire en appuyant fermement le rattrapage dans les milieux populaires.

3) Travailler à la restructuration scolaire dans le respect des groupes qui composent la population de l'île de Montréal.

4) Examiner, avec objectivité, les politiques et les services éducatifs existants dans le but de consolider ceux qui sont valables, repenser ceux qui ne sont pas adéquats tel le système actuel des écoles polyvalentes, mettre en place ceux qui devraient y être pour répondre aux besoins non encore comblés et enfin, améliorer l'enseignement de la langue française et de la langue seconde.

5) Mettre l'école au service de la collectivité en rendant les immeubles scolaires plus accessibles à la population.

6) S'engager à être à l'écoute de la population de leur quartier.

Le Mouvement scolaire confessionnel

Le Mouvement scolaire confessionnel se définit comme "un rassemblement de citoyens qui entendent représenter la majorité catholique qui veut le maintien et la revalorisation du système scolaire confessionnel et la mise sur pied d'une structure autre pour tous ceux qui ne sont ni catholiques ni protestants". Créé à l'occasion de la présente élection scolaire, le MSC regroupe des membres issus d'une quinzaine d'associations dont l'Association des parents catholiques du Québec. Une trentaine de candidats sur l'île de Montréal se sont engagés à promouvoir les objectifs du MSC tandis que quatre ou cinq ont reçu l'appui du MSC en raison de la proximité de leur programme avec celui du MSC. La très large majorité de ceux-ci ne se sont engagés envers le MSC que sur les points du programme concernant la confessionnalité.

●

1) Structures confessionnelles: maintenir et revaloriser le système scolaire confessionnel et mettre sur pied une structure autre pour tous ceux qui ne sont ni catholiques ni protestants.

2) Autonomie des commissions scolaires: voir à ce que la restructuration scolaire de l'île ne se fasse pas sans les catholiques.

Prévenir toute tentative pour instaurer des commissions scolaires unifiées ou toute tendance du Conseil de l'île à se donner des pouvoirs qui dépasseraient les attributions normales d'un système respectueux des diverses communautés de base et d'une saine décentralisation administrative et pédagogique.

3) Taxation: que la perception et la répartition des impôts se fassent dans une égalité absolue et suivant des normes objectives, prévoyant des fonds nécessaires pour les milieux défavorisés.

4) La langue: que la priorité des cours soit accordée à l'enseignement du français tant écrit que parlé. Prendre les moyens nécessaires afin de motiver les immigrants à envoyer leurs enfants à l'école française plutôt qu'à l'école anglaise.

5) Enseignement religieux:

– enseignement restant en accord avec Vatican II et le renouveau pédagogique.

– un ensemble doctrinal complet dépassant le simple moralisme ou la simple observation de la société.

– un accord plus soutenu entre les éducateurs de la foi à l'école et les parents.

– un ensemble d'activités scolaires qui préparent à vivre une vie de foi.

– des professeurs qui accepteront librement l'enseignement religieux et qui seront à la fois compétents et bons pédagogues.

6) Relations humaines:

– entre parents et professeurs

– entre professeurs et élèves (ratio)

– entre direction et élèves: pour le bien commun, bien entendu, des jeunes.

7) Dimensions humaines: école d'environ 500 élèves à l'élémentaire et 1000 élèves au secondaire, comme le demandait le Rapport Parent.

8) Utilisation communautaire des locaux: les bâtisses sont employées pendant 180 jours et pendant 7 heures par jour. Puis elles sont fermées.

Ne pourrait-on les mettre au service de la communauté et des organisations qui jouent un rôle civique, au sens large?

9) Formation des maîtres chrétiens: Nous demandons aux Evêques d'accorder priorité à ce problème brûlant pour le recrutement de nos écoles confessionnelles. Quelle entente peut être établie avec les Universités actuelles? Quelles Facultés privées pourraient être créées ou développées? Quelles autres voies seraient à prospecter?

Le Mouvement pour la démocratisation scolaire

"Le Mouvement pour la démocratisation scolaire est un regroupement de membres d'associations populaires, de comités de citoyens, de comités d'école, et de citoyens qui sont d'accord pour démocratiser le système scolaire à Montréal (...) Le MDS présente 10 candidats dans les quartiers où un comité de quartier MDS existe. Ces candidats ont été choisis lors de conventions de quartier où l'ensemble des citoyens du quartier, qui sont d'accord avec le programme, ont pu participer au choix de leur candidat (...). Ce programme a été adopté, à la suite de nombreuses rencontres dans les quartiers, par un congrès réunissant des délégués de ces différents quartiers (...)"

●

Objectifs généraux

Le M.D.S. croit que deux enjeux majeurs se posent aux Montréalais, quant à la question scolaire. Ces deux enjeux sont:

1) Instaurer une véritable démocratie scolaire

Ce qui implique:

a) Supprimer le plus possible l'inégalité des chances de réussite scolaire selon l'origine sociale;

b) Abolir les disparités actuelles quant aux ressources et aux équipements scolaires selon le milieu et l'ethnie;

c) Etablir une véritable participation des parents et des citoyens dans l'école et mettre l'école au service de la communauté.

2) Réaliser la restructuration scolaire en fonction des besoins de la majorité des Montréalais.

Le commissaire du M.D.S. s'engage à mener une lutte positive et acharnée pour que la restructuration scolaire se fasse en conformité avec les intérêts de la majorité francophone, en ce qui a trait aux droits linguistiques, et pour que soit assurée une meilleure représentation francophone au Conseil scolaire que celle prévue par la loi 71. De plus, la restructuration scolaire devra répondre aux objectifs de démocratisation scolaire déjà énoncés.

1) Instaurer une véritable démocratie scolaire

Le commissaire du M.D.S. propose les moyens suivants pour la réalisation de ce premier objectif:

A) Donner à tous les mêmes chances de réussir

1. Modifier le contenu de la culture scolaire, et les méthodes pédagogiques, de façon à ce qu'ils correspondent davantage à chaque milieu; plus particulièrement, dans les quartiers populaires, favoriser la participation des professeurs et des parents à l'élaboration et à la diffusion de matériel didactique (manuel, etc...) qui réponde vraiment aux besoins du milieu.

2. Exiger que les enseignants soient disponibles pour rencontrer régulièrement les parents. Selon les besoins, on pourra libérer les enseignants pour un certain temps chaque semaine ou organiser des périodes de rencontre le soir et rémunérer les enseignants en conséquence.

3. Mettre sur pied des classes maternelles et pré-maternelles dans chaque école élémentaire.

B) Eliminer les disparités au plan matériel

1. Augmenter le nombre et la qualité du personnel enseignant et administratif et des équipements scolaires dans les écoles en milieu ouvrier, proportionnellement à l'ampleur des besoins dans chaque quartier.

2. Donner les fournitures scolaires gratuitement dans toutes les écoles.

3. Pour favoriser la pédagogie, il est souhaitable d'organiser des écoles de dimensions raisonnables.

4. Assurer des services sociaux et de santé adéquats dans chaque école, en collaboration avec les cliniques communautaires et le Ministère des Affaires sociales.

C) Etablir une véritable participation des parents et citoyens

1. On devra viser à ce que tous les résidents du quartier participent à la gestion des écoles (budget et éducation). On ne peut plus tolérer que des décisions majeures, la fermeture d'une école par exemple, se prennent sans même que les gens ne soient consultés, ou que ceux-ci en soient informés alors que la décision est déjà prise.

2. Dans chaque école, il y aura un animateur chargé de l'information et du regroupement des parents. Cet animateur sera payé par la commission scolaire, et choisi par les parents et les professeurs.

3. Le budget des comités d'école sera contrôlé et administré exclusivement par le comité d'école et non par **le directeur de l'école.** Le commissaire du M.D.S. s'engage à faire augmenter le budget du comité d'école selon les besoins.

4. Comme ça se fait déjà dans certaines écoles de Montréal, il faudra songer à engager des résidents du quartier, avec au moins le salaire minimum, comme assistants dans l'école.

5. La commission scolaire devra tenir régulièrement des assemblées publiques en rotation dans chaque quartier, avec présence obligatoire du commissaire, afin de permettre aux citoyens de s'informer et de poser des questions. Ces assemblées seront annoncées longtemps d'avance, et elles auront lieu en soirée, pour que le plus de gens possible puissent y participer.

6. Le commissaire devra rencontrer régulièrement l'assemblée générale des comités d'école de son quartier pour répondre aux questions et recevoir des recommandations. De plus, il devra rencontrer chacun des comités d'école de son quartier lorsque ceux-ci en font la demande, afin d'être au courant des problèmes auxquels ceux-ci doivent faire face.

7. Tous les tests d'aptitudes, tous les dossiers moraux, et les rapports pédagogiques doivent être accessibles aux parents et discutés lors de rencontres avec les professeurs ou avec des psychologues si les parents ont besoin d'information en ce sens.

D) Mettre l'école au service de la Communauté

L'école appartient à tout le monde! Il faut viser à rendre l'école agréable, attrayante et utile à la population du quartier. Le commissaire du M.D.S. désire également que l'école soit ouverte à tous les citoyens et ce, gratuitement à l'année longue.

Le commissaire du M.D.S. s'engage à:

1. Obtenir la mise sur pied de garderies, selon le besoin du milieu, en dehors des heures de classe, pour les enfants qui fréquentent l'école.

2. Mettre les locaux à la disposition des citoyens à l'année longue, le soir, les fins de semaine et l'été, et ce, gratuitement.

Exemples: – les gymnases pour les associations sportives et récréatives (danses, etc.);

– les ateliers d'arts plastiques pour les artistes en herbe;

– les salles d'école pour les réunions des comités d'école, des comités de citoyens, des coopératives de services, etc.;

– les bibliothèques;

E) Développer l'éducation des adultes

Le commissaire du M.D.S. s'engage à promouvoir l'éducation gratuite pour tous les adultes. En ce sens, il s'engage à:

1. Intensifier l'éducation des adultes en développant une pédagogie adaptée à leurs besoins.

2. Multiplier les centres d'éducation populaire, comme il en existe déjà. Ces centres seront gérés par des représentants des quartiers et seront au service du quartier. De plus, dans chaque quartier, il y aura une équipe permanente de formateurs.

3. Les centres d'éducation populaire seront ouverts le jour et le soir.

4. Mettre à la disposition des citoyens les ressources nécessaires pour se donner une formation adaptée à leurs besoins.

II) Réaliser la restructuration scolaire en fonction des besoins de la majorité des Montréalais.

En effet, les commissaires élus auront jusqu'en 1975 pour établir comment se fera de façon définitive la restructuration scolaire à Montréal, et transmettre leurs recommandations au gouvernement du Québec. Face à cette question d'une importance capitale pour l'avenir de l'éducation à Montréal, le commissaire du M.D.S. s'engage à défendre les principes suivants:

1. En vue de construire un système scolaire dans l'intérêt de la majorité francophone, le commissaire du M.D.S. défend les droits de la majorité francophone en exigeant l'abolition de la loi 63, et en prônant l'adoption d'une loi obligeant tous les nouveaux immigrants à s'inscrire aux écoles françaises.

2. Délimiter des quartiers électoraux plus petits, plus homogènes pour l'ensemble de l'Ile. On ne peut plus tolérer des districts électoraux scolaires de 40,000 électeurs et plus, car il est alors humainement impossible pour le commissaire d'assurer l'information et l'animation de son quartier.

3. Etablir un seul réseau de commissions scolaires unifiées de qui relèvent, en plus des écoles normalement françaises, toutes les écoles anglaises. Dans ce cas comme dans l'autre, ces écoles pourront en plus être catholiques, protestantes, d'autre croyance ou multiconfessionnelles, et jouiront des services d'appoints appropriés. La langue de travail dans ces commissions sera le français.

4. Assurer une représentation des Commissions scolaires au Conseil scolaire de l'Ile qui soit proportionnelle à la population desservie par chacune des commissions.

5. Le financement devra respecter les deux principes suivants:

– Le M.D.S. s'engage à découvrir une nouvelle formule d'imposition juste pour les particuliers, et exigeante pour les corporations.

– La répartition des budgets doit être faite de façon à assurer suffisamment de flexibilité aux commissions scolaires pour qu'elles puissent établir leurs dépenses en tenant compte de leur situation particulière, sans être enfermées dans les normes rigides du ministère de l'Education.

Les candidats

● Comité des parents responsables

Quartier 2: Réjean DUGAS, journalier; **quartier 3:** Pierre GAUTHIER, étudiant; **quartier 4:** Jacqueline CLERMONT, mère de famille; **quartier 7:** Raymond GOSSELIN, technicien en électronique; **quartier 13:** Aline BRUN, ménagère; **quartier 16:** Aline ST-ONGE, ménagère; **quartier 17:** Jude-Alexandre DUMAS, annonceur-journaliste; **quartier 18:** Paul-Félix BAILLARGEON, traducteur.

● Mouvement scolaire confessionnel

Quartier 1: Benoît HUBERT, instructeur; **quartier 2:** Rollande PELLETIER, mère de famille; **quartier 3:** Michael J. MACDONALD, gérant; **quartier 4:** Gérald LONG, vendeur; **quartier 5:** Réjean CHARRON, assistant-gérant; **quartier 6:** Louisia POIRIER, ménagère; **quartier 7:** Norbert LACOSTE, prêtre (ce dernier n'est pas membre du MSC mais il est appuyé par celui-ci); **quartier 8:** Luc LARIVEE médecin; **quartier 9:** Paul-Emile RIVERIN, contremaître; **quartier 10:** Pauline MORISETTE, ménagère; **quartier 11:** Jean-Paul CLOUTIER, courtier d'assurances; **quartier 12:** Léo AUBRY, capitaine pompier; **quartier 13:** Antoinette PARIS, ménagère; **quartier 14:** Gilles PLANTE, inspecteur; **quartier 15:** le MSC appuie M. Louis BOUCHARD: **quartier 16:** Thérèse KILLENS, ménagère; **quartier 17:** André MORAIS, notaire; **quartier 18:** Joseph SAVARD, conseiller en orientation; **quartier 19:** Marcel PARENT, surintendant. **(NOTE:** Le MSC compte aussi plusieurs autres candidats dans les 5 autres commissions scolaires catholiques de l'île).

● Les Parents solidaires

Quartier 1: Benoît HUBERT (membre de MSC), instructeur; **quartier 2:** Rollande PELLETIER (membre du MSC), mère de famille; **quartier 4:** Gérald LONG, vendeur; **quartier 5:** Denis BRISEBOIS, gérant-adjoint; **quartier 7:** Gaston Teasdale, électronicien; **quartier 8:** André LORANGE, garagiste; **quartier 9:** Yolande MILETTE-LEROUX, secrétaire; **quartier 10:** Robert MASSE, employé, ville de Montréal; **quartier 11:** Gilbert CINQ-MARS, fonctionnaire; **quartier 12:** André MILOT, électronicien; **quartier 13:** Lise SARRAZIN, mère de famille; **quartier 15:** Claudette SAUVE, mère de famille; **quartier 16:** Thérèse KILLENS (membre du MSC), mère de famille; **quartier 17:** Colette BICHE, mère de famille; **quartier 18:** Guy MESSIER, publicitaire; **quartier 19:** Marcel PARENT (membre du MSC), surintendant.

● Mouvement pour la démocratisation scolaire

Quartier 2: Francis CALABRETTA, chauffeur de taxi et président de la clinique communautaire de Pointe-St-Charles; **quartier 4:** Pierre CARIGNAN, professeur de droit; **quartier 5:** Bernard STOCKLI, technicien en construction; **quartier 6:** Gaston MICHAUD, animateur de la coop Olier; **quartier 7:** Adrien SIMARD, enseignant; **quartier 8:** Fernand DAOUST, secrétaire de la FTQ; **quartier 11:** André BAILEY, technologue; **quartier 13:** Philippe LAFORTUNE, fonctionnaire à la ville de Montréal; **quartier 16:** Raymond MARCOTTE, administrateur; **quartier 17:** Hugues POULIN, enseignant; **quartier 19:** André BEAULIEU, fonctionnaire.

SETA-VACANCES
VOYAGES AVIONS NOLISÉS
Montréal-Paris
à partir de $210.
VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE
Tél.: 861-3906

423 St Claude, 878-3959
Le Fado
fine fleur de la gastronomie

DES VACANCES IDÉALES POUR LES JEUNES
LE CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC DES ÎLES
Situé à Saint-Émile-de-Suffolk à 25 milles au nord de Montebello, Qué.
COLONIE DE VACANCES
- Du 24 juin au 1er septembre
- Pour garçons et filles de 8 à 14 ans
- Séjours d'une durée de deux à dix semaines
- Moniteurs expérimentés
- Installations modernes, chalets renovés
- Équipement de loisirs d'excellente qualité
- Menu diététique

Pour de plus amples informations, s'adresser à:
L'Office du tourisme de l'Outaouais
C.P. 666, Hull, Qué.
J8X 3Y8
819 770-1500
Société d'aménagement de l'Outaouais
Organisme du Gouvernement du Québec.

Nouveaux tirages
Coéditions Cerf-Fides
LA SAINTE BIBLE
traduite en français sous la direction de l'École Biblique de Jérusalem
Relié - 1669 pages - $11.75
LES QUATRE ÉVANGILES
À L'USAGE DU PEUPLE CHRÉTIEN
Traduction de la Bible de Jérusalem
En appendice: table des textes évangéliques.
319 pages - $0.95
En vente dans toutes les librairies et aux librairies Fides
FIDES
245 est, boul. Dorchester
Montréal 129, P. Qué.
Tél.: 861-9621

suites de la première page

SAINT-PIERRE

tions dès qu'il en eut pris connaissance: "A court terme, oui, définitivement".

Les mobiles de sa démission: mauvaise santé (il souffrirait de surdité partielle) et obligation de prendre un repos complet et prolongé.

Quant à la coïncidence entre sa démission et les révélations, du DEVOIR, il l'a écartée d'un geste: "J'avais fait part aux autorités de ma démission il y a déjà deux mois pour cause de santé. Je savais depuis la semaine dernière que l'existence des rubans serait révélée dans les journaux, puisque des reporters m'avaient interrogé à ce sujet même. Et j'ai même dit à ma femme: "regarde bien, si l'affaire des rubans ne sort pas le jour même de l'annonce de sa démission!"

M. Saint-Pierre a rappelé que le conseil des ministres avait eu lieu mardi, et que sa démission fut normalement communiquée le lendemain, hier.

"Si on avait attendu deux semaines, on aurait inventé autre chose. Si j'avais démissionné plus tôt, on aurait dit que c'est à cause de la semonce que j'ai servie au solliciteur-général. M. Warren Allmand, à la suite des évasions, et que le gouvernement fédéral a réussi à avoir ma tête. Moi, je vous assure qu'il n'y a aucun rapport entre les deux événements".

M. Saint-Pierre avait été nommé directeur de la SQ en janvier 1969, après une longue carrière à la police de Montréal où il était entré en 1941, et qui le fit accéder aux fonctions d'assistant-directeur, en 1965.

Son successeur, M. Paul-A. Benoit, aujourd'hui directeur-général adjoint chargé des opérations de la SQ, est un homme venu du rang. Il entrera en fonctions le 16 juillet. Né à Saint-Hyacinthe en 1920, il débuta dans la Sûreté en 1943, où il fut responsable, successivement, des escouades de la sécurité, des mandats et des fraudes. Il devint ensuite surveillant de l'escouade des vols armés, de l'escouade des fraudes, pour assumer ensuite la direction des postes de Montréal et de Saint-Jérôme.

En 1964, M. Benoit est promu commendant de la sous-division de Montréal pour prendre charge, l'année suivante, des services administratifs et techniques.

En 1969, il est promu inspecteur-chef, et il est chargé des opérations policières de la division de Montréal. Il dirigeait les opérations de toute la Sûreté depuis 1971.

M. Benoit s'était acquis quelque notoriété dans les années cinquante auprès des centrales syndicales pour la manière dont il s'acquitta de ses responsabilités dans des conflits syndicaux comme ceux d'Asbestos, Louiseville, et Shawinigan, notamment.

On croit généralement que sa nomination sera bien accueillie par le gros des forces policières car jamais avant lui un policier de carrière, sorti du rang, n'avait accédé aux plus hautes fonctions dans la SQ. Dans l'ensemble, les agents lui reconnaissent une connaissance extrêmement diversifiée des opérations policières et des conditions dans lesquelles les agents doivent accomplir leur travail quotidien.

Quant à M. Saint-Pierre, qui parle couramment l'espagnol, outre le français et l'anglais, il ne lui manquait hier plus que le sombrero pour illustrer un dépliant de voyages.

BAIE JAMES

se fasse sur les points que nous soulevons, écrit l'éditorialiste. Nous continuons à étudier le dossier, qui est à notre connaissance, pour savoir s'il est réellement vrai qu'on veut mettre les transporteurs aériens de notre région en dehors de toutes les opérations du bassin de la Baie James. Ce serait en définitive un des enjeux des luttes qui se mènent".

LA CHAMBRE

soin est, à quoi le premier ministre Trudeau a ajouté peu après qu'informées en termes généraux de ce plan lors de la dernière conférence des premiers ministres, les provinces ne se sont guère montrées enthousiastes "y compris les provinces conservatrices". "Surtout les provinces conservatrices", a renchéri M. Turner.

Tandis que le ministre des Finances lui signalait que le Congrès américain devait quand même entériner certaines des mesures de M. Nixon avant que celles-ci n'entrent en vigueur, le premier ministre mettait en doute les allégués du député conservateur James McGrath, pour qui le programme Nixon aggravera encore l'inflation des prix alimentaires au Canada.

Enfin, le ministre de l'Industrie et du Commerce, Alastair Gillespie, a déclaré que le gouvernement ne jugeait pas opportun, pour le moment, d'imposer un contrôle sur les exportations de produits du bois, soi-disant parce que ces exportations nuisent à l'approvisionnement du marché intérieur et font monter les prix.

La Chambre est passée ensuite au débat sur la motion de non confiance des progressistes-conservateurs, qui reprochent aux ministériels leur incurie en matière d'inflation.

Dans un discours bien structuré et éloquent, mais qui reprenait pour l'essentiel un autre discours semblable prononcé il y a quelques semaines, le député conservateur de Don Valley, James Gillies, est revenu à la charge pour proposer un gel des prix, salaires, dividendes et intérêts, suivi de l'établissement d'un système de contrôles permanents dont l'administration serait confiée à un "Office des prix et de la productivité". M. Gillies a exposé encore une fois les raisons pour lesquelles, selon lui, le gouvernement fait fausse route en misant uniquement sur la politique budgétaire et la politique monétaire pour venir à bout de l'inflation et du chômage.

Le critique conservateur a notamment reproché aux libéraux de soutenir que l'inflation des prix alimentaires provenait essentiellement d'une pénurie de l'offre de denrées à l'échelle internationale, mais de ne rien faire qui soit vraiment efficace pour accroître l'offre dans les secteurs alimentaires où la production canadienne est importante. Au surplus, a-t-il dit, on ne peut certes pas dire que la pénurie de logements et la hausse des loyers dans les villes canadiennes résultent de pressions inflationnistes étrangères.

Clairement, le gouvernement est responsable de cette situation et doit y remédier, a poursuivi M. Gillies, en ajoutant que jamais plus devrait-on se servir de la construction domiciliaire comme "volant" économique, que l'on rallonge en période de récession et que l'on raccourcit en périodes de récession, sans égard aux besoins véritables de la population.

WATERGATE

d'accord pour étouffer l'affaire comme s'il ne pouvait en être autrement. Car, comme l'a dit calmement Magruder, si l'on avait su à l'époque que John Mitchell était mêlé à cette affaire, le président Nixon n'aurait peut-être pas été réélu.

Il fut donc convenu à la suite de l'arrestation des cinq cambrioleurs, que Gordon Liddy "porterait le chapeau" pour les autres. Liddy, un avocat conseil et ancien agent de la CIA, a été condamné en janvier dernier à titre d'organisateur du coup du Watergate.

C'est Liddy qui avait présenté le premier projet discuté par le comité et qui devait coûter un million de dollars. Ce plan prévoyait notamment le séquestre d'éléments radicaux susceptibles de manifester au cours de la convention républicaine. Devant le refus du comité, Liddy revenait avec un autre plan dont le coût avait été ramené à $500,000. Ce plan prévoyait, outre le cambriolage et l'installation de tables d'écoute au Watergate, une série de "fuites" obtenues grâce aux services de call-girls zélées.

Même si le troisième plan de $250,000 devait être finalement adopté, Magruder a déclaré qu'il n'avait emballé aucun des membres du comité. Les résultats d'un premier cambriolage et les comptes rendus de l'espionnage des conversations téléphoniques devaient par la suite faire dire à Mitchell que l'opération ne valait pas l'argent que le comité y avait investi.

Le lendemain du second cambriolage, Liddy apprenait à Magruder l'arrestation des cambrioleurs du Watergate.

La situation fut examinée avec M. Frederick Larue, ancien adjoint de M. Mitchell, et avec le directeur de la campagne lui-même.

Il fut décidé que M. Larue conseille à M. Liddy d'intervenir auprès de M. Richard Zleindienst, alors attorney-général, pour obtenir la mise en liberté de M. James McCord, un des voleurs du Watergate. Il se heurta à un refus.

Quelques jours après le second cambriolage du Watergate, M. Magruder informa de la situation M. Bob Haldeman, ancien secrétaire général de la Maison Blanche.

Le lendemain, M. Haldeman rencontra M. Dean, M. Hugh Sloan, ancien trésorier du CREEP, M. Liddy, et M. Gordon Strachan qui effectuait la liaison entre le comité et M. Haldeman.

Ils réalisèrent que l'argent découvert sur les voleurs du Watergate, des coupures de $100, venait du CREEP.

Le 19 juin, au cours d'une réunion entre M. Mitchell, M. Larue et M. Dean, il fut décidé de détruire la transcription des écoutes et les autres documents relatifs à cet espionnage politique en vue d'étouffer le scandale.

M. Magruder a confirmé qu'il serait témoin à charge dans les procès qui devraient suivre l'enquête de la Chambre de mise en accusation. Lui-même, a-t-il précisé, plaidera coupable d'un seul chef d'accusation: celui de participation à un complot.

La commission, présidée par le sénateur Sam Ervin, ne reprendra ses travaux que mardi prochain. Il est probable qu'elle entendra alors M. John Dean, ancien conseiller juridique de la Maison Blanche, directement impliqué dans l'affaire, de même que l'ancien ministre de la justice, M. John Mitchell.

La déposition de M. Dean sera couverte par l'immunité, comme celle de M. Magruder, et elle est attendue avec le plus grand intérêt par les observateurs.

Par ailleurs, la Maison-Blanche a révélé hier que la secrétaire du président, Rose Mary Woods, avait une liste des contributions, anonymes ou non. Deux jours plus tôt, Maurice Stans, ancien trésorier du CREEP, a déclaré à la commission Ervin qu'il avait détruit ces listes "par coincidence" quelques jours après l'arrestation des cambrioleurs du Watergate.

La Maison-blanche a toutefois précisé que le président n'avait jamais pris connaissance de ces documents qui servent, a précisé le porte-parole, Gerald Warren, "de listes de gens passibles d'être invités à occuper des fonctions à la Maison-Blanche".

Ces listes indiqueraient, selon certaines sources, des contributions anonymes dépassant au total le million de dollars, en contravention des lois électorales américaines.

Et enfin, un rapport du Bureau de la Comptabilité générale du gouvernement américain a révélé hier que le Parti républicain avait reçu entre mars et mai 1973, en pleine crise du Watergate, plus de $4 millions de dollars en contributions financières alors que le parti démocrate recevait tout au plus, au cours de la même période, quelque $600,000.

CHOQUETTE

puté Charron, qui devait être adressée au ministre de la Justice, à qui avait été posée la première question sur le sujet.

S'étant plié à cette directive, M. Charron essuya le même refus de commentaire que celui fourni par M. Choquette à M. Rémi Paul.

Malgré l'avertissement du président de la Chambre, qui indiquait que la "fin de non-recevoir" de M. Choquette laissait peu de place pour d'autres questions à son endroit, le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, qui se fit rappeler à l'ordre deux fois, réussit à forcer M. Choquette à refuser de répondre pour une troisième fois.

M. Burns fit d'abord le préambule suivant: "La question que je vais poser au ministre n'implique aucunement le sub judice, peu importe dans quel sens, soit en faveur ou contre M. Saulnier; ça n'a rien à faire avec ma question.

Puis vint la question: "Le ministre est-il en mesure de nous dire s'il a en sa possession, ou si la Sûreté du Québec ou le bureau de recherche du Québec a en sa possession, sans que cela soit préjudiciable à M. Saulnier ou favorable, des bobines relativement à cette affaire?"

Le visage empreint d'inquiétude, M. Choquette se leva une troisième fois pour rappeler qu'une réponse de sa part pourrait "affecter le résultat des procédures devant les tribunaux".

La question suivante étant dirigée vers le ministre des Affaires sociales, M. Choquette en profita pour quitter l'Assemblée nationale.

En résumé, il faut se résoudre à écrire que la question la plus commentée, hier, dans les couloirs du Parlement, n'a fait l'objet d'aucun commentaire officiel du gouvernement.

MUTISME

Cependant, le maire a tenu à nier catégoriquement l'une des affirmations faite la veille par le Regroupement pour la préservation des espaces verts au sujet de l'aménagement d'espaces verts dans les îles de l'Expo. Selon M. Drapeau, contrairement aux prétentions du Regroupement, la ville de Montréal n'a pas inclus la superficie originale de l'île Sainte-Hélène dans le total de 682 acres de verdure qu'elle affirme avoir aménagés depuis quelques années dans le fleuve Saint-Laurent.

Les 682 acres sont des additions à ce qui existait auparavant, de dire M. Drapeau. "Ce sont des chiffres qui m'ont été fournis par le service municipal des travaux publics."

Par ailleurs, l'ex-chef Jean-Jacques Saulnier, interrogé au téléphone par un journaliste de la métropole, a déclaré hier qu'il ne lisait pas Le DEVOIR et que par conséquent il n'avait rien à déclarer concernant la nouvelle parue à la une du DEVOIR à son sujet.

Enfin, M. Lawrence Hanigan, président de la CUM, s'est dit "grandement surpris" de la démission du directeur Saint-Pierre. Quant aux révélations du DEVOIR concernant les bandes sonores et l'affaire Saulnier, M. Hanigan a déclaré qu'il n'avait "aucune réaction à tout ça".

MERCIER

d'Artbabasca, assassinats auxquels la police soupçonne Jacques Mesrine d'être directement relié. On se rappelle que ce dernier, arrêté il y a quelques mois en France, réussissait la semaine dernière à s'évader du tribunal de Compiègne où il comparaissait pour usage de faux.

CONTRÔLE

des approvisionnements internationaux en produits pétroliers et à l'augmentation de la capacité des raffineries de l'Est du Canada, a-t-il signifié.

La décision du gouvernement a été accueillie favorablement par les partis de l'opposition qui n'ont pas manqué, cependant, de déplorer que le gouvernement a attendu trop longtemps pour en arriver là et qu'il ne garantit pas un approvisionnement continu pour l'Est du pays.

Dans sa déclaration ministérielle, en effet, M. MacDonald a souligné que l'Est canadien, c'est-à-dire la région s'étendant de Kingston, en Ontario, jusqu'à l'Atlantique, dépend nécessairement de l'économie pétrolière internationale.

"Il faudra continuer à importer des produits raffinés. Ces produits ne seront pas faciles à obtenir cette année, particulièrement pour ce qui est de l'huile de chauffe, mais le gouvernement s'attend à ce que les sociétés pétrolières canadiennes fassent tous les efforts voulus pour s'assurer que nous commencerons la saison froide munis de réserves suffisantes", a dit le ministre.

Le chef du Crédit social, M. Réal Caouette, a vertement critiqué cette attitude du gouvernement en rappelant que si le Moyen-Orient, pour une raison ou une autre, cessait d'approvisionner l'Est du Canada en pétrole, de grandes difficultés surgiraient.

M. Caouette a suggéré au gouvernement de conclure un accord avec le Vénézuéla, un autre pays importateur de pétrole vers l'Est du Canada, afin de parer à toute éventualité du côté du Moyen-Orient.

FEU D'ARTIFICE

Suite de la page 3

Gaieté et amitié sont les leitmotiv de ces fêtes dont voici les principales étapes:

Aujourd'hui (15 juin): proclamation des fêtes de la Saint-Jean dans les salons de la mairie de Montréal, à 15h.

Samedi (16 juin) au stade Etienne-Desmarteau, rencontre athlétique entre des équipes montréalaises et torontoises.

Dimanche (17 juin): au centre récréatif Maisonneuve, compétition de natation pour les 11-12 ans, les 13-14 ans et les 15 ans et plus.

Le même jour, au parc Laurier, concours de pétanque.

Mardi (19 juin): soirée de l'amitié québécoise à l'hôtel Windsor sous la présidence du ministre québécois de l'immigration, M. Jean Bienvenue.

Jeudi (21 juin): au Chalet de la Montagne, banquet national offert à environ 500 convives. Le sociologue Léon Dion fera le point sur le Québec '73.

Collecte de sang en la salle de l'église Notre-Dame, à compter de 9h30 le 21 juin.

Vendredi, 22 juin: bal national dans les jardins du Ritz-Carlton.

Samedi, 23 juin: soirée des feux au parc Jeanne-Mance, à compter de 19h.

A minuit, messe en l'église Notre-Dame, célébrée par le vicaire général Mgr J.-M. Lafontaine, en l'absence de Mgr Paul Grégoire, actuellement au Brésil.

Les 23, 24 et 25 juin, de 10 à 16 heures, **tournoi d'échecs** au 4570 Saint-Denis.

Dimanche (24 juin): tournoi cycliste (trois catégories) et marche des Québécois partant vers 17h du parc Laurier pour aboutir à la fête populaire qui se déroulera dans le Vieux-Montréal. Prix de $10 à $50 pour les meilleures pancartes brandies lors de la marche des Québécois.

Le comité des fêtes nationales de la Saint-Jean, insiste-t-on, est une corporation distincte de la SSJB de Montréal et regroupe plusieurs animateurs et personnalités intéressés au succès de la fête nationale des Québécois. Pour renseignements: 866-1387.

M. Baulu s'est réjoui qu'un programme d'envergure ait été prévu pour les fêtes qui coïncident avec le 25ième anniversaire de l'adoption du drapeau fleurdelysé et le cinquantième anniversaire de l'union régionale (Montréal) des caisses populaires Desjardins, dont la contribution rend possible la tenue d'un feu d'artifice au parc Jeanne-Mance.

POLITIQUE SCOLAIRE

Suite de la page 3

Robert, président de l'association libérale du comté et concierge de l'école Aimé-Renaud.

Les autres membres de cette alliance sont tous membres de l'Association libérale du comté. M. Luigi Barone, dont le frère est propriétaire du journal "La voix du Peuple", aurait aussi une dent contre son ancien allié Iadeluca contre qui il se présente. Ce dernier a préféré proposer M. Fortin au poste de président de la commission scolaire locale de Saint-Léonard.

Dans l'autre camp, il est intéressant de noter que le candidat Iadeluca faisait partie du comité qui a découpé la nouvelle carte électorale pour les présentes élections scolaires. D'autre part, le candidat Aldo Didone vient de créer une compagnie nommée "Acoustique Partition" qui a obtenu un très important contrat de la municipalité, le 5 décembre dernier.

LE DEVOIR a appris de sources fiables que le montant de ce contrat est d'environ $200,000. Des vérifications auprès de l'Hôtel de ville ont révélé que le contrat original était en fait de $94,853. Il s'agissait d'aménager l'intérieur du nouvel Hôtel de ville et la compagnie "Acoustique partition" était le plus bas soumissionnaire.

Pourtant, depuis lors, le conseil municipal a décidé d'ajouter un grand nombre d'éléments au contrat. Les quelques fonctionnaires interrogés à ce sujet se sont dit incapables d'en révéler le montant exact, parce qu'il y avait en de nombreuses additions votées à plusieurs assemblées différentes. Ils ont toutefois indiqué qu'il n'y avait pas eu de nouvelle demande de soumission et que ces additions ont été facturées "au prix unitaire".

Coincés entre ces deux groupes, les trois indépendants des quartiers onze à treize disent avoir été l'objet de menaces répétées depuis quelques jours. Certains se sont même fait offrir plusieurs milliers de dollars ou des voyages en Europe "toutes dépenses payées", s'ils acceptaient de se désister et de laisser le champ de bataille libre pour les deux groupes en présence.

Certaines demandes de démission auraient été formulées par M. Pérusse et réitérées par son employeur, M. Poupart, qui se présente dans le quartier 10. Des informateurs ont aussi signalé au DEVOIR que M. Poupart a d'abord essayé de s'insérer dans le groupe Di Zazzo avec l'appui des libéraux et de Pérusse qui misaient en même temps sur l'italien Reda (aussi dans le quartier 10). A la dernière minute, l'organisation Dizazzo aurait présenté M. Yvon Desrochers, laissant l'organisation libérale avec deux candidats dans le même quartier.

L'ALLIANCE

Suite de la page 3

taire.

L'équipe Chagnon remporte donc 11 des 13 postes au nouveau conseil d'administration de l'Alliance, dont 5 par acclamation.

Les candidats de l'équipe Chagnon élus sont Micheline Paquette, première vice-présidente; André Pelletier, deuxième vice-président; Louise Boileau, secrétaire; et comme conseillère; Francine Dorais, Alain Prévost, Jacques Roux, Monique Paquette, Pierre Paquette, Normand Summerside et Jean-Marc Tisseur.

Sur quelque 9,000 enseignants montréalais, un peu plus de 2,600 se sont prévalus de leur droit de vote. Cette participation est sensiblement plus faible que lors de l'élection de 1971 où il y avait eu quelque 4,000 votants.

L'équipe Chagnon a présenté un programme qui mettait l'accent sur la remise en question des objectifs et structures de l'école. Elle a insisté sur la nécessité de mener la lutte à l'intérieur de chaque école. Son slogan était: "Trois cent écoles, une lutte".

Pour sa part, l'équipe Marsolais a reproché principalement au conseil d'administration précédent son manque de militantisme. Son projet était de ressusciter ce militantisme syndical en provoquant chez les enseignants des débats autour des questions majeures comme la politique linguistique, le renouveau pédagogique et la répression exercée par le gouvernement contre le mouvement syndical.

LE JUGE BRUNET

Suite de la page 3

en français le policier. (Larose témoigne en anglais) Larose a continué à maintenir que les déclarations lui avaient été montrées et qu'il les avait lues.

L'agent Hovington, qu'on avait fait venir en vitesse du quartier général de la SQ, a raconté qu'il avait tapé à la machine la déclaration de Larose. Il a admis qu'il avait révélé que les deux autres hommes avaient fait des déclarations mais il a nié avoir montré ces documents à Larose. Il a nié avoir suggéré le texte de la déclaration de Larose.

Larose est revenu de nouveau à la table des témoins et, pour prouver qu'il avait lu les deux déclarations, il a dit qu'il se souvenait qu'on y parlait d'un téléphone vert, que son nom y était mentionné plusieurs fois et qu'on disait qu'il travaillait souvent le soir.

Me Pothier a alors demandé s'il parlait français et s'il lisait cette langue. Larose a répondu qu'il ne le parlait pas et le lisait très peu. L'avocat lui a alors mis sous le nez les deux déclarations faites par Fullum et Edzard. Celle de Fullum était faite en français et l'autre en anglais. De plus, à l'invitation de Me Pothier, Larose les a lues toutes deux pour se rendre compte que ni l'une ni l'autre ne contenait de référence à un téléphone vert. C'est à ce moment que le juge Brunet a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'appliquer l'article 11 de la loi des commissions d'enquête qui prévoit que des témoins qui mentent peuvent être trouvés coupables d'outrage au tribunal. Le juge a noté que le parjure n'avait pas été commis devant la commission, et que d'ailleurs les commissaires ne pouvaient infliger d'autres sentences que pour outrage au tribunal. Il a ajouté que les commissaires attireront l'attention du procureur général sur ces déclarations et qu'ils espèrent que "des décisions seront prises".

L'homme d'affaires Jack Zimmerman, 59 ans, avait été preneur aux livres de façon intermittente. Il a confirmé, pour sa part, ce que les autres témoins avaient déjà raconté sur la façon d'opérer de ce que l'enquête désigne comme le "réseau Zimmerman". Il a exposé longuement sa situation financière et énuméré les actions qu'il détient dans différentes entreprises. Il a affirmé ne connaître ni Gary ni Gordon Ball, ni même Sobby Gardner qui, d'après la commission d'enquête ferait partie du réseau Zimmerman.

LE REFUS

Suite de la page 3

Selon le projet de loi C-196 que le gouvernement fédéral a soumis à l'étude du Parlement ces jours derniers, le COJO doit obtenir de chaque province canadienne l'émission d'un arrêté ministériel s'il veut y exploiter une loterie olympique.

Tout n'est pas perdu en ce qui touche le Manitoba, a cependant indiqué M. Bourassa. Si la mise en place d'une loterie interprovinciale de l'Ouest canadien qu'on s'efforce de faire présentement échoue, Winnipeg pourrait s'entendre avec le COJO en matière de loterid. La solution pourrait être que le Manitoba organise sa propre de loterip. La solution pourrait être recettes au COJO, ce qui serait une situation contraire au programme de loterie olympique conçu à Montréal.

Le commissaire général pense que le premier tirage de la loterie olympique pourra avoir lieu au début de 1974 et que le programme complet, jusqu'aux Jeux de 1976, en comprendra quatre ou cinq.

Interrogé au sujet du cri d'alarme lancé la veille par le Regroupement sur les espaces verts, au sujet de la disparition d'une partie de l'île Notre-Dame de Terre des Hommes, M. Rousseau a reconnu l'importance des travaux en cours à cet endroit mais il a fait valoir, d'autre part, que Montréal y gagnerait un canal nautique de grande qualité.

Il a confirmé l'affirmation du Regroupement selon laquelle on avait investi plusieurs millions de dollars dans le projet. Par contre, il a nié que de grandes quantités d'arbres allaient disparaître en cours de travaux. "La Ville de Montréal va déplacer les arbres", a soutenu le commissaire-général.

LA CSN

Suite de la page 3

sur la procédure de vérification. Elle demande, en outre, de pouvoir avec l'aide de ses propres experts vérifier les procédés employés quant à la computation des effectifs par le ministère.

D'autre part, la CSN va jusqu'à mettre en doute l'aptitude légale du ministre du Travail Jean Cournoyer à décider de la représentativité des centrales syndicales dans l'industrie de la construction. Selon elle, M. Cournoyer a déjà annoncé publiquement au cours d'une émission télévisée sa décision de reconnaître un degré de représentativité de plus de 50% à la FTQ et qu'étant "parti pris et préjugé", il aurait perdu toute juridiction en la matière.

Quant à la production des listes de membres, la CSN demande un délai de 10 jours pour compléter ses recherches. Et, si le ministre décide de se baser uniquement sur les listes pour rendre sa décision sur la représentativité, la CSN envisagera alors la possibilité de s'adresser aux tribunaux pour le forcer à adopter une autre procédure ou, encore, pour contester sa juridiction en la matière.

Six ouvriers enterrés dans une tranchée

TEMPLETON, Québec (PC) – Trois ouvriers de la construction, employés de la compagnie Bérard-Gemus, ont été tués hier après-midi, à Templeton, au Québec, dans une éboulie survenu lorsque la paroi d'une excavation pratiquée pour la construction d'une usine de pompage s'est effondrée.

Un autre ouvrier a pu s'en tirer, mais trois autres sont portés disparus. On n'a pas encore révélé l'identité des victimes.

Templeton est située près d'Angers, dans la région de Hull.

Le trou qu'on creusait était d'une profondeur d'une quarantaine de pieds. Il semble que l'éboulis se soit produit sous l'effet de l'eau.

Un automobiliste abat un policier

Un policier de la Communauté urbaine de Montréal a été tué, tôt hier matin, à LaSalle, et un autre a été blessé au moment où ils tentaient de vérifier l'identité d'un automobiliste qui semblait en état d'ébriété.

La victime, Richard Larente, âgé de 28 ans, a été atteint d'une balle en plein front. Quant au deuxième policier, Richard Ross, âgé de 29 ans, il repose dans un état satisfaisant à l'hôpital général de LaSalle. Quelques heures après le meurtre, un suspect d'une trentaine d'années était appréhendé à l'arrière d'un centre commercial à LaSalle.

Gel des prix

Le Canada ne devrait pas imiter les É.U.

Le Canada ne devrait pas, à l'instar des Etats-Unis, imposer un contrôle des prix, même si dans certaines circonstances il est nécessaire d'appliquer des contrôles sur l'économie.

Telle a été la réaction du président de l'Association des banquiers du Canada, M. R.E. Harrison, à l'annonce d'un gel des prix aux Etats-Unis.

M. Harrison, en congrès à Halifax, a expliqué hier qu'il fallait savoir, quand on décidait d'appliquer un tel contrôle, à quel moment le retirer.

En vérité, a ajouté M. Harrison, les contrôles bloquent le mouvement normal du marché. Même si le gouvernement cherche à empêcher l'emballement de l'économie et de l'inflation, les banques comprennent que la croissance ne doit pas être freinée dans les provinces moins riches.

A Toronto, un économiste de l'université York, M. Seymour Friedland, a exprimé l'avis que les conséquences du gel des prix ne seraient pas très importantes. La durée du gel, a-t-il ajouté, n'est pas assez longue pour perturber l'économie américaine ou l'économie canadienne.

Les exportateurs canadiens seront légèrement touchés alors que les importateurs de produits américains seront favorisés.

Un porte-parole de l'Association canadienne des importateurs a déclaré pour sa part que le gel des prix aurait comme effet de stabiliser les prix des fruits frais et des légumes, dont on prévoyait la hausse à cause d'une grande demande et d'une faible récolte.

A Montréal, un importateur de fruits et légumes a exprimé une opinion tout à fait contraire, M. Guy Hudon, de la maison Hudon et Orsali, explique que si un producteur américain ne peut vendre à son prix ses fruits ou ses légumes, il cherchera à les exporter au Canada en demandant un prix plus élevé encore. Comme les détaillants canadiens ne sont pas touchés par le gel des prix, ils achèteront aux USA et vendront au Canada, faisant absorber la différence de prix par leurs clients.

Les pompiers doutent de la compétence des coroners

ST-GEORGES-DE-BEAUCE (PC) – L'Association des chefs de service de protection contre l'incendie du Québec a fait observer au ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, qu'"un coroner n'est aucunement qualifié pour juger de la compétence d'un chef de pompiers".

L'association, qui clôturait son congrès annuel à St-Georges-de-Beauce, réprouve la décision d'un coroner "ad hoc" de Montréal qui a recommandé la destitution d'un chef de service, en critiquant aussi son travail.

"Chacun sa compétence, disent les chefs de pompiers. Un coroner est mandaté pour définir une responsabilité. Qu'il blâme un organisme, c'est son affaire, mais qu'il ose dire que M. Untel a mal travaillé, c'est aller trop loin".

Sentences arbitrales

QUEBEC (PC) – Désormais, les commissions scolaires devront respecter un certain équilibre dans la répartition de la tâche des enseignants.

C'est ce qui ressort de deux sentences arbitrales visant les enseignants de la banlieue de Québec à la suite de griefs formulés à l'endroit de la commission scolaire régionale de Tilly.

Le conseil d'arbitrage a en effet reconnu que l'équilibre a été rompu dans le cas de 18 enseignants qui avaient 25 périodes par semaine alors que la moyenne était de 21. Selon le conseil, un professeur ne peut avoir que deux périodes de plus que la moyenne.

L'affaire Geoffroy

Me Beaudry, procureur ad hoc au procès du Dr H.P. Lessard

Le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, a nommé hier après-midi un procureur ad hoc dans la cause de parjure du Dr Henri-Paul Lessard de St-Jean-de-Matha, qui avait été le principal témoin de la poursuite lors du procès du notaire Yves Geoffroy. Le procureur désigné par le ministre de la Justice est Me Gérard Beaudry.

Le procès du Dr Lessard doit débuter le 20 juin. Lors de sa mise en accusation à Joliette, le Dr Lessard avait plaidé non coupable et renoncé à l'enquête préliminaire.

On sait qu'en plus du Dr Lessard, le président du jury au procès d'Yves Geoffroy est lui aussi accusé de parjure et doit subir son procès incessamment. A l'issue du célèbre procès Geoffroy, le notaire avait été trouvé coupable du meurtre de sa femme. Les avocats d'Yves Geoffroy ont bon espoir d'amener le ministre fédéral de la Justice, M. Otto Lang, à annuler le verdict prononcé contre leur client, à l'issue des deux procès pour parjure qui doivent s'instruire dans les prochains jours.

les tribunaux

Le procès Saint-Germain

La poursuite a terminé sa preuve; la défense commencera le 7 août

par Guy Deshaies

La preuve de la Couronne contre le Dr Jacques Saint-Germain, accusé de négligence criminelle relativement à la mort de Paul-Emile Demers, a été déclaré close, hier, par le procureur du ministère public et le juge Redmond Roche a reporté la défense au 7 août prochain.

A cette date, on reportera à plus tard l'audition de la défense après entente avec les procureurs et consultation avec le maître des rôles.

Me Claude Millette a fait entendre en poursuite, les ambulanciers qui ont conduit M. Demers à l'hôpital Fleury le soir du 2 novembre 1972, l'épouse de M. Demers, les infirmières présentes à la salle d'urgence ce soir-là, le médecin traitant de M. Demers, le médecin-enquêteur du bureau de coroner qui a examiné le cadavre et le médecin qui a reçu M. Demers à l'hôpital Saint-Michel quelques instants après le décès.

On sait que M. Demers a été conduit à l'hôpital Fleury souffrant d'hémorragie digestive sous les conseils du Dr Jean Sénécal, son médecin. Ce dernier a appelé la salle d'urgence de l'hôpital Fleury pour annoncer l'arrivée prochaine de M. Demers et pour renseigner le personnel médical sur l'état du malade.

Les ambulanciers avaient été prévenus plus tôt que l'hôpital Fleury ne pouvait plus admettre de malades faute de places mais ils avaient conduit M. Demers quand même surtout à cause du téléphone du Dr Sénécal qui est attaché à cet hôpital.

A leur arrivée on leur répondait qu'il n'y avait plus de places. M. Demers aurait supplié alors le personnel de faire quelque chose en disant: "Faites quelque chose. je vais mourir."

Mme Demers aurait ensuite prié le Dr Jacques Saint-Germain d'intervenir pour conjurer l'hémorragie de son mari qui vomissait du sang.

Une discussion relative au manque de place entre le Dr Saint-Germain, Mme Demers et des infirmières aurait été brutalement terminée par l'intervention du chef ambulancier, M. Pierre Cyr qui aurait dit au Dr Saint-Germain; "Tu vas soigner cet homme-là!" Saint-Germain aurait répondu: "Toi, christ, écoeure-moi pas!" M. Cyr aurait alors opté pour l'abandon des lieux et aurait dit à ses hommes de s'en venir et de diriger le malade à un autre hôpital voisin. En route, M. Demers devait mourir et c'est le Dr Yves Balthazar, préposé aux urgences de l'hôpital Saint-Michel, qui constatait son décès.

Ce médecin a été le dernier témoin de la Couronne, hier.

En substance il a dit que selon les apparences du cadavre il y avait eu perte de sang importante. Il a affirmé qu'un tel cas est d'une grande urgence, qu'il faut tenter quelque chose, que lui-même aurait tenté quelque chose, qu'il existe dans toutes les salles d'urgence du sang de type universel qu'on peut donner sans faire des tests préliminaires, qu'il existe également des substituts sanguins, etc. Le Dr Balthazar a dit enfin que la salle d'urgence est là pour ça et qu'il fallait toujours tenter quelque chose.

Le médecin a été longuement interrogé sur les traitements à envisager dans de tels cas.

Me Claude Millette a finalement déposé certains documents comme la loi des hôpitaux, le code de déontologie médicale, les réglements de l'hôpital Fleury, etc.

Me François Chapados, qui représente l'accusé a déclaré qu'il avait besoin des notes sténographiques de toutes les dépositions faites par les témoins de la Couronne d'où le délai jusqu'au mois d'août.

Amende de $1,500 au président des proprios

Le président de la Ligue des propriétaires de Montréal, le Dr Loyola Perras, a été condamné à une amende de $1,500, hier, après avoir avoué sa culpabilité à une accusation d'usage de faux.

D'après l'acte d'accusation le président de la Ligue avait permis l'usage d'un faux bail, prétendument signé par la comédienne Monique Miller, pour justifier, semble-t-il, auprès de la Régie des loyers une augmentation de loyers dans son immeuble de Westmount.

Le procureur du ministère public, Me Jean Morin, a demandé au juge Bernard Bilodeau d'imposer une sentence sévère étant donné le caractère délibéré du délit et le titre du Dr Perras.

Injonction d'Outremont au sujet de la Police

La cour supérieure du district de Montréal a été saisie, hier, d'une demande d'injonction de la ville d'Outremont contre le directeur de police de la Communauté urbaine de Montréal afin d'empêcher celui-ci de réduire les effectifs policiers à Outremont.

Les procureurs de la ville d'Outremont plaident que le service à Outremont, tel que conçu par le directeur René Daigneault de la police de la CUM, est moins bon et plus dispendieux qu'auparavant.

En 1969 le service de police coûtait aux Outremontais $615,000 alors qu'il coûte aujourd'hui $1,025,000 pour des effectifs réduits, un plus petit nombre d'autos-patrouilles et des heures de patrouille réduites.

Les demandeurs arguent que le directeur Daigneault en effectuant ces coupures n'a pas obtenu l'autorisation et n'a pas consulté les autorités municipales non plus que le conseil de sécurité de la CUM.

Il y aura audition de la requête lundi en cour de pratique.

Meloche: le jury ne peut s'entendre

Les douze jurés qui devaient se prononcer sur l'aptitude mentale de Vincent Meloche à subir son procès pour le meurtre de trois hauts officiers de la Dupont of Canada ont déclaré hier au juge Claude Bisson qu'ils ne pouvaient en arriver à un accord unanime.

Il s'agissait d'une procédure spéciale prévue au code pénal et appelée "special issue", procédure par laquelle on assermente un jury spécial à même le tableau des candidats-jurés pour entendre une preuve et une défense portant uniquement sur l'état mental de l'accusé.

Le "special issue" est demandé par la défense qui doit d'abord démontrer des apparences de droit relativement à la déficience mentale de l'accusé.

On choisit ensuite douze jurés et la défense doit faire une preuve hors de tout doute que l'accusé n'est pas apte à subir son procès.

Me Robert La Haye a fait entendre trois psychiatres qui ont raconté avoir soigné Vincent Meloche qui est incarcéré depuis le jour du triple assassinat, soit le 7 octobre 1971.

Il a été avéré que Meloche s'était d'abord enlevé un oeil avec une lame de rasoir au centre de détention de la rue Parthenais et qu'il avait mutilé ces jours-ci son autre oeil de la même manière.

Le Dr Bruno Cormier, aliéniste, a opiné que Vincent Meloche n'avait pas l'équilibre mental pour subir son procès et conseiller adéquatement son avocat en vue d'obtenir une défense pleine et entière.

Les douze hommes appelés à examiner le cas à la lumière de ces informations n'ont pas pu conclure à l'inaptitude mentale de Meloche bien que les psychiatres entendus n'aient pas été contredits par la poursuite.

D'après les quelques informations communiquées à la cour par le président des jurés il paraît que la grande majorité d'entre eux étaient prêts à conclure à l'inaptitude de l'accusé. Les jurés ont commencé leurs délibérations mercredi midi et ont annoncé leur désaccord hier matin.

Le juge Claude Bisson a presque agi, alors, comme s'il y avait eu verdict d'inaptitude puisqu'il a ordonné que M. Meloche soit conduit dans une institution psychiatrique et sorti de la prison.

Le procès a été remis entre-temps au 4 septembre prochain.

Congrès mondial des Témoins de Jéhovah

Plus de 25,000 personnes sont attendues au congrès des Témoins de Jéhovah qui se déroulera du 25 au 29 juillet au stade des Expos, au parc Jarry.

Représentant une vingtaine de pays de quatre continents, ces délégués entendront durant les cinq jours du congrès plusieurs orateurs, dont les paroles leurs seront transmises en français et en anglais, grâce à un système d'interprétation simultanée.

Le congrès sera marqué en outre par plusieurs baptêmes par immersion totale.

M. Bourassa amène M. Quenneville à rectifier ses propos

par Pierre O'Neill

QUEBEC – Le premier ministre, M. Robert Bourassa, a exigé et obtenu hier de son ministre responsable de l'ODEQ, M. Quenneville, qu'il rectifie les propos qu'il avait tenus plus tôt dans la journée.

Au cours de la période des questions, le Parti québécois laissait entendre que le ministre était intervenu la veille pour empêcher la diffusion sur les ondes du poste de radio CJLM de Joliette d'une entrevue où le député Lucien Lessard réclamait la démission du ministre et député de Joliette.

Dans un premier temps, le ministre Quenneville a d'abord vigoureusement nié être intervenu auprès de la direction du poste de radio de Joliette. Et en réponse à une question additionnelle, le ministre déclarait: "Ce n'est pas à ma demande que le premier ministre est intervenu."

En conversation avec un autre de ses ministres, M. Bourassa n'avait pu très bien saisir que son ministre, M. Quenneville, venait involontairement de l'impliquer dans une tentative de censure de l'information. C'est le ministre Maurice Tessier qui a cru bon prévenir le chef du gouvernement de la gravité des propos tenus par le ministre Quenneville.

A la sortie de la Chambre, le premier ministre indiquait aux journalistes, qu'il inviterait son ministre responsable de l'ODEQ, M. Quenneville à se prévaloir de la "question de privilège" pour rétablir les faits. C'est ce qui fut fait.

On peut lire dans le Journal des débats de l'Assemblée nationale: "Ce n'est pas à ma demande que le premier ministre est intervenu". Le ministre Quenneville explique qu'il voulait par là préciser qu'il n'était pas intervenu pour que le premier ministre obtienne une entrevue.

A son tour, le premier ministre a cru bon de préciser que c'est à la demande de la station de radio CJLM de Joliette qu'il avait consenti une entrevue. Plus tard dans la journée, le service d'information de la station de radio confirmait avoir reçu un appel téléphonique du premier ministre.

L'entrevue du député péquiste de Saguenay n'a pas été diffusée tandis que l'entrevue du premier ministre a pu être entendue toute la soirée. Enfin, un membre de la Galerie de la Presse à l'Assemblée nationale, qui collaborait régulièrement avec CJLM et avait réalisé l'entrevue, a été remercié de ses services. M. Bourassa devait vérifier l'exactitude du sort fait au reporter Roch Côté, et a promis d'intervenir, si nécessaire, pour sa réinstallation.

2,400 lits de plus dans les centres pour personnes âgées

QUEBEC (PC) – Le ministère des Affaires sociales entreprend un nouveau programme afin d'ajouter 2,400 lits dans les centres d'accueil pour personnes âgées dans l'ensemble du territoire québécois.

En annonçant les détails de ce programme d'aménagement et de construction de centres d'accueil, le ministère fait état d'études établissant à environ six pour cent le nombre des personnes de 65 ans et plus dont l'état nécessite un placement.

La majorité des personnes âgées possèdent, selon cette étude, une autonomie suffisante pour vivre dans leur milieu de vie habituel en bénéficiant des services réguliers de santé et de services sociaux.

C'est donc cet objectif de six lits par 100 personnes que le ministère visera à atteindre dans cette phase d'implantation.

On mentionne aussi que plusieurs autres mesures sont actuellement en voie d'élaboration pour compléter les services dispensés aux personnes âgées qui ne nécessitent pas l'hébergement et une assistance particulière.

A cet effet, on étudie la qualité des services de soins et d'aide à domicile, les pensions de famille, les résidences de groupe surtout pour les adultes inadaptés.

Comme les habitations à loyers modiques ont répondu aux besoins de logement dans certaines régions, on envisage que d'autres projets similaires viendront s'ajouter.

En tenant compte des études effectuées, le ministère a publié la liste des endroits où les centres d'accueil devront être implantés, mais avant d'arrêter des programmes définitifs, les conseils régionaux de la santé et des services sociaux seront consultés.

Voici les régions où de nouveaux centres d'accueil seront implantés;

- Bas St-Laurent et Gaspésie: 110 lits ajoutés pour un total de 1,001 lits;
- Trois-Rivières: 45 lits ajoutés pour un total de 1,966 lits;
- Montréal métropolitain: 840 lits ajoutés pour un total de 8,287 lits;
- Laurentides-Lanaudière: 185 lits ajoutés pour un total de 1,626 lits;
- Rive sud de Montréal: 760 lits ajoutés pour un total de 2,873 lits;
- Outaouais: 400 lits ajoutés pour un total de 995 lits;
- Nord-Ouest: 60 lits ajoutés pour un total de 466 lits.

Selon le ministère, les régions qui ne sont pas mentionnées, soit le Saguenay- lac St-Jean, Québec, les Cantons de l'Est et la Côte-Nord possèdent actuellement relativement plus de ressources que les autres régions pour subvenir aux besoins, compte tenu de l'évolution de la population et des ressources dans chaque région.

Le ministère a établi que le coût additionnel pour le fonctionnement de ces nouveaux services sera d'au moins $6 millions par année pour les 2,400 lits, après déduction du loyer payé par les pensionnaires.

Le ministère souligne aussi, que dans certains cas, des lits serviront au transfert de pensionnaires présentement hébergés dans des foyers auxquels on ne peut accorder un permis en raison des normes de sécurité et d'hygiène.

Cette phase d'implantation, reconnaît le ministère, ne satisfera pas nécessairement tous les besoins, mais tout comme c'est le cas pour l'implantation des Centres locaux de services communautaires, une autre phase sera élaborée et mise à exécution lorsque les budgets nécessaires seront disponibles.

Les étudiants mécontents des écoles polyvalentes

MONTREAL (PC) – Au moins 97% des étudiants des écoles polyvalentes n'y sont pas heureux et ils ne trouvent de satisfaction que dans l'activité para-scolaire. Tel est le résultat d'une enquête sur les facteurs de mécontentement dans ces écoles effectuée par la section d'administration de la faculté d'éducation de l'Université de Montréal.

C'est la Fédération des principaux du Québec qui avait commandé cette étude, il y a deux ans, et le rapport montre en outre que 11% seulement des étudiants sont satisfaits du programme scolaire.

La recherche a été faite dans quatre polyvalentes dont on ne mentionne pas les noms. On les a choisies en milieu mirural, au coeur de Montréal, à l'extrême-ouest de la province et en banlieue de la métropole. Environ 98% des étudiants ont signalé des déficiences dans l'administration, les conditions de vie, les règlements, les relations avec les enseignants et les administrateurs.

Devant ce rapport, M. Gill Robert, président de la Fédération des principaux, a déclaré qu'il faut orienter les priorités vers l'humanisation des écoles et adapter les polyvalentes aux besoins des étudiants. "Ce que les étudiants ne peuvent tolérer, dit-il, ce sont des écoles qui dépersonnalisent."

Les étudiants reprochent à ces polyvalentes leur gigantisme et souvent leur malpropreté. 80% parlent du trop grand nombre de retenues, des mises à la porte trop fréquentes, de l'inconsistance des professeurs, etc.

La Fédération fait les recommandations suivantes au ministre de l'Education:

- décentralisation des budgets vers les écoles;
- plus grande autorité des principaux sur tous les employés;
- nomination de nouveaux animateurs sociaux;
- réduction du nombre d'heures de cours.
- plus grande part des principaux dans l'administration.
- formation de comités pour réduire l'absentéisme des étudiants.

Une femme se blesse gravement à l'Oratoire

Une pieuse Montréalaise a inscrit hier une action en dommage de $21,292 contre l'Oratoire Saint-Joseph où elle s'est rendue en parfait état physique le 25 juin dernier pour faire ses dévotions et en est ressortie avec un genou brisé et une paire de béquilles.

La demanderese explique qu'après avoir visité quelques autels votifs et versé ses offrandes dans les troncs du culte elle a dirigé ses pas vers la cafétéria pour refaire ses forces.

En entrant dans ce lieu, elle affirme avoir glissé sur une pomme de terre frite et s'être brisé le genou, fracture suivie de multiples complications. Dans le montant de $21,293 réclamé au Pères de Sainte-Croix, qui administrent ces saints lieux, la dame inclut $85 pour les béquilles.

Ainsi, les défendeurs, qui se sont fait voler le coeur du frère André récemment par des irrévérencieux farceurs, doivent maintenant répondre d'une malencontreuse patate frite dont l'effet désastreux, au lieu de se solder par un miracle gratuit, aboutit en Cour supérieure.

Malgré ses doutes, Toupin donne son appui au projet de Manseau

QUEBEC (PC) – Le ministre Normand Toupin a décidé de contribuer à l'initiative populaire de Manseau qui veut se lancer dans "la tomate de serre", malgré un certain scepticisme qu'il ne peut surmonter.

Aux promoteurs du projet qui sont allés le rencontrer à ses bureaux de Québec, le titulaire de l'Agriculture leur a promis l'aide technique de spécialistes de son ministère. Il leur a également confirmé l'octroi d'un prêt sans intérêt de $13,000 consenti par le ministère du Travail, avec l'approbation de son ministère.

En fait, M. Toupin doute qu'on puisse trouver au sein de la coopérative agricole de Manseau des experts capables de voir à la production des tomates en serre et, d'autre part, il se demande si on doit encore compter sur le bénévolat en 1973 pour lancer une entreprise ainsi considérable.

Les promoteurs du projet répondent oui et ils annoncent avec fierté qu'une première serre sera prête pour la production en fin de semaine. Pour l'année en cours, on prévoit en construire vingt, dont cinq serres-écoles. C'est à cela que servira le prêt de $13,000.

Du reste, c'est tout l'argent dont ils disent avoir besoin pour démarrer. L'an prochain, ils prévoient des récoltes de 100,000 livres de tomates qui leur procureraient des revenus de $50,000. Avec cet argent, ils poursuivraient la mise en chantier de trente autres serres et, la troisième année, l'objectif de 100 serres serait atteint.

Le ministre trouve, quant à lui, qu'il y aurait lieu de ramener le projet à des dimensions plus modestes. L'objectif de 100 serres lui semble irréalisable. La construction de 25 à 30 serres serait déjà un succès, a-t-il observé après la rencontre.

Il a en outre signalé qu'il serait disposé à fournir un autre prêt à la coopérative, si c'était nécessaire, car la formule lui plaît assurément, d'autant plus qu'une cinquantaine d'autres expériences s'avèrent rentables actuellement au Québec.

L'expérience de Manseau est toutefois unique, puisqu'elle est l'oeuvre d'un comité de citoyens, d'animateurs et d'organisateurs communautaires.

M. Dominique Lambert, barbier-poète de cette petite municipalité de la Rive-Sud, à la hauteur de Trois-Rivières, affirmait mercredi en conférence de presse que lui et les siens voulaient "se sortir du trou" et qu'ils voulaient le faire par leurs propres moyens.

Le concepteur du projet, M. Pierre Allard, a signalé d'ailleurs qu'une moyenne de 75 à 100 personnes se sont rendues à Manseau depuis trois semaines pour donner un coup de main aux gens de la place. On établit un plan de travail chaque jour: un groupe doit venir, pour pelleter, clouer ou peinturer et chacun apporte l'outil qu'il faut.

Les économies qu'ils réalisent en faisant appel au bénévolat sont à peu près de cet ordre: le projet est évalué à $500,000 et, selon les prévisions, ils le compléteront avec $100,000 ou un peu plus.

En somme, il aura fallu un coin de terre de six arpents sur un mille, une poignée d'hommes et de femmes courageux et déterminés et les conseils du docteur Marc Trudel, de l'Université Laval, pour mettre de l'avant un projet si audacieux.

Le ministre de l'Agriculture entend bien examiner ce dossier avec soin et, dans les jours qui viennent, il prendra quelques heures de son temps pour constater de visu ce dont Manseau est capable, cette municipalité qui garde encore en mémoire un affreux souvenir, le festival pop de 1970.

Université du Québec à Montréal

MAÎTRISE ÈS SCIENCES (biologie)
M.Sc. (biologie)
1973-74

Le programme de maîtrise ès sciences (biologie) est axé sur l'ÉCOLOGIE du grand territoire montréalais et de ses zones récréatives naturelles.

Programme

Le programme comporte 45 crédits, dont 18 pour les cours et séminaires et 27 pour les travaux de recherche et le mémoire.

Pour un étudiant à temps complet, ces crédits correspondent au moins à une année entière d'activités, soit trois sessions. Le mémoire doit être présenté au plus tard trois ans après l'inscription initiale.

Conditions d'admission

Le candidat doit posséder un baccalauréat spécialisé en biologie ou une formation jugée équivalente et avoir obtenu, à la fin de ses études de premier cycle, une moyenne cumulative d'au moins E (ou l'équivalent). Les demandes d'admission doivent être présentées au plus tard le 1er juillet.

On peut obtenir le formulaire de demande d'admission en s'adressant au:

Service de l'admission (875-3161)
Bureau du registraire
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À MONTRÉAL
Case postale 8888
Montréal 101, Québec

Pout tout renseignement sur le programme, s'adresser au responsable, 876-3145

TOUS SONT D'ACCORD AVEC LES PRIX HAMMOND



ORGUES NEUFS À PARTIR DE

$749 (QUANTITÉ LIMITÉE)

ORGUES USAGÉS POUR AUSSI PEU QUE

$649 (QUANTITÉ LIMITÉE)

STUDIOS D'ORGUES HAMMOND
DOMINIQUE BOULET
Siège social: 1401 ouest, rue Legendre, bureau 301, Montréal 356, P.Q. Tél.: 334-2551

Centre-Ville	Centre d'Achats St-Martin	Place Versailles	K-Mart Pointe-Claire
1434, McGill College (Métro McGill)	Boul. Labelle Chomedey, Laval	rue Sherbrooke coin Hippolyte-Lafontaine	195, boul. Hymus (coin St-Jean)
845-3211	681-2559	354-8140	695-7623

VENTE - LOCATION - COURS
MUSIQUE EN FEUILLES

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES

LE DEVOIR



Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent **LE DEVOIR** au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA $3.00 / ÉTATS-UNIS $4.00

À CES TARIFS, AJOUTER $1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à Journal Le Devoir, Case postale 6033, Montréal 101.

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐, par porteur ☐. Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant . . . . . semaines à l'adresse ci-bas mentionnée.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus $ . . . . pour un abonnement-vacances de . . . . semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus $ . . . . . pour un abonnement-vacances de . . . . . semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom: . . . . . .

Adresse actuelle: . . . . . .

. . . . . .

Adresse de vacances: . . . . . .

. . . . . .

Période du . . . . . au . . . . . inclusivement

Le document ramené par Kissinger intensifie l'opposition sénatoriale aux raids au Cambodge

WASHINGTON (d'après l'AFP et Reuter) – L'opposition sénatoriale américaine aux bombardements du Cambodge s'est accentuée hier au retour de M. Henry Kissinger de Paris où il a signé, la veille, le communiqué conjoint sur l'application des accords de paix au Vietnam.

Malgré un appel adressé aux sénateurs par M. Kissinger dans la matinée, leur demandant de ne pas s'opposer aux bombardements du Cambodge par l'aviation américaine, plusieurs critiques du gouvernement ont affirmé qu'ils continueront à s'efforcer de couper les fonds pour ces opérations.

En outre et surtout, le chef du groupe républicain au Sénat, M. Hugh Scott, a rallié hier les rangs des adversaires de la politique cambodgienne du gouvernement du président Nixon. Il a annoncé sa "décision personnelle" de retirer son appui aux bombardements à partir de la fin juin. Cette limite, a-t-il ajouté, "donnera le temps qu'il faut pour s'assurer que les accords pour mettre fin à toute activité militaire étrangère sont exécutés par tous les signataires."

M. Kissinger, de son côté, a rendu compte hier de sa mission au président Nixon. Au cours d'une séance de travail à la Maison-Blanche, le président et son conseiller ont passé en revue les perspectives de stabilisation de la situation en Indochine sur la base du nouveau document signé à Paris.

On estime dans les milieux du Sénat que l'importance du communiqué de Paris réside peut-être moins dans ce qu'il dit que dans ce qui a été convenu ailleurs.

L'important est peut-être bien dans ce que M. William Sullivan, le sous-secrétaire d'Etat adjoint américain, a promis au président sud-vietnamien Nguyen Van Thieu, et dans ce que M. Kissinger a dit à son interlocuteur nord-vietnamien, M. Le Duc Tho.

De source autorisée américaine on indique que Saigon s'était quelque peu opposé aux termes définitifs du communiqué Kissinger-Tho, mais on souligne que les Etats-Unis n'ont exercé aucune pression auprès du gouvernement Thieu pour qu'il en accepte les conditions.

Le communiqué commun en quatorze points signé par les quatre parties est décevant, estimait-on hier dans les milieux politiques de Saigon.

Méfiants, les Saigonnais soulignent que les deux parties sud-vietnamiennes n'ayant pas observé le cessez-le-feu depuis son entrée en vigueur, le 28 janvier, il n'y a aucune raison pour qu'elles le fassent à partir de ce midi, comme le demande l'un des articles.

Les quelques officiers sud-vietnamiens interrogés hier se montrent prudents et réservés. Ils font état, sur ce point des difficultés techniques de transmission des ordres à toutes les unités éparpillées sur l'ensemble du territoire. De même, les officiers sud-vietnamiens soulignent que si ce problème se pose pour l'armée de Saigon, il doit être encore accru chez les GRP, où les transmissions sont généralement considérées plus difficiles et où les groupes de combattants sont encore plus dispersés.

Ces mêmes officiers s'interrogent également sur le cinquième point, qui prévoit notamment l'étude des mouvements nécessaires pour le retour des forces armées des deux camps sr leurs positions à la date du 28 janvier dernier. Plusieurs officiers interrogés trouvent ce point "peu réaliste". Ils font valoir que la poursuite des combats, le 28 janvier, avait été fréquemment motivée par le fait que l'adversaire s'était, à l'ultime minute, infiltré dans des positions et villages tenus depuis des années par les troupes gouvernementales. Ces positions reprises de haute lutte seront gardées, estiment-ils.

Pourtant, un certain nombre d'articles sont précis et les observateurs, qui n'ont eu connaissance du texte final que dans les premières heures d'hier, estiment qu'ils devraient donner satisfaction au GRP notamment sur les points concernant la rencontre sur le terrain des commandants d'unité "en contact direct". Saigon s'y est toujours refusé et le FNL l'a toujours demandé.

L'article prévoyant "la liberté de mouvements des populations civiles" est également susceptible de donner satisfaction au GRP estiment les observateurs, mais il était déjà inscrit dans l'accord du 27 janvier et n'a pas été respecté.

L'article huit demandant la libération dans les 30 jours du "personnel civil vietnamien" était également exigé par le GRP ainsi que l'article neuf sur les libertés démocratiques.

Enfin, l'article onze du communiqué prévoyant que le siège de la commission militaire bipartite sera situé à l'intérieur de Saigon, ou, après accord mutuel en un endroit situé à la limite des deux zones militaires, donne satisfaction aux demandes répétées de la délégation militaire du GRP.

Commentant pour sa part hier la signature des nouveaux accords de Paris, le gouvernement khmer a estimé "le résultat assez mince" en ce qui concerne le Cambodge.

"Les dirigeants khmers ne s'attendaient d'ailleurs pas à ce que ce résultat soit bdaucoup plus positif car ils savent que le Vietnam du Nord n'a aucune intention sincère de retirer ses forces du territoire cambodgien", a déclaré le ministre de l'Information. Celui-ci a ajouté que le gouvernement khmer était fermement décidé à défendre la "juste cause" du Cambodge contre l'agression du Nord-Vietnam et du Vietcong.

De son côté Saigon a fait savoir qu'il se réserve le droit de maintenir des restrictions aux libertés démocratiques tant que les Nord-Vietnamiens et "Vietcong" feront peser une menace majeure sur le Sud-Vietnam et qu'un cessez-le-feu ne sera pas réellement appliqué, a indiqué hier le porte-parole gouvernemental.

Le cessez-le-feu est ordonné au Vietnam

• SAIGON (d'après l'AFP) – Les hauts commandements des deux parties sud-vietnamiennes (Saigon et GRP) ont donné l'ordre hier à 8 heures à leurs troupes régulières et irrégulières de cesser le feu sur tout le territoire sud-vietnamien à compter de midi, aujourd'hui, heure de Saigon.

Toutefois, hier, à près de 24 heures de l'entrée en vigueur du nouveau cessez-le-feu, le haut commandement militaire saigonnais signalait plus d'une centaine de combats à travers le pays. On a toutefois remarqué que contrairement aux quarante-huit heures qui avaient précédé la signature de l'accord initial de Paris, les combats n'ont pas augmenté dans une proportion aussi alarmante. La situation militaire en serait à son niveau normal des dernières semaines.

C'est ainsi que le haut commandement militaire a dénoncé cent-sept "violations communistes" commises depuis mercredi après-midi dans des régions où le premier ordre de cessez-le-feu est resté lettre morte depuis le 28 janvier dernier.

Par ailleurs, à la suite de l'accord signé mercredi à Paris, dix-sept bâtiments de guerre américains reprendront lundi ou mardi le dragage des mines dans les eaux territoriales du Nord-Vietnam, a déclaré un porte-parole de Pentagone hier.

Les dix-sept dragueurs sont actuellement au mouillage dans des ports philippins et taïwanais, et à Singapour.

Malgré la présence de nombreuses mines au large de la côte nord-vietnamienne, une centaine de cargos et de pétroliers ont fait escale à Haiphong depuis le 19 avril date à laquelle les Américains avaient provisoirement mis fin au dragage, a ajouté le porte-parole.

De son côté, le haut commandemant militaire de Saigon a précisé que les combats de ces dernières heures ont été déclenchés par l'adversaire dans les provinces côtières de Quang Nam et Quang Ngai, dans celle de Kontum sur les hauts plateaux du centre et dans la province de Binh Long, le long de la route 13 qui conduit de Saigon à la capitale provinciale isolée d'An Loc, à une centaine de kilomètres au nord.

L'ordre de cessez-le-feu n'a pas été diffusé par la radio de Saigon comme le précédent, mais, selon le commandement sud-vietnamien, il a fait l'objet d'un ordre lancé par l'état-major général à toutes les unités sur le terrain.

Selon les observateurs, il est parfaitement irréaliste de penser que les forces armées des deux parties sud-vietnamiennes "reviendront aux positions qu'elles occupaient au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 28 janvier 1973", comme le demande l'article cinq du communiqué commun. A cette date, pour donner un exemple, les unités du Front national de libération avaient coupé tous les axes de communication autour de la capitale et occupé plus de trois cents hameaux. Les axes ont été dégagés depuis et les hameaux repris.

Il y a, évidemment, des aspects positifs dans ce communiqué et chaque partie – Saigon comme le GRP – estime qu'il a remporté une nouvelle victoire. Mais, pour les observateurs diplomatiques, c'est le Nord-Vietnam qui, pour le moment, a gagné des avantages certains. Les Etats-Unis se sont en effet engagés à "cesser immédiatement, complètement et indéfiniment toute reconnaissance aérienne sur le territoire de la république démocratique du Vietnam" et à "reprendre les opérations de déminage dans les cinq jours après la signature de ce communiqué", opérations qui seront terminées "dans les trente jours suivants".

C'est le seul délai qui ait été fermement décidé, tous les autres qui touchent au règlement militaire ou politique entre les deux parties sud-vietnamiennes étant pratiquement irréalisables ou s'accompagnant de phrases vagues telles que "sans délai", "aussi vite que possible", "autant que possible".

Un article qui diffère de l'accord de Paris et qui a attiré l'attention des observateurs diplomatiques est celui qui concerne la zone démilitarisée. Il précise que "l'équipement militaire (sous-entendu venant du Nord-Vietnam) peut transiter à travers la zone démilitarisée seulement s'il est introduit au Sud-Vietnam comme matériel de remplacement". Cet article semble reconnaître la réalité de la situation militaire, la zone démilitarisée étant tombée sous le contrôle communiste.

L'armement de remplacement pour les forces du GRP au Sud-Vietnam étant autorisé à traverser la zone démilitarisée en un "point d'entrée désigné", (Gio Linh), cet article pourrait impliquer que les autres "points d'entrée" seront supprimés.

Le Sénat coupe les crédits aux actions hostiles en Indochine

WASHINGTON (AFP) – Le Sénat a approuvé hier un texte de loi prévoyant l'arrêt de toute intervention des forces américaines en Indochine.

Le texte, qui a été approuvé par 67 voix contre 15, alloue un crédit de $613 millions au département d'Etat mais coupe dans un amendement tout crédit destiné à toute action hostile "dans, au dessus ou venant du large" du Nord-Vietnam, du Sud-Vietnam, du Laos et du Cambodge.

Cette proposition a été adoptée malgré une intervention personnelle de M. Henry Kissinger qui dans la matinée, avait exposé devant les sénateurs le nouvel accord signé mercredi à Paris.

Le texte doit maintenant être examiné par la commission conjointe du Sénat et de la Chambre des représentants. La Chambre avait en effet approuvé la semaine dernière un crédit de $687 millions pour le département d'Etat, mais l'amendement concernant l'engagement de forces américaines en Indochine n'était pas joint au texte.

Phnom Penh ne veut pas rester seul

WASHINGTON (AFP) – "Il ne serait pas juste que les Etats-Unis nous laissent seuls faire face à la situation actuelle en cessant leurs opérations aériennes au Cambodge", a déclaré hier le nouvel ambassadeur du Cambodge à Washington M. Um Sim, au cours d'une conférence de presse.

M. Sim a rappelé que les Etats-Unis étaient intervenus au Cambodge dans deux buts, le premier de faciliter le retrait le plus rapide possible de leurs troupes au Sud-Vietnam, et le second d'aider le Cambodge à survivre.

Le premier but a été atteint, a dit M. Sim, et maintenant il ne serait pas juste de laisser le Cambodge combattre seul contre les rebelles et les forces nord-vietnamiennes.

M. Sim a évalué les forces rebelles à 40.000 hommes et les forces nord-vietnamiennes au Cambodge à 45.000 hommes.

Candidature de la RFA aujourd'hui

NATIONS UNIES (AFP) – Les dernières séquelles du règlement de la question allemande se déroulent actuellement à l'ONU.

Les représentants des quatre puissances (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et URSS) ont déposé conjointement hier au secrétariat de l'ONU, aux fins d'enregistrement, le texte en anglais, français et russe de l'accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971, avec ses quatre annexes et ses deux protocoles.

Les instruments remis à M. Kurt Waldheim contiennent aussi l'échange de lettres entre les trois puissances et l'URSS, auxquelles est annexée la lettre des trois puissances occidentales au chancelier fédéral.

Par ailleurs, l'observateur permanent de la République fédérale allemande remettra aujourd'hui au secrétaire général la demande d'admission de Bonn comme membre des Nations unies. La République démocratique a présenté sa demande mercredi. Ces deux candidatures seront examinées ensemble, la semaine prochaine, à fin de recommandation à l'assemblée générale, par le Conseil de sécurité, et son comité spécial pour l'admission des nouveaux membres.

Allende accuse la justice de son pays de partialité

SANTIAGO (par l'AFP) – Le président Salvador Allende a accusé la justice de manquer à ses devoirs en se refusant à châtier ceux qui recherchent la destruction des institutions chiliennes.

Faisant écho aux propos du président, les parlementaires chiliens de gauche (gouvernementaux) se sont élevés hier contre l'opposition centriste et conservatrice qu'ils accusent d'avoir mis le Congrès "hors la loi et dans l'illégitimité".

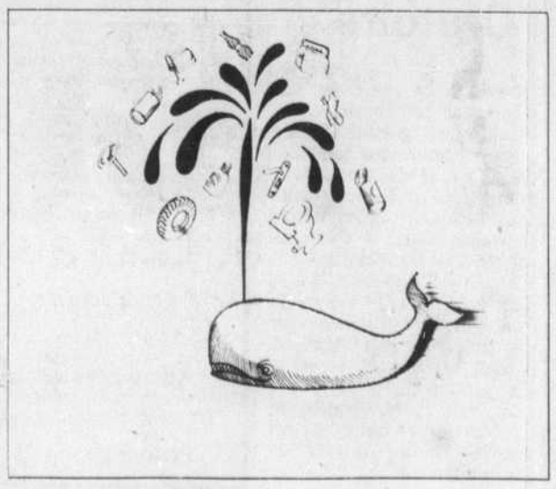
Dans une déclaration, ces parlementaires dénoncent en particulier "l'abus permanent, quasi quotidien, d'accusations constitutionnelles contre les ministres d'Etat, les préfets de province et les gouverneurs, pour paralyser le fonctionnement de l'Etat, créer des obstacles et soulever des problèmes qui empêchent le gouvernement de gouverner".

Les parlementaires de gauche, dans leur déclaration, annoncent d'autre part qu'ils ne participeront plus aux sessions au cours desquelles sont discutées ces accusations. Dans les deux Chambres la gauche est minoritaire.

Dans sa lettre ouverte de 20 pages adressée au président de la Cour suprême de justice, le chef de l'Etat chilien souligne "la partialité dont ont fait preuve les tribunaux durant les trente mois de gouvernement populaire". Si la justice, souligne-t-il, est lente et inefficace dans la répression des désordres qui outragent le pouvoir exécutif – et par conséquent la souveraineté populaire, dont il émane – elle est par contre prompte et zélée pour prendre des mesures destinées, par exemple, à entraver la constitution du secteur social de l'économie (nationalisations).

Le président rappelle dans sa lettre que son gouvernement a déposé plus de 160 plaintes contre des personnes, des organes de presse et des stations de radio qui ont enfreint la loi de sécurité intérieure de l'Etat. "La majorité de ces plaintes n'ont pas été prises en considération. . ." assure M. Allende, qui proteste ensuite contre les insultes et les railleries dirigées contre les autorités, ainsi que contre la diffamation des forces armées, "entreprise calculée de démolition de nos institutions destinée à faciliter la dissolution sociale".

Après avoir cité le fait "paradoxal" que des ministres aient été frappés par la justice pour avoir condamné certains désordres conformément aux dispositions légales, il rappelle "certains programmes radiophoniques séditieux qui ont reçu la protection de magistrats".



COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
MONTPETIT, Maurice	4061 est, rue Ontario Montréal	Salle à manger - Bar
LEMAY, Micheline	7950, rue de Marseille, Montréal	
BÉLANGER, Wilfrid	901 est, rue Cherrier, Montréal	Épicerie
KIBARIS, Mme Constantina	16 ouest, rue Ontario, Montréal	Salle à manger
SROUBEK, Charles R. "Ramada Inns of Canada Ltd."	5500 est, rue Sherbrooke, Montréal.	Hôtel-Salle à manger - Bar
MAZZAFERRO, Francesco "King of the Pizza Ltd"	1858 o, rue Ste-Catherine Montréal	
D'ALESIO, Camillo	1259 rue Berri, Montréal	Salle à manger
GIANNAKOPOULOS, Zean & Panagiotis Vanikiotis	630 ouest, rue Jarry, Montréal	Épicerie
CODERRE, Yvette Rivard	2531 rue Des Ormeaux, Montréal	Épicerie
DIONNE, Richard "Place Côte de Liesse Inc."	11425 Côte de Liesse, Dorval	Salle à manger - Bar - Cabaret
MORAIS, Louis-Jean	4805 rue Charleroi, Montréal-nord	Épicerie
GAUTHIER, Henri "L'Oasis Bar B.Q. Ltée"	2106 est, rue Rachel Montréal	Bar
RIFAI, Fayez	7754, rue Centrale, LaSalle	Épicerie
CHEVREFILS, Gilles "E. Chevrefils & Fils Inc."	1293 est, rue Laurier, Montréal	Épicerie
ROBIDOUX, Laurent	8887, 2e avenue, (St-Michel), Montréal	Épicerie
GIARRUSSO, Giovanni "The Stock Exchange Club Inc."	800 Place Victoria Montréal	Club
DE FRAGA, Sebasteao Arlindo "Super Marché New Westminster Inc."	5748 rue Westminster, Côte Dt-Luc, Montréal	Épicerie
TREMBLAY, Marie Ange (Desbois)	3487 est, rue Ste-Catherine, Montréal	Salle à manger
FAZIO, Gaetano	5940 boul. Léger Montréal-Nord	Épicerie
BOIVIN, Alfred E. "Le Gai Colibri Inc."	1230 boul. St-Laurent Montréal	Salle à manger - Bar
KAPOURALIS, Nicolas	5751 rue Monkland Montréal	Épicerie

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSERMENTÉE dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

TOUTE NOUVELLE AU QUÉBEC. LA VODKA GORDON'S DELUXE.



Si douce qu'elle s'accorde avec tout...et tout le monde!

Pour éviter peut-être les manifestations, le programme de M. Brejnev est modifié

WASHINGTON (d'après l'AFP) – Le conseiller du président Nixon, M. Henry Kissinger, a annoncé hier après-midi que le programme de la visite que M. Leonid Brejnev, secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique, va faire aux Etats-Unis, a été complètement modifié en dernière minute.

M. Brejnev qui devait séjourner aux Etats-Unis du 18 au 26 juin, arrivera demain, le 16 juin, pour repartir lundi, le 25 juin. Le secrétaire général du PC de l'URSS passera donc une journée de plus que prévu chez ses hôtes américains.

Contrairement à ce qui était prévu, le leader soviétique ne visitera ni le centre spatial de Houston ni aucune autre ville américaine mais se rendra directement le vendredi 22 juin de Washington à San Clemente avec le président Nixon pour la phase finale de leurs discussions.

M. Brejnev quittera San Clemente le dimanche 24 juin pour passer la nuit à la résidence présidentielle de Camp David, près de Washington, avant de repartir pour Moscou, le lundi 25.

M. Kissinger a expliqué qu'il avait été décidé d'abandonner tous les arrêts entre Washington et San Clemente afin que le président Nixon et M. Brejnev puissent consacrer le maximum de temps à leurs entretiens. Il a catégoriquement rejeté – sans parvenir à convaincre – les suggestions que cette décision ait été prise en raison de menaces de manifestations d'hostilité des Juifs américains contre M. Brejnev pour faire preuve de leur solidarité avec les Juifs d'Union soviétique.

Le président Nixon et M. Brejnev vont donc se retrouver demain à Camp David pour poursuivre l'oeuvre de rapprochement et de coopération entre les Etats-Unis et l'Union soviétique qu'ils ont inaugurée avec éclat à Moscou en mai 1972.

La crise politique provoquée aux Etats-Unis par l'affaire Watergate n'est pas parvenue à remettre en question cette seconde rencontre Nixon-Brejnev qui sera peut-être moins spectaculaire que la première mais dont l'importance ne sera pas moins décisive pour l'avenir des relations internationales.

Pendant neuf jours, presqu'entièrement consacrés aux discussions, le président et le secrétaire général du Parti communiste de l'URSS traiteront non seulement du développement des relations entre les deux super-puissances mais aussi des problèmes politiques intéressant l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient.

L'opinion publique américaine a tendance à considérer que M. Brejnev vient aux Etats-Unis en demandeur. Pour faire progresser le développement économique de son pays, il a résolument joué la carte de la coopération avec les Etats-Unis dont il attend maintenant des crédits et des apports technologiques.

Mais de son côté, le président Nixon, dans la situation peu reluisante où l'a mis le Watergate, a plus besoin que jamais de redorer son image d'architecte de la paix et du nouvel ordre international. Il a autant d'intérêt personnel que M. Brejnev au succès de leur nouvelle rencontre.

Sur le plan bilatéral, les deux hommes d'Etat s'efforceront de faire progresser les négociations en cours entre les deux pays sur la limitation des armements stratégiques et sur la coopération économique.

● SALT – Les deux super-puissances sont maintenant engagées dans la deuxième phase de leurs négociations qui porte sur la limitation qualitative des armements nucléaires offensifs. C'est un problème beaucoup plus complexe que celui de la limitation quantitative qu'ils ont réglé lors du sommet de Moscou. On ne s'attend pas qu'un accord soit conclu la semaine prochaine. Mais les deux hommes d'Etat pourraient publier une déclaration commune fixant les objectifs et les procédures de la phase II comme ils l'avaient fait en mai 1971 pour débloquer les négociations de la phase I.

● Coopération économique – Les deux pays ont de grands projets qui pourraient aller jusqu'à l'exploitation des ressources naturelles de l'URSS par des sociétés américaines. L'URSS y gagnerait les capitaux et la technologie industrielle qui lui font encore défaut. Les Etats-Unis y gagneraient de nouvelles ressources en pétrole, en gaz naturel et d'autres matières premières.

Mais M. Nixon se heurte à l'opposition du Congrès qui renacle à faire des "cadeaux" à l'URSS tant que les Juifs n'y sont pas libres d'émigrer et tant que la détente en Europe ne se traduit pas par une plus grande circulation des personnes et des idées entre l'Est et l'Ouest. C'est là que M. Brejnev devra donner les gages de sa bonne volonté s'il veut obtenir satisfaction.

Sur le plan international, il n'est pas de grand problème dont le règlement ne dépende pas dans une certaine mesure d'une entente entre les Etats-Unis et l'URSS.

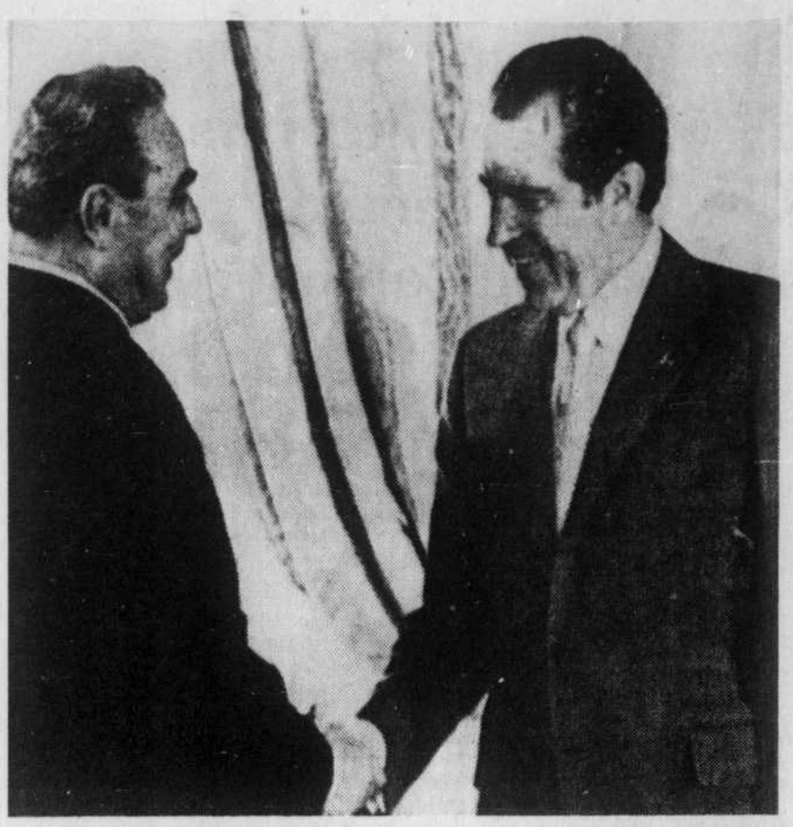
● Europe – M. Nixon a besoin que l'URSS soit raisonnable sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe afin de pouvoir procéder à l'allègrement du dispositif militaire américain que lui réclame le Congrès sans être accusé par ses alliés de mettre la sécurité de l'Europe en péril. Il a d'ailleurs consulté ses principaux partenaires européens en prévision de sa rencontre avec M. Brejnev et les informera de ses résultats.

● Moyen-Orient – M. Nixon voudrait que l'URSS use de son influence sur les pays arabes, et plus particulièrement sur l'Egypte, pour que des négociations s'engagent avec Israël en vue du règlement du conflit. Les deux super-puissances, qui sont déjà d'accord pour ne pas se battre pour le Moyen-Orient, pourraient maintenant se mettre d'accord pour limiter leurs livraisons d'armes à la région. Mais c'est un objectif qui est compromis par leur rivalité croissante dans le Golfe arabo-persique.

● Indochine – Les accords de paix du mois de janvier ont levé l'hypothèque d'une guerre ouverte qui n'avait pas empêché le premier sommet de se tenir. Washington espère maintenant que Moscou va convaincre le Nord-Vietnam de respecter le cessez-le-feu et de rechercher un règlement pacifique conformément aux accords de Paris.

L'ombre de la Chine planera sur la rencontre comme elle a plané sur le sommet de Moscou. M. Brejnev cherchera de nouvelles assurances que dans leur rapprochement avec Pékin, les Américains ne feront rien qui encourage les Chinois à durcir leur attitude envers l'Union soviétique.

Pour ménager la susceptibilité de Pékin, M. Nixon a exprimé dernièrement son désir de se rendre à nouveau à Pékin. De même les observateurs s'accordent aussi pour considérer comme un geste rassurant la rencontre imprévue de mercredi, à Paris, entre le ministre chinois des Affaires étrangères, M. Chi Peng fei et le conseiller présidentiel, Henry Kissinger.



Un sommet qui en prolonge un autre. Celui-ci se tenait à Moscou, en mai 72, entre Brejnev et Nixon. (Téléphoto AP)

Un marché du KGB aux Juifs

MOSCOU (AFP) – Dix Juifs moscovites ont été convoqués mercredi par le KGB et priés de ne pas faire de manifestation pendant la durée du voyage de M. Brejnev aux Etats-Unis, apprend-on de source juive.

On leur a également indiqué, précise-t-on, que leurs chances d'acquérir un visa d'émigration seraient plus grandes s'il s'engageaient à n'entreprendre aucune action pendant cette période.

En revanche s'ils se livraient à toute forme de manifestation, il leur a été signifié qu'il seraient incarcérés pendant la durée de la visite.

Parallèlement on apprend de même source que douze Juifs de Moscou, Riga, Leningrad et Odessa, ont reçu un visa d'émigration au cours de la semaine dernière.

D'autre part un Juif moscovite, Mikhail Babel, a obtenu la permission de quitter l'URSS, indique-t-on, mais son visa ne lui sera délivré qu'à l'issue de la visite de M. Brejnev aux Etats-Unis et à la seule condition que ses camarades évitent toute manifestation.

L'intérêt de Washington pour l'OTAN est essentiellement américain (Rogers)

COPENHAGUE (d'après l'AFP) – M. William Rogers, secrétaire d'Etat américain, qui entend profiter de la réunion du printemps des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN pour résoudre notamment "la guerre de la morue", a déclaré à l'ouverture de la conférence que "rien n'est plus important pour les Etats-Unis que de maintenir les liens de l'Alliance".

"Nous considérons, a ajouté M. Rogers – qui soumettra à ses collègues les propositions américaines concernant la nouvelle charte atlantique – que cette alliance est importante pour notre sécurité; donc l'intérêt que nous lui portons est essentiellement et initialement américain."

La première journée de la session du conseil de l'OTAN, pour laborieuse et sans éclat qu'elle fut, n'a pas permis d'épuiser la liste des 15 orateurs prévus. Le début de l'après-midi a été occupé, en effet, par une parenthèse sur la morue.

Le ministre islandais, M. Einar Agustsson, ayant réclamé que le conflit anglo-islandais soit évoqué, en soulignant qu'il voyait là un test de la signification de l'Alliance, Sir Alec Douglas-Home a répété la position de la Grande-Bretagne: "Nous retirerons nos bateaux de guerre, mais qu'on laisse nos chalutiers tranquilles". Plusieurs ministres sont intervenus sur le ton conciliant. Finalement, l'affaire se poursuivra en coulisses, M. Joseph Luns étant invité à poursuivre ses bons offices.

Le débat général a repris alors avec l'intervention de M. Walter Scheel (République fédérale d'Allemagne). Ont pris alors successivement la parole MM. Renaat Van Eslande (Belgique), Gaston Thorn (Luxembourg), Giuseppe Medici (Italie), Max Van Der Stoel (Pays-Bas). On avait entendu le matin MM. Mitchell Sharp (Canada), William Rogers (Etats-Unis), Sir Alec Douglas-Home (Grande-Bretagne) et Michel Jobert (France).

Il restera donc à entendre aujourd'hui les ministres danois, norvégien, portugais, grec et turc.

Sans entrer dans le détail des discours de cet après-midi, on peut en retenir le caractère commun: tout le monde est d'accord pour se féliciter du succès de la phase préparatoire des travaux d'Helsinki et pour admettre que la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pourra s'ouvrir le 3 juillet. Mais tout le monde (sauf la France qui ne participe pas aux conversations de Vienne) est d'accord aussi pour maintenir le principe du parallélisme avec la conférence sur une réduction des forces et pour maintenir, comme prévu, l'ouverture de cette conférence (MBFR) au 1er novembre. Sinon, la conférence sur la sécurité s'enlisera.

Quant aux relations entre les membres de l'alliance, il apparaît que le ministre français a été le seul à proclamer que, l'alliance étant satisfaisante telle qu'elle est, il serait inopportun d'y toucher par une quelconque déclaration de principe. Au contraire, tous les ministres qui ont parlé l'après-midi, estiment qu'il ne faut pas se dérober au dialogue offert par les Américains et que, proclamer à nouveau les principes sur lesquels on s'appuie, serait plutôt une bonne chose. Mais tous sont d'accord pour exclure toute idée de "globalisation" dans le dialogue Europe-Etats-Unis pour ne pas mélanger la sécurité avec les problèmes économiques et pour maintenir les différents éléments du dialogue dans les enceintes appropriées (Otan, GATT, FMI).

On a parlé, bien sûr, de la visite du président Nixon en Europe cet automne et de l'opportunité d'un contact entre lui et l'OTAN, mais il n'a pas été question de "sommet atlantique" et l'opinion générale tend à renvoyer à la session de décembre de l'OTAN la discussion d'un projet de "déclaration de principes" plutôt que de l'évoquer lors de la visite de Nixon.

Les USA préconisent le retour de Jarring et un "1er pas" à Suez

NATIONS UNIES (AFP) – Les Etats-Unis sont prêts à appuyer une relance de la mission Jarring sur la base de la résolution 242 du Conseil de sécurité et ils estiment qu'un processus de négociations pour régler pacifiquement le conflit israélo-arabe pourrait être initié par un accord stipulant un retrait israélien partiel du Sinaï et la réouverture du canal du Suez. Tels sont les éléments saillants de la position américaine dans le débat du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient énoncée hier soir par le représentant des Etats-Unis aux Nations unies, M. John Scali.

Un tel "premier pas", a précisé M. Scali, devrait être "étroitement lié à un règlement final accepté" et être placé dans le contexte d'un cessez-le-feu prolongé. Ce qui importe en tout cas, a ajouté le représentant américain, c'est "qu'un processus de négociations, celui-là ou un autre, soit engagé et engagé sans délai."

Dans son énoncé, l'ambassadeur John Scali a fait valoir que, malgré les interprétations en divers sens, qu'en ont été faites, "la résolution 242 est muette sur le tracé définitif des frontières entre les parties": elle ne contient ni confirmation ni rejet des lignes d'armistice qui existaient entre Israël, l'Egypte, la Jordanie, et la Syrie le 4 juin 1967 en tant que frontières définitives et reconnues." La résolution 242 est ambiguë sur ce point et, a souligné M. Scali, c'était précisément là où se trouvait le compromis qui a permis son adoption.

Le "message central" de la résolution 242 réside dans son appel à un changement fondamental dans la nature des relations entre les parties, un passage de la belligérance à la paix; de l'insécurité à la sécurité, de la dépossession et du désespoir à l'espoir et à la dignité pour les Palestiniens." C'est dans le contexte de ce "message central" que la question d'un accord sur un tracé frontalier définitif doit être examinée, a dit M. Scali.

Après avoir rappelé que les ordres de cessez-le-feu du Conseil de sécurité mettant fin aux hostilités de juin 1967 n'avaient pas désigné qui était responsable du déclenchement de ces hostilités et n'avaient pas enjoint à Israël de procéder à un retrait inconditionnel de ses forces, le représentant des Etats-Unis a soumis au Conseil de sécurité une analyse en cinq points de la résolution 242:

● cette résolution contient dans son préambule la proclamation de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre et la nécessité d'oeuvrer pour une paix juste et durable dans le Moyen-Orient. "Nous acceptons ce principe et le considérons important et significatif", a dit M. Scali.

● Le principe du retrait des forces israéliennes des territoires occupés contenu dans la résolution 242 ne peut être séparé de celui de la "fin de l'état de belligérance, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de toutes menaces ou de tous actes de force."

● La résolution 242 affirme la nécessité de garantir la liberté de navigation, l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque Etat de la région. "Manifestement", a dit M. John Scali, "les mesures concrètes destinées à assurer ces garanties doivent faire partie en détail des termes d'un règlement définitif."

● Tout règlement durable et juste doit tenir compte des aspirations légitimes des Palestiniens: les Etats-Unis estiment qu'il appartient "aux parties de définir spécifiquement ce que ceci signifie."

● La résolution 242 fait appel à l'accord et un accord "n'est pas possible sans la mise en oeuvre d'un processus de négociations directes ou indirectes engageant les parties elles-mêmes." "Chaque membre du Conseil de sécurité doit encourager les parties à s'engager dans un tel dialogue", a ajouté le représentant des Etats-Unis.

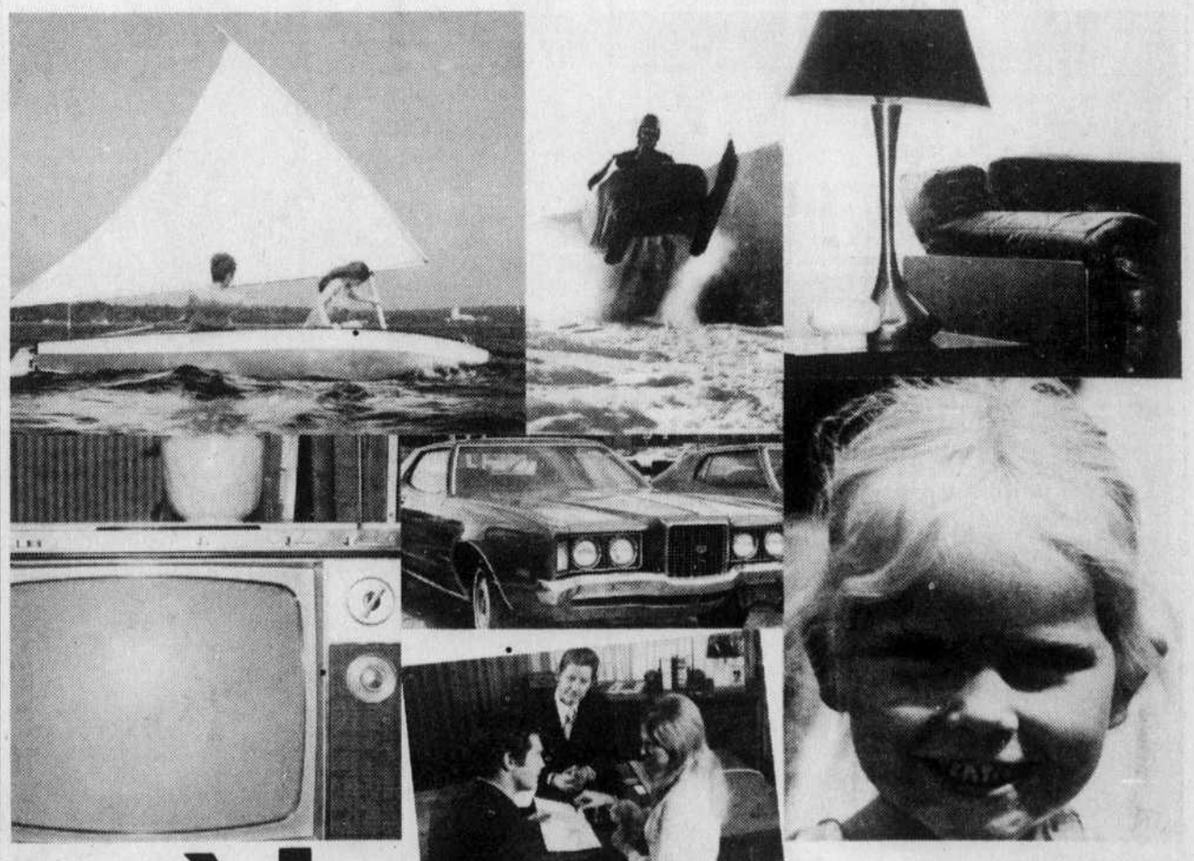
Les Argentins préparent un accueil grandiose à Peron

BUENOS AIRES (AFP) – L'ancien président Juan Peron aura droit, jeudi prochain, le 21 juin, à l'accueil le plus grandiose jamais réservé en Argentine à un homme d'Etat.

Trois millions de péronistes ont été convoqués à l'aéroport international de Buenos Aires où le chef justicialiste mettra fin, cette fois officiellement, à son exil de près de dix-huit ans.

Le gouvernement justicialiste présidé par M. Hector Campora a voulu ainsi effacer le fâcheux souvenir du premier retour de Peron sur le sol de la patrie, le 17 novembre dernier. Ce jour-là, entouré d'une force de "dissuasion" de 40,000 hommes et près de deux cents blindés, l'ancien président, sous une pluie battante, avait été salué à l'aéroport par les seuls trois cents dirigeants politiques et syndicalistes admis par les autorités militaires.

Cette fois, le lieutenant-général Peron – le Parlement s'apprête à lui rendre le grade qui lui avait été enlevé par les généraux antipéronistes victorieux de septembre 1955 – rentrera en Argentine par la grande porte et cette apothéose restera comme un événement unique dans les annales de ce pays.



à la bonne heure on est là...

PRÊT – JOIE-DE-VIVRE

Les vacances ... le soleil, l'air pur, les baignades, le ski, les pays multicolores, le camping, les loisirs ... c'est ce qui rend la vie joyeuse ... mais parfois on a besoin d'un peu d'argent pour réaliser ces rêves. Alors pourquoi ne pas demander un prêt joie-de-vivre, un prêt-air-pur, un prêt-soleil? C'est un prêt personnel que le gérant de la Banque d'Épargne peut vous offrir à un intérêt modique. Pourquoi ne pas le rencontrer ... c'est quelqu'un comme vous, qui comprend vos problèmes. Il peut vous aider de 1001 façons et vous accorder un prêt personnel pour 1001 raisons.

du lundi au vendredi de 10am à 6pm

LA BANQUE D'ÉPARGNE

Le premier ministre libanais démissionne une nouvelle fois

BEYROUTH (d'après l'AFP) – Le premier ministre du Liban, M. Amine Hafez, a présenté hier soir sa démission au président Soleiman Frangie, M. Hafez a expliqué son geste en affirmant qu'il a voulu éviter au Liban une crise confessionnelle.

Dans la lettre de démission qu'il a remise au président de la République libanaise, et qui a été diffusée à la demande de M. Hafez lui-même par Radio-Liban, le chef du gouvernement démissionnaire a dénoncé les "manoeuvres confessionnelles auxquelles certains ont procédé" depuis qu'il est revenu sur sa première démission, le 19 mai dernier.

Contestant à certaines personnalités politiques le droit de détenir le monopole de la représentation de la communauté Sunnite, M. Hafez estime que "les droits de toute communauté ne peuvent être acquis et respectés que par la lutte à tous les niveaux: parlementaire, syndical, populaire, etc. La division confessionnelle ne profite qu'à l'ennemi israélien", ajoute-il. M. Hafez a de plus souligné que ses détracteurs, au nom de la "participation" au pouvoir, ont réclamé sa démission sans lui avoir laissé la possibilité de faire ses preuves et d'exercer effectivement ses pouvoirs.

Le premier ministre a ensuite exposé le contenu de la déclaration ministérielle qui prévoit notamment l'adoption d'une "politique défensive", assurant la sauvegarde de la sécurité et de la souveraineté du Liban: service militaire obligatoire, renforcement en effectifs et en équipements de l'armée libanaise.



Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Utilisez ce menu diététique maison. C'est très facile–et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Plan d'amaigrissement Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces reduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le carton vide-pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite–combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

LA CROIX-ROUGE EST TOUJOURS À L'OEUVRE

Élections scolaires: réponses à de fréquentes questions

Lundi prochain, jour des élections scolaires sur l'île de Montréal, tous les débits d'alcool seront fermés pendant l'ouverture des bureaux de scrutin, c'est-à-dire de 8h à 20h, ont déclaré les présidents d'élections lors d'une conférence de presse conjointe.

Par contre, la loi scolaire n'oblige aucunement les patrons à libérer leurs employés plus tôt pour leur permettre d'exercer leur droit de vote. Toutes les écoles seront fermées, à l'exception de celles du Protestant School Board of Greater Montreal et de celles d'Outremont, Mont-Royal, et Saint-Laurent.

La plupart des bureaux de scrutin seront situés dans des écoles mais quelques-uns seront situés dans des institutions. Selon Me Jean Marcoux, tous les électeurs ont reçu ou recevront aujourd'hui une carte qui leur rappellera le numéro de leur quartier électoral, ainsi que l'endroit et le numéro du bureau de scrutin où ils doivent se présenter pour voter.

Me Marcoux a indiqué que seuls les citoyens qui ont été inscrits sur la liste d'électeurs scolaire auront droit de vote. De plus, les citoyens qui sont inscrits sur la liste mais qui ont déménagé dans une autre commission scolaire depuis lors n'ont plus le droit de voter. S'ils sont demeurés sur le territoire de la même commission scolaire, ils peuvent encore voter dans le quartier électoral où ils ont été inscrits.

Me Marcoux a indiqué que les électeurs n'ont pas besoin d'apporter une carte d'identité particulière mais que les scrutateurs pourront exiger le serment s'ils ont des doutes sur l'identité d'un électeur ou de son droit à voter.

Le président d'élections de la CECM a admis qu'il sera fort difficile aux scrutateurs de déceler ceux qui auraient perdu leur droit de vote parce qu'ils ont déménagé mais il s'est dit confiant que cela ne donnera pas lieu à des "télégraphes". "Les télégraphes sont passés de mode", a-t-il dit.

Les présidents d'élection ont aussi décidé d'intensifier leur campagne de publicité pour inciter les gens à aller voter. C'est ainsi qu'on publiera en week-end des pages d'annonces dans les journaux et, lundi, on diffusera à toutes les heures des bulletins de nouvelles sur les ondes des postes de radio.

Si des citoyens n'ont pas reçu aujourd'hui leur carte de rappel indiquant où voter, ils peuvent toujours téléphoner à leur bureau d'élections où on leur indiquera où voter et ou on leur énumérera les candidats en lice au besoin. A la CECM, le numéro de téléphone est 526-9101.

Deux régionales du PQ appuient deux candidats différents

Alors que la région Montréal-Centre du PQ avait, au début de la semaine, donné un appui à M. Hugues Poulin, candidat du MDS dans le quartier 17 de la CECM, le Conseil régional du PQ de la région Montréal-Nord vient d'accorder le sien au candidat indépendant André Steenhaut du même quartier. Le PQ de Montréal-Nord estime que celui-ci "partage, au niveau scolaire, le programme du Parti québécois".

Le PA de Montréal-Nord n'appuie cependant pas M. Raymond Marcotte, dans le quartier 16, où celui-ci a déjà reçu celui de Montréal-Centre. Soulignons que les quartiers 16 et 17 ne sont pas dans des comtés provinciaux appartenant à la région Montréal-Centre.

D'autre part, Mme Cécile Poissant, candidate dans le quartier 12, se dit "honorée" de l'appui qu'elle a reçu du PQ de Montréal-Centre quoique "surprise, puisqu'il n'a pas été sollicité.

Les TUA accusent trois entreprises d'antisyndicalisme

Le directeur québécois du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile (FTQ), M. Robert Dean, a accusé les sociétés Renault, Datsun (Nissan) et Mazda de "violer systématiquement les droits et la dignité des travailleurs québécois."

M. Dean a soutenu que la société Renault, qui a mis à pied les 500 travailleurs de l'usine Soma, s'emploie présentement à briser les reins des 21 employés de son magasin de pièces de rechange à Saint-Bruno, qui sont en grève depuis le 11 mai dernier.

Selon M. Dean, la société Renault s'ingénie à puiser dans l'arsenal des tactiques anti-syndicales pour briser la grève de ses employés plutôt que de négocier sérieusement. Les salaires payés par Renault sont de 33% inférieurs à ceux payés par les sociétés Chrysler, Ford et General Motors pour des emplois identiques; les grévistes en ont aussi contre les "méthodes militaires" de la direction de la compagnie.

Quant aux sociétés japonaises Mazda et Nissan, le directeur québécois des TUA a critiqué leurs tentatives de bloquer la syndicalisation des employés de leurs entrepôts de pièces. M. Dean a affirmé que Mazda a congédié deux employés pour activités syndicales et que les deux compagnies avaient exercé des pressions indues sur leurs employés.

Le leader syndical a invité les consommateurs québécois à boycotter les produits de ces constructeurs d'automobiles jusqu'à ce qu'ils respectent les droits de leurs employés.

M. Dean a assuré qu'il n'était pas opposé à la venue de constructeurs étrangers d'automobiles au Canada et souhaite même qu'ils fabriquent ici les produits qu'ils veulent écouler sur notre marché. Cependant, a-t-il ajouté, ils devront apprendre à nous respecter. Dans ce sens, il a loué l'attitude de la société suédoise Volvo.

Montréal-Lyon-Montréal: une demi-seconde par satellite

par Gilles Provost

Montréal a été le théâtre d'une première mondiale dans le domaine des télécommunications internationales hier matin quand 30 chercheurs de l'Institut de cardiologie de Montréal ont pu échanger des documents et discuter des cas difficiles avec 40 de leurs collègues de l'Hôpital cardiovasculaire et pneumologique de Lyon (France), grâce à la télévision en direct et au satellite Intelsat IV.

Cette communication établie dans les deux sens grâce à un seul canal de télévision par-delà l'Atlantique était réalisée à titre expérimental dans le cadre des échanges France-Québec, de façon à explorer plus à fond les multiples usages possibles des communications télévisées transatlantiques.

Le caractère expérimental de cette conférence télévisée est confirmé par le fait que quatre équipes de chercheurs vont maintenant étudier toutes les facettes de la conférence pour en tirer les leçons. Une équipe dirigée par le docteur André Moisan (de l'Université Laval) étudiera surtout l'utilisation médicale possible de ce nouvel outil au service des spécialistes. Une deuxième équipe étudiera spécialement le type de relations qui ont pu s'établir grâce à la télévision sur le plan de la théorie des communications.

Une troisième équipe s'attachera surtout à tous les aspects techniques de l'expérience: rendement des appareils nouveaux, problèmes sonores, améliorations de la transmission des graphiques, films, photos, enregistrements, etc. Cette équipe étudiera aussi les possibilités de transmettre jusqu'à huit émissions séparées dans les deux sens avec un seul répondeur du satellite.

Enfin, une dernière équipe s'attachera à établir une étude comparative des coûts et bénéfices d'une telle expérience pour apprécier dans quelle mesure il serait rentable de la répéter.

Hier matin, de 7h à 9h15, les chercheurs québécois et français ont présenté chacun deux cas particulièrement difficiles à leurs collègues et ont échangé ensemble sur les solutions apportées à de tels cas de part et d'autre de l'Atlantique.

Plusieurs médecins ont avoué au Devoir à la fin de l'expérience qu'ils ont été agréablement surpris de la qualité technique de l'émission, expliquant par exemple que les documents utilisés étaient souvent plus clairs que ceux qu'on utilise couramment dans les "réunions de clinique" normales.

La plupart ont déploré qu'il y ait eu autant de cas différents, expliquant que la discussion n'avait pas permis de les creuser assez profondément et de tirer vraiment profit de tous les spécialistes ainsi rassemblés. On a signalé que la conférence a pu être prolongée de dix minutes de façon inattendue et que ces dix dernières minutes supplémentaires avaient été les plus intéressantes.

D'autres ont soumis l'idée que cette conférence aurait été beaucoup plus utile si on avait étudié des cas futurs plutôt que des cas passés. Les médecins auraient alors pu discuter ensemble du traitement à apporter et comparer leurs approches respectives de façon plus utile.

Au plan technique, la conférence a été organisée par l'Université du Québec pour le compte du ministère québécois des Communications (l'UQ utilise déjà un système similaire pour ses conférences entre ses diverses constituantes). Dans le cas présent, les signaux étaient transmis en Nouvelle-Ecosse par micro-ondes, expédiées de là en France par satellite, transmises à Paris par micro-ondes (pour adapter le signal télévisé au système français) et relayées ensuite à Lyon par micro-ondes. Le voyage aller-retour du signal prenait une demi-seconde.

C'était la première fois qu'on utilisait un seul répondeur (canal) du satellite pour transmettre simultanément dans les deux sens. Le répondeur du satellite réémet tous les messages portés par une certaine gamme d'ondes radio qu'il peut recevoir. Au lieu d'utiliser toute la gamme, on a réussi à n'en utiliser que la moitié dans un sens et la moitié dans l'autre. La station terrestre captait donc à la fois le message qu'elle avait émis elle-même et celui de l'autre station. Comme ils n'étaient pas rigoureusement sur la même onde porteuse, ils pouvaient être distingués et filtrés sélectivement.

On a même préparé le terrain à des essais plus poussés en séparant l'écran en deux zones et en envoyant deux images différentes en même temps. Selon M. François Baby, coordonnateur de l'audio-visuel à l'université du Québec, il est possible de diviser l'écran en quatre et d'envoyer quatre images différentes simultanément. On pourrait alors recevoir ces quatre images sur le même récepteur ou même sur des récepteurs différents, ce qui présenterait de multiples avantages.

Tous les participants ont admis hier que ce nouveau procédé ouvre des voies encore inexplorées pour le diagnostic des cas rares et difficiles, pour l'enseignement de la médecine (en faisant collaborer des spécialistes étrangers par la télévision), etc.

Hier, d'ailleurs, on a tenté de placer les appareils de telle façon que les interlocuteurs aient vraiment l'impression de se parler face à face et de dialoguer.

Quatre cliniques populaires sont résolues à garder leur autonomie

par Solange Chalvin

Les cliniques populaires de Saint-Jacques, St-Henri, Pointe St-Charles et Centre-ville font front commun pour demander au gouvernement de conserver leur autonomie face à la création des nouveaux Centres locaux de services communautaires (CLSC) et à l'application de la loi 65.

Les citoyens de ces quartiers ont déjà mis en place depuis trois à quatre ans des cliniques qui, selon la nouvelle loi, répondraient aux normes des CLSC. Actuellement, ces cliniques sont entièrement gérées, administrées et desservies par des citoyens de la zone. Or les CLSC seront pourvue de conseils d'administration où siégeront non seulement des citoyens de la base mais également des représentants des élites traditionnelles, a-t-on dit au cours d'une conférence de presse, ce qui enlèverait progressivement le pouvoir aux citoyens les plus faibles.

En fait, les clinique populaires, qui sont subventionnées par le ministère des Affaires sociales, se sont données des structures qui permettent un contrôle par la base de l'orientation générale de la clinique et qui permettent d'exercer le pouvoir d'une manière différente, en fixant les priorités selon les véritables besoins des gens du quartier.

Les cliniques ont mis au point une conception de la prévention, ont dit les représentants du Front commun, qui dépasse de beaucoup l'immunisation et le dépistage des maladies. Les cliniques s'attaquent aux causes réelles de la maladie: les mauvaises conditions de vie, logement, accès à l'éducation, conditions de travail, sécurité d'emploi, alimentation, environnement, etc.

Pour les travailleurs des cliniques, la loi 65 constitue un retour en arrière puisque les nouveaux conseils d'administration des CLSC ne comprendront que six usagers des services sur onze et que la distinction entre professionnels et non-professionnels sera maintenue. On entretient également plusieurs craintes quant à l'avenir de ces CLSC qui deviendront, a-t-on dit, des bureaux de bien-être ou des cliniques externes d'hôpital.

SCANDIA HOUSE

OFFRE SPÉCIALE POUR LA FÊTE DES PÈRES

SCANDIA HOUSE

Cette semaine seulement!

"LE DANDY"

Fauteuil pivotant à haut dossier.

Choix de 5 couleurs dans un beau "tweed" ou "vinyl".

RÉG. $285.00

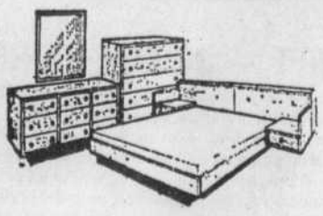
CETTE SEMAINE SEULEMENT $259.00



Également tabouret pour les pieds disponible.

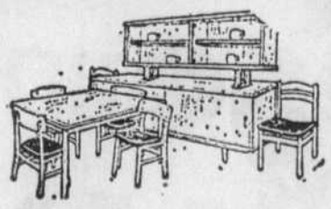
Aussi, la chaise "ROLLO" en vente.

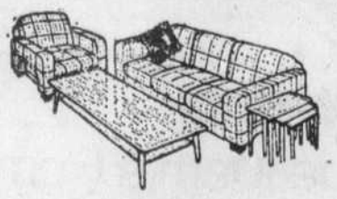
Nous vous invitons à venir voir notre vaste choix d'assortiment — tout désigné pour papa, à des prix intéressants.



En tech et bois de rose.

En même temps vous serez heureux de visiter notre impressionnante collection d'ensembles de salle à manger, de chambres à coucher, chaises, tables, buffets, lampes, etc.





Tous ces meubles aussi! Merveilleux couvre-planchers et accessoires qui vous permettront de compléter votre ameublement.

CHARGEX

PLAN DE PAIEMENT FACILE — LIVRAISON INCLUSE:

Station de métro St-Mathieu • Stationnement gratuit à 2100 Guy.

1638 ouest SHERBROOKE

932-2342 (Près de Guy)

SCANDIA HOUSE



Donnez un coup de main aux

Jeux du Québec

à Rouyn-Noranda
du 15 au 26 août

achetez l'inter·loto spéciale de juin (tirage 6 juillet)

mini super inter

loto-québec

500 Place d'Armes, Montréal, Qué.
Tel: 873-5350 – 873-5353

Plus de 4,000 gagnants
Plus d'un million en prix

un jour...ce sera ton tour

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 15 juin 1973

Le sondage révisé de CROP accentue l'avance des libéraux

La revision des résultats du sondage effectué par CROP pour le compte du DEVOIR indique une légère augmentation de l'avance que détient le Parti libéral sur les trois partis d'opposition, soit 34.7% au lieu de 33%.

Cette revision a été rendue nécessaire à la suite d'erreurs commisses par CROP dans la compilation des données de son dernier sondage. Dans son édition du 8 juin dernier, LE DEVOIR a publié les résultats que CROP lui a alors fournis et qu'il avait lui-même analysés. Aujourd'hui, LE DEVOIR publie les résultats revisés par CROP en même temps que les explications qui les accompagnent.

Voici le texte intégral du communiqué que CROP a fait parvenir au DEVOIR et les tableaux qui y sont joints:

A la suite de la vérification des résultats de notre dernier sondage, publiés le 8 juin dernier dans Le Devoir, et des textes qui accompagnaient les tableaux, les précisions et les corrections suivantes doivent être apportées.

Nous remarquons, d'une part, que le texte omettait des détails permettant d'estimer la représentativité de l'échantillon, et, d'autre part, que rien ne venait préciser le type d'échantillon utilisé. Il s'agissait effectivement d'un échantillon composé de cinq strates: Montréal métro français, Montréal métro anglais, Québec métro, Mauricie et le reste du Québec. Au niveau de l'analyse, les résultats de la Mauricie furent amalgamés à ceux du reste du Québec.

Chaque strate est auto-représentative, mais des totaux ne sauraient être obtenus sans qu'un préalable des facteurs de pondération (Facteurs de pondération utilisés dans le présent sondage: Montréal métro français (5.52), Montréal métro anglais (6.87), Québec métro (2.34), Mauricie (1.84), reste du Québec (14.23), n'aient été introduits. La pondération est une opération qui intervient au moment de la compilation des données recueillies dans chaque strate et qui redonne à chaque strate son importance réelle par rapport à la population totale étudiée. Le facteur de pondération est fonction de la population effective de la strate-région et du nombre de répondants provenant de cette région. C'est d'ailleurs une erreur observée à ce niveau, et corrigée depuis, qui nécessite les modifications que nous apportons aujourd'hui aux résultats portant sur des totaux et sous-totaux de la population étudiée. Les résultats de Montréal français, de Montréal anglais et de Québec métro demeurent les mêmes que ceux publiés dans Le Devoir du 8 juin.

Le tableau suivant donne la répartition de l'échantillon par groupes d'âges et par sexe. Ces résultats observés, compte tenu du biais inhérent à l'échantillon et à la collecte téléphoniques, nous apparaissent conformes aux caractéristiques de la population.

L'INTENTION DE VOTE

	PLQ	PQ	CS	UN	non déclarée	N
Montréal-M (Français)	29.9	26.2	11.8	3.2	28.9	221
Montréal-M (Anglais)	68.9	4.4	5.6	21.1		90
Montréal-M (Total)	43.0	18.9	9.7	2.1	26.3	311
	(36)	(22)	(11)	(3)	(28)	136
Québec Métro	21.3	12.5	11.8	7.4	47.1	136
Reste du Québec*	28.3	17.3	16.0	5.0	33.5	229
	(29)	(17)	(16)	(5)	(33)	
TOTAL*	**34.7**	**17.7**	**12.6**	**3.8**	**31.2**	**676**
	(33)	**(20)**	**(13)**	**(3)**	**(31)**	
HOMMES *	28.2	26.1	14.6	3.3	27.8	299
FEMMES*	39.6	11.4	11.2	4.2	33.6	377

(* Il s'agit des résultats corrigés à l'aide des nouveaux facteurs de pondération. Les résultats entre parenthèses sont ceux publiés le 8 juin.

La popularité des chefs de parti

	Bourassa	Dupuis	Lévesque	Loubier	non déclarée
Montréal-M (Français)	33.8	8.6	27.5	2.7	27.5
Montréal-M (Anglais)	70.0	2.2	5.6	–	22.2
Montréal-M (Total)	45.9	6.4	20.1	1.8	25.8
Québec Métro.	25.2	8.9	14.1	7.4	44.5
Reste du Québec	37.1	13.8	18.9	7.5	22.7
	(37)	(14)	(19)	(8)	(22)
TOTAL	40.4	9.9	19.1	4.7	26.0
	(38)	(10)	(21)	(4)	(27)
HOMMES*	34.3	11.8	26.0	3.9	23.9
FEMMES*	44.9	8.4	13.9	5.4	27.4

* Il s'agit des résultats corrigés à l'aide des nouveaux facteurs de pondération. Les résultats entre parenthèses sont ceux publiés le 8 juin.

	GROUPES D'AGES						SEXE	
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et plus	Hommes	Femmes
Echantillon	18.7	25.4	21.8	16.6	8.5	8.9	42.7	57.3

N.B. A l'occasion de la nouvelle vérification dont il est question dans cette page, les responsables de CROP ont pu établir l'intention de vote des répondants selon les deux principaux groupes linguistiques, et ce pour l'ensemble de l'échantillon. Pour en arriver aux pourcentages qu'on trouvera ci-dessous, ils ont tenu compte des règles de pondération décrites dans le texte que nous publions avec ce tableau.

Ont été classés comme francophones les personnes qui ont accepté de répondre en français aux questions des enquêteurs de CROP. Ont été classées comme anglophones les personnes qui ne pouvaient répondre aux intervieweurs qu'en anglais.

La question était posée dans les termes suivants: "S'il y avait élections provinciales aujourd'hui au Québec, pour lequel des partis politiques suivants voteriez-vous, ou lequel seriez-vous tenté d'appuyer?". Les réponses se répartissent comme suit:

	Francophones	Anglophones
Parti libéral	26.8	66.9
Parti québécois	20.8	5.4
Crédit social	14.7	4.5
Union nationale	3.8	3.7
Autres partis	1.0	1.8
Ne sait pas	16.1	9.9
Refus de répondre	16.9	7.8

Loubier souligne les graves lacunes du sondage CROP

Participant hier à une émission radiophonique, M. Gabriel Loubier, chef de l'Union nationale, a déclaré que le récent sondage fait par CROP pour le compte du journal Le Devoir présentait de graves lacunes méthodologiques et, sur la foi d'experts, constituait une véritable supercherie. "Depuis 1956, les sondages ont tout le temps défavorisé l'Union nationale. Par exemple, lors de la campagne électorale de 1966, les sondages consacraient une victoire libérale et n'accordaient que 18% à l'Union nationale. Et pourtant, le peuple du Québec a alors porté au pouvoir le parti de M. Johnson".

"Jusqu'ici, notre parti s'est appliqué à définir sa doctrine politique. Cette étape était nécessaire. Avec les opérations qui s'amorcent, tous les indices nous permettent de croire que l'Union nationale occupera la place importante qui lui échoit sur l'échiquier politique québécois", a déclaré M. Loubier.

"Parce qu'on vous aime" et au nom du règlement soyez prudent au volant

"Parce qu'on vous aime": c'est le thème de la campagne de sécurité de l'Office des autoroutes du Québec qui durera d'aujourd'hui à la mi-juillet sur les trois autoroutes à péage de la province.

Le premier aspect de cette campagne sera l'application rigoureuse des divers articles du règlement 20 qui réglemente la circulation et édicte les vitesses permises sur les autoroutes québécoises.

Cette stricte application du règlement, a précisé le vice-président directeur de l'Office des autoroutes, M. Paul E. Prévost, tient plus d'un souci de prévention que d'un souci de légalité. Cela se reconnaît bien d'ailleurs à la formule choisie comme slogan de la campagne, "Parce qu'on vous aime".

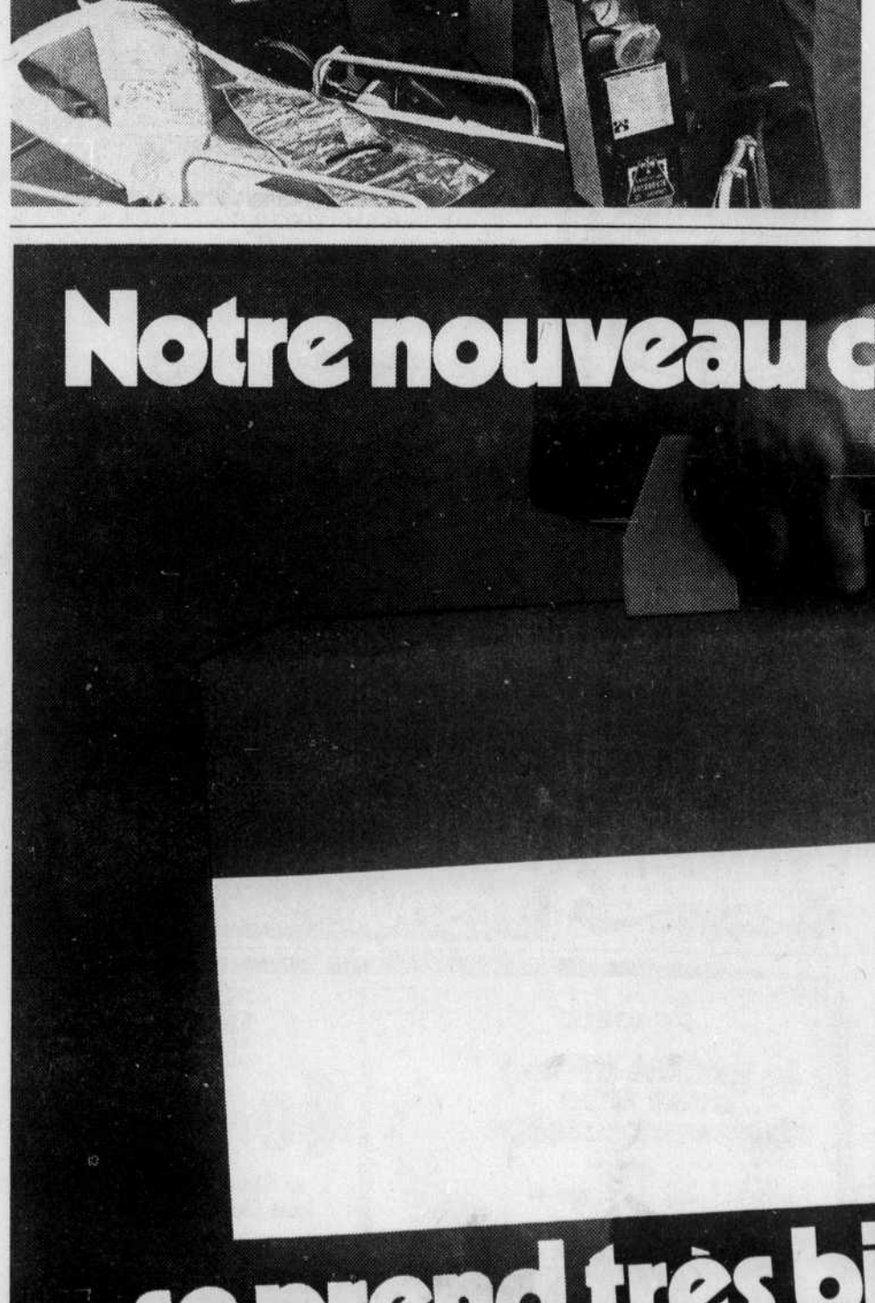
M. Prévost a exprimé hier son inquiétude devant l'insouciance de certains automobilistes face à une valeur aussi importante que la vie humaine.

Pour rappeler à l'ordre ces insouciants, la police de l'autoroute intensifiera sa surveillance aérienne, mettra en service un plus grand nombre d'appareils de radar, de même qu'un plus grand nombre de voitures identifiées et banalisées.

Le règlement 20 fixe à 70 milles à l'heure la vitesse maximum sur les autoroutes, et à 50 milles à l'heure la vitesse minimum. Il interdit aussi la circulation sur les accotements, le dépassement d'un autre véhicule par la droite, il rappelle que les automobilistes doivent garder leur droite, que les camions, les autobus, les véhicules de promenade avec chargement à l'extérieur doivent circuler à droite.

L'ouverture de la campagne de sécurité des autoroutes du Québec a été marquée par une exposition de divers objets utiles aux policiers dans leur travail de surveillance routière.

Pour effrayer les sensibles et leur faire comprendre qu'il vaut mieux rouler à une allure raisonnable, les policiers (photo de droite) ont exhibé leurs trousses de premiers soins, qui comprend une attelle gonflable utilisée pour immobiliser les membres fracturés. Mais, parce que les policiers vous aiment bien, ils souhaitent ne pas avoir à mettre leurs connaissances à l'épreuve sur vos os.





M. Côme Carbonneau estime que Soquem a accompli sa mission

QUEBEC (PC) – "Mission accomplie", est venu déclarer hier le président de la Société québécoise d'exploration minière (Soquem) à l'opposition parlementaire qui se fait tirer l'oreille pour lui accorder une augmentation de capital social de $23.75 millions.

Comparaissant devant la Commission parlementaire des richesses naturelles, M. Côme Carbonneau, qui assume la présidence depuis la naissance de cette société d'Etat a tenté de démontrer que les performances de Soquem se comparent très avantageusement à celles des grands du secteur minier.

Cette séance avait été réclamée la semaine dernière par les trois partis de l'opposition au cours du débat de deuxième lecture sur le projet de loi 4 par lequel le gouvernement sera autorisé à porter à $45 millions le capital social de Soquem d'ici 1980.

Selon l'Union nationale, dont M. Clément Vincent (Nicolet) s'est fait le porte-parole à la commission, Soquem est "une entreprise non rentable qui, de plus, favorise les intérêts étrangers". Lors de sa formation, sous M. Lesage, dit-il, elle devait pourtant devenir un outil de développement d'une industrie québécoise des mines.

Le Ralliement créditiste, représenté par le député d'Abitibi-Est, M. Ronald Tétreault, s'oppose à ce que Soquem s'occupe de mise en valeur et de mise en exploitation. A son avis, Soquem devrait se limiter à l'exploration et à la mise sur pied d'une véritable école minière québécoise pour former des techniciens autochtones.

Le Parti québécois, qui salue les "résultats extrêmement positifs" de l'entreprise, voudrait quand même voir Soquem s'associer de préférence à des entreprises privées québécoises. Contredisant la position créditiste, M. Lucien Lessard (Saguenay) souhaite qu'elle accentue d'autre part ses activités d'exploitation dans des projets à frais partagés où elle serait majoritaire.

En se basant sur les critères qui ont cours dans l'industrie minière, réplique M. Carbonneau, au sujet de la rentabilité, "il n'y a pas une seule société qui après sept ans a un portefeuille de propriétés minières du genre qu'on peut démontrer à Soquem".

Il faut compter généralement de huit à treize ans entre le début des premières opérations d'exploration et le paiement des premiers dividendes aux actionnaires. Dans le cas de Soquem, le ministre des Finances est le seul actionnaire et la société doit réinvestir ses profits dans la recherche de nouveaux gisements.

Cet objectif, soutient M. Carbonneau, Soquem l'a atteint en sept ans, si l'on décompte la première année de son existence largement employés à bâtir l'entreprise et ses cadres.

Soquem a déjà deux réalisations concrètes qui ont commencé à rapporter. Sa filiale Louvem Inc, près de Val d'Or, lui a versé $600,000 en dividendes au cours de l'exercice financier 1972-73. Somex, une société québécoise à qui elle a vendu, moyennant redevances de $0.75 la tonne, un gisement de cuivre et de nickel près de La Tuque, lui a déjà versé $17,300 dans la même période.

C'est l'été de l'élégance
Haute mode ; prix d'impatation

Vous vous promettez de venir voir la haute mode italienne exclusive mais vous n'êtes pas encore venue ! Hâtez-vous car, par un hasard inexplicable, plusieurs maisons renommées de l'Ontario me font parvenir des commandes! Elles cherchent précisément les imprimés exclusifs, les styles féminins, les tissus de choix et les créations haute mode italienne. On m'explique qu'il y a pénurie dans le beau et le bon vêtement à prix modique. Et, notez bien, ils doivent revendre mes robes ajoutant leur profit. Vous payez le même prix du gros et vous n'êtes pas encore venue à mon atelier-entrepôt bien modeste.

En réalité j'aime mieux vendre mes robes en causant avec vous. C'est bien plus intéressant, plus agréable. Savez-vous que j'ai maintenant une belle clientèle. J'aimerais y ajouter votre nom, vos mesures, vos goûts, vos préférences. Ce qui me permettra de commander exactement selon vos besoins. Je termine présentement une collection printemps-été '74. Dès que j'aurai terminé, je serai heureuse de dessiner pour vous des créations personnelles confectionnées dans le tissu de votre choix. La collection automne-hiver est disponible. Venez voir. Vous l'aimerez!

6970, rue St-Denis (1er étage)
près station Métro Jean-Talon.
Sur rendez-vous:
appelez 270-1182

À bientôt
Ginette

Lundi, mardi, mercredi: 10 hres à 18 hres.
Jeudi et vendredi 10 hres à 21 hres.
Samedi: 10 hres à 17 hres.

Notre nouveau carton-douzaine

12 Bouteilles douze onces

MOLSON
BRADOR
Liqueur de malt • Malt Liquor

Brassin exclusif • Degré supérieur

...se prend très bien.

Le nouveau carton-douzaine Brador de Molson est muni d'une poignée commode. Prenez-en un ou prenez-en deux et savourez chez vous la plus-que-bière légère et rafraîchissante. Brador, à degré supérieur d'alcool.

Une autre primeur de Brador... la première québécoise de catégorie supérieure.

Les États généraux de la culture attendent 1,000 participants des quatre coins du Québec

par Jules Arbec

Les artistes sont en attente à la veille des Etats généraux de la culture québécoise, qui se tiennent à compter de ce soir, à la Cité des jeunes de Vaudreuil.

Cette manifestation semble quasi-miraculeuse car, depuis plusieurs années, on a tenté vainement de réunir les artistes des différentes disciplines sous le même étendard. Mais les multiples erreurs de stratégie et l'esprit de chapelle qui a longtemps régné dans plusieurs milieux constituent sans doute les principales causes d'échec. Pourtant c'est chose faite. Ne crions pas au miracle, mais étonnons-nous de la mise en oeuvre d'une telle organisation en si peu de temps.

Celle-ci a été rendue possible grâce à la collaboration de centaines d'artistes convaincus que la culture et les politiques qui la sous-tendent constituent leur affaire et celle du peuple québécois.

Par ce geste, ils comptent manifester leur désir de prendre en main l'élaboration de leur culture qui ne devrait pas être un phénomène élitique, mais bien plutôt tendre à une véritable démocratisation.

On se rappellera que la formation d'un front commun remonte à la Conférence canadienne des arts, tenue en février dernier à l'hôtel Reine-Elizabeth. A cette occasion les artistes québécois avaient protesté violemment contre l'ingérence du fédéral dans les Affaires culturelles québécoises, de même que contre l'incohérence des politiques du ministère des Affaires culturelles. Une dizaine d'associations professionnelles d'artistes s'étaient réunies pour étudier leur situation et mettre sur pied une vaste opération d'information qui conduisit aux états généraux de cette fin de semaine.

On prévoit que ce congrès de fondation regroupera mille personnes de toutes les régions du Québec. Parmi celles-ci on compte des représentants d'artistes, d'associations d'artistes de toutes les disciplines et des divers milieux sociaux.

L'élaboration des politiques culturelles doit selon les promoteurs de cette rencontre, s'inscrire dans les préoccupations de tout un peuple et non seulement dans le milieu des artistes. La structure du congrès semble très traditionnelle, mais elle laissera une liberté d'action et d'expression à chacun des participants.

Parmi les diverses activités on note l'établissement des cadres juridiques de l'organisation. Il y sera également question du choix d'un nom pour ce groupement, du rapatriement des sommes consacrées à la culture québécoise par Ottawa, ainsi que des questions touchant la décentralisation de l'art et l'établissement de réseaux de diffusion corporatifs. Une conférence de M. Marcel Rioux, sociologue à l'U. de M. et responsable du rapport qui porte son nom, est également prévue.

Cette rencontre est financée par le ministère des Affaires culturelles et par certaines autres organisations.

Les artistes, ainsi que ceux qui sont intéressés au phénomène de la culture sont cordialement invités à ce congrès, afin de faire de la culture non plus une série de concepts théoriques, mais quelque chose de vécu.

'Sleuth': suspense et délicieux supplice

par Robert Guy Scully

"Sleuth" quitte aujourd'hui le cinéma Atwater I, pour se rendre à la Place du Canada. Le film, un long-métrage britannique, a été réalisé par le "grand old man" Joseph L. Mankiewicz (l'homme de "All about eve", "Guys and dolls", "Suddenly last summer", "Cleopatra") qui, à soixante-quatorze ans, se découvre un talent pour le suspense, après avoir excellé dans tous les autres genres. Celui-ci est parmi les plus raffinés, les plus intelligents, des suspenses que nous ayons vus, peut-être le plus réussi: un délicieux supplice.

*Evidemment, pour vous ménager toutes les sensations du supplice, je n'ai pas le droit de vous dire ce qui s'y passe! Révélons au moins que le film met en scène deux acteurs seulement: Sir Laurence Olivier, et Michael Caine. Un auteur de romans-mystères (Olivier), manifestement un Anglais de la "haute", invite chez lui l'amant de sa femme. Cette dernière est partie pour quelques jours de repos en-dehors de la ville. L'amant (Caine) est coiffeur de son métier, propriétaire de deux salons: il vit bien, mais beaucoup moins bien que ce romancier richissime, et il n'a pas non plus la fine éducation de son rival. Nous découvrirons à mesure que l'action progresse, que la haine du mari pour l'amant s'enracine non seulement dans l'adultère de sa femme, mais tout autant dans son mépris pour les origines plébéiennes du coiffeur. Parallèlement, nous découvrirons que l'amant, fils d'un immigrant italien (qui a changé son nom de Tindolini en Tindell), est doué d'une ruse toute paysanne, et qu'il nourrit envers l'écrivain la haine correspondante du serf envers le lord.

Clivier ne le sait pas. Dans sa maison remplie de statues truquées, de jeux compliqués et cachés, de costumes trompeurs – et de prix remportés par ses romans – il a tendu ce qui semble être le piège des pièges. Lequel? Voilà la première chose que je n'ai pas le droit de révéler! Mais effectivement, un piège très subtil, et le spectateur s'imagine à ce moment du film que l'essentiel est dit. Que non: car l'amant tendra par la suite un piège encore plus rusé à celui qui croyait le prendre. Ce piège-riposte constitue... la deuxième chose qu'il m'est impossible d'éclaircir.

Cette seconde "attrape" est si bien fignolée que le spectateur marche, naturellement, comme le lord terrorisé. Mais le prolétaire n'a pas fini d'épater. Sitôt avons-nous appris en quoi consistait la supercherie, que Tindell annonce une autre partie de plaisir (dont je ne peux parler: et de trois). Plus terrifiante encore; le spectateur s'y laisse prendre à nouveau, comme le mari. On croirait le film fini, une fois le troisième jeu explicité. Mais l'explication que donne le coiffeur contient en elle les éléments d'une terrible humiliation pour le gentleman-romancier. Que celui-ci réagisse alors par tuer bêtement son ennemi, rien de plus compréhensible. Ce qu'il y a de décevant dans cette fin cependant: son caractère banal, après tant de péripéties. Aussi, se peut-il que celui qui a dominé le jeu tout le long (le coiffeur) perde en fin de compte, aux mains de celui qu'il a déjoué (le lord)?

Un magistral "renversement des rôles", le grand créateur professionnel de mystères vaincu par un amateur. Il y a un brin de philosophie (chrétienne) dans ce suspense, qui lui donne sa profondeur: l'auteur – Anthony Schaffer – suggère à quelques reprises que c'est la décadence morale du mari qui le perd, alors que le "bon" est sauvé par sa sincérité dans les sentiments. Au travail de S., Mankiewicz ajoute des petites touches personnelles: il applique entre autres cette règle hitchcockienne qui veut que certains éléments n'ayant rien à voir avec le "vrai" suspense soient insérés dans la trame, question d'épice, indépendamment de leur "plausibilité". Ainsi, ces nombreux plans rapprochés de statues, de jeux, de trucs, qui semblent nous donner à tout moment la réponse. Mankiewicz, connu depuis ses débuts comme auteur de scénarios, vient de tourner ici un de ses plus beaux. Mais je serais curieux de savoir si M. Schaffer a d'abord écrit un roman ou une pièce. J'aimerais aussi savoir s'il a une belle maison dans la campagne anglaise, si sa femme l'a jamais trompé, et si l'amant était un coiffeur....

Des disques qui se défendent

par Gisèle Tremblay

Le dernier album de **Nino Ferrer (Riviera 70034)**, dominé par la musique des Leggs, semble hésiter entre la musique pop anglo-saxonne et la tradition du rock français. L'interprète du fameux "Gaston, y a le téléphon qui son" a écrit les textes de toutes les chansons sauf une. Il cède ici et là à une inspiration trop intellectuelle ("L'an 2,000") ou fabriquée ("Moby Dick"), mais la phrase est souvent musicale et Ferrer sait s'effacer devant les évolutions de l'orchestre ("L'Angleterre") ou de la guitare ("Listen to the mastor"). On retrouve aussi quelque trace de son humour un peu fruste dans "La révolution", une chanson qui, si elle ne renouvelle rien, reste de bonne tenue. "Pendant la révolution, j'apprendrai l'anglais que je ne comprends pas", y dit-il notamment: il n'a pas attendu car les Leggs lui répliquent en anglais et lui-même a écrit et interprète "Listen to the Master" entièrement dans cette langue avec la voix gutturale des chanteurs de blues. A tout prendre, un disque qui se défend, plus musical que ce à quoi le rock français nous avait habitués, avant Véronique Sanson.

●

Avec "La tendresse" **(Barclay 80168)**, le jeune **Daniel Guichard** se révèle un auteur et interprète agréable, chez qui on sent néanmoins l'influence décisive de Brel – dont il chante d'ailleurs "Ne me quitte pas", sensible notamment dans "Bien sûr", déjà connue par la radio, et dans "Les manèges" construite en crescendo, ainsi que dans la façon dont il découpe les mots. Sans l'accabler sous le poids des comparaisons, qui servent surtout à le situer, on ne peut s'empêcher de reconnaître son timbre de voix, qui vibre à la manière de Ferland.

Cela dit, Daniel Guichard n'est pas dépourvu de tempérament, loin de là, et sa voix, légèrement éraillée, transmet une émotion virile que n'annonce pas le visage jeune et poupin reproduit sur la pochette. Il console ("Faut pas pleurer comme ça"), supplie ("Reviens"), s'attendrit ("Eh! l'môme") ou se confie ("Marinette") en évitant les pièges de la mièvrerie, ce qui est déjà beaucoup dire. Quand Brel se sera tout à fait estompé...

●

Dans la collection "Les classiques de la chanson", deux interprètes consacrés qu'une génération sépare, **Isabelle Aubret (Barclay 80165)** et **Francis Lemarque (Barclay 801677)**, refont des chansons remises à la direction musicale d'Alain Goraguer.

Isabelle Aubret interprète les "grands" dont Ferrat (quatre chansons sur dix): elle y est à l'aise et leur confère une sorte de fragilité émouvante dès qu'il s'agit de murmurer, de glisser sur les mots avec douceur, de dire..., comme dans "Le gars de n'importe où" (Vidalin/Datin), "Nous dormirons ensemble" (Aragon/Ferrat), "Nous les amoureux" (Vidalin/Datin). Mais elle est très moyenne dans une chanson forte comme "Nuit et brouillard" (Ferrat) et légèrement criarde dès que le ton ou la note montent comme dans "C'est beau la vie". Elle fait cependant de "La chanson de Prévert" (Serge Gainsbourg), généralement interprétée à la manière réaliste, une tendre ballade, comme de "Et maintenant" (Delanoé/Bécaud) d'ailleurs, qui y perd toutefois de son mordant. Une somme de belles chansons, et populaires. Une interprète de talent.

●

Avec Francis Lemarque, les nostalgiques de "La parade de la chansonnette française" retrouveront à temps pour le 14 juillet l'accordéon musette et les airs de Paris que d'autres ont jadis beaucoup chantés. Il y a plus de quinze ans, la radio faisait tourner à satiété "La grenouille" ("Un garçon part en vadrouille... fais un voeu mon bonhomme..."). Puis dans ses "plaintes et complaintes", Mouloudji chantait "Rue de Lappe" et ses mauvais garçons. Les chanteuses réalistes versaient à leur répertoire "Seul un homme peut faire ça" ou "Toi tu ne ressembles à personne". Et qui n'a pas fredonné "La route est un long ruban qui défile, qui défile, et se perd à l'infini loin des villes, loin des villes" ("Les routiers")? Il y en a d'autres: "Mon copain de Pékin", "Ma douce vallée" etc. Toutes ces chansons sont de Francis Lemarque; et de toute une époque.

JAZZ

Les plaisirs de l'eau

par Gilles Archambault

Depuis plus de deux ans, je vous ai tout dit de moi. Il ne vous reste qu'à apprendre la couleur de mes cravates – je n'en porte pas – et le nom de mon candidat aux élections de lundi prochain: je suis pour l'abolition de l'école! Mais je ne m'arrêterai pas en si bon chemin et vous toucherai mot de mon voisinage où on a l'habitude de se baigner la nuit. Habitude charmante et fort hygiénique qui n'a que l'inconvénient de vous éveiller à trois heures du matin. . . Ah! ces jolies voix perçantes, ah! ces voix viriles, ah! ce gentil caniche que j'égorgerais volontiers!

Je ne vous parlerais pas de ces choses dans une chronique musicale si je ne ressentais à ce moment-là la même sensation qu'à l'écoute d'un mauvais disque de Herbie Mann ou de Eddie Harris. D'autant plus qu'au moment où on m'a tiré du sommeil je songeais à Ella Fitzgerald qui doit nous rendre visite d'ici peu à la Place des Arts. Imaginez! passer du "scat singing" à des ploucs scandés de cris vigoureux. Je me suis rendormi aux aurores en pensant que la prochaine fois peut-être je ferais appel aux agents. Après tout, me disais-je, ces hommes qui ne se baladent jamais seuls en automobile ont peut-être besoin de faire la conversation? Pour me récompenser, le Ciel en sa bonté m'a alors fait rêver à Astrud Gilberto. Elle a moins de talent qu'Ella, mais quel corps! Elle se baigne sûrement, le jour, elle!

Anthologie – A TRIBUTE TO DUKE ELLINGTON – "WE LOVE YOU MADLY" – Verve 2 V6S-8818.

Au total quatorze compositions du Duke interprétées – recréées par des artistes comme Ella, Basie, Hawkins, Wes Montgomery, Billie Holiday, Dizzy Gillespie, Johnny Hodges, etc. Consultez la liste des pièces à l'endos de la pochette et si vous n'en possédez pas la moitié, faites-moi le plaisir de vous payer cela. Ça vous changera des pianos électriques, des arrangements à la gomme et des médiocrités publicisées. A noter surtout le "Satin Doll" de Hawkins – Hodges – Eldridge, le "Caravan" de Wes Montgomery et le "Johnny Come Lately" de Dizzy.

King Curtis et Champion Jack Dupree – BLUES AT MONTREUX – Atlantic SD 1637. Si vous aimez le blues robuste, sans complexe, ce disque est pour vous. Rarement Curtis a-t-il mieux joué qu'avec ce vétéran increvable de Jack Dupree. Il obtient à l'alto et au ténor une rondeur, une chaleur qui fait du bien. Dupree m'a toujours semblé un bluesman très moyen. Au piano cependant, c'est une autre affaire. Cornell Dupree à la guitare fournit quelques bons solos.

Buddy Guy – HOLD THAT PLANE! – VanguaNd VSD. 79323. Bon disque de blues avec ce jeune guitariste de Chicago qui manie avec force et conviction l'exaspération. On remarque quelques bons solos également de Junior Mance. Gary Bartz, qui figure au générique, ne fait pas ici de malheur. Je retiens surtout "Come See About Me", où Guy fait montre de ses talents d'improvisateur. Cela s'écoute bien d'une plage à l'autre.

Pete Yellin – DANCE OF ALLEGRA – Mainstream 363. A l'alto comme à la flûte, Yellin est un musicien intéressant même si son habileté technique prend parfois le pas sur son inspiration. Très bien entouré, par Eddie Henderson à la trompette, Kenny Barron au piano électrique, Dom Um Romao à la percussion, Billy Hart à la batterie et Stanley Clarke à la contrebasse, il réussit parfois à se débarrasser de l'influence de Charlie Parker et des clichés postbop. Disque curieux, plein de promesses, mais qui n'a rien d'essentiel.


Explorez la plus grande réserve d'animaux sauvages au Canada!
Venez en voiture avec toute la famille. Vous circulerez au milieu des fauves vivant en liberté: 50 lions, 24 tigres, 11 guépards, des éléphants, des girafes, des zèbres, des rhinocéros, des singes . . . Nulle part ailleurs vous ne verrez ça!
PARC SAFARI AFRICAIN
Venez, on vous mangera pas!
Hemmingford, au sud de Montréal—Autoroute 15, sortie 4

LES FEMMES EN OR REÇOIVENT LES CHATS BOTTÉS!
18 ANS Adultes
2 FILMS DE CLAUDE FOURNIER

DEUX FEMMES EN OR
EN COULEURS
LES CHATS BOTTÉS
MONIQUE MERCURE • LOUISE TURCOT • DONALD PILON • MARCEL SABOURIN • DONALD LAUTREC • YVON DESCHAMPS • GILLES LATULIPPE
DONALD PILON • DONALD LAUTREC • LOUISE TURCOT • JACQUE FAMERY • PAUL BERVAL • JANINE SUTTO • CATHERINE MOUSSEAU • DIST. FRANCE FILM
st-denis 1594, ST-DENIS 849-4211

14 ANS
Geneviève Bujold
KAMOURASKA
CHEVALIER
1590 SAINT-DENIS 845-3222

14 ANS
Yves Montand
LE FILS
pierrot
1590, ST-DENIS 845-3222

pour la 1ere fois à prix populaire!
POUR TOUS

la plus grande Comédie Musicale de tous les temps
À L'AFFICHE
'un Violon sur le Toit'
VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577
CE SOIR: 8.00

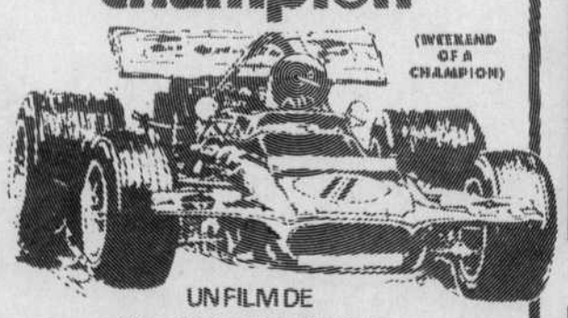
SOCIETE NOUVELLE DE CINEMATOGRAPHIE
LES CHARLOTS FONT L'ESPAGNE
3e MOIS
POUR TOUS
SISSI
FACE À SON DESTIN
4255, Jean-Talon 725-7000 CENTRE D'ACHATS BOULEVARD
JEAN-TALON
3001 est, Sherbrooke 525-2174 CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
MAISONNEUVE

MOI Y'EN A VOULOIR DES SOUS
POUR TOUS
7e SEM.
858, E. STE-CATHERINE STATION BERRI – 288-3303
FLEUR DE LYS

Étudiants $1.50 en tout temps
après more le nouveau film de Barbet SCHROEDER
musique Pink Floyd
la vallée
Sem. 7 et 9 h. Sam. et Dim. 3-5-7 et 9h.
DERNIÈRES SEMAINES
MARIE DUBOIS
18 ANS Adultes
JULIAN NEGULESCO
PAUL CRAUCHET
BOF...
Anatomie d'un liveur
EN COULEURS
Sem. 7 et 9 h. Sam. et Dim. 3-5-7 et 9 h.
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est, St-Paul 861-7863

La Salle Bonaventure présente

Pendant deux semaines seulement
GINETTE RENO
Maintenant en vedette jusqu'au 23 juin. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Composez 861-3511 pour vos réservations.
La Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

LE WOODSTOCK DE L'AUTOMOBILE!
POUR TOUS
JACKIE STEWART
ROMAN POLANSKI
DANS
weekend d'un champion

(WEEKEND OF A CHAMPION)
UN FILM DE ROMAN POLANSKI
Soir: 7.30 - 9.30
(V.O.s.-t. français)
FESTIVAL 1206, St. Catherine, e

SALLE RESNAIS
3e mois
POUR TOUS
le grand blond avec une chaussure noire
PIERRE RICHARD
MIREILLE DARC
UN FILM DE YVES ROBERT
elysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
4e mois
un film de Luis Bunuel
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE

Cinémas ODEON
Bernadette Lafont est la plus extraordinaire bête de cinéma de sa génération.
– PARIS MATCH
14 ANS
Un film de FRANCOIS TRUFFAUT
Une belle fille comme moi
avec BERNADETTE LAFONT

ATWATER 2
PLAZA ALEXIS NIHON
931-3313
CE SOIR: 7.30-9.30

Salle McLaren
DE SERGIO LEONE
14 ANS
"IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST"
CE SOIR: 8.00

Salle Renoir
18 ANS
Un film de STANLEY KUBRICK
DANCE MECANIQUE
Clockwork Orange
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
CE SOIR: 7.00-9.30

UNE PRODUCTION ALBERTO GRIMALDI
18 ANS
Marlon Brando
Le Dernier Tango à Paris
UN FILM DE BERNARDO BERTOLUCCI
(Aucune commande téléphonique)
GUICHET OUVERT TOUS LES JOURS DE MIDI À 9 hres
CRÉMAZIE 8610 ST-DENIS 388-4210
LUN. À JEU.: 2:00 - 8:30
VEN.-SAM.: 2:00 - 5:30 - 8:30
DIM.: 2:00 - 5:00 - 8:30

Tout reste à faire au Québec au plan de la nutrition scolaire

par Renée Rowan

Tout est à faire au Québec dans le domaine de la nutrition scolaire, a affirmé hier Mlle Madeleine Pelletier, nutritionniste consultante à la Régionale de Chambly, alors qu'elle participait à une séance d'étude sur la nutrition communautaire organisée à l'intérieur du congrès de l'Association canadienne des diététistes qui se termine aujourd'hui à Montréal.

Le problème de l'alimentation chez les adolescents est sérieux. Il est urgent de bien informer les jeunes qui, de l'avis général, s'alimentent très mal. Il est impérieux, a souligné Mlle Pelletier, d'élaborer des programmes de nutrition scolaires depuis la maternelle jusqu'au secondaire en passant par le primaire.

Sauf sur l'Ile de Montréal, il n'existe pas ailleurs dans la province de programme de nutrition scolaire. La diététiste a insisté sur l'importance d'une éducation continue, adaptée à chaque âge.

Le gouvernement a planifié des cafétérias scolaires, mais les normes d'équipement varient d'une école à l'autre. En fait, il n'y en a pas une qui offre le même type de services. Les cafétérias sont sous la direction de concessionnaires sur lesquels ni les autorités scolaires, ni les parents ne peuvent exercer de contrôle.

Selon Mlle Pelletier, l'administration des cafétérias devrait être confiée à une personne dont le salaire serait assumé par la commission scolaire. Elle recommande également la présence d'une nutritionniste chaque fois que cela s'impose de par la grandeur de l'école, sinon les services d'une consultante en nutrition.

Il serait d'autre part souhaitable que le ministère des Affaires sociales et celui de l'Agriculture exercent un contrôle sur la qualité et le prix des aliments servis dans les cafétérias scolaires. Un service alimentaire contrôlé conduirait à des prix modiques, des repas qui répondent davantage aux normes du Guide alimentaire canadien et aux besoins des élèves. Les adolescents qui fréquentent les écoles de la Régionale, la plupart du temps, ne rentrent pas à la maison pour le repas du midi. Il est d'autant plus important, a souligné Mlle Pelletier, qu'ils trouvent à la cafétéria scolaire un repas bien équilibré, peu coûteux, qui réponde à des besoins particuliers à leur âge et qui compense pour les déficiences alimentaires du reste de la journée.

Des études conduites ces dernières années au Québec, ailleurs au Canada et aux Etats-Unis ont toutes démontré que les adolescents se nourrissent mal, ne prennent en général pas de petit déjeuner, mangent trop de féculents, ne boivent pas assez de lait ou se nourrissent trop peu. Le plus fort pourcentage d'obésité, de maigreur et d'anémie se retrouve chez les élèves dont le régime alimentaire est le plus déficient.

Parlant du rôle du nutritionniste face aux problèmes de nutrition de l'adolescent, Mlle Pelletier a insisté sur l'importance de la présence de la nutritionniste au sein d'une équipe multidisciplinaire regroupant médecin, infirmière, psychologue, directeur des sports, etc.

Est-il possible de changer les habitudes alimentaires des jeunes? Oui, croit Mlle Lise Bertrand, adjointe en recherche à l'Institut de diététique et de nutrition de l'Université de Montréal, qui a expérimenté, l'automne dernier, alors qu'elle était à l'emploi du ministère des Affaires sociales, un programme de nutrition pour le pré-scolaire.

Mlle Bertrand avait élaboré un programme d'éducation nutritionnelle comprenant films, contes, marionnettes et dégustations, programme mis en application dans les maternelles de sept comtés au nord de Montréal. Elle a trouvé chez les professeurs un milieu très réceptif et beaucoup de collaboration au niveau des parents.

La valeur du programme réside dans le fait qu'il a été échelonné tout au long de l'année. Il a atteint non seulement les enfants, mais aussi les mères de famille à qui on a fait parvenir par le biais des écoliers des suggestions de menus pour le petit déjeuner et les collations.

La dégustation de fruits et de légumes nouveaux a obtenu beaucoup de succès et de nombreux enfants ont découvert qu'il existait d'autres choses que des carottes, des petits pois et des pommes. Certains, après avoir préparé de la "ratatouille" avec l'aide du professeur et y avoir goûté ont insisté pour obtenir la recette et la rapporter à la maison.

C'est dès cet âge, ont affirmé les participantes à cette séance d'étude qu'il faut éduquer les enfants si on veut que plus tard ils s'alimentent bien. On a plus de chance de réussite qu'à l'adolescence. D'où l'importance d'un programme continu.

Montréal interdit aux handicapés de manifester

La ville de Montréal a défendu aux handicapés de manifester dimanche soir dans les rues, alléguant qu'elle ne pouvait assurer leur sécurité. La Ligue des droits de l'homme, saisie de l'affaire, a déclaré mercredi qu'elle tenterait de faire renverser cette décision qu'elle juge "arbitraire et discriminatoire".

La manifestation prévue pour dimanche soir a justement pour but de protester contre les injustices dont sont victimes les handicapés. L'un des organisateurs de la manifestation, M. Ghislain Cayouette, a déclaré que "les personnes âgées, handicapées, arthritiques, aveugles, etc. seront frappées d'interdiction partielle ou totale dans l'accessibilité aux édifices publics dans les années à venir", si est adopté le projet de Code du bâtiment préparé par le ministre Cournoyer.

Mgr Guy Bélanger nommé à l'Office de catéchèse

Mgr Guy Bélanger, évêque de Valleyfield, a été nommé évêque responsable de l'Office de catéchèse du Québec.

■ cinéma

ALOUETTE: "This is cinerama" 1.00, 3.45, 6.15, 9.00.
ANJOU: "Le Flingueur" 6.00, 9.55, et "Le retour de Sabata" 8.00.
ARLEQUIN: "Douze salopards" 12.20, 4.25, 8.35 et "Le jour des apaches" 2.45, 7.00.
ATWATER: (Cinéma I) "Une belle fille comme moi" 7.30, 9.30.
ATWATER: (Cinéma II) "The day of the jackal" 1.30, 4.20, 7.00, 9.30.
AVENUE: "Warm december" 12.30, 2.15, 4.00, 5.45, 7.30, 9.15.
BEAVER: "Wendy's pleasure palace" 12.00, 1.30, 3.15, 5.00, 6.45, 8.30, 10.15.
BERRI: "La main de fer" 2.30, 6.00, 9.45, et "Le convoi sauvage" 12.35, 4.15., 8.00.
BIJOU: "Les hôtesses de l'air" 12.20, 3.36, 6.32, 9.48 et "Camp spécial no 7" 1.46, 5.02, 8.18.
BONAVENTURE: "Sexual inadequacies" 12.00, 1.25, 3.00, 4.35, 6.10, 7.45, 9.20.
CANADIEN: "Caresses intimes" 1.00, 4.00, 7.00, 10.05 et "Sexy baby" 2.35, 5.25, 8.30.
CAPITOL: "Chiness boxer" 12.55, 3.00, 5.10, 7.30, 9.40.
CHAMPLAIN: "Jeremiah Johnson" 2.20, 6.05, 9.50 et "La châtelaine et ses truands" 12.30, 4.15, 8.00.
CHATEAU: "L'homme aux mains d'acier" 2.50, 6.05, 9.30 et "Les cocus" 1.15, 4.25, 7.45.
CHEVALIER: "Kamouraska" 11.55, 2.18, 4.21, 6.58, 9.21.
CINEMA 7e ART: "Le lien" 6.15, 10.00 et "Les Troyennes" 8.10.
CINEMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Love and pain" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CINEMA DE PARIS: "Quiet days in Clichy" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
CINEMA V: "Heat" 7.30, 9.30.
CREMAZIE: "Dernier tango à Paris".
DAUPHIN: (Salle Renoir) "Orange mécanique" 7.00, 9.30 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest" 8.00.
ELECTRA: "L'homme aux mains d'acier" 1.05, 4.30, 7.50 et "Les cocus" 2.45, 6.10, 9.30.
ELYSEE: (Salle Eisenstein) "Le charme discret de la bourgeoisie" 7.30, 9.30 (Salle Resnais) "Le grand blond avec une chaussure noire" 7.30, 9.30.
FESTIVAL: "Week-end d'un champion" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: "Moi y'en a vouloir des sous" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
IMPERIAL: "Karato the hand of death" 12.45, 2.25, 4.35, 6.50, 9.05.
JEAN-TALON: "Les Charlots font l'Espagne" 8.05 et "Sissi face à son destin" 6.10, 9.45.
KENT: "Encounter with the unknow" 1.00, 3.50, 6.40, 9.40 et "Two women in gold" 2.20, 5.10, 8.10.
LOEWS: "Godson" 11.00, 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
LUCERNE: "Fuzz" 6.15, 9.40, et "Magnificient seven ride" 7.50.
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon.
MERCIER: "Le parrain" 8.00.
MIDI-MINUIT: "Salon de massage" 12.45, 3.40, 6.35, 9.25 et "Les jeux d'amour chez les jeunes filles" 2.10, 5.10, 8.00.
MONKLAND: "Poseidon adventure" 2.15, 6.00, 9.45 et "Hot Rock" 12.30, 4.10, 8.00.
OUTREMONT: "Play it as it lays" 7.00 et "Diary of a mad housewife" 9.30 et "You'll like my mother" 12.00 p.m.
PALACE: "Scorpio" 12.30, 2.35, 4.50, 7.00, 9.20.
PAPINEAU: "Le boxeur chinois" 2.35, 6.10, 9.45 et "Pas de pitié pour les héros" 12.45, 4.15, 7.55.
PARISIEN: "Le despote cruel" 12.00, 3.15, 6.35, 9.50 et "Trois filles nues sur l'île Robinson" 1.45, 5.00, 8.20.
PIERROT: "Le fils" 5.16, 7.17, 9.18.
PIGALLE: "Salon de massage" 10.00, 12.50, 3.45, 6.40, 9.40 et "Les jeux d'amour" 11.35, 2.20, 5.15, 8.10.
PLACE DU CANADA: "Sleuth" 7.15, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Doll House" 12.05, 2.00, 3.50, 5.40, 7.35, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (petit cinéma) "Class of 44" 12.35, 2.20, 4.05, 5.50, 7.45, 9.40.
PLAZA: Voir Canadien.
PUSSYCAT: "Casting call" 12.00, 2.35, 5.05, 7.45, 10.15 et "Gabrielle" 1.20, 3.50, 6.30, 9.00.
RIVOLI: "Scorpio" 12.55, 2.55, 4.55, 6.55, 9.00.
SAINT-DENIS: "Les chats bottés" 1.10, 4.37, 8.04 et "Deux femmes en or" 2.32, 5.59, 9.26.
SEVILLE: "Camelot" 12.30, 3.05, 5.45, 8.30.
SNOWDON: "RA expedition" 1.05, 3.10, 5.10, 7.10, 9.15.
VAN HORNE: "Till the cloud roll by" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15.
VERSAILLES: (Salle rouge) "L'homme aux mains d'acier" "Les cocus" 6.20.
VERSAILLES: (Salle bleue) "Le boxeur chinois" 6.00, 9.25 et "Pas de pitié pour les héros" 7.40.
VERDUN: "La main de fer" 8.00, "Le convoi sauvage" 6.15, 10.00.
VIDEOGRAPHE: "S'aimer toute une vie" 8.00.
VIEUX MONTREAL:
STUDIO A: "La vallée" 7.00, 9.00.
STUDIO B: "Bof" 7,00, 9.00.
VILLERAY: "Un violon sur le toit" 8.00.
WESTMOUNT SQUARE: "Heartbreak kid" 12.55, 2.55, 4.55, 6.55, 9.00.
YORK: "Last tango in Paris" 2.00, 8.30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: Relâche pour l'été.

■ théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) Cbélix et cie – 22h30.
LA POUDRIERE: "The Hollow crown" de J. Barton – 20h30.
STUDIO THEATRE: "Et pis la... la, la, hein!?" de Lise Leclerc da Silva 20h45.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Julien – Julien" de M. Godin 20h.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: The Montreal Chapter, Barbershop quartet – 20h30.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

■ télévision

CBFT 2

9.40 Ouverture et horaire
9.45 En mouvement . . . c
10.00 La souris verte
10.15 Topino . . . c
10.30 Yogi . . . c
11.00 Le gourmet farfelu . . . c
11.30 Tang . . . c
12.00 Minos 5 . . . c
12.30 Musique en vacances . . . c
1.00 Gh! Lala . . . c
1.30 Le téléjournal . . . c
1.35 Femme d'aujourd'hui . . . c
2.30 Cinéma:
"Tempête sur Ceylan" (Aventures - Italo - Français 1964).
4.00 Chez verdurette . . . c
4.30 Le prince saphir . . . c
5.00 Le grand Chaparral . . . c
6.00 La demoiselle d'Avignon . . . c
6.30 Actualités 24 . . . c
7.00 Danse sur un arc-en-ciel . . . c
7.30 Les règles du jeu . . . c
9.30 Le 60 . . . c
10.30 Téléjournal . . . c
10.55 Nouvelles du sport . . . c
11.00 Cinéma:
"Un dimanche à New-York" (Comédie - Américain 1963) . . . c
12.30 Ciné-nuit:
"Les yeux cernés" (Drame-franco-italien 1964)
2.00 Téléjournal

CFTM 10

8.55 Horaire Bienvenue . . . c
9.00 Bonjour Montréal . . . c
9.45 36-24-36 . . . c
10.00 Les "Tannants" de chez-nous . . . c
11.00 Ligne ouverte . . . c
12.00 Personnalités . . . c
12.30 Pour vous mesdames . . . c
2.00 Ciné-Vendredi:
"Furia" (Drame - Italien, 1950)
3.30 Les bouts d'chou . . . c
4.00 Patofville . . . c
4.30 Aventures:
"En marge de l'enquête" (Drame – Américain 1947)
6.00 Madame est servie . . . c
7.00 Le 10 vous informe . . . c
7.30 Comédie musicale:
"Trois petits mots" (Américain 1950) . . . c
9.30 Toute la ville en parle . . . c
10.00 Jinny . . . c
10.30 Les Nouvelles TVA . . . c
11.00 La couleur du temps . . . c
11.15 En pantoufles:
"L'empreinte de Frankenstein" (Science-fiction – Américain 1964) . . . c
12.45 En Pantoufles:
"Enigme aux Folies Bergère" (Policier – Français 1958)
2.15 Le 10 vous informe . . . c

CBMT 6

9.53 Weather, community announcements . . . c
10.00 Mon ami . . . c
10.30 Mr. Dressup . . . c
10.15 Friendly giant . . . c
11.00 Sesame street . . . c
12.00 Elwood Glover's Luncheon date . . . c
1.00 Cne C'clock report . . . c
1.15 Rap Around
1.30 The real magees . . . c
2.00 The galloping gourmet . . . c
2.30 The Lucy Show . . . c
3.00 Thirty from Edmonton . . . c
3.30 The Edge of Night . . . c
4.00 Family Court . . . c
4.30 Drop-In . . . c
5.00 Hi-Diddle Day . . . c
5.30 Get Smart . . . c
6.00 Bob Switzer 'Ksan . . . c
6.30 Montreal summer . . . c
7.00 Camping . . . c
7.30 Mr. Chips . . . c
8.00 Mash . . . c
8.30 All in the family . . . c
9.00 The Tommy Hunter Show . . . c
10.00 Progam X . . . c
10.30 Monty Python's flying circus . . . c
11.00 The National . . . c
11.22 Viewpoint . . . c
11.30 Montreal Tonight . . . c
11.48 Ciné-Six:
"What's new pussycat" (Comédie - 1962) . . . c
1.40 Final Report and Weathe.

CFCF 12

6.30 University of the Air . . . c
7.00 Canada A.M . . . c
8.30 Romper room . . . c
9.00 Yoga . . . c
9.30 Trouble with Tracy . . . c
10.00 Eye Bet . . . c
10.30 The Community . . . c
11.00 The Lucille Rivers Show . . . c
11.10 Hercules
12.00 Magic Tom . . . c
12.30 Lassie
1.00 Summer theatre: "Night fall" (Drame 1957)
2.30 Somerset . . . c
3.00 Another World . . . c
4.00 It's up to you . . . c
4.30 The Dick Van Dyke Show
5.00 Truth or Consequences . . . c
5.30 The New Beat the Clock . . . c
6.00 Pulse . . . c
7.00 The Brady Bunch . . . c
7.30 The Sonny and Cher comedy hour . . . c
8.30 Friday night movie:
"Family flight" (Drame 1972) . . . c
10.00 The F.B.I . . . c
11.00 The CTV National News . . . c
11.20 Pulse . . . c
12.00 Friday night feature movie:
"Help" (Comédie 1965) . . . c
2.00 Montreal Bulletin Board Sign-off.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: **276-9067.** 1-8-73

ANTIQUITÉS À VENDRE

GRAND choix d'antiquités: authentiques, canadiens et autres. Prix très raisonnables. Ouvert tous les jours jusqu'à 8 P.M. Dimanche inclusivement 2 boul. Labelle, Ste-Thérèse. Tél: **435-4305.** 10-7-73

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251** soir **667-0774.** J.N.O.

APPARTEMENTS DEMANDÉS

CHERCHONS 5½ et plus, 3 chambres fermées, près Université de Montréal pour septembre. Tél: **343-7344** le jour, et **739-6842** le soir 16-6-73

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENT, 4 1/2, neuf, rez-de-chaussée, Marquette, Parc Lafontaine, électricité, chauffage, taxes payées, $150. Tél: **849-1966.** 18-6-73

EDOUARD-MONTPETIT, Près Université de Montréal, grand 4½, très propre, chauffé, $140, sous-location pour septembre. Tél.: **343-7344** le jour, et **739-6842,** le soir. 18-6-73

ILE-DES-SOEURS, 3½ pièces, 8e étage, vue sur le fleuve et la ville, libre, sous-location de 10 mois. Piscine sauna, stationnement. $191. par mois. Après 5 hres. Tél: **524-5687.** 16-6-73

APPARTEMENTS À SOUS-LOUER

SOUS-LOUER, 3½, avenue Willowdale, Université Montréal, confort moderne, 8e étage, vue magnifique, $130. Taxe d'eau payée. Du 1er juillet au 31 août. Possibilité de prolongement. Tél: **735-2095.** 19-6-73

SOUS-LOCATION, grand 1½ moderne, fin juin jusqu'à début septembre. Non meublé (lit seul). Edouard-Montpetit. $105. Tél: **737-7923** (matin). 16-6-73

ARGENT À PRÊTER

Caisse populaire St-Jean-de-la-Croix, 170 est St-Zotique, Montréal. Consultez-nous, il nous fera plaisir de vous aider. Gérant M. Lahaie. Tél: **273-4431.** 16-6-73

ARTICLES À VENDRE

ENSEIGNE LUMINEUSE, aluminium et plastique, en parfait ordre. Tél.: **661-3483.** 18-6-73

ARTISANATS

DECAPAGE ET FINITION à prix modique de tout genre de meubles. Estimation et livraison gratuite. Information. Tél.: **277-3318.** 18-6-73

ASSOCIÉS DEMANDÉS

PARTENAIRES demandés pour compléter formation d'un club de voyage. Montant requis: $500. Ecrire nom, adresse, téléphone, âge, occupation à Guy Martineau, 3605 St-Urbain, app. 107, Montréal 130. 18-6-73

AUTOS À VENDRE

VOLKSWAGEN, voiture dame, 1972, parfaite condition. **486-0829.** 18-6-73

AUTOS À VENDRE

VOLVO 142 S, 1970, 33,000 milles, AM-FM, Michelin radial, XAS, couleur jaune. Tél jour **274-5438** soir **733-2619.** 18-6-73

1971 PEUGEOT 304
Traction avant, pneus Michelin . . . . . **$1595.**

1970 PEUGEOT 504
Manuel, toit ouvrant . **$1,895.**

1968 PEUGEOT 404
Coupé sport, pneus Michelin . . . . . **$1,595.**

1968 PEUGEOT 204
Coupé sport, traction avant, pneus Michelin . . . . **$795.**

1967 Volkswagen $575.

ROGER AUTOMOBILE LTÉE
4269 ouest Ste-Catherine
Tél.: 932-2925
"Dépositaire Peugeot"
16-6-73

BUREAUX À LOUER

BUREAUX ET LOCAUX à louer. S'adresser à Acopaq, M. Gilles Choquette, 409 St-Jean-Baptiste, entre 2hres et 4 hres. Tél: **861-8081.** 16-6-73

CHALETS À LOUER

ST-SAUVEUR, chalet suisse, en montagne, 3 chambres à coucher, à la semaine ou au mois. Tél: **1 - 227-3305.** 16-6-73

CHALETS À LOUER

ST-SAUVEUR, près lac, chalets, 2 à 5 chambres à coucher, foyer, chaloupe. Saison-mois-semaine. Tél: **489-2970** samedi, dimanche **1-277-2260.** 18-6-73

STE-ADELE, rue Archambault, meublé, toutes commodités, 3 chambres à coucher, juin, juillet, août. $500. Tél: **276-5046.** 21-6-73

PIEDMONT, Mont Belvedere, Chalet suisse, 3 chambres à coucher, séjour avec foyer, vue panoramique, très calme, chauffage central, 1er juillet au 1er octobre, après 6 hres. Tél: **761-2581** ou **273-3914.** 16-6-73

ENTRETIEN-REPARATIONS

Coucous, carillons, horloges grand-père, horloges antiques, réparations par spécialiste. 1836 Mont-Royal est, tél.: **523-7677.** 23-6-73

CHALETS À VENDRE

2 CHALETS HIVERNISES, piscine, tennis, terrain 10,000 pieds carrés, 85 milles de Montréal, Canton de l'Est, accès au lac Brompton. Tél.: jusqu'à vendredi **671-9602.** Vendredi soir jusqu'à lundi: **819-846-4619** pour information, 21-6-73

STE-AGATHE: luxueux chalets suisses, 2-3-4 chambres à coucher, grande salle de séjour, magnifique foyer de pierre, toit cathédrale, chauffage central. Habitables 4 saisons. Ski, piscine, chauffée, équitation, terrain-jeux, $13,500 et plus. Terrain compris. Mensualités: $110. Tél.: **256-6825, 1-819-326-5836.** 3-7-73

CHAMBRES À LOUER

CHAMBRE FRAICHE, propre et calme, rue Wilder près Lajoie, Outremont. Cuisine et salle de bains privées, proximité des parcs. Tél: **270-1482.** 16-6-73

CHAMBRES ET PENSIONS

OUTREMONT, chambre spacieuse, boudoir, téléphone privé, pour monsieur. Tél.: **279-8784** ou **276-1115.** 18-6-73

CHAMBRES, confort, paix, verdures à 15 milles du centre-ville, pour hommes, femmes d'excellente éducation appréciant décor, Conditions raisonnables. Indiquez références et téléphone. Le Devoir Case 73. 18-6-73

COMMERCES À VENDRE

A VENDRE, commerce de photographie très bien situé dans la région de Sorel-Tracy, bons revenus, prix intéressant. Information Sorel (514) **742-5691.** Immeubles A. Aubé Associés Inc. 16-6-73

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT déménagement, local, longue distance, service outre-mer. Emballage, entreposage. **725-2421.** 18-6-73

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation – enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: **642-4077.** J.N.O

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générale. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie Assurance. Service 24 heures. Tél.: **388-2137, 669-2547.** J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE
Pour directeur général d'une organisation internationale de jeunesse.
• Sténo-dictaphone, bilingue.
• 5 à 10 ans d'expérience
• Salaire selon expérience.
• Conditions de travail agréables
Appelez à: 842-6744.
19-6-73

GARDERIES

GARDERIE DE JOUR, enfants 2 à 6 ans, repas chauds et collations, de 7 heures à 6 heures. 5360 Louis Collin, face Université de Montréal. Tél.: **737-4139.** 18-6-73

HOMMES DEMANDÉS

REMBOURREUR demandé avec 2 ou 3 ans d'expérience. Bons salaires et conditions de travail. Situé centre ville . Tél.: **878-2736.** Pour rendez-vous 16-6-73

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

ÉCOLE DE LANGUES VIVANTES MODERNE
Professeur à temps partiel (anglais ou français) pour septembre 1973.
Spécifier âge, certificat et expérience avec méthode L.F.I., le Français International, adresse, téléphone et si possesseur d'une voiture.
Adresser curriculum vitae à:
Case 72 Le Devoir
16-6-73

Sténographe
La Commission de la Capitale nationale à Ottawa recherche un(e) sténographe pour un poste permanent. Les fonctions à remplir comportent du travail de bureau en général dans la Direction d'Urbanisme (Québec).
Les candidat(e)s devraient posséder un diplôme d'école secondaire et plusieurs années d'expérience. Une connaissance théorique et pratique de la langue française est une condition essentielle.
Traitement maximal: $6849 par année selon les qualités et l'expérience.
Veuillez adresser vos renseignements et demandes à:
Mme M.G. Kay
Division du personnel
Commission de la Capitale nationale
48, rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1N 8K5

LOGEMENTS DEMANDÉS

SOUS-LOUER, 4½, secteur Côte-des-Neiges, meublé, propre, juillet, août, prix raisonnable, environ $150. Tél: 735-5083. 16-6-73

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, bas de duplex, 7 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, tout accessoires électriques fournis. Tél: **739-1596.** 21-6-73

20 MILLES DE PARIS, maison meublée, 8 pièces, véranda, jardin, 900 francs par mois plus chauffage, électricité. Tél.: **274-5251,** après 7 hres. 18-6-73

LOGEMENTS À PARTAGER

2747 EDOUARD-MONTPETIT, face Université, spacieux, ensoleillé, meublé, laveuse, sécheuse, tout compris sauf literie, cherchons fille "cool" et propre, disponible début juillet. $70. par mois. Tél: **739-8390.** 29-6-72

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b.péd. b.ph.1 ès lettres. Tél.: **524-3852** de 3h. à 8h. p.m. J.N.O.

DU BONHEUR Enrg. Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. écrire Case Postale, 101, Station Rosemont, Montréal, Qué. Inf. **729-0680** 16-6-73

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

FAMILLE RESPONSABLE
5 personnes, cherchent bas ou haut de duplex ou maison, occupation août, septembre, octobre; dans N.D.G., Montréal-ouest, Outremont, Snowdon ou Côte-des-Neiges ou Westmount. Excellentes références.
Appelez après 5 heures 482-4756
18-6-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Particulier vendrait 2 propriétés à revenus: 2155 Préfontaine, 4x4 $3,648 par année, $29,000; 5825 4e Avenue, 4x3, $3,144 par année, $26,000. Faible comptant si désiré. Tél: **733-2061** 19-6-73

BOUCHERVILLE, Superbe maison pour personnes âgées, emplacement magnifique face au fleuve St-Laurent, 22 pensionnaires actuellement maison toute équipée. Revenu annuel $82,000. M.L.S. Il faut voir. Pour information: Mme Jacques Lessard **655-7611** ou **655-7076.** Immeubles Westgate Courtiers. 16-6-73

ST-BRUNO: Exécutifs ou professionnels. Vous apprécierez cet exclusif et unique bungalow 10 pièces, construit, habité par architecte. Salon imposant avec superbe foyer stucco et plafond cathédrale, salle à manger avec fenêtre panoramique, cabinet travail, salle familiale avec poutres. Terrain boisé 17,500 pieds carrés avec piscine. Prix $43,000. Janine Hudson **653-2496** ou **653-2701.** Immeubles Westgate Courtiers. 16-6-73

MAISON canadienne avec dépendances, centenaire. Mascouche. 15 minutes du pont Pie IX, toutes commodités modernes, 10 pièces, foyer naturel, bord de l'eau, 45,000 p.c. $30,000. Tél: **474-0684.** 18-6-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PIERREVILLE, magnifique domaine de 14 arpents isolé avec cottage, 14 pièces, dont 8 chambres, 2 salles de bains, tout meublé, antique, système d'alarme, remise, grange pour chevaux, maison d'été avec foyer et four à pain, meublée. Thérèse T. Larivière **487-0285** ou **467-6115.** Immeubles Westgate Courtiers. 16-6-73

STE-JULIE: Magnifique bungalow pierre et déclin masonite, construction unique, solide luxueuse, 1972, 7 pièces, M.L.S. $30,900. Nicole Tanguay **653-2496** ou **653-2568.** Immeubles Westgate Courtiers. 16-6-73

ST-BRUNO: Magnifique cottage, construction supérieure "Alcan" 10 grandes pièces bien éclairées, foyer, garage, secteur établi et boisé. Beau terrain paysagé. M. L.S. $45,600. Nicole Tanguay **653-2496** ou **253-2568.** Immeubles Westgate Courtiers. 16-6-73

STE-DOROTHEE – Très grande propriété située dans un site campagnard. 9½ pièces, 5 chambres, foyer, garage, terrain 21,500 pieds carrés. Idéal pour artistes. $24,500. MLS Richard Dery **688-8855** ou **681-4253.** Trust Royal Courtiers. 16-6-73

ST-LUC: Véritable château aluminium. Idéal pour auberge. 16 pièces. Très grand: Très luxueux! En pleine campagne, $140,000. M. L.S. R. Ethier **679-8220** ou **658-0070.** Immeubles Westgate Courtiers. 16-6-73

MONTRÉAL
Paroisse St-Germain d'Outremont
Maison accueillante
• 13 pièces
• 7 à 9 chambres à coucher
• Salle familiale
• 2 foyers
• Garage double
• Occupation immédiate
Terrain paysagé
• Superficie totale 23,800 P.C.
• Peut être subdivisé
• Terrain avec maison 10,300 p.c.
Renseignements:
Sherbrooke Trust
Courtiers en immeubles
Tél.: 849-4553
18-6-73



Magnifique chalet en bois rond, situé à 71 milles de Montréal, Weir, Cté Argenteuil, 160 pieds de largeur sur une grève de sable x 200 pieds de profondeur. Foyer.
Composez après 6h p.m. 438-8454.
18-6-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT, vieille maison, semi-détachée, 4 chambres à coucher, foyer, garage. Tél: **671-2504.** 18-6-73

PARIS, quartier latin: appartement co-propriété, 7 chambres, cuisine, toilette, douche, chauffage central. Téléphone. Renseignement: **932-4562.** 22-6-73

TERRAINS À VENDRE

LOTS DE TOUTES GRANDEURS, Bord de l'eau, en montagne ou en forêt, très bon prix. Domaine J. Bastien. Lac Ste-Marie. St-Adolphe d'Howard. Lac Depatie. Tél. **227-3171** 16-6-73

TABLEAUX-PEINTURES

HUILE, Suzor-Côté, 4" X 8" Tél: **739-1596.** 19-6-73

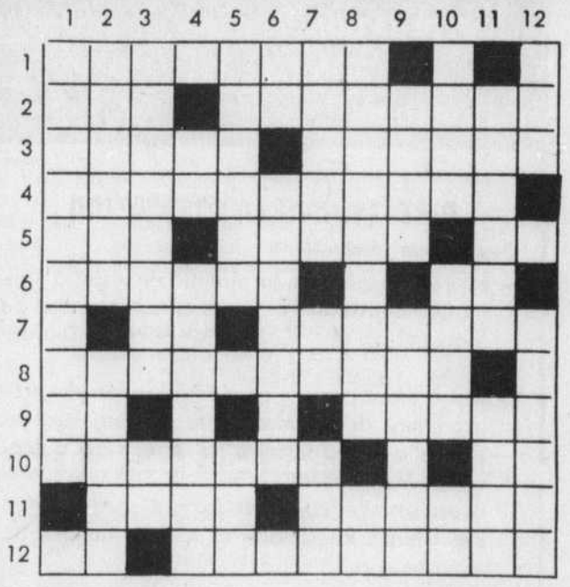
VOYAGES

INTELLECTUEL, cadre supérieur, dans la trentaine, possédant voiture, domaine campagnard, cherche compagnon de vacance 18-30 ans, jovial, sobre, d'esprit curieux, cultivé, libre de voyager en juillet. Direction Provinces Maritimes, Côte américaine ou ailleurs. La personne choisie sera mon invité. Ecrire à la main. A Case 74 Le Devoir. 19-6-73

FEMMES DEMANDEES

MAISON D'ÉDITION ET DE DISTRIBUTION
Recherche pour son service commercial, une jeune fille:
Commandes téléphoniques - dactylo
Bénéfices marginaux: assurances groupe, fonds de pension, vacances annuelles, etc . . .
Adresser curriculum vitae à:
Lorraine Bégin
Centre Educatif et Culturel Inc.
8101 Boul. Métropolitain est
Ville D'Anjou
Tél: 351-6010
18-6-73

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1 – Amateur de vol à voile. –
2 – Trou dans le mur. – Qui n'a pas été exaucé.
3 – Profit dont on est avide. – Matelot préposé à tout ce qui concerne la manoeuvre du navire.
4 – Ardeur furieuse. –
5 – Au golf, petite cheville. – Plainte ou manières affectées. – Métal précieux.
6 – Qui n'est pas réel. – Dans.
7 – Préfixe privatif. – Elles excèdent de beaucoup la taille ordinaire.
8 – Inégalité entre deux expressions algébriques contenant des variables.
9 – Titane. – D'une douceur agréable.
10 – Bonne intelligence. – Iridium.
11 – Division d'une pièce de théâtre. – Ce qui est vrai.
12 – Usages. – Rendre faible.

Verticalement

1 – Qualité de ce qui est volatile.
2 – Débarrasser de ses puces. – Petit cigare cylindrique.
3 – Gourmandise. – Technétium.
4 – Coups de baguette. – Recherche ordonnée par une autorité judiciaire.
5 – Fille qui a vécu dans une continence parfaite. – Partie d'une église.
6 – Pronom indéfini. – Antilope d'Asie à cornes courtes.
7 – Qui ne pèse guère. – Sert à lier. – Première femme.
8 – Observais attentivement. – Eminence.
9 – Canal de sortie de l'eau d'un moulin. – Alimenté.
10 – Mois de l'année. – Volcan de la Sicile. – Préfixe privatif.
11 – Nom générique de composés chimiques analogues à l'acétone. – Avec vitesse.
12 – Animal mou. – Mesurer au stère.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	N	A	T	A	L	E	■	B	R	A	V	A
2	E	B	R	I	E	T	E	■	O	R	A	L
3	V	R	O	M	B	I	R	■	T	A	R	I
4	R	A	T	I	E	R	E	S	■	L	E	■
5	A	S	■	O	L	E	I	N	E	■	O	N
6	L	I	O	N	■	R	N	■	P	I	P	E
7	G	O	S	S	E	■	T	U	I	L	E	■
8	I	N	O	■	D	E	E	S	S	E	■	S
9	Q	■	N	A	I	N	■	E	S	T	O	C
10	U	P	S	I	L	O	N	■	E

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 15

ON DEMANDE
Administrateur(trice)
(pour hôpital de 43 lits)

Diplômé(e) d'un cours d'administration ou du cours "H.O.M.". Les candidats avec expérience en administration hospitalière auront la préférence.

Ce poste est vacant immédiatement. Candidats bilingues préférés mais doivent parler le français. Réponses gardées confidentielles. Soumettre candidature, incluant qualifications, expérience et références à:

Présidente du Conseil d'Administration
Hôpital de Lamèque
Lamèque N.-B.

Manufacturier de bijoux demande
DESSINATEUR-MAQUETTISTE
avec expérience

Communiquer avec

Gérant du personnel
271-2528
SAQ Inc.

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE

La Société Canadienne de Métaux Reynolds, Limitée recherche les services d'un ingénieur en mécanique possédant un minimum de 2 à 3 ans d'expérience dans l'industrie lourde ou dans un atelier de réparations générales.

Qualifications: Bachelier en génie mécanique, ainsi qu'une connaissance pratique de la langue anglaise.

Salaire intéressant selon qualifications et expérience.

Faire parvenir curriculum vitae à:
R.T. LeBlanc
B.P. 1530
Baie-Comeau, Qué.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
Offre d'emploi
PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

à temps plein au niveau collégial pour l'année scolaire 1973-74

Salaire et conditions de travail:
Selon la convention collective.

Envoyer curriculum vitae au:

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBOEUF
Secrétariat collégial
3200, chemin Ste-Catherine
Montréal 250.

CONTRÔLEUR(EUSE)

Entreprise manufacturière de produits métalliques située dans l'est de la métropole et croissant rapidement, au point d'être devenue, en quelques années, un leader dans son industrie, recherche contrôleur (euse) COMPÉTENT, EXPÉRIMENTÉ, ayant **en plus** des talents **prouvés** d'administrateur.

Bien que le diplôme (CGA, RIA ou CA) ne soit pas nécessaire, il FAUT cependant avoir **un minimum** de 5 années d'expérience VARIEE et avoir assumé avec succès les plus hautes responsabilités dans ce domaine.

Le salaire sera en conséquence, avec les bénéfices usuels, y compris la participation au capital.

Envoyer curriculum mentionnant salaire actuel et tout autre renseignement jugé pertinent à évaluer votre candidature à

Case 2036, Le Devoir, Montréal

Discrétion assurée.

CEGEP

LE CEGEP DE VICTORIAVILLE
recherche un

PROFESSEUR POUR L'ENSEIGNEMENT DES TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

Qualifications requises:
- Diplôme universitaire en sciences de l'administration (de préférence avec spécialisation en finance).
- Quelques années d'expérience en industrie seraient souhaitables.

Traitement:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Toute candidature doit être soumise par écrit, avant le 22 juin 1973, à:

Directeur des services pédagogiques
Cegep de Victoriaville
475 est, rue Notre-Dame
C.P. 68
Victoriaville, Qué.
Tél.: 819-758-1571 poste 45

ANALYSTE DES MÉTHODES OPÉRATIONNELLES

La Commission de la Capitale nationale recherche un analyste des méthodes opérationnelles qui sera chargé de réaliser des études et d'analyser des problèmes reliés aux initiatives de la Commission dans l'industrie et à pied d'oeuvre, de formuler des recommandations visant à l'amélioration des méthodes et des systèmes par la mise au point et l'application de normes de travail et de rendement, ainsi que de méthodes de production et de vérification.

Ce travail exige une connaissance approfondie des techniques d'évaluation du travail et de l'analyse des systèmes, l'aptitude à l'analyse dans la façon d'aborder et de résoudre les problèmes et une compréhension des méthodes de traitement électronique de l'information découlant de plusieurs années d'expérience dans le domaine industriel ou agricole.

Traitement maximal $16,120.

Veuillez faire parvenir votre demande avant le 25 juin 1973 et y inclure tous les détails voulus au sujet de vos titres et de votre expérience au Chef de la main-d'oeuvre.

National Capital Commission
Commission de la Capitale nationale
48 Rideau, Ottawa - Canada - K1N 8K5

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CARIGNAN
OFFRE D'EMPLOI
2 PSYCHO-ÉDUCATEURS

Nature du travail:

Offrir aux élèves qui ne peuvent s'intégrer au milieu scolaire des mesures spéciales de rééducation pour leur permettre de s'y intégrer et de s'y adapter.

Attributions caractéristiques
- Observer le comportement de l'élève dans son milieu scolaire et évaluer ses problèmes et ressources;
- Participer, avec l'équipe multidisciplinaire, aux études de cas dans le but de déterminer les mesures nécessaires à la rééducation.
- Regrouper les élèves, présentant des problèmes communs et les rencontrer régulièrement;
- Préparer le matériel et le déroulement des activités nécessaires à la rééducation;
- Assister les responsables de l'enseignement dans l'élaboration de mesures susceptibles de prévenir la mésadaptation scolaire;
- Se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

TRAITEMENT

Selon la politique administrative et salariale du personnel professionnel (de $8,204.00) à $17,159,00).

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en psycho-éducation.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae avant le 22 juin 1973 au:

Directeur des services du personnel
La Commission scolaire régionale Carignan
70, rue Élizabeth,
Sorel, P. Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CARIGNAN
OFFRE D'EMPLOI
CONSEILLER D'ORIENTATION
(ÉDUCATION AUX ADULTES)

FONCTIONS

A) Travailler au niveau des adultes en counseling d'orientation.
- Participer au comité d'équivalence scolaire.
- Évaluer des étudiants lors de leur inscription.
- Travail d'information auprès des adultes.

QUALIFICATIONS
- Posséder une licence en orientation scolaire et professionnelle.
- Être membre de sa corporation.
- De préférence, avoir de l'expérience en counseling d'orientation des adultes.

TRAITEMENT

Selon la politique administrative et salariale du personnel professionnel.

Les personnes intéressées voudront bien joindre leur curriculum vitae à leur demande d'emploi et adresser le tout au:

Directeur des services du personnel,
70, rue Élizabeth,
Sorel, P.Qué.

DATE LIMITE: Le 22 juin 1973

EMPLOI À CARACTÈRE OCCASIONNEL

LES POSTES:

Mécanicien en gaz et diesel
Menuisier
Plombier
Électricien
Cuisinier

ADMISSIBILITÉS:

Posséder une carte de compétence dans votre corps d'emploi

LIEU DE TRAVAIL:

Sur le territoire du Nouveau-Québec

INSCRIPTION:

L'inscription doit parvenir directement à

Bureau du Personnel
Ministère des Richesses naturelles
a/s M. Gilles Couture
1620, boul. de l'Entente,
Québec, Qué.

Échéance à l'inscription: 29 juin 1973

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE YOUVILLE
OUVERTURE DE POSTE
PRINCIPAL

CLASSE: IV
ENDROIT: POLYVALENTE BEAUHARNOIS

ATTRIBUTIONS:
1. Sous l'autorité du directeur général, il assume l'entière responsabilité de son école;
2. Il organise son école du point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel conformément aux politiques et aux règlements de la commission;
3. Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école, avec la commission et avec le milieu desservi par l'école.

CRITÈRES GÉNÉRAUX:
a) l'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre;
b) une formation universitaire exigeant au moins seize (16) années de scolarité;
c) une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
d) une expérience de trois (3) ans au niveau 1 ou au niveau 2, à l'élémentaire ou au secondaire, directement reliée aux fonctions à remplir, ou l'équivalent.

SALAIRE:

Selon les conditions contenues dans le document No 1 du ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION: 1er juillet 1973

Envoyer les offres de service et le curriculum vitae à:

Commission scolaire régionale Youville
Service du personnel
200, rue Ellice
Beauharnois, Québec. J6N 1Y1

en mentionnant le numéro du concours 72-35. Date limite le 26 juin 1973 à 15 heures.

CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING

Écoles secondaires de North Bay et de Sturgeon Falls

Nous recherchons pour septembre 1973 les professeurs suivants:

École secondaire Franco-Cité, Sturgeon Falls, Ontario.	**École secondaire Algonquin North Bay, Ontario.**
Dessin industriel ou architectural	
English	
Sténographie simplifiée Pitman	
Sciences et Biologie	
	Économie domestique (années I et II)
Directeur: **M. D. Lafleur** **Tél.: Bur. (705) 753-1510** **Rés. (705) 753-0587**	**Directeur:** **M. R. Perron** **Tél.: Bur. (705) 472-8240** **Rés. (705) 472-3368**

Échelle de salaire 1973/74

	Minimum	Maximum
Cat. 1	$7,600	$13,750.
Cat. 2	$7,900	$14,490.
Cat. 3	$8,800.	$16,480.
Cat. 4	$9,300.	$17,530.

Pour les postes de dessin architectural et de sténographie simplifiée on invite les candidats qui seraient actuellement dans l'industrie et le commerce à faire demande car la formation des maîtres à l'université d'Ottawa donnera la 1ère partie des cours qui conduisent à un brevet d'enseignement. De plus la Commission scolaire paye pour les années d'expérience dépassant les exigences pour l'admission à la formation des maîtres.

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

requiert les services d'un:

DIRECTEUR DE LA FORMATION

Description générale:
- est responsable de la planification de la formation des administrateurs et du personnel du Mouvement des Caisses populaires Desjardins,
- voit à l'élaboration et à l'évaluation de programmes de formation technique, professionnelle et coopérative en regard des objectifs du Mouvement,
- coordonne le travail de formation au niveau des Unions Régionales et des Institutions du Mouvement.

Liaisons:
- relève du directeur général adjoint ressources humaines,
- dirige notamment le travail du chef de la formation des administrateurs et du chef de la formation du personnel.

Qualifications:

Le candidat recherché possède une vaste expérience dans le domaine de la formation. Il a de la facilité à travailler en équipe. Il fait preuve d'un dynamisme et d'une imagination permettant de mettre en valeur toutes les ressources disponibles.

Tout en attachant à l'expérience l'attention appropriée, une formation universitaire en sciences sociales, en sciences de l'administration, en sciences de l'éducation ou autres constitue un élément important du dossier.

Conditions de travail:

Le salaire variera suivant les qualifications et l'expérience.
Avantages sociaux complets.
Lieu de travail: Lévis.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 1er juillet 1973 au:

Directeur général adjoint ressources humaines,
150, avenue des Commandeurs,
Lévis.

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

requiert les services d'un:

CHEF DE LA DIVISION DU PERSONNEL EXTERNE

Description générale:
- est responsable de la recherche et du développement en matière de gestion de personnel pour tout le Mouvement des Caisses populaires Desjardins,
- agit à titre de personne de ressource auprès des services de personnel des Unions Régionales et des Institutions,
- voit au développement d'études spécialisées reliées à l'élaboration et à l'application de systèmes normalisés de gestion de personnel.

Liaisons:
- relève du directeur du personnel,
- dirige le travail d'une équipe de spécialistes.

Qualifications:

Le candidat recherché possède une formation universitaire en relations industrielles ou une formation en administration, et une expérience de cinq (5) années en administration du personnel.

Une expérience supérieure pourra toutefois compenser pour une formation moindre.

Conditions de travail:

Le salaire variera suivant les qualifications et l'expérience.
Avantages sociaux complets.
Lieu de travail: Lévis.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, au plus tard le 1er juillet 1973 à la:

Direction du personnel,
150, avenue des Commandeurs,
Lévis

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

METRO

BUREAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

AVIS DE POSTE VACANT No BTM 73-102I

INGÉNIEUR - ÉLECTRONIQUE
($11,325. - $18,170.)

NATURE DE L'EMPLOI:

Faire l'étude des besoins et des techniques en vue de choisir un système centralisé de commandes et de contrôles des équipements et de la régulation de la marche des trains dans le métro, d'en préparer les plans et cahier des charges, étudier les remises d'offres et recommander la plus valable, enfin d'en suivre la production et l'installation. D'autres projets en électronique pourront aussi être confiés au titulaire de ce poste.

DURÉE:

Ce poste est considéré comme permanent pour la durée des travaux pour lesquels il a été créé (environ 7 ans).

TRAITEMENT:

À être déterminé suivant l'expérience et les aptitudes du candidat.

ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS:

Expérience: être ingénieur diplômé en électricité ou en physique et membre en règle de la Corporation des Ingénieurs du Québec; **posséder au moins 3 ans d'expérience dans les systèmes de traitements des données** (ordinateurs et équipements périphériques).

DIVERS:

Qualités personnelles appropriées.

LISTE D'ÉLIGIBILITÉ:

Les postulants qui pourront satisfaire aux conditions ci-dessus mentionnées auront leur nom inscrit sur une liste de personnes éligibles à cette fonction. La nomination au poste vacant pourra se faire d'après la liste qui sera alors établie.

DEMANDE D'EMPLOI:

Les personnes qui désirent prendre part à ces examens doivent s'inscrire en complétant la formule "demande d'emploi" que l'on peut se procurer par la poste ou au 5ième étage de l'édifice situé au 385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129, et la retourner accompagnée des documents requis.

Téléphone: 872-6827 **BUREAU DU PERSONNEL**

RÉDACTEUR EN CHEF

John Labatt Limitée recherche un rédacteur ou une rédactrice pour son journal d'entreprise. Ce journal est destiné aux employés de diverses filiales dans le domaine de l'alimentation.

Le candidat:

Doit pouvoir rédiger en anglais et avoir une bonne connaissance du français. Il possède au moins deux années d'expérience dans le journalisme d'entreprise. Il a de l'imagination et de l'initiative.

Le poste:

Recueillir les nouvelles, les rédiger en anglais et faire la mise en pages complète d'un journal mensuel avec un minimum de supervision. Le poste est à pourvoir à Montréal mais le candidat sera appelé, à l'occasion, à voyager dans tout le Canada.

Traitement selon la compétence et avantages sociaux usuels.

Envoyer curriculum vitae et exemples de votre travail à:

Service du personnel
Case postale 6089
Montréal 101, Qué,

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Voir autres Carrières et Professions, en page 14

LE CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION

recherche pour l'un de ses clients:

DIRECTEUR DU PERSONNEL

sous la responsabilité du directeur général.

FONCTIONS:

Formulation et administration des politiques en matière de personnel. Recrutement, sélection et formation du personnel. Mouvement de personnel. Structure de salaire. Rendement. Représentant de la Compagnie lors de négociations collectives. Administration de la convention collective. Conseiller lors de changements dans l'organisation de la Compagnie.

QUALIFICATIONS:

Formation universitaire en relations industrielles. Expérience dans le domaine de la direction du personnel.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Lieu: Québec
Salaire: en fonction de l'expérience et de la compétence.
Plan complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae:

CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION
2336, chemin Ste-Foy
Québec 10, P.Q.
G1V 1S5

UNIVERSITÉ DE MONCTON

recherche

UN INSTRUCTEUR de HOCKEY

Fonctions:

- Responsable de l'enseignement et des laboratoires en hockey au programme du B.E.P.;
- Instructeur de l'équipe de hockey dans la compétition inter-universitaire;
- Professeur d'autres cours selon ses qualifications.

Titres requis:

Au moins la Maîtrise en éducation physique.

Rang et Traitement:

Selon la formation et l'expérience du candidat.

Pour plus de détail, s'adresser à:

DIRECTEUR, DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE, Université de Moncton, Moncton, N.-B.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae le plus tôt possible à la même adresse.

COMMISSION SCOLAIRE DE CHÂTEAUGUAY

ORTHOPÉDAGOGUE

Pour enseignement correctif au niveau élémentaire

TÂCHE:

Travailler avec des enfants ayant des difficultés d'apprentissage au niveau du 1er cycle dans une même école.

QUALIFICATIONS:

Baccalauréat spécialisé en orthopédagogie ou en enfance inadaptée de préférence avec option langage (16 ans de scolarité minimum).

SALAIRE:

Selon l'échelle des enseignants

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir avant le 20 juin 1973 leur curriculum vitae accompagné d'une photo récente et de références à:

COMMISSION SCOLAIRE DE CHÂTEAUGUAY
SERVICE DU PERSONNEL
184, Salaberry Nord
Châteauguay P.Q.

en mentionnant sur l'enveloppe: Orthopédagogue

Semaine du livre algérien

par Clément Trudel

"En finir un jour de parler sa langue maternelle comme un enfant qui apprend à marcher et sa langue de culture comme un étranger masqué". Le poète qui s'exprime est algérien, Assia Djibar, d'une nation qui s'est finalement trouvée, d'un pays qui cherche à donner à l'arabe sa place de "langue nationale" et de véhicule privilégié pour communiquer avec les masses.

Jusqu'au 20 juin, c'est la Semaine du livre algérien à la librairie Nouvelles Frontières (96, rue Sherbrooke ouest) et l'ensemble des livres, brochures et albums présentés sont en langue française – langue de culture de Maghrébins qui ont appris à célébrer les martyrs de leur lutte de libération nationale.

Décoloniser l'histoire de leur pays et remettre en valeur des auteurs que la métropole aurait eu tendance à bouder, tel apparaît l'un des buts de la SNED (Société nationale d'édition et de diffusion) – anciennement Editions du Tiers-Monde – qui, après sa participation au Salon du livre de Québec, offre au public montréalais l'occasion de se documenter sur divers aspects de la vie en Algérie et dans le monde arabe.

Le dépôt comprend les comptes rendus de symposiums sur l'impérialisme, sur la culture africaine, sur la question palestinienne; des brochures "Pour tous" pendant du "que sais-je" des PUF) et quelques albums illustrés sur la geste algérienne de 1830 à nos jours: "La révolution algérienne, réalités et perspectives" et "Le livre de notre vie". Ce dernier album contient des textes et dessins d'enfants témoins de scènes de guerre, à l'époque qui a précédé l'indépendance.

L'on peut noter l'intérêt que portent les Algériens aux Almohades de l'Andalousie, au même titre qu'à une anthropologie à la Frantz Fanon.

Le problème des Algériens en France retient aussi l'attention de plusieurs auteurs contemporains dont la plupart ont milité dans les rangs de l'ALN.

Pour comprendre un peu ce phénomène de "l'algérianisation" des valeurs, il vaut la peine d'aller fureter du côté des "Nouvelles frontières" qui détiennent désormais, en exclusivité l'agence de la SNED. La librairie compte offrir sous peu dans leur édition originale (arabe) quelques-unes des études dès à présent disponibles en français ou en anglais.

LA COMMISSION SCOLAIRE JOUTEL-MATAGAMI

est à la recherche:

1- D'UN PRINCIPAL qui sera aussi directeur général

2- D'UN PRINCIPAL-ADJOINT qui assumera les responsabilités surtout pédagogiques (voir à l'implantation du progrès continu . . .)

Les documents 1 et 3 de la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation énumerent les fonctions rattachées à ces postes.

ENDROIT:

École Galinée de Matagami, niveau élémentaire catholique

CRITÈRES:

Scolarité 15 ans. Cette scolarité s'accompagne d'un certificat d'aptitude à la Direction,
ou
Études spécifiques en administration sanctionnées.
ou
Expérience pertinente à la fonction, démontrant des habiletés à résoudre des problèmes d'ordre administratif, pédagogique, disciplinaire.

5 années d'expérience à la Direction ou dans l'enseignement, à l'élémentaire de préférence.

Connaissance suffisante des méthodes nouvelles préconisées à l'élémentaire.

Toute expérience valable, independamment des critères ci-haut mentionnés pourrait être considéré.

"Leadership" c'est-à-dire, capacité réelle de diriger une équipe de professeurs et une école avec dynamisme.

Bonne santé; certificat d'un médecin et d'un phtisiologue.
Bonne réputation et comportement exemplaire.

AVANTAGES:

Avancement professionnel et salarial. Responsabilité accrue au niveau des comportements et décision d'ordre scolaire, tout en répondant de son mandat.

ENTRÉE EN FONCTION:

Immédiatement, suite à l'acceptation par la Commission scolaire.

DEMANDE ÉCRITE:

Adressée à la:

Commission Scolaire Joutel-Matagami
Case Postale 190, Matagami.

Jean Verville
secrétaire général

Office national du film du Canada / **National Film Board of Canada**

Responsable de la synchronisation des rushes

Fonctions:

Superviser et/ou exécuter la synchronisation des rushes; s'occuper des fonctions administratives d'une petite unité; exécuter d'autres tâches connexes.

Qualités requises:

Le travail demande des aptitudes pour communiquer, organiser une activité et pour motiver et entraîner un personnel occasionnel. Il demande également une connaissance de l'équipement de montage, des techniques de synchronisation, du maniement du film ainsi qu'une dextérité manuelle assurant une exécution rapide du travail. Qualités personnelles appropriées.

Traitement:

Selon la compétence jusqu'à $8,983.

Plan complet d'avantages sociaux et trois semaines de vacances par année.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec

Mme Suzanne Roussos
Division du personnel
C.P. 6100,
Montréal 101, Qué.
Tél.: 333-3160

LA COMMISSION RÉGIONALE DU GOLFE

requiert les services

D'UN (1) CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN ENFANCE INADAPTÉE ET EN MESURE ET ÉVALUATION

NATURE DU TRAVAIL:

Le Conseiller Pédagogique est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la commission et de sa clientèle dans la discipline mentionnée.

Il effectue également différentes tâches relatives à la préparation et à l'administration d'instruments de mesure, à l'utilisation du dossier scolaire selon les principes établis pour l'ensemble des commissions.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

LIEU DE TRAVAIL:

Centre Administratif de la Régionale du Golfe
30 Comeau, Sept-Îles

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Yves Godbout, directeur
Services du Personnel
Commission Régionale du Golfe
30 Comeau, Sept-Îles, P.Q.

FIN DU CONCOURS: 23 juin 1973

CENTRE DE PSYCHIATRIE COMMUNAUTAIRE

HÔPITAL DOUGLAS

Nous accueillerons actuellement ou dans les mois à venir des candidatures pour les postes suivants dans une unité d'admission et de traitement à court terme:

Hospitalier(e)
Infirmier(e)s autorisé(e)s pour service général
Infirmier(e)s auxiliaires

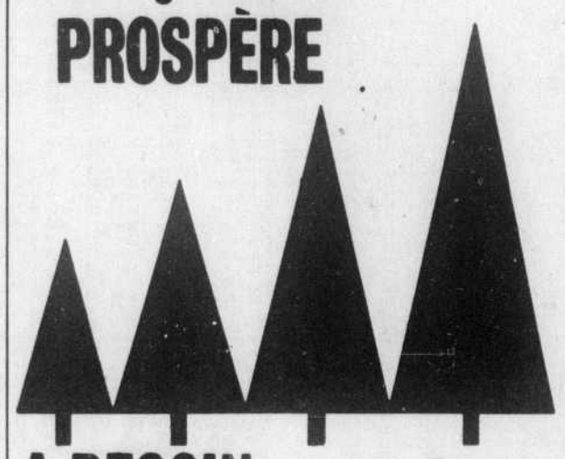
Il s'agit d'un centre ayant la responsabilité des services psychiatriques pour la population francophone et anglophone (du secteur géographique comprenant la ville) de Verdun, Ville LaSalle, Ville Émard et Pointe St-Charles.

Travail intéressant: équipes pluridisciplinaires, projets de recherche et programme de formation en cours d'emploi.

Pour de plus amples renseignements, écrire ou appeler

Mlle Hélène Berthelot
Centre de Psychiatrie communautaire
6875, boul. LaSalle
Montréal 204, Qué.
Tél.: 766-8511

UN QUÉBEC PROSPÈRE



A BESOIN D'ARBRES VERTS

PLANTONS DES ARBRES... PROTÉGEONS-LES

HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF DES LABORATOIRES CLINIQUES

Le poste:

Dans le cadre des activités des laboratoires, le coordonnateur est responsable à la direction de l'hôpital de tous les aspects administratifs des laboratoires cliniques.

Le candidat:

La préférence sera accordée au candidat qui possède de l'expérience et des connaissances théoriques, à la fois en techniques de laboratoire et administratives.

Le traitement:

Les conditions de travail sont concurrentielles et fixées selon l'expérience et la compétence du candidat.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Directeur du personnel
Hôtel-Dieu de Montréal
3840, rue St-Urbain
Montréal 131

Université du Québec à Trois-Rivières

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE

Professeur régulier.

Fonctions:

Enseignement, recherche, direction et encadrement au 1er cycle et aux cycles supérieurs (2e et 3e).

Exigences:

Doctorat, ou l'équivalent.

Pour:

Septembre 1973.

Traitement:

Selon l'échelle en vigueur à l'U.Q.T.R.

Envoyer curriculum vitae détaillé, en indiquant les champs de compétence et d'intérêt, pour le 20 juin, à:

Claude Savary, directeur,
Département de Philosophie,
Université du Québec à Trois-Rivières,
C.P. 500, TROIS-RIVIÈRES, Québec.
Tél: (819) 376-5216

La Commission Régionale du Golfe

requiert, pour l'année scolaire 1973-1974, les services de :

1. UN (1) CONSEILLER D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

FONCTIONS :

Sous l'autorité du Directeur des Services aux Étudiants et en collaboration avec les professionnels des services de consultation, remplir les fonctions définies au Code des Tâches de la commission, sous le titre de "Conseiller d'orientation".

TRAITEMENT :

Selon l'échelle de traitement en vigueur pour les professionnels des services psychologiques.

QUALIFICATIONS REQUISES :

Licence ou maîtrise en orientation.

AFFECTATION :

Niveau secondaire, École Jean-du-Nord, Sept-Îles.

AVANTAGES :

— milieu jeune et dynamique.
— participation à des réunions professionnelles aux frais de la commission.
— frais de déménagement, frais de déplacement, etc. . . .

2. ANIMATEURS ET ANIMATRICES DE RÉSIDENCES

LES POSTES :

Résidences de Hâvre St-Pierre
— postes d'animatrices
—postes d'animateurs
Résidences de Sept-Îles
— postes d'animatrices
— postes d'animateurs

FONCTIONS :

Dans une résidence qui accueille des étudiants de niveau secondaire, l'animateur (trice) partagera la responsabilité de l'animation, de la consultation, de la surveillance et de la discipline générale des résidents, selon la ligne de conduite tracée par le responsable de la résidence.

QUALIFICATIONS REQUISES :

1. Le diplôme de fin d'études secondaires avec expériencce pertinente est le minimum exigé.
2. La préférence sera accordée au candidat détenteur d'un diplôme d'études collégiales professionnelles avec champ de spécialisation appropriée.

TRAITEMENT :

Salaire de base : $5,200. Chaque année de scolarité complétée après le diplôme de base exigé sera créditée comme l'équivalent d'une année d'expérience et le salaire sera ajusté en conséquence.
L'animateur(trice) qui le désire est nourri(e) et logé(e) dans la résidence.

ENTRÉE EN FONCTION :

Le 1er septembre 1973.

3. UN (1) PROFESSEUR D'INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

AFFECTATION :

École Jean-du-Nord, Sept-Îles.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à :

Monsieur Yves Godbout,
Directeur des Services au personnel
Commission Régionale du Golfe,
30, rue Comeau,
Sept-Îles, (Québec)

COMMISSION SCOLAIRE DE CHATEAUGUAY

recherche une personne pour remplir la tâche de :

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

Pour l'enseignement du français au 1er et 2e cycle de l'élémentaire

Tâche :

Voir à l'implantation des nouveaux programmes du ministère en conseillant les personnes responsables de leur application auprès des élèves; faire l'animation du personnel enseignant dans sa discipline; être constamment à l'affût de tout nouveau développement dans l'enseignement du français; faire l'évaluation de l'enseignement de sa matière au niveau de la commission scolaire; travailler avec l'équipe de conseillers pédagogiques en place; d'autres tâches pertinentes à la fonction peuvent aussi être demandées. Cette personne dépend, dans son travail, du Directeur des Services de l'Enseignement.

Qualifications requises:

Brevet d'Enseignement reconnu au Québec
Diplôme universitaire de 1er cycle directement relié à cet enseignement (16 ans de scolarité minimum)

Expérience :

Un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans l'enseignement au niveau élémentaire, une expérience de conseiller pédagogique est grandement souhaitable.

Salaire :

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir, avant le 20 juin 1973, leur curriculum vitae accompagné d'une photo récente et de références à

COMMISSION SCOLAIRE DE CHATEAUGUAY
SERVICE DU PERSONNEL
184, Salaberry Nord
Châteauguay

en mentionnant sur l'enveloppe : Conseiller pédagogique - français

COMMISSION SCOLAIRE DE CHÂTEAUGUAY

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

Pour l'enseignement des langues secondes à l'élémentaire

TÂCHE:

Voir à l'implantation des nouveaux programmes de français, langue seconde, dans les écoles anglaises et d'anglais, langue seconde, dans les écoles françaises, selon les nouvelles politiques du Ministère de l'Éducation; fournir l'aide pédagogique requise aux professeurs de langue seconde; faire l'évaluation de l'enseignement des langues secondes au niveau de la commission scolaire; travailler avec l'équipe de conseillers pédagogiques en place; d'autres tâches pertinentes à la fonction peuvent aussi être demandées. Cette personne dépend, dans son travail, du Directeur des Services de l'Enseignement.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Brevet d'enseignement reconnu au Québec
Diplôme universitaire de 1er cycle directement relié à cet enseignement (16 ans de scolarité minimum)

EXPÉRIENCE:

Un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans l'enseignement au niveau élémentaire, une expérience de conseiller pédagogique est grandement souhaitable.

SALAIRE:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir, avant le 20 juin 1973, leur curriculum vitae accompagné d'une photo récente et de références à:

COMMISSION SCOLAIRE DE CHÂTEAUGUAY
SERVICE DU PERSONNEL
184, Salaberry Nord
Châteauguay, P.Q.

en mentionnant sur l'enveloppe: conseiller pédagogique - langue seconde.

La Commission Régionale du Golfe

requiert les servic es

D'UN (1) CONSEILLER EN AUDIO-VISUEL

NATURE DU TRAVAIL :

Le conseiller en audio-visuel contribue à l'élaboration de politiques en matière de gestion des techniques et moyens audio-visuels et en coordonne l'application en respectant les objectifs établis par la commission.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES :

Le conseiller en audio-visuel adapte les différents moyens audio-visuels aux méthodes pédagogiques approuvées; il évalue l'équipement et le matériel audio-visuels nécessaires en tenant compte des besoins de la commission, tant sur le plan qualitatif que quantitatif et en recommande l'achat.
Il est chargé de promouvoir l'usage des techniques audio-visuelles, d'assurer une utilisation rationnelle de l'équipement et de faire progresser son secteur en fonction des développements pédagogiques.
Il peut assumer toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

RÉMUNÉRATION :

Selon les politiques administratives et salariales du Ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à :

Yves Godbout, directeur
Services du Personnel
Commission Régionale du Golfe
30 Comeau, Sept-Îles

toronto

Les pertes l'emportent

Les prix étaient en général en baisse hier à la Bourse de Toronto et l'activité modérée sur ce marché.

Le virement a été de 1.59 million d'actions, au regard de 2.31 millions mercredi et la valeur totale des actions transigées a été de $18.60 millions, au regard de $23.89 millions la veille.

Les communications, les raffineries de pétrole, l'immeuble et les produits chimiques ont gagné du terrain, tandis que les manufactures, les pipelines, les aciéries et le prêt et la fiducie en ont perdu.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	1303	$10½	10¼	10¼	— ¼
Acklands	300	$11¼	11¼	11¼	— ⅛
Acklnd 2p	100	$14¼	14¼	14¼	
Acme Gas	1000	13	13	13	+ 1
Acres Ltd	495	$14	14	14	
Acres A pr	300	$45	44¾	44⅞	+ ¼
Acres wt	324	230	230	230	— 5
Advocate	100	120	120	120	
A.G.F.M	1428	410	400	410	—30
Agnico E	3750	560	510	560	+55
Akaitcho	4600	124	120	124	+ 4
Albany	11200	122	118	118	— 6
Alt East G	3210	805	800	800	
Alta Gas A	3765	$14⅛	13¾	14	+ ⅛
Alta G D p	z1	$150	150	150	
Alta Nat	100	$19¾	19¾	19¾	+ ¼
Alcan	28586	$30⅛	29½	29½	— ¾
Alcan pr	3115	$30⅛	29½	29½	—1¼
Aldona	1000	38	38	38	— 2
Algo Cent	100	$14⅞	14⅞	14⅞	— ⅛
Algma	11450	$17¾	17¼	17⅜	
Algonq pr	720	445	445	445	+ 5
Allied Mng	1900	250	240	240	—10
Almin	33450	725	700	700	—25
Alpa Ind	700	$10¼	10	10	— ⅜
Alum 4 pr	400	$19¼	19¼	19¼	
Alum 4½ p	130	$36¼	36¼	36¼	
Am Larder	1700	54	54	54	— 1
Am Leduc	5000	6½	6½	6½	+ ½
A Quasar P	100	$14⅜	14⅜	14⅜	— ½
Andres W	276	$34½	34½	34½	— 1
Anglo-cn	2950	$11¼	11	11⅛	+ ⅛
Anglo-c pr	800	$17½	17¼	17½	+ ¼
Ang CT 4½	140	$29	29	29	— ½
Ang CT 290	25	$36¾	36¾	36¾	— ¼
Ang R	21900	144	131	140	+10
Ang U.Dev	6000	154	154	154	— 1
Aquitaine	2993	$22	21¾	21¾	— ⅛
Argosy	500	27	27	27	+ 1
Argus	z50	$18¾	18¾	18¾	
Argus C pr	1100	$12⅜	12½	12½	— ⅜
Asamera	4775	950	905	905	—35
Asbestos	100	$15¾	15¾	15¾	
Ashland C	300	$11¼	11¼	11¼	— ⅛
Atco Ind	625	$11⅛	11	11	
Atl C Cop	1000	60	60	60	
Atl Sugar	750	$6¾	6⅝	6¾	
Atl Sug A	100	$14½	14½	14½	
Bad Boy	390	$16	15⅞	15⅞	— ⅛
Bankeno	2225	680	665	675	
Bk Mtl	11488	$18¼	18	18⅛	— ⅛
Bank N S	1174	$32	31⅞	32	
B Cdn Nat	400	$17	16¾	17	+ ¼
Barex	z475	11	10	11	
Bartaco	300	250	250	250	+10
Bathst p	z25	$14¾	14¾	14¾	
Baton B	200	$11	11	11	
Beavr Eng	200	$5⅜	5⅜	5⅜	
Beldng w	300	110	110	110	—25
Bell Canad	8129	$42¾	42½	42⅝	
Bell A pr	423	$47¼	47⅛	47¼	+ ⅛
Bell B pr	50	$49¾	49¾	49¾	+ ¼
Betlm	550	$14⅜	14⅜	14⅜	
Big Nama	2250	15	15	15	
Bl Hawk	7100	75	75	75	
Black P	600	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Block Bros	4200	275	265	270	
Bombrder	400	390	390	390	
Bonanza I	1700	210	200	200	—19
Bunty	15461	35	34	34½	— 1
Bovis Cor	812	220	215	220	+10
Bow-m pr	40	$35	35	35	— ½
Bow Valy	2025	$28¾	28⅛	28⅜	+ ⅛
BP Can	1681	$15¾	15¼	15¾	+ ½
BP Can p	30	$69	69	69	
Bracell P	1200	290	290	290	+10
Bralor Res	1400	210	205	210	
Bramalea	2085	460	455	455	— 5
Bramal w	3850	305	295	295	—10
Brameda	1392	70	70	70	— 5
Brscn	10386	$20¼	19⅞	19⅞	
Brenda M	800	565	560	560	
Bright	200	$19⅜	19⅜	19⅜	— ⅜
Brinco	1808	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
BC Forest	200	$16⅜	16¼	16¼	— ½
BC Frest p	z10	$39¼	39¼	39¼	
BC Sugar	355	$20	19⅞	19⅞	— ⅛
BC Phone	212	$51	50½	51	— ¼
BCPh 4¾ p	z5	$56⅜	56⅜	56⅜	
BCPh 4.84	340	$16	16	16	+ ½
BCPh 5.15	z5	$65	65	65	
BCPh 6 pr	223	$70½	70¼	70¼	—4¾
BCPh 6.80	z80	$21½	21¼	21½	
BCP 7.04 p	200	$22¼	22¼	22¼	— ¼
Brooke pr	z20	$19	19	19	
Broul R	2500	43	42	43	+ 3
Brunswk	5800	460	435	455	—10
Budd Auto	700	$14	13⅞	14	+ ⅛
Burns Fds	2000	$16¾	16¾	16¾	
Bushnell	100	$9	9	9	— ¼
Cad Dev	3200	$12⅜	12½	12½	— ¼
Cad Dev b p	100	$21¼	21¼	21¼	+ ¼
CAE Ind	400	$10½	10½	10½	— ⅛
Cal Pow	4900	$25¼	24⅞	24⅞	
Cal P 4 p	34	$55	55	55	
Cal P 5.40 p	25	$90	90	90	
Cal P 7 p	z10	$99	99	99	
Calvert	4000	15	15	15	— ½
Cam Mihd	2000	19	18½	19	+ ½
Cambridg	200	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ⅛
Camfl	17400	920	850	920	+45
Cam Chib	1600	640	620	640	+ 5
Camp RL	300	$58	56	58	+1¾
Campeau	2370	$8½	7⅞	8	— ½
Can Cem L	1130	$13⅞	13⅜	13⅜	— ⅛
C Geother	3605	200	195	200	
Can Malt	225	$30	29½	30	+ 1
C Nor West	6050	750	720	740	—10
C Pakrs C	4900	$22½	22½	22½	
Can Perm	2375	$19½	19¼	19½	+ ¼
CS Pete	5400	400	390	390	— 5
CS Pete w	z400	78	78	78	
CSL pr	150	450	450	450	+ 5
C Tung	1100	170	161	161	+ 1
C Bonanza	6400	188	177	180	— 6
Cdn Brew	3125	455	440	445	— 5
C Brew Ap	235	$25¼	25¼	25¼	+ ¾
C Brew Bp	165	$30¼	30	30	— 1
C Cablesy	z10	$14¼	14¼	14¼	
C Cable w	1200	270	270	270	
Cdn Can A	200	$8¾	8¾	8¾	— ¼
Cdn Equty	1900	$13	13	13	
C Ex Gas	1950	340	335	335	— 5
C Found	z8	315	315	315	
CGE pr	125	$26¼	26¼	26¼	
CG Invest	100	$77	76½	76½	— ½
C Homestd	2100	670	660	665	— 5
C Hydr	200	$9	9	9	— ¼
C Im B	11844	$30½	29¾	30	+ ⅛
C Ind Gas	7048	$7¼	7	7	— ⅛
CIL	1345	$15	14¾	14¾	— ⅛
C Int Pow	1700	$12⅞	12⅞	12⅞	
C Interurb	3800	315	315	315	—35
C Intrurb p	100	$10¼	10¼	10¼	
C Manoir	400	345	345	345	—10
C Occdental	6701	$12¼	11½	11¾	+ ⅜
CP Inve pr	4640	$26¾	26½	26¾	— ⅜
CPIn w	13160	225	215	215	— 5
CP Ltd	15166	$18¼	17⅞	18⅛	+ ¼
CPL A p	508	$11	11	11	— ⅛
CPL $3. pr	100	$8¾	8¾	8¾	— ¼
C Reserve	1600	485	475	485	—10
Cdn Sup O	725	$47⅞	47½	47½	— ½
Cdn Tire	25	$54¾	54¾	54¾	— ¼
Cdn Tire A	2257	$54¾	54	54¾	+ ¾
C Util 5 pr	40	$65¼	65¼	65¼	
C Vickers	400	$11¼	11¼	11¼	
Canron	300	$21	21	21	+ ⅜
Canron pr	z25	$70½	70	70½	
Capit Div	400	45	45	45	+ 2
Carma D	100	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Cassiar	750	$10¾	10½	10½	— ¼
CC Yachts	1000	445	440	440	— 5
CDP Com	1000	190	190	190	—10
Celanese	1900	415	405	405	—15
Celan 175 p	100	$20½	20½	20½	
Cent Pat	2650	120	112	119	+ 4
Charter Oi	z25	420	420	420	
Chemaloy	6500	320	310	320	+ 5
Chdsvl	27800	10	10	10	
Chib-K	32800	26	23	24	— ½
Chieftan D	2545	$11¾	11¼	11½	+ ¼
Chimo	1700	133	132	133	+ 2
Chrysler	7035	$25¾	25½	25½	— ¼
CHUM	200	$8¾	8¾	8¾	— ¼
CHUM B	700	$11	10⅞	11	
Coch Will	5100	130	124	129	+11
Coin Lake	1500	22½	22½	22½	+1½
Coldstrm	131	315	315	315	—10
Coles Book	2385	$8	8	8	
Columbia	2100	395	390	390	— 5
Columbi p	5975	$7⅞	7¾	7¾	
Co Met	10000	25	24	24½	+ 1
Cominco	6315	$30⅛	29¾	29⅞	
C Holiday I	625	$9¾	9½	9⅝	+ ⅛
Computel	200	$9¼	8⅞	8⅞	— ⅛
Comtech	200	400	400	400	—10
Coniagas	3000	89	84	88	+ 3
Conn Chm	100	$6½	6½	6½	
Conn Bath	3283	$21¾	21½	21½	— ⅜
Con Bath p	275	$20	20	20	+ ½
Con Bath w	1000	38	32	38	+ 3
Con Bldg	2200	280	275	275	
Con Fardy	600	54	54	54	+ 2
C Durm	22000	57	55	55	— 5
C Marben	300	100	100	100	
C Morisn	200	180	180	180	
C Neg	42500	4	3	4	
Con Nichol	2000	6½	6½	6½	
C Rambler	1500	355	335	335	—25
C Rexpr	11000	18½	18½	18½	— ½
Con Textle	100	445	445	445	+15
Con Distrb	3850	$23½	22¾	22¾	— ¾
C Gas	14618	$17	16½	16¾	
Con Gas A	z25	$84	82⅜	84	
Con Gas B	z40	$80½	80	80¼	
Con Glass	400	$11	11	11	— ¼
Conwest	100	625	625	625	+ 5
Cop Fields	1000	169	160	169	+ 4
Corby vt	100	$21¾	21¾	21¾	
Corby B	200	$21⅛	21⅛	21⅛	+ ⅛
Cornat Ind	200	320	315	315	—15
Coronatn	z50	150	150	150	
Corp Food	775	$5	5	5	+25
Cosek	10995	320	290	320	+30
Costain R	200	$7⅜	7⅛	7⅜	+ ⅛
Courvan	2000	15	15	15	
Craigmt	1695	670	665	665	— 5
Crain R L	300	$10½	10½	10½	
Crestbrk	2750	$7½	7½	7½	
Cstland	z200	14	14	14	
Crwn Life	1565	$65½	64½	65	+ ½
Crush Intl	150	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Dale-R	500	$9½	9½	9½	
Dalex pr	z10	$82	82	82	
Dawson D	600	$7	6¾	7	+ ¼
Debhld B p	68	$80⅜	80⅜	80⅜	— ⅜
Decca R	758	560	550	560	+10
Deer Horn	1000	7	6	6	— 1
D Eldona	3430	43	43	43	— 1
Delhi Pac	z62	3½	3½	3½	
Denison	214	$30¼	30¼	30¼	— ¼
Dicknsn	6620	410	405	410	+10
Distl Seag	4315	$39	38¾	38⅞	— ⅛
Doman I	1200	$9½	9⅜	9½	+ ⅛
Dome	1780	$95¾	94	95½	+1½
Dome Pete	7496	$33¼	32¾	32¾	— ¼
Dom Ang p	z3	$50	50	50	
D Bridge	250	$34½	34½	34½	— ½
D Explor	3000	50	50	50	+ 2
Dofasco	1555	$27½	27	27⅜	
Dom Glass	900	$13½	13½	13½	— ¼
Dom Lime	500	$11½	11½	11½	+ ¼
D Scotish p	40	$31	31	31	— 1
Dom Store	355	$14¼	14¼	14¼	
D Textie	1451	$7⅞	7¾	7¾	— ¼
Domtar	14030	$20⅜	20⅜	20½	+ ⅛
Domtar pr	z50	$15½	15½	15½	
Douglas L	200	285	285	285	+10
Dover Ind	100	$22	22	22	— ⅜
DRG Ltd	500	$8¾	8¾	8¾	— ¼
Dr Mc C A	400	$13	13	13	
Dunde Pal	z366	60	51	60	
Dunraie	2500	30	30	30	+ 1
Du Pont	105	$27¾	27¾	27¾	
Dustbane	100	$7¼	7¼	7¼	
Dylex L A	1300	$9	8¾	8¾	— ⅛
Dynasty	1550	875	860	865	—10
East Mal	2400	375	360	360	— 5
East Sull	2280	275	265	275	+10
Estn Can S	100	$17¾	17¾	17¾	
Estn Prov	100	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Econ Inv	z66	$17	17	17	
Eddy Mtch	z100	$21½	21½	21½	
E-L Fin	320	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
E-L Fin w	z20	290	290	290	
Electro ltd	260	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ⅛
Erie D	100	$9	9	9	+ 1
Erie D A	100	350	350	350	+25
Fairview	100	$15¾	15¾	15¾	
Falcon C	2501	$13½	13	13	
Falcon	1440	$72	71¾	72	— ¼
Farm Mer	300	$6½	6½	6½	
Fed Ind Ltd	300	$7	7	7	— ⅛
Fed Pion	100	$22¾	22¾	22¾	
Fields S	2400	$18½	18⅛	18⅛	— ¼
Finning T	615	$13¼	13¼	13¼	
F City F wt	1150	500	475	475	—25
F Mar	4450	45	42	44	— 2
Fleetw'd	600	$11	11	11	
Foodex S	1100	$6½	6¼	6⅜	— ⅜
Fort Reinc	2000	28	28	28	— 1
F Seasons	510	$8	8	8	— ⅛
F Sea A pr	100	$10¾	10¾	10¾	
F Seas on w	100	380	380	380	+15
Francana	1000	910	905	910	
Fraser	400	$21	20	20	— 1
Fruehauf	725	$10¾	10⅜	10¾	+ ¾
GH Steel	100	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Gaz Metr	z50	440	440	440	
Gaz 5.40 p	100	$64½	64½	64½	
Gdn Mang	210	$5⅜	5⅜	5⅜	— ¼
Gen Baker	z25	320	320	320	
Gen Distrb	2325	$31	31	31	
GMC	234	$67¼	67¼	67¼	— ¾
Genstar L	625	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅛
Gesco Dis	100	$7¼	7¼	7¼	
Gnt Masct	3700	315	295	295	—15
Giant Yk	z20	750	750	750	
Gibraltar	9250	$13⅛	13	13	
Glendale	200	$11	11	11	
Glengair	2160	170	165	170	+ 5
Gleng B p	1025	310	305	305	—10
Gold Crest	400	$6¼	6	6	— ¾
Goldund M	4060	180	171	175	+ 5
Goldray	2000	42	42	42	+1½
Goldrim	2000	8	7	8	+ ½
Goodyer	z2	$245	245	245	
Gozlan	400	$8⅜	8¼	8⅜	
Granduc	1100	360	350	360	+30
Gt COilsds	710	865	865	865	+ 5
GL Nickl	500	350	340	350	+ 5
GL Paper	1812	$21½	21	21	— ¾
GL Pap w	240	410	410	410	
GN Capital	500	$7½	7½	7½	
Gr Plains	825	$27¾	27⅜	27¾	+ ½
Gt W Life	405	$64	63¾	64	+ 1
Gt West S	600	$6⅛	6	6	
Greb I B	400	$12¾	12½	12½	— ¼
Green A L	200	395	395	395	+15
Green Pnt	1500	8½	8½	8½	
Grey G	400	$5½	5½	5½	
Greyhnd	625	$19¼	19	19	— ¼
Guar Trst	z85	$12¼	11⅞	11⅞	
Gulf Can	2330	$34⅜	33¾	34⅛	+ ⅛
Gulf Corp	500	$23⅛	23⅛	23⅛	—3⅜
Halifax D	500	235	230	230	
Hambro C	1100	$6¼	6	6	— ¼
H Group	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅜
Hardee	1000	93	93	93	
Hard Carp	570	$7⅛	7	7	— ⅛
Hard Crp A	500	$7¼	7	7	
Harlequin	350	$13¼	13	13	— ⅛
Harveys F	450	140	140	140	
HWood A	1200	180	180	180	
Hawker S	5525	475	460	460	+10
Hawker pr	35	$66½	66½	66½	
Hays Dna	912	$9¼	9	9	
Highmont	1000	145	140	145	+ 5
Hollinger	100	$44½	44½	44½	— ⅜
Home A	3170	$42½	41⅜	42¼	+ ⅜
H Bramor	150	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Huston	16800	375	360	370	
Hoden DH	300	$5¼	5	5	— ¼
Huds Bay	7995	$23¾	23¼	23¾	
H Bay Co	1380	$19	18⅞	19	+ ¼
HB Oil Gas	660	$43¾	43½	43¾	
HB Oil G pr	25	$54⅛	54⅛	54⅛	
Huron Eri	2726	$28½	28	28½	+ ⅛
Husky Oil	6990	$22½	21⅜	21⅞	— ⅛
Husky B pr	130	$42¾	42½	42½	— ⅜
Husky D w	2100	775	750	750	
Husky E w	z40	825	825	825	
Hydrd	11500	37	32	32	— 1
IAC	1750	$17¼	17	17¼	
IAC 5¾ p	100	$21	21	21	
IAC w	500	475	475	475	
Imaco	1050	$31	30½	30½	— ¼
Imasco A p	400	420	420	420	
Imp Gen	600	360	360	360	
Imp O	17248	$40	39⅛	39⅛	— ⅝
Indal Can	200	$13	13	13	
Ind Adhes	700	$16⅜	16	16	— ¼
Inglis	400	$18	18	18	
Inland Gas	3400	$10½	10¼	10¼	— ¼
Inter-City	400	$10¼	10	10¼	+ ¼
Inter C A w	z40	570	570	570	
Inter C B w	z10	625	625	625	
Intrmetco	225	425	425	425	
IBM	120	$324¼	320	321	— 9
Int Mogul	1319	$12⅞	12⅞	12⅞	— ⅛
Inco	17895	$29	28⅜	28½	— ¼
Int Obaska	z400	29	29	29	
Interpool	150	$15½	15½	15½	— ¼
Int Div	200	215	215	215	—10
Intpr Pipe	4745	$25¼	25	25⅛	+ ⅛
Int Pipe w	200	975	975	975	
Ipsco	750	$13⅜	13¼	13¼	+ ¼
Inter Tech	3000	33	33	33	
Inv Group	100	$9	9	9	
Inv Grp A	z50	$9¼	9¼	9¼	
Irwin Toy	3660	$8	7⅞	8	
Iso	7350	215	205	215	+ 9
Island Tel	200	$10	10	10	
ITL Ind	400	300	300	300	+ 5
ITL Ind pr	200	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
IU Intl	4505	$24⅜	24½	24½	— ¼
Ivaco Ind	100	$20	20	20	— ⅛
IWC Com	600	320	315	320	
Jelex	5000	11	11	11	+ 1
Joliet	z311	21	21	21	
Jorex Ltd	2800	95	93	95	+ 1
Joutel	500	34	34	34	— 1
Kaiser Re	2200	300	290	295	+ 5
Kam Kotia	600	44	44	44	— 3
Kaps Tran	650	$7¾	7½	7¾	+ ⅛
Keen Ind	200	$10¼	10¼	10¼	
Keeprite B	250	$12½	12¼	12¼	— ¼
Kelly D A	z20	$6⅞	6⅞	6⅞	
Kenting	287	$8½	8½	8½	
Kerr Add	5888	$12⅛	11⅞	11⅞	— ⅛
K Anacon	7000	32	30	32	— ½
Koffler	2125	$14½	14½	14½	— ¼
Koffler A p	800	$9½	9⅜	9⅜	+ ⅛
K-Tel Intl	600	$9	8¾	9	
Labatt	2035	$27¼	26½	27¼	+ ¾
Labatt pr	1350	$27	26⅜	27	+ ½
Laidlaw M	600	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
LOnt Cem	2125	320	320	320	
La Luz	100	280	280	280	
Lasitr Km	400	115	115	115	+ 7
Laura Sec	200	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
Lau Fin	1000	$11¾	11¾	11¾	
Lau F 2.00	100	$25	25	25	
Leigh Inst	200	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Levy A pr	100	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Life Inv w	2400	47	30	32	—18
Lincoln Tr	z50	$18¼	18¼	18¼	
LL Lac	1355	250	240	240	+10
Living w	300	465	465	465	
Lob Co A	600	$7	7	7	
Lob Co B	4100	$7⅛	6⅝	7⅛	— ⅛
Lob Co pr	190	$30	29¾	30	
Lob G A pr	390	$18½	18½	18½	— ¾
Lob G B pr	400	$19⅝	19⅜	19⅝	
Lob G 2pr	z5	$66	66	66	
Lob Inc	1700	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Lochiel	2000	205	203	203	— 7
Lost River	1100	530	530	530	+ 5
Lytton M	1000	158	155	158	+ 3
Maclarn A	833	$25	24¼	25	+ 1
Maclarn B	200	$26	25	26	+ 1
Mclan H A	900	$13¾	13½	13½	— ¼
MH Cable	200	$14¼	14⅛	14⅛	
MB Ltd	3728	$30	29¾	30	
Madeline	1436	440	430	430	— 5
Madsn	14600	150	122	150	+32
Magna I	0750	$10	9½	10	+ ½
Magnason	900	$10¼	10¼	10¼	
Magnetcs	500	84	84	84	
Man Bar	1954	65	65	65	
M Lf Mills	100	$17¾	17¾	17¾	— ¼
Markboro	2200	$11½	11	11	— ¾
Markel F	200	$8	8	8	
Martin	28200	45	39	45	+ 7
Mass Fer	8493	$19⅝	19¼	19¼	— ⅜
Match	27000	13½	11	13½	+2½
Mattgmi	100	$32¾	32¾	32¾	
McGraw H	1025	475	475	475	—25
Mc Intyre	425	$55	55	55	
McLaghln	650	$18⅞	18⅞	18⅞	+ ⅜
Melchers	201	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Melton R E	200	340	340	340	—10
Mentor	6625	115	109	115	+ 5
MEPC	100	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Mercantil	4747	$21⅜	21⅜	21½	
Merland E	2000	240	235	240	+ 5
Met Trust	z80	$24⅞	24	24	
MICC	225	$28¾	28¾	28¾	— ¼
Microsyst	923	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
Micrsys w	550	510	500	500	— 5
Mitcon	4000	95	93	93	— 1
Miprim	6500	15½	15	15	+ 1
Mitt Group	100	370	370	370	+10
Molson A	5876	$27¾	26¾	27¾	+ 1
Molson B	600	$27	26¾	27	+ ½
Mon Inv	900	$7¾	7¾	7¾	
Monarc W	300	385	370	385	+10
Monenco	100	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅜
Moneta P	z25	46	46	46	
Montrey A	1500	60	60	60	
Moore	2575	$50½	49⅝	49⅝	— ½
Morse A	800	$13¼	12½	13¼	+ ¾
Morse B pr	50	$33⅛	33⅛	33⅛	— ⅛
MTS Inter	1100	68	68	68	
Multi-Mi	9500	40	39	39	— 1
Murphy	100	$8	8	8	— ⅛
Murritt P	6300	255	250	250	
Nabrs Dlg	200	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
NaChrs I	100	$8	8	8	+ ¼
Nat Drug	925	$7	7	7	
Nat Pete	1600	50	50	50	— 2
Nat Sea A	415	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
N B Cook	200	240	240	240	+ 5
NBU Mine	700	235	235	235	
Neonex	3140	345	335	335	— 5
NAth	14000	22	20	22	+ 2
NB Tel	2000	$14½	14½	14½	— ¼
Newconx	100	520	520	520	—10
N Dimens	1000	17	17	17	
N Goldvue	4000	16½	16½	16½	+ ½
Nnor	39000	9	7	8	+ 2
N Provid D	9400	33	30	30	— 4
N Que Ragl	400	500	495	495	
Nfld LP	100	$12⅛	12⅛	12⅛	
Nfld Tel A	500	$19½	19½	19½	— ⅛
Noble M	2000	105	103

Les mesures Nixon

Trop peu, trop tard et trop politique

par Michel Camus de l'AFP

WASHINGTON, (AFP) – Le président Nixon a décidé de recourir à nouveau à un traitement de choc pour endiguer l'inflation aux Etats-Unis qui a battu depuis le début de 1973 tous les records des vingt dernières années.

En annonçant mercredi soir qu'il imposait un blocage des prix semblable à celui qui avait été mis en vigueur en 1971, M. Nixon a reconnu implicitement que les contrôles actuels, mis en place en janvier dernier, avaient été un échec. Depuis le début de cette année, le coût de la vie a augmenté aux Etats-Unis à un rythme annuel de 20 pour cent pour les prix de gros et de près de 9 pour cent pour les prix de détail. Pendant toute l'année 1972, les prix de détail américains n'avaient augmenté que de 3.5 pour cent.

L'initiative de la Maison-Blanche équivaut à un véritable retour en arrière. La période de blocage des prix, qui durera 60 jours au maximum et peut-être moins, sera en effet suivie d'une "phase–4" où les contrôles sur les prix et les salaires seront au moins aussi sévères que pendant la phase deux qui a duré pendant toute l'année 1972.

Ce qui signifie que dès cet été, la plupart des entreprises américaines devront à nouveau obtenir de l'administration l'autorisation d'augmenter leurs prix, et que la Trésorerie va devoir remettre en place le réseau de contrôleurs qu'elle avait démantelé en janvier dernier. Dès maintenant, la Trésorerie va enquêter sur les relèvements de prix qui auraient été supérieurs à 1.5 pour cent depuis le début de l'année, et pourrait contraindre certaines entreprises à les annuler.

Les différences entre le blocage de 1971 et celui annoncé mercredi sont minimes. Y échappent cette fois les loyers, les dividendes et les salaires. Mais ces rémunérations continuent d'être surveillées par l'administration au titre de la phase trois. Seuls les prix des produits agricoles à la ferme restent, comme c'était déjà le cas en 1971, libres. Toute augmentation intervenant à ce niveau devra donc être absorbée par les intermédiaires, puisqu'au niveau des supermarchés les prix des produits alimentaires sont eux bloqués. Une nouvelle fois, l'administration Nixon a renoncé à pénaliser les agriculteurs, en assurant qu'un blocage des prix à la ferme déboucherait sur le marché noir et freinerait l'offre sur les marchés.

A défaut des mesures fiscales qu'attendaient les observateurs, le programme annoncé mercredi par la Maison-Blanche contient une innovation: l'administration va désormais surveiller l'exportation des produits agricoles (blé, soja, riz, maïs et graines de coton) tout en demandant au Congrès de l'autoriser à les freiner éventuellement.

Cette mesure a sans nul doute été prise pour répondre aux critiques acerbes qui ont suivi la vente à l'URSS l'année dernière de près de 20 millions de tonnes de céréales, au détriment de l'élevage et des prix sur le marché américain.

Ainsi, les exportateurs américains devront notifier à l'administration d'ici le 20 juin toutes leurs prévisions d'exportations de céréales et de graines oléagineuses. Sur la base de ces informations, l'administration sera en mesure de déterminer s'il y a lieu de restreindre l'exportation de certains de ces produits. Dans le même temps, l'administration va continuer son programme de libéralisation des importations en supprimant les derniers tarifs douaniers sur les viandes (3 à 5 pour cent).

Aucune indication n'a été fournie mercredi sur la durée de la phase 4 de contrôles, qui va prendre le relais du blocage à une époque encore indéterminée de l'été. Les responsables américains veulent d'abord entreprendre une série de consultations avec les partenaires sociaux sur les modalités des nouveaux contrôles. Mais il est certain que la Maison Blanche se gardera cette fois de lever trop tôt les contrôles, comme cela a été le cas en janvier dernier, même si, comme l'affirmait mercredi soir le président Nixon, l'objectif est de retourner "aussi vite que possible à une libre économie de marché".

Les milieux d'affaires demeurent sceptiques

WASHINGTON (AFP) – Les premières réactions aux nouvelles mesures anti-inflationnistes annoncées mercredi par le président Nixon sont mitigées: plutôt favorables du côté du congrès et des syndicats, franchement sceptiques du côté des milieux d'affaires et des économistes.

La plupart des républicains estiment généralement comme le leader de la minorité Gerald Ford, que M. Nixon a "mis dans le mille", alors que les démocrates tout en faisant certaines réserves, notamment sur l'exemption du blocage pour les produits agricoles à la ferme, reconnaissent que le programme de M. Nixon va dans le sens de ce qu'ils souhaitaient. C'est ainsi que le sénateur William Proxmire (démocrate, Wisconsin), a décidé de retirer sa propre proposition de loi pour un gel pendant trois mois des prix, des salaires et des taux d'intérêt.

Les syndicats ne cachent pas leur satisfaction de voir les salaires exempts du blocage mais craignent que le patronat ne durcisse son attitude lors des prochaines négociations salariales du fait du gel des prix industriels.

Les milieux d'affaires et les banquiers mettent surtout l'accent sur l'aspect politique des mesures annoncées par le président, et paraissent plus intéressés par les modalités de la phase 4 de contrôles, à venir, que par le gel immédiat.

Pour les marchés monétaires, la "potion anti-inflationniste" du président Nixon n'a pas suffi à briser la défiance envers le dollar. Après un léger mieux hier matin à l'ouverture des transactions, la devise américaine est en effet retombée à ses niveaux de mercredi sur la plupart des marchés des changes occidentaux.

Sur toutes les places, les milieux cambistes se montrent sceptiques sur les chances de redressement de la monnaie américaine, même après les mesures anti-inflationnistes annoncées la nuit dernière par le président Nixon, ces mesures sont jugées insuffisantes et surtout la période de blocage des prix (60 jours) est estimée trop courte pour être vraiment efficace.

Le même accueil a été réservé au programme anti-inflationniste du président Nixon sur les marchés libres de l'or. A Londres, les cours de l'or sont même remontés hier après-midi à 117.75 dollars l'once contre 115.75 dollars mercredi en clôture, et les courtiers signalent une demande active de la part des spéculateurs. Cette réaction semble d'autant plus vive que les cours avaient subitement baissé de 2 dollars dans l'attente des déclarations du président Nixon.

D'autre part, les deux principaux producteurs d'acier des Etats-Unis, United States Steel Corp" et "Behtlehem Steel Corp" ont annoncé hier qu'ils se conformeraient à la décision du président Nixon et n'augmenteraient pas le prix de leurs tôles d'acier et feuillards ainsi qu'ils l'avaient annoncé en mai.

Le 10 mai U.S. Steel avait annoncé un relèvement du prix de ces produits atteignant une moyenne de 4.80 pour cent. Ils sont surtout employés dans la construction automobile et la fabrication d'articles ménagers (réfrigérateurs, machines à laver, etc.)

Le président de l'Association des industriels redoute que les nouveaux contrôles ne créent "des conditions chaotiques au niveau de la production et de la distribution des produits de base", à un moment où l'économie américaine tourne presque aux limites de sa capacité.

Le président de la Chambre de commerce des Etats-Unis, tout en soutenant l'idée d'une nouvelle période de contrôles sur les prix et les salaires, met en garde contre l'habitude de faire du système de marché "le bouc émissaire de la faillite des politiques gouvernementales de contrôles".

Enfin, plusieurs économistes soulignent que, contrairement aux recommandations de plusieurs de ses conseillers, le président Nixon n'a pris aucune mesure pour limiter la demande des consommateurs par des restrictions de crédit, ce qui reflète la remarque de l'économiste Eliot Janeway "trop peu, trop tard et trop politique".

Très peu de commentaires ont été faits sur les restrictions possibles à l'exportation des produits agricoles américains. Seul le représentant Henry Heuss (démocrate, Wisconsin) souligne la contradiction entre le désir de l'administration de développer les exportations pour équilibrer la balance commerciale et un éventuel freinage des exportations agricoles.

l'or

LONDRES – L'once d'or fin valait $116.00, hier, sur le marché européen de l'or, comparativement à $116.20 mercredi.

l'argent

TORONTO – Handy and Harman of Canada Ltd. évaluait l'argent canadien, hier, à $2.553 l'once de Troyes.

Wall Street

Le DJ perd 12 pts

NEW YORK (AFP) – Wall Street semble avoir accueilli sans enthousiasme ni pessimisme particuliers les mesures de contrôle des prix annoncées mercredi soir par le président Nixon. Environ une heure après l'ouverture, l'indice des industrielles était en hausse d'un peu plus d'un point après avoir baissé de plus de 6 points en début de séance. Il a terminé la journée en baisse de 12 points.

Lors de l'annonce de la "phase un" par le président Nixon en août 1971, ce même indice avait enregistré une hausse record de 32 points.

Au Canada

Le taux d'intérêt bancaire est parmi le plus bas au monde

Le taux d'intérêt bancaire au Canada est parmi le plus bas au monde, selon le Président de l'Association des banquiers canadiens.

Monsieur Russell E. Harrison, vice-président exécutif et directeur général principal de la Banque de Commerce Canadienne Impériale, a déclaré lors de l'Assemblée annuelle de l'A.B.C. qui se tient à Halifax, qu'en dépit des récentes augmentations du taux d'intérêt dans le secteur du prêt commercial, "l'accroissement des taux d'intérêt a été beaucoup plus rapide dans les autres pays industrialisés qu'au Canada, et a atteint des niveaux sensiblement supérieurs aux nôtres."

La demande de prêts est cependant demeurée forte, soit 6.7 pour cent pour la période de trois mois se terminant le 31 mars dernier, à comparer à une augmentation de 4.3 pour cent seulement pour les trois mois précédents.

Il a été possible pour les banques toutefois de minimiser l'effet onéreux de cette augmentation pour les petits emprunteurs commerçants en établissant un double taux d'intérêt privilégié. Conséquemment, il est maintenant possible de consentir des prêts aux petites entreprises à un taux qui est d'un quart de point à un demi-point plus bas que celui imputé à la "grosse" entreprise, avec plafonds de $100,000 ou $200,000 comme démarcation.

"Autre avantage du systeme canadien, c'est que les taux d'intérêt pour le même type de risque sont uniformes d'une succursale à l'autre, où qu'elles se trouvent. Ce point est d'une importance manifeste pour les hommes d'affaires habitant des centre secondaires. Il ne s'applique pas aux Etats-Unis, non plus qu'aux marchés des valeurs du Canada où se manifestent des différences marquées par suite de risques particuliers ou de considérations géographiques."

Les banques sont particulièrement conscientes des besoins des petites entreprises, surtout en ce qui concerne les aspirations régionales, de déclarer M. Harrison, mais la solution au problème n'est pas facile à trouver. "Il existe toujours, néanmoins, des possibilités de perfectionnement et nos banques continueront de s'y attacher..."

Par exemple, ajoutait-il, "les banques ne peuvent participer de façon significative au financement d'opérations locatives et nous espérons en avoir bientôt la possibilité. Ceci permettrait aux fabricants et aux transformateurs des centres secondaires de moderniser leurs installations, d'améliorer leur fabrication, de s'affirmer sur de nouveaux marchés tout en conservant leur fonds de roulement pour leur expansion future, ces divers facteurs ne pouvant que contribuer à l'essor de l'emploi local."

Le président de l'A.B.C. a fait remarquer que les dix banques à charte comptent actuellement 6,546 succursales au Canada et quelque 300 bureaux dans 34 pays étrangers. A la fin de 1972, elles avaient 168,147 actionnaires individuels, dont 93.6 pour cent résidaient au Canada et détenaient 87 pour cent de toutes les actions.

Le personnel des banques au Canada s'élève actuellement à 105,000, à comparer à 96,000 il y a un an et à 82,000 il y a cinq ans. Plus de 73,000 de notre personnel sont des femmes, a poursuivi M. Harrison, et le nombre d'entre-elles accédant à des postes de plus grandes responsabilités s'accroît rapidement. Dans ce contexte, "c'est maintenant la règle pour nous d'offrir à toutes les personnes désireuses de faire carrière à la banque des chances égales de se faire valoir et de se perfectionner dans leur profession. On peut déjà constater les effets de cette politique et ils deviendront beaucoup plus évidents encore au cours des prochaines années."

A compter du 31 mars dernier, l'actif de l'ensemble des banques à charte dépassait les $65 milliards, dont 25 pour cent environ en devises étrangères. Pour la période de trois mois se terminant le 28 mars, les dépôts en dollars canadiens ont augmenté de 2.4 pour cent pour s'établir à $40 milliards. En même temps, au cours du premier trimestre de 1973, le rapport des liquidités canadiennes s'est établi à 24.4 pour cent, le chiffre le plus bas qu'elles aient jamais connu.

Les plus récentes statistiques touchant les opérations de prêts sont les suivantes: secteur des affaires, $14,043,000,000 (au 28 février), soit 23.6 pour cent de plus que l'année précédente; prêts personnels, $8,180,000,000 (au 28 février), soit un accroissement de 24.7 pour cent; prêts agricoles, $1,546,000,000 (au 28 février), soit 13.4 pour cent de plus; et prêts hypothécaires, $3,716,000,000 (au 2 mai), représentant une augmentation de 42.8 pour cent.

les obligations

Prix inchangés

Les prix sont restés en général stationnaires jeudi à la Bourse canadienne des obligations et l'activité a été modérée sur ce marché.

Le court, le moyen et le long terme sont restés inchangés et les valeurs des compagnies ont perdu environ un huitième de point.

Valeurs	Ventes	Haut	Bas
GOUVERNEMENT DU CANADA			
5¾ fév. 1	1974	99¼	99¾
5½ déc. 1	1974	97½	98
7¼ avr. 1	1975	99⅝	100¼
5½ oct. 1	1975	95	95½
3¼ juin 1	1976	89	89½
7 juil. 1	1977	99¼	99¾
6½ juin 1	1979	95¼	95¾
3¼ oct. 1	1979	79	79½
6½ avril 1	1977	96¼	96¾
6¼ avr. 1	1980	92¾	93¼
4½ sept. 1	1983	78¾	79¼
6½ oct. 1	1995	86	88
3¾ mar. 15	1998	55	57
CN 4 fév 1	1981	78	79
CN 5 oct. 1	1987	75	77
Perpétuel	1996	37	39
PROVINCIALES			
A.G. Tel 7½ 15d	1991-87	93	94
AM-FC., 8, 1er n.	1974-89	100	101
Pr. N.B. 7¾ ms	1996-94	94	95
Ont. Hyd. 9, 30 jn	1995-98	106	107
Ont. Hyd. 7, 18 sp	1992-98	106¼	107¼
Qué. H. 5, 21 fév.	1978-95	97	98
T.-N. 15 fev.	1993	99¼	99¾
Valeurs	Ventes	Haut	Bas
MUNICIPALES			
Com. Ur. Mtl. 8¾ 1 mai		95	96
Métro Tor. 8¾, 22 fév.		95½	96½
SERVICES PUBLICS			
Alb. Gas 9⅛, 15 d.	1996	104½	105½
Bel. Tel. 9⅜, 14 août	1990	105	106
Mar. T. & T. 9¼ 1 jn	1990	98½	99½
N & C 9⅜ jan.	1991	106	—
TCP Line 9¾ 20 jn	1990	108	—
INDUSTRIELLES			
Alb. Gas 8	1991	94½	95½
Alb. Gas 8¼	1991	96	97
Alcan 9⅜	1991	105	107
Bq. Mont. 7½-7¾	1992	96½	97½
Bq. Mont. 7¼	1992	95½	96½
Bq. N.-E. 7½	1988	97	98
Bq. N.-E. 6¾-7	1992	94	95
Bq. Royale 7	1991	96	97
Bq. Royale 7½	1987	97	98
Bq. Tor.-Dom. 7½	1987	97	98
Bq. Tor. Dom. 7.8	1991	97	98
BM-RT 6¼	1978	98	100
B.-C. Tel. 8¼	1994	96¼	97½
B.-C. Tel. 8¾	1992	100	102
Bell 8¾	1993	99	100
Bell 8	1993	95	96
Can. Ciment 8¾	1993	100	102
Calg. Pow. 8¼	1992	99	100
Can. Utility 8⅜	1992	98	99
CIBC 7¼	1992	96½	—
Const. Gs 8¾	1992	100	101
DCS 7¾	1991	92	94
Cominco 8½	1991	98½	99½
Eatons Acc. 8¾	1992	101	102
Falconbridge 7¾	1991	91	93
Hudson's B. A. 8¼	1992	97½	98½
Husky Oil 8½	1991	98	99
Int. Nickel 8¾	1991	101	102
Kelly Douglas 8¼	1992	96½	97½
Massey Ferg. 9¾	1980	105	107
Pan Cann. 8¼	1992	95	97
Pan. Cann. 8¾	1992	101	102
Somerville 8½	1993	96½	97½
Simpsons S A 8¼	1992	101½	102½
Steinberg R 8½	1991	97½	98½
Steinberg 8¾	1992	97½	98½
Trader 9	1992	100	101
Trader 8¾	1992	99½	100½
TRP 8¾	1992	100½	101½
TRP 9	1991	101½	102½
TRP 8¾	1992	100½	101½
UDC 7¾.8	1987	98	99
Union Carbide 8¾	1992	98	99
Union Gas 8¾	1992	98	99
WTC 8	1991	93	94
CONVERTIBLES			
Acklands 7½	1988	100	102
A. G. 7½	1990	134	138
Ashlands 5	1993	85½	86½
Allarco Dev. 8	1989	80	82
CGT 5½	1989	82	83
Dawson 8¼	1995	99	—
DXT 5¾	1992	89	91
Dynasty 7	1992	96	—
GPD 5	1993	85	—
Home Oil 5½	1992	113	114
N West 8¾	1991	103	—
Pac. Pete 8	1992	87	89
Scurry 7¼	1988	87	88
SSR 4½	1980	146	150
TDRI 5½	1993	109	111
W. Coast Tr. 7½	1991	98	99
NOUVELLES EMISSIONS			
Bel 8¼	1993	97	97¼
WTC 8½	1993	98	98¼
Inland Nat Gas 8¼	1992	98	99
IPT, 8¼	1993	97	97¼
Laurentides 8½	1993	95½	96½
CIBC 7½	1993	97	97½
TRP 8¾	1993	98	98¼
Niagara Realty 7¼	1989	97	98
Traders 8¾	1993	98½	99½
Union Gas 8¼	1993	98	98½
IOC 7¾.8	1987	98	99
BNS 8	1979	100¼	—
Steinberg 8¾	1993	99¾	100¼

Les échéances du complexe Desjardins

Comme on peut le constater les travaux du complexe Desjardins vont bon train et se poursuivent selon les échéances prévues. La température de l'hiver a été favorable à la construction plus avantageusement qu'au printemps. Jusqu'à maintenant d'ailleurs les dirigeants estiment que le chantier fonctionne bien et que l'échéancier n'accuse pas de retards.

C'est ainsi que, comme il a déjà annoncé, l'Hôtel Méridien-Montréal sera livré en novembre 1975. Les tours A et B seront livrées en mai 1975. Les locataires pourront dès janvier, voir à l'aménagement de leurs locaux qui pourront être occupés le 1er mai 1975. Quant à la tour C, la plus grande en importance, elle pourra être aménagée à compter d'octobre 1975 puisque sa livraison est prévue pour février 1976.

La Place sera complétée en septembre 1975. Cinquante pour cent des espaces des tours sont déjà retenus soit environ cinquante étages sur cent.

Précisons également que la charpente totale du complexe immobilier sera complétée à la fin de 1974.

Déjà et depuis plusieurs mois le service du marketing s'occupe activement d'aménagement d'espaces commerciaux et de location. Le complexe Desjardins avec ses trois tours de 27, 32 et 41 étages, son hôtel de 600 chambres, sa galerie d'une centaine de boutiques et sa place constitue le plus vaste projet actuellement en chantier au Canada.

cours des changes

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du Sud	Rand	1.4230
Allemagne	Deutsche Mark	.3824
Angleterre	Livre	2.5790
Argentine	Peso	.2017
Australie	Dollar	1.4223
Autriche	Schilling	.0522
Belgique	Franc	.02632
Brésil	Cruzeiro Novo	.1698
Danemark	Couronne	.1695
Espagne	Peseta	.0177
France	Franc ETRANGER	.2325
France	Franc FINANCIER	.2337
Hollande	Florin	.3610
Italie	Lire	.001619
Japon	Yen	.003782
Mexique	Peso	.0800
Etats-Unis	Dollar	.9996
Norvège	Couronne	.1797
Nouvelle Zélande	Dollar	1.3335
Suède	Couronne	.2347
Suisse	Franc	.3242



dans les laurentides votre congrès obtiendra un succès fou

Le plus important centre de congrès des Laurentides. Salle de conférence pour 8 à 800 personnes.

Avant de choisir le site de votre prochain congrès, consultez le Département des Ventes de l'Hôtel.

(514) 866-6661 — (514) 229-3555

le Chantecler

Ste-Adèle, Que.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H.-Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 1201
Montréal 351 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A.
R. Barriere, C.A. R. Normandin, C.A.
G. Borduas, C.A. J. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Contant, C.A. G. Bouchard, C.A.
G. Guénette, C.A. M. Gagné, C.A.
J. L. Richard, C.A. P. Dumont, C.A.
F. St-Aubin, C.A. G. Piquette, C.A.
L. Lemay, C.A.
Edifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, suite 1564
Montréal 126, Que. - 844-4445
Société affiliée:
BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN & ASSOCIES
Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
En collaboration avec
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants)
Montreal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Etienne, France
Londres, Grande Bretagne
2055 rue Peel - Suite 1025
Montréal 110
Tél.: 849-9167

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis-Philippe Chamberland, C.A.
Raymond Robillard C.A.
ASSOCIÉ RÉSIDENT - QUEBEC
Édouard Richard, C.A.
Michel Côté, C.A.
MONTRÉAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
7355-Ave Lière
Québec, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
3100 Tour de la Bourse
861-5741
Montréal 115 (Qué.)

CHARLES CAZELAIS & ASSOCIÉS
3737, rue Monselet
Montréal-Nord 459, P.Q.
321-3832

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
H.E. Bell, C.A. C.W. Bissegger, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. L.J. Carriere, C.A.
G. Chamberland, C.A. W.A. Farlinger, C.A.
H.R. Germain, C.A. J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. G. Gingras, C.A.
G. Limoges, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. J.J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. R.A. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Associés - résidents Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
L. Cloutier, M.S.C., C.A. C. Charbonneau, C.A.
R. Fontaine, C.A. Y. Séguin, C.A.
G. Croteau, C.A. R. Lafond, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, c.a. Guy Charette, c.a.
Roger Poupart, c.a. Martin Lajeunesse, c.a.
Hubert Mercier, c.a. Raymond A. Poirier, c.a.
Jean-Paul Berti, c.a.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C. C.A.
Jean-Guy Lavoie, B.A., M.Sc.C., C.A.
Pierre Goulet, C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
423 est, boul Henri Bourassa
Montréal 357 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE
ALEXANDER GRANT & CIE
Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA
MONTRÉAL 126 844-3307

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catherines, Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans d'autres villes au Canada. Correspondants en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MALLETTE & CIE
Comptables Agréés
Paul-E. Mallette, C.A. André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. Gilles Choquette, C.A.
J.-J. Lecavalier, C.A. J. E. de Repentigny, C.A.
André Massé, C.A. D. Robert Gariepy, C.A.
Jean La Couture, C.A. René Chénier, C.A.
Germain De Granpré, C.A. Michel Hébert, C.A.
Louise Doucet, C.A. Michel D'André, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 107
Tél.: 861-8241
Bureau à St-Jérôme

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101 875-5140
et à travers le monde

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Haude, B.A., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50 Place Crémazie Suite 921
Montréal 351 384-1020

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie,
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables agréés
820, Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal 115, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée Raymond Campbell
Montréal - Sherbrooke - Rouyn - Toronto - Ottawa - Edmonton - Vancouver - Victoria - Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE
McLintock
Main Lafrentz & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montreal, New Westminster, Ottawa, Québec, Regina, St-Jean T.-N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
COMPTABLES AGREES
Incorporant K. NAKASHIMA & CIE
COMPTABLES AGREES
J.-Guy St-Georges, C.A. Eddy Ghiratto, C.A.
J.-G. Hébert, C.A. Magella Girard, C.A.
Kimiaki Nakashima, C.A. J.-C. Legault, C.A.
Rejean Paille, C.A. Jacques Lefebvre, C.A.
401 est, boulevard St-Joseph
Montréal 176 Tél.: 844-1044

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montreal - Quebec
Rimouski - Sherbrooke
- Trois-Rivières - Ottawa
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8531
Sydney, Halifax, Saint John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria,
Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman
États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie - 388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun 204 - 769-3871
7708, rue Édouard, LaSalle 690 -

"L'affaire Nikola Pilic": nouveau tournant

LONDRES (AFP) – "L'affaire Pilic" a pris hier à Londres un nouveau tournant avec la décision annoncée par l'Association des joueurs de tennis professionnels (ATP) de porter le différend devant un tribunal britannique.

John Robins, avocat de l'ATP, a déclaré: "Nous demanderons au tribunal d'établir que la suspension dont Pilic a été frappé devrait être entachée de nullité. Cela signifie qu'à notre point de vue la procédure entreprise par la fédération de tennis yougoslave est injuste".

De son côté, Jack Kramer, un des dirigeants de l'Association des joueurs professionnels, précise que son association a pris la seule position possible.

"C'est un drame pour nous tous et je suis persuadé que Nikki ne désirait pas en être le principal acteur. Nous espérons que cette situation ne va pas durer et que nous pourrons bientôt reprendre nos relations amicales avec la fédération de tennis. En attendant nos joueurs soutiennent tous Pilic, ils estiment qu'ils méritent d'avoir le droit de s'exprimer sur les décisions disciplinaires". "L'ATP est prête à lever son boycottage si le cas de Pilic est résolu comme elle le souhaite", a indiqué également Kramer.

Le président de l'ATP, Cliff Drysdale, a précisé hier à Nottingham que pour prouver leur bonne volonté les membres de son association prendraient part, la semaine prochaine aux matches qui se disputeront à Londres et à Eastbourne, mais qu'aucune décision ne sera prise au sujet de la participation des joueurs professionnels au tournoi de Wimbledon, tant que le tribunal saisi de l'affaire n'aurait pas rendu son verdict.

Origine du conflit

Pour avoir refusé de jouer un match de coupe Davis, en mai dernier, contre la Nouvelle-Zélande (victorieuse par 3-2), Pilic fut en effet suspendu par sa fédération pour 9 mois. La F.I.L.T. atténuait la peine mais suspendait néanmoins Pilic du 1er au 30 juin 1973, cette sanction étant annoncée à Paris le 5 juin seulement, 2 heures après la finale des internationaux de France à Roland Garros, entre le Roumain Ilie Nastase et précisément Pilic.

Or, malgré cette suspension, Pilic, qui estime simplement qu'il s'agit d'un malentendu entre sa fédération et lui, se rendait immédiatement à Rome où, avec l'avis favorable des organisateurs, il disputait le 7 juin, les Internationaux d'Italie (battu par le Français Dominguez). Le comité organisateur du tournoi de Wimbledon indiquait alors que Pilic ne serait pas autorisé à participer à l'épreuve anglaise en raison de sa suspension.

Examens d'urine pour les joueurs de football?

WASHINGTON (AFP) – La sous-commission de la Chambre des Représentants qui enquête sur l'utilisation des produits dopants par les sportifs, a recommandé hier aux dirigeants de la ligue Nationale de football de durcir leur attitude envers les joueurs qui se rendraient coupables d'absorption de stimulants.

M. Harley O. Staggers, représentant démocrate de Virginie occidentale et président de la sous-commission d'enquête, a notamment conseillé aux responsables du football professionnel de procéder à des examens d'urine après chaque match.

Pete Rozelle, commissaire de la LNF s'est déclaré prêt à donner des directives dans ce sens aux propriétaires de clubs.

Une McLaren dans la Can-Am

UNE McLAREN va faire sa réapparition cet été dans le challenge Can-Am, série de courses réservées aux voitures de sport sans limitation de cyclindrée. Elle ne portera toutefois pas les couleurs de la firme britannique, mais celles du Californien Mike Slater qui a récupéré la voiture du Néo-Zélandais Dennis Hulme accidentée l'an dernier à Road Atlanta et qui l'a équipée d'un moteur Chevrolet à turbo-compression. Des essais effectués récemment avec le concours de Mario Andretti qui la pilotera en course, ont été concluants et ont révélé que la "McLaren-Slater" pouvait rivaliser avec les puissantes Porsche de Roger Penske qui ont mis un terme à la suprématie des McLaren d'usine dans la série nord-américaine l'an dernier. Les McLaren ont abandonné la Can-Am parce qu'avec leur moteur Chevrolet conventionnel de 7 litres, elles n'étaient plus compétitives face aux Porsche à turbo-compression et que la reconversion des anciens modèles était une opération trop onéreuse.

•

MUHAMED ALI a démenti hier les rumeurs dont a fait récemment état la presse américaine et selon lesquelles il craindrait pour sa vie menacée par des tueurs à gages. Selon ces rumeurs, Ali aurait fait l'objet d'un "contrat" parce qu'il connaîtrait les assassins de Major Benjamin Cosson, un ancien repris de justice devenu un homme aux affaires florissantes et qui a été abattu la semaine dernière dans sa propriété de Cherry Hill, dans le New Jersey. Coxson, candidat battu aux élections municipales de Camden, agglomération industrielle du New Jersey, et l'ancien champion du monde des poids lourds s'était liés d'amitié il y a six ans. "A part le contrat que j'ai pour prendre ma revanche en septembre sur Ken Norton, je n'en ai pas d'autres", a déclaré Ali en niant qu'il se cachait pour échapper aux tueurs. "Tout cela est une plaisanterie. Il est d'ailleurs impossible que moi ou le président Nixon puissions nous cacher", a-t-il ajouté.

•

TOM GORMAN et Erik Van Dillen ont accédé hier aux demi-finales des championnats de tennis John Player, à Nottingham, en Angleterre. L'Américain Gorman a battu le Britannique Mark Cox 6-4 et 6-3 tandis que son compatriote Van Dillen a défait un autre Américain, Dick Stockton 6-3 et 9-8. Chez les dames, les Américaines Rosemary Casals et Chris Evert ont elles aussi accédé aux demi-finales.

•

LES RANGERS de New York ont fait signer un contrat de plusieurs années à l'ailier droit Rick Middleton, leur premier choix au repêchage amateur, le mois dernier. Middleton, qui est âgé de 20 ans, qui jouait la saison dernier pour les Generals d'Oshawa, de l'Association de hockey de l'Ontario, a marqué 67 buts, un sommet dans la ligue, et obtenu 70 passes.

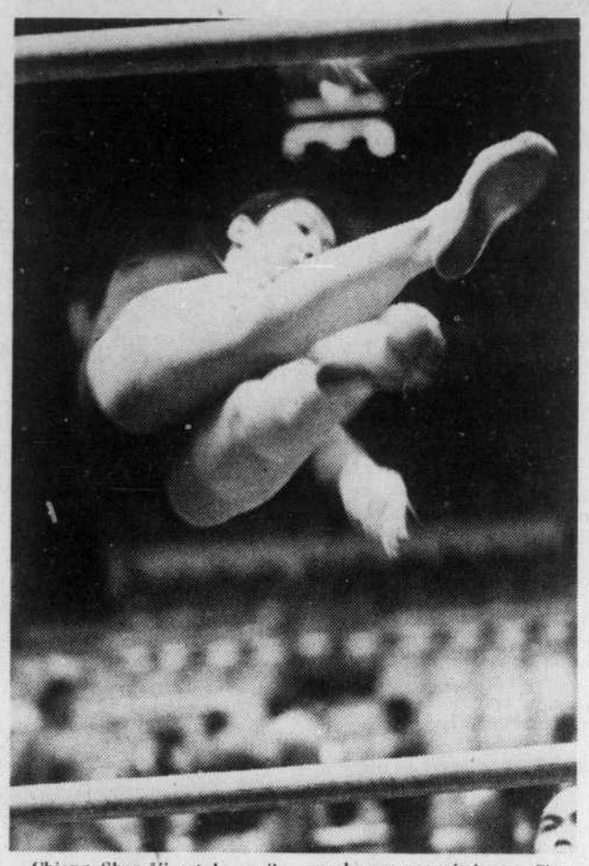
•

LES LIONS de la Colombie-Britannique ont fait signer des contrats à trois joueurs américains. Il s'agit du quart-arrière Clyde LeBaron, de l'ailier rapproché Tom Lorenz et du demi Eugene Teague.

•

BJORN BORG, jeune révélation suédoise du tennis, qui n'est âgé que de 16 ans, est passé en demi-finales des championnats de Kent, disputés à Beckenham, en Angleterre. Il a eu raison de l'Américain Bob McKinley 2-6, 6-2 et 6-3. Il fera face maintenant à l'Australien Owen Davidson. Dans l'autre match, le Soviétique Alex Metrevli et Sud-Africain Brian Mitton se disputeront la victoire.

Les Chinoises en nos murs



Chiang Shao-Yi est la meilleure gymnaste de l'équipe féminine chinoise qui se produira à Montréal le 20 juin. Agée de 20 ans, elle s'est classée première au total des épreuves, aux championnats de la Chine en 1972, et a fini 1ère aux barres asymétriques. C'est dire que les Canadiennes Lise Arsenault, Jennifer Diachum, Teresa et Nancy McDonnell auront fort à faire pour devancer l'excellente équipe chinoise, au Centre Maisonneuve.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-03016773

DAME IRENE D'AMOUR, ménagère domiciliée et résidant au no. 1280 rue Villeray, app. 3 District de Montréal

Requérant (e)

-vs-

MAJID SHABIB, de domicile inconnu.

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) MAJID SHABIB est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 13 JUIN 1973

(S) WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-029754-73

DAME FORTUNATE VANIER, épouse contractuellement séparée de biens en secondes noces de Jean-Emile Théorêt, domiciliée au 404, Boul. Robin, App. 4, Laval des Rapides, District de Montréal

Requérante

-vs-

JEAN-EMILE THEORET, de lieux inconnus

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-EMILE THEORET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 juin, 1973

JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AMR-73-10207
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi 10 juillet 1973
8200, ave Esplanade,
Montréal, P.Q.

FOURNITURE DE CAMIONS
(CHASSIS ET CABINE)
P.B.V. 25,500 ET 27,500 LBS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p. m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS ($35,000.), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes les taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E.JOHNSON

Montréal, le 4 juin 1973.

ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que ROLAND FRENETTE LTEE demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 11 juin 1973.

LETOURNEAU FOREST RAYMOND
LETOURNEAU & ROY
Procureurs de la compagnie.

PRENEZ AVIS que la Fabrique de la Paroisse Ste-Dorothée présentera à l'Assemblée Nationale, un projet de loi privée, dans le but de se faire libérer de la prohibition de vendre, d'aliéner ou d'échanger, contenue dans l'acte d'acquisiton de ses immeubles, daté du 3 juillet, 1968.

Montréal, le 1er juin 1973

MONETTE CLERK
MICHAUD BARAKETT
LEVESQUE & GUERETTE
Procureurs de la Fabrique de la Paroisse
Ste-Dorothée
1850 Place du Canada,
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

NO: 12-036522-73

DAME MARGUERITE LAMOUREUX, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 5807 rue Marquette à Montréal, district de Montréal,

Requérant (e)

-vs-

JEAN-GUY GUERIN, autrefois domicilié et résidant en la Cité et le District de Montréal, et aujourd'hui de lieux inconnus,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) JEAN-GUY GUERIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 juin 1973

JACQUES PERRON,
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-007295-73

DAME FLORENCE ROSENBLOOM,

Demanderesse

-contre-

EDWARD FLORY,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, EDWARD FLORY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.

Une copie de l'action en séparation de corps a été laissé au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou défense dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en séparation de corps, qu'elle sollicite contre vous.

ST-LAURENT, ce 15ième jour de juin 1973.

Mes DESCOTEAUX, ROSEN & LAVERDURE, avocat.
Me Simon Descôteaux, avocat
696 Boul. Ste-Croix
St-Laurent. Mtl 379
P.Q.

Jacques Perron, régistraire adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

NO: 12-029510-73

DAME COLETTE LAVOIE-ROY, ménagère, épouse commune en biens de Maurice Roy, résidant et domiciliée au 1736 Le Caron, dans les cité et district de Montréal.

Requérant (e)

-vs-

MAURICE ROY, d'adresse inconnue,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) MAURICE ROY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 juin 1973

(S) WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE-ADJOINT

ME BERNARD SEPINWALL
800 est Boul. de Maisonneuve, 10e étage,
Montréal 132, Québec

PERK HOLDINGS LTD

AVIS est par les présentes donné que PERK HOLDINGS LTD., une corporation dûment incorporée sous la Loi des Compagnies et ayant son bureau chef en la Cité de Montréal, demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 13ième jour de juin, 1973.

Georges Whelan
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-030 318-73

YVETTE DELISLE, aide-infirmière résidant et domiciliée au 4737 rue Resther, dans les cité et district de Montréal,

Requérante

-vs-

ROGER LEDUC, bûcheron, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROGER LEDUC est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 11 juin 1973

JEAN-GUY VAUGEOIS
registraire-adjoint

Me BENOIT BELLEAU
800 est, boul. Maisonneuve
10ème étage
Montréal 132,
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-030562-73

DAME FLORENCE RIENDEAU, épouse commune en biens de Jacques Tardif, résidant et domiciliée 1809, boul. Pie IX, dans les ville et district de Montréal,

Requérant (e)

-vs-

JACQUES TARDIF, de domicile inconnu,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) JACQUES TARDIF, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 juin 1973

(S) JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Mes Robert, Lavoie & HARGREAVES
5125, rue Du Trianon, suite 230
Montréal 427

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Cour des divorces)

NO: 12-030575-73

DAME HELEN CONORS, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 1415 avenue Woodland, app. 205 dans la Cité et le District de Montréal,

Requérant (e)

-vs-

THOMAS ORR, présentement d'adresse inconnue en Ecosse,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) THOMAS ORR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 juin 1973

WILFRID LEFEBVRE,
REGISTRAIRE ad.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Cité de Côte Saint-Luc s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente ou prochaine session afin d'obtenir l'adoption d'un bill amendant sa charte pour les motifs suivants: –

1. Autoriser la Cité d'acquérir et regrouper des terrains pour des fins d'échange;
2. Autoriser la Cité d'éteindre les servitudes de passage grevant les rues et ruelles anciennement enregistrées;
3. Pourvoir à l'entretien des rues et des trottoirs de la Municipalité pendant l'hiver et autoriser à souffler la neige sur les trottoirs et terrains privés;
4. Autoriser la Cité de contracter des emprunts temporaires afin de pouvoir défrayer le coût de certains travaux permanents;
5. Autoriser la Cité d'augmenter le prix des permis de construction et les permis de tout autre nature;
6. D'abroger les dispositions de la Charte de la Cité relativement au contrat d'eau entre la Cité et la Cité de Montréal, et de les remplacer par d'autres dispositions donnant lieu à un nouveau contrat d'eau avec la Cité de Montréal;
7. Autoriser la Cité d'exiger le paiement de toute taxe et cotisation en souffrance préalablement à l'approbation par le Conseil municipal d'un plan de subdivision ou redivision;

Et pour toutes autres fins.
MONTREAL,
le premier juin 1973

Yelin & Kirshenblatt,
Procureurs de la Cité de
Côte Saint-Luc

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT 1237" concernant:

RÉSEAU DE TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ, TOURS ET INSTALLATIONS COMPLÉMENTAIRES, VOIE MARITIME, RÉGION DE L'EST

seront reçues aux bureaux de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, Place de Ville, 330 rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou à l'immeuble de la voie maritime, écluse de Saint-Lambert, boite postale 97, Saint-Lambert, P.Q., jusqu'à 15 heures, heure avancée de l'est, le mercredi 11 juillet, 1973.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat, en français ou en anglais, en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal 9, Québec, ou au Secrétaire, Place de Ville, 330, rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou au directeur régional, immeuble de la voie maritime, boite postale 97, Saint-Lambert, P.Q., contre le versement de cent dollars ($100.00), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir un dépôt de soumission d'un montant d'au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission ou 25,000 dollars plus cinq pour cent (5 p. 100) de la différence entre le prix de la soumission et la somme de 250,000 dollars, en conformité des conditions de la formule de soumission, ou une garantie de soumission, représentant 10 p. 100 de la soumission, devenant nulle s'il passe un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et fournit des garanties à la satisfaction de l'Administration.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
Ottawa, le 13 juin 1973.

Le secrétaire,
L.E. Béland.

JEAN-PIERRE OLEYNIK, résidant au 10401, rue Rome, Montréal-Nord, donne avis qu'il s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer de nom en celui de JEAN-PIERRE OLINICK.

Montréal, le 5 juin 1973.

Burns, Pothier & Ass.
Procureurs du requérant

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 juin 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BROCK CONTAINERS (QUEBEC) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 8ème jour de juin 1973, sous le numéro 2435754.

Ce 11ème jour de juin, 1973
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 05-002961-73

DAME LINDA RAYMOND, épouse séparée de biens de Marcel Gauvreau, résidant et domiciliée au 1613, rue Bédard, Vimont, Cité de Laval, District de Montréal;

Demanderesse,

-vs-

MARCEL GAUVREAU, de lieux inconnus;

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur MARCEL GAUVREAU est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTREAL, le 12 juin 1973

JACQUES PERRON
Protonotaire, C.S.M.

Mes Gonthier, Saint-Aubin & Charbonneau, avocats,
15 est, boul. Lévesque, Pont-Viau,
Ville de Laval,
Tél: 667-4510

Dom. élu: 31 ouest, rue St-Jacques, A/S P.E. Linteau H.C.S.

MULTI-FUND INVESTMENTS (QUEBEC) LTD.

Prene.: avis que MULTI-FUND INVESTMENTS (QUEBEC) LTD., une coroporation légalement constituée en vertu de la Loi des Compagnies, et ayant son siège à Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte suivant les prescriptions de la Loi des Compagnies.

DATE A MONTREAL
le 14ème jour de décembre 1972

Allan Yaffe
Secrétaire

ADESSKY KINGSTONE ZERBISIAS & POULIN
1255 Université,
Chambre 400,
Montréal 400,
Montréal, Québec.
Procureurs de la Compagnie
MULTI-FUND INVESTMENTS (QUEBEC) LTD.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-030185-73

DAME MARIA FIORITA, domiciliée et résidant au 8660 Boul. St-Michel, app. à Montréal, district de Montréal,

Requérante

-vs-

LARRY GRAMBERG alias LARRY RENAULT

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé LARRY GRAMBERG est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 13 juin 1973

(S) WILFRID LEFEBVRE
registraire

AVIS DE QUALITE

Succession de Herbert Hamilton Smith. En son vivant de Ste-Anne-de-Bellevue décédé le 21 mars 1970.

Le soussigné donne avis que sous l'empire de la Loi de la curatelle publique (Chapitre 81 des lois du Québec 1971), il est administrateur d'office à cette succession, et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessus, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Le Curateur public du Québec
9310 boul. St-Laurent
Mtl. 354, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que la compagnie BOISVERT, LABELLE, NOEL (BLN) ENTREPRISES OF CANADA LTD. demandera au Ministre de la consommation et des corporations à Ottawa, la permission d'abandonner sa charte.

Laval, le 8 juin 1973

Procureur de la compagnie

Appel d'offres

SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumissions pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au:

Gouvernement du Québec,
Ministère des Travaux Publics
et de l'Approvisionnement,
Service Général des Achats,
Bureau des appels d'offres
Québec
Tél.: 643-5438

IMPORTANT: Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

Projet	Description	Livraison
6833	1200 douzaines chemises pour les agents de la Sûreté	Montréal
	Clôture des soumissions: 27 juin 1973	15.00 heures
6831	10,000 porte-documents en vinyle	Québec
6834	800 classeurs latéraux	Québec & Montréal
	Clôture des soumissions: 28 juin 1973	15.00 heures
6830	1,400 valises à documents	Entrepôt Québec
6832	5,550 brocheuses 25,750 boîtes de broches 30 grosses de dégrafeuses	Entrepôt Québec
6887	800 pupitres et tables de bureau	Québec et Montréal
	Clôture des soumissions: 29 juin 1973	15.00 heures
6894	295 calculatrices électroniques	Québec
6895	68 calculatrices électroniques	Montréal
	Clôture des soumissions: 3 juillet 1973	15.00 heures

APPELS D'OFFRES PROJET NO: SP-421
SECTION DISPOSITION DES SURPLUS

Sous réserve de vente ou retrait préalable, le Service Général des Achats demande des soumissions pour la vente "tel quel et sur place" du bateau-théâtre L'ESCALE, matricule numéro 194,532.

Construit en 1951 par Marine Industries Ltd., Sorel. — Rénové en 1966.

Longueur: 162' — Largeur: 30'
Tonnage brut: 1487.89 — Moteurs: 2 - Diesel

Amarré au Quai de Hull, Qué.

Font partie intégrale du bateau, les aménagements de la Salle de théâtre, et tout ce qui est présentement en place. Les équipements de projection ont été enlevés et ne seront pas inclus.

Le Service Général des Achats, représentant le ministère des Affaires Culturelles, ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

La description technique de ce bateau ainsi que les formules de demande de cotation vous seront fournies sur demande au:

Service Général des Achats
Bureau des Appels d'offres,
Édifice "H", (Grande-Allée Est, Québec),
Cité parlementaire,
Québec.
Tél.: 643-5438

Clôture de la demande des soumissions, le 12 juillet 1973, à 10.30 heures A.M.

BENOIT DESHAYE
SOUS-MINISTRE ADJOINT

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PRÉSERVONS NOS COURS D'EAU

Le Gouvernement du Québec est propriétaire de la plupart des cours d'eau et lacs du Québec. Le ministère des Richesses naturelles, en vertu de la loi du Régime des Eaux, a la responsabilité de la gestion de ce domaine public.

Mise en garde contre le remplissage dans les cours d'eau:

Comme gestionnaire de la ressource eau, le ministère des Richesses naturelles doit s'assurer de la conservation des cours d'eau et favoriser l'aménagement des rives de ces derniers.

Devant cette tendance croissante d'utiliser le lit des cours d'eau pour déposer des matériaux d'excavation et pour conserver ce patrimoine dans le meilleur état possible, le ministère a la ferme intention d'appliquer d'une façon plus rigoureuse la loi du Régime des Eaux contre les remplissages sur les grèves et dans le lit des cours d'eau, remplissages qui causent fréquemment des problèmes d'hydraulique, d'érosion et de glissement de terrain.

Le ministère utilisera tous les moyens à sa disposition pour faire échec à ceux qui procèdent à des remplissages et à la construction d'ouvrage **sans autorisation.** Le ministère aura recours aux procédures judiciaires lorsque ce moyen s'avérera nécessaire.

Afin de contrer le problème grandissant des remplissages dans les cours d'eau et les lacs, le ministère compte sur la collaboration des citoyens en général et surtout des municipalités qui ont intérêt à préserver les cours d'eau de leur territoire.

Tout renseignement ou demande au sujet de l'administration de la propriété publique en cours d'eau doit être adressé comme suit:

Monsieur Gilles Coulombe, ing.,
Chef par intérim,
Service du Milieu Hydrique,
Ministère des Richesses naturelles,
1640, boulevard de l'Entente,
Québec.
G1A 1P1
Téléphone: 643-4576- région 418

Le sous-ministre, L. G. Fredette

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



la chronique de marc thibeault

"L'affaire Howe"

Serge Savard est songeur. C'est évidemment le temps de le faire parler.

Que pense-t-il de la décision de Henri Richard de poursuivre sa carrière avec les Canadiens?

"J'en suis très heureux. D'ailleurs, durant l'hiver, tous les joueurs de l'équipe lui avaient dit de revenir la saison prochaine s'il pouvait avoir un beau contrat. Il le mérite d'autant plus que, comme plusieurs autres, il a longtemps joué pour des peanuts"!

Et l'affaire Howe?

"Les deux jeunes auraient peut-être dû attendre de jouer encore une saison junior. Ils sont encore assez petits et peuvent se faire passablement bousculer et, conséquemment, ne pas réussir aussi bien qu'ils le pourraient une ou deux saisons juniors plus tard. Il est bien beau pour eux de gagner $100,000 par année si jeunes mais où sera la ligue Mondiale dans 2, 3 ou 4 ans? J'admets que mon idéal de hockey est avec la ligue Nationale et je ne suis pas intéressé à la quitter même si mon nouveau contrat avec le Canadien n'est pas encore signé".

Que pense-t-il de tous ces gros salaires qu'on donne maintenant à gauche et à droite au hockey?

"Ils devront s'équilibrer bientôt car l'avenir du hockey professionnel en dépend. Je ne suis certainement pas contre le fait que les salaires soient meilleurs qu'autrefois mais, actuellement, ce qui se passe est anormal.

Question de sécurité

"Cette guerre salariale a néanmoins un aspect très constructif. Elle permet aux joueurs, grâce à des contrats à long terme, d'avoir une sécurité qu'ils n'avaient pas avant. Ainsi, si Guy Lafleur est sérieusement blessé l'an prochain et qu'il soit obligé de mettre fin à sa carrière, il est assuré d'avoir un salaire pendant 10 ans. Marc Tardif est un bon exemple. Vous vous souvenez du soir qu'il a été blessé à l'oeil. Un peu plus et il le perdait, ce qui aurait mis fin à sa carrière. Qu'aurait-il eu? Une assurance de $50,000 et, possiblement, un emploi quelconque dans l'organisation du Canadien.

"C'est cette sécurité que je vais moi-même chercher dans mon prochain contrat à propos duquel nous ne nous sommes pas encore rencontrés sérieusement. J'aimerais un contrat de 5 ans qui, tant qu'à cela, pourrait être renégocié dans deux ou trois ans. Comme je crois que la lutte entre la ligue Nationale et la Mondiale va bientôt atteindre un point de saturation, je crois que c'est le genre de contrat qu'il faut obtenir des maintenant.

Gordie Howe

Quel est son avis au sujet du possible retour au jeu d'un Gordie Howe âgé de 45 ans?

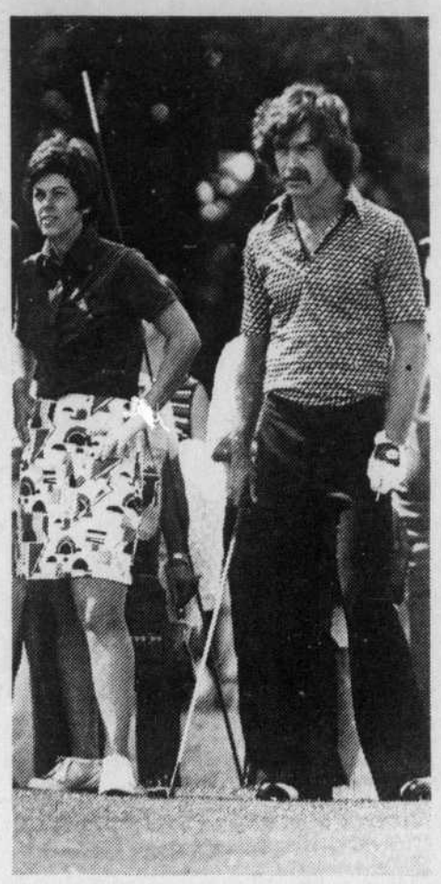
"S'ils sont assez fous de le payer $100,000 ou $125,000 par saison, je crois que c'est de l'argent trouvé pour lui. Ceci dit, je ne crois pas qu'il devrait faire un retour au jeu. Mais je dois admettre que si j'étais dans sa position, c'est-à-dire pouvoir jouer avec mes deux fils, je ne sais pas si je ne ferais pas la même chose".

L'opinion de Bobby Orr

Bobby Orr, lui, est de bonne humeur et c'est le temps de lui demander ce qu'il pense de l'affaire Howe.

"Il est regrettable que les deux jeunes Howe n'aient pas respecté le règlement de l'Association canadienne de hockey amateur et qu'ils n'aient pas attendu leur 20ème année pour devenir professionnels. J'ai moi-même signé à 18 ans avant que cette règle ne soit adoptée. Certains juniors peuvent jouer professionnels avant leur 20ème année. On me dit que Denis Potvin était prêt pour la ligue Nationale à 18 ans, par exemple. Mais ces cas-là sont rares et la règle de la CAHA empêchant les jeunes de devenir professionnels avant leur 20ème année est bonne puisqu'elle protège la grande majorité des juniors, non seulement sur le plan des études mais, aussi, de leur formation de joueurs de hockey.

"Quant au retour de Gordie Howe à 45 ans, tout ce que je peux vous dire est qu'il est un homme que j'admire beaucoup. Néanmoins, s'il passe à la Mondiale, ce sera une perte symbolique importante pour la ligue Nationale".



DEREK SANDERSON... après avoir joué au golf avec Jocelyne Bourassa, il a, très intelligemment, parlé de hockey.

... et de Derek Sanderson

Derek Sanderson sourie souvent et, malgré la publicité qu'on accorde à la moindre de ses aventures, ne manque certainement pas d'intelligence.

"Je ne crois pas que Gordie Howe soit à ce point irréfléchi pour se détruire lui-même. S'il décide de faire un retour au jeu, il aura bien pesé le pour et le contre. Il a énormément contribué au progrès du hockey professionnel et j'aimerais que cette image reste intacte. Un retour au jeu pourrait l'abîmer. Mais je dois reconnaître que Gordie est encore assez bon à 45 ans pour se signaler dans la Mondiale et jouer une saison entière. Je crois qu'il pourrait le faire à 55 ans. Même s'il ne joue qu'à demi-vitesse, il brillera dans la Mondiale".

Comme Sanderson, on le sait, a quelque peu joué dans cette nouvelle ligue, sa dernière observation, même si elle est flatteuse pour Gordie Howe, l'est moins pour la Mondiale (qu'il a été heureux de quitter pour retourner avec les Bruins de Boston). Mais laissons-le parler:

"Quant aux fils Howe, je regrette qu'ils aient signé si jeunes et qu'ils n'aient pas respecté la règle de l'Association canadienne de hockey amateur. En fait, celle-ci devrait les poursuivre. Mais elle perdrait certainement puisqu'il s'agirait d'une cause de droits civils et que, par surcroît, les deux jeunes Howe sont nés aux Etats-Unis, donc Américains, et qu'ils ne sont pas obligés de respecter les lois canadiennes du hockey. La règle est bonne, en général, pour les jeunes. Peu sont prêts pour le hockey professionnel avant leur 20ème année même s'il y a eu des exceptions comme Orr. Le geste des jeunes Howe est aussi injuste pour, par exemple, un Denis Potvin qui était prêt à passer à la ligue Nationale il y a deux ans. Si la CAHA ne peut faire respecter sa règle par l'association Mondiale, je crois qu'elle devrait l'abolir et retourner à celle qui permettait à un junior de devenir professionnel à sa 18ème année".

Comme quoi "l'affaire Howe" ne laisse pas, outre la ligue Nationale, l'ACHA et, en coulisses, le gouvernement canadien, des as tels que Orr, Savard et Sanderson indifférents.

Après une sombre saison, Renko se retrouve

par Jean-Luc Duguay

L'an dernier, Steve Renko a connu une saison lamentable. Il n'a remporté qu'une victoire tout en subissant 10 défaites, et sa moyenne de points mérités a été de 520. Au cours des deux saisons précédentes, il avait pourtant été le gagnant de 28 parties pour la formation montréalaise.

Cette saison, cependant, le grand Steve a été le meilleur lanceur partant des Expos avec Ernie MacAnally. Renko a complété hier soir sa 4e partie de l'année et a conduit les Expos à une victoire de 5-3 contre les Padres de San Diego. Les lanceurs montréalais ont complété seulement 8 parties jusqu'ici en 1973 (McAnally a complété les 4 autres). Renko a maintenant une fiche de 5-3.

C'était la 6e victoire d'affilée des Expos au parc Jarry, un nouveau record d'équipe. Les Expos se sont assurés la victoire à la 7e manche grâce à un coup sûr du 1er-but Mike Jorgensen qui a fait croiser le marbre à Ron Fairly, ce qui portait le compte 4-3.

Ainsi donc, il semble que rien désormais ne peut arrêter l'élan victorieux des Expos qui, après avoir humilié les Giants de San Francisco trois fois de suite, ont remporté par blanchissage – mais de façon quand même plus serrée – leur série contre les Padres. Mais, à compter de ce soir, rendez-vous avec les Dodgers de Los Angeles, qui talonnent les Giants, meneurs de la section ouest de la ligue Nationale...

Le meilleur joueur des Expos, hier soir à l'offensive, a été le 3e but Bob Bailey qui a obtenu 3 coups sûrs en autant de présences au marbre. Cependant, le voltigeur de droite Ken Singleton, en plus d'obtenir deux passes gratuites au 1er but grâce à des buts sur balles, y est allé d'un triple producteur d'un point et d'un coup sûr, lui qui avait été tenu en échec lors des deux derniers matches.

Les Expos ont compté trois fois dès la 1ère manche. Après un double de Ron Hunt qui s'est rendu au 3e but à la suite d'une erreur du champ gauche des Padres, Jerry Morales, Boots Day a cogné un simple, suivi du triple de Singleton et d'un simple du receveur John Boccabella, ce qui a donné trois points aux joueurs de Gne Mauch.

Les Padres avaient compté un point dès le début des hostilités, point non mérité d'ailleurs à cause d'une erreur du 2e-but Ron Hunt. Puis, après 4 manches sans histoire, les Padres ont compté deux fois à la 6e, ce qui égalait le pointage 3-3 à la 7e manche, cependant, comme il faut s'y attendre ces temps-ci, les Expos ont croisé le marbre à deux reprises, ce qui leur assurait la victoire.

Pour les infortunés Padres, le lanceur perdant a été Gary Ross (1-4), venu en relève de Clay Kirby après 5⅓ manches.

DROIT AU BUT – Avant le match d'hier, les Expos avaient remporté leurs dernières parties, la plus longue série de victoires de l'équipe jusqu'ici cette saison... Ces gains ont été enregistrés au parc Jarry, ce qui égale le record des Expos pour le plus grand nombre de triomphes consécutifs à domicile... Lorsque les Expos ont inscrit 8 victoires d'affilée en août 1971, record d'équipes pour le plus grand nombre de triomphes d'affilée au cours d'une saison... Le tout avait commencé à Los Angeles (2 matches), puis à San Diego (2) et au parc Jarry (3) contre San Francisco et un contre Los Angeles)... Jerry Zimmerman, instructeur dans l'enclos des lanceurs, a subi avec succès une intervention chirurgicale au genou droit, hier, à l'hôpital Reine-Elizabeth... Le Dr John Templeton, orthopédiste, a effectué l'ablation d'un cartilage déchiré... On croit que Zimmerman demeurera à l'hôpital pour 4 ou 5 jours... La durée de son absence est indéfini mais l'on ne croit pas que ce soit pour plus de 3 ou 4 semaines... Ce soir, premier de 3 matches contre les Dodgers de Los Angeles, Ernie McAnally (3-1) lancera pour les Expos contre Al Downing (5-3)... Samedi, ce sera Bill Stoneman (1-2) contre Claude Osteen (7-3) et, dimanche, Mike Torrez (3-5) contre Don Sutton (4-4)...

SAN DIEGO (3)	ab	p	cs	pp	MONTREAL (5)	ab	p	cs	pp
Anderson ac	4	1	1	0	Hunt 2b	2	1	1	0
Locklr cg	4	1	2	1	Frias 2b	1	0	0	0
J Morales cc	3	0	0	0	Day cc	4	1	1	1
Colbert 1b	4	1	1	1	Fairly cg	5	1	2	0
Gaston cd	3	0	1	1	Mashore cg	0	0	0	0
Kendall r	4	0	1	0	Singleton cd	2	2	2	1
Dw Robrt 3b	4	0	0	0	Jorgenson 1b	4	0	2	1
R Morales 2b	3	0	0	0	Boccablla r	3	0	1	2
Lee fo	1	0	0	0	Bailey 3b	3	0	3	0
Kirby l	2	0	0	0	Foli ac	3	0	0	0
Ross l	1	0	0	0	Renko l	3	0	0	0
Corkins l	0	0	0	0					
D Marshall fo	1	0	0	0					
Total	34	3	6	3	Total	30	5	12	5

San Diego 100 002 000-3
Montréal 300 000 20x-5

E-Hunt, Locklear. LSB-San Diego 6, Montréal 10. 2B-Locklear, Hunt, Gaston. 3B-Singleton. S-Day, Foli. BS-Boccabella.

	ml	cs	p	pm	bb	rb
Kirby	5 1/3	9	3	3	5	6
Ross P-1-4	1	3	2	2	1	0
Corkins	1 2/3	0	0	0	0	3
Renko G,5-3	9	6	3	2	2	9

D-2:35. A-11,522.

"C'est au tour des Dodgers"

Il va sans dire que le géant (6'6" et 220 livres plus précisément) Steve Renko, avait la parole facile à l'issue du match d'hier soir gagné 5-3 par les siens contre les Padres de San Diego au parc Jarry.

Renko ne venait pas que de compléter son 4e match de la saison et de remporter sa 5e victoire de l'année pour ainsi poursuivre son chemin sur la voie qui le mène au succès depuis le début de la campagne. Le lanceur droitier, en retirant neuf Padres sur des prises, venait de plus d'atteindre un sommet personnel pour les retraits du genre en 1973.

Ce qui est le plus étonnant, c'est la façon avec laquelle Renko s'est débarrassé des derniers joueurs du San Diego en 9e manche.

"J'ai été inspiré par le beau jeu de Tim (Foli) au début de la dernière reprise, ce qui m'a incité à en finir au plus vite avec eux". Le lanceur vainqueur de ce 6e gain consécutif du club montréalais a en effet retiré Leron Lee et le frappeur d'occasion Dave Marshall avec assez de facilité sur des prises.

"D'ailleurs, a-t-il poursuivi, le travail de notre défensive lors de cette série contre les Padres a été remarquable". Qu'il ne suffise de mentionner à cet égard le triple-jeu d'avant-hier.

Commentant le fait que l'esprit de corps soit à son mieux au sein du club alors que tous les joueurs sont heureux et surtout désireux de gagner en plus d'avoir une confiance qui paraît inébranlable, il a déclaré: "c'est maintenant au tour des Dodgers".

Comme c'est souvent le cas lorsqu'un lanceur du Montréal connaît du succès, Renko a tenu à louer le travail de l'excellent instructeur des lanceurs de l'équipe, Cal McLeish.

"Il m'a beaucoup aidé et encouragé", a-t-il tenu à dire.

Humble, Renko l'est sûrement. Toutefois, il faut admirer le travail et le courage de ce joueur qui a eu à faire face à l'affront d'être envoyé dans les ligues mineures ou même d'être congédié.

Doué d'une excellente balle rapide, il a d'ailleurs avoué après la partie que ce lancer l'avait le mieux servi lors de son gain, Renko peut entrevoir l'avenir avec optimisme, surtout s'il réussi à faire fi des manches difficiles qu'il connaît lors d'une rencontre.

En effet, Renko a terminé le match avec force après avoir connu une manche, la 6e, difficile. Durant cette reprise, alors que l'adversaire a enregistré deux points, "j'ai servi un lancer trop haut à Cito Gaston et Nate Colbert a cogné durement une de mes courbes. Toutefois, j'ai terminé les dernières manches assez facilement", a-t-il dit en terminant.

Williams épaule Jenkins et les Cubs l'emportent

HOUSTON (AP) – Billy Williams a fait compter trois points en vertu d'un simple et d'un coup de circuit, épaulant ainsi suffisamment l'excellent Ferguson Jenkins, hier soir, alors que les Cubs de Chicago l'ont emporté 5-4 contre les Astros de Houston.

Williams a frappé son simple en 5e manche avant d'y aller d'un retentissant circuit de deux points en 7e reprise toujours contre le lanceur gaucher Jerry Reuss.

Les meneurs de la section Est ont aussi enregistré deux points à la 4e avec un but sur balles, un double de Ron Santo, un coup sacrifice de Jose Cardenal et un simple d'un point du receveur Randy Hundley.

Jenkins a pour sa part porté sa fiche à 7-4. Il a accordé un circuit de deux points à Tommy Helms en 5e – le premier du Houston dans la partie – un double d'un point du puissant Lee May en 7e reprise, et un triple avec deux retraits de Roger Metzger, qui a fait compter le dernier point des Astros.

Les deux premiers points étaient non mérités en raison de l'erreur de Jose Cardenal qui n'a pu saisir un coup frappé par May en tentant le tout pour le tout.

Dans l'Américaine

A Baltimore, un coup de trois buts alors que les coussins étaient tous occupés par le voltigeur Paul Blair a été le fait saillant d'une remontée de sept points des Orioles, qui l'ont emporté 8-3 sur les Royals de Kansas City.

Les Royals menaient 3-1 quand Bobby Grich a ouvert la 8e reprise avec un triple. Il a par la suite compté sur un long ballon sacrifice du frappeur désigné Tommy Davis. Ce dernier a d'ailleurs prolongé sa série de matches avec au moins un coup sûr à 16. Des simples de Don Baylor et Earl Williams, puis un but sur balles intentionnel à Brooks Robinson a rempli les buts.

Par la suite, Ellie Hendricks a reçu un "bb" produisant un point et le simple de Mark Belanger a fait compter le gagnant. Blair a suivi avec son important coup avant de compter sur le double du jeune Terry Crowley.

Comme instructeur des Leafs

MacNeil et Kelly seuls candidats

TORONTO (PC) – Il ne reste plus que deux candidats aspirant à la succession de John McLellan au poste d'instructeur des Maple Leafs de Toronto de la ligue Nationale de hockey, mais le gérant général de l'équipe, Jim Gregory, refuse cependant d'en dévoiler les noms.

"Je n'en ai parlé à personne sauf aux deux intéressés, a confié hier Gregory qui retournait à Toronto après avoir assisté cette semaine à Montréal aux assises annuelles du circuit Campbell.

A Montréal, plusieurs ont indiqué que l'ancien instructeur du Canadien et maintenant des Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse, Al MacNeil, avait de bonnes chances d'obtenir le poste.

MacNeil est retourné à Halifax après les assises.

D'autre part Red Kelly est un autre dont le nom a souvent été mentionné pour remplir les fonctions d'instructeur avec les Leafs. Toutefois Kelly n'avait entamé qu'une année d'un contrat de cinq ans avec les Pingouins de Pittsburgh avant que ceux-ci ne le congédient durant la dernière saison.

Kelly a maintes fois déclaré qu'il préférerait percevoir l'argent des Pingouins plutôt que d'assumer les charges d'instructeur d'une équipe de la ligue Nationale.

Questionné à propos de ces deux hommes, Gregory a simplement dit qu'une conférence de presse serait convoquée lorsque la direction de l'équipe aura arrêté son choix d'une façon définitive.

Amaigri, Player mène néanmoins par trois coups

OAKMONT, Pa. (PA) – Accusant une perte de quelques livres à la suite d'une intervention chirurgicale subie il y a quelques mois, le Sud-Africain Gary Player a malgré tout signé une performance éblouissante alors qu'il a inscrit un compte de 67, quatre coups sous la normale, lors de la première ronde de l'Omnium des Etats-Unis. Ce brillant pointage lui a ainsi permis de prendre une priorité de trois coups devant ses plus proches rivaux.

Player, l'un des quatre golfeurs à avoir remporté tous les grands championnats du golf, a paru fort à l'aise sur les verts, lesquels ont eu raison de la majorité des concurrents.

"J'ai été effrayé durant toute la journée", a déclaré Lee Trevino dont le pointage de 70 lui confère le deuxième rang en compagnie de Jim Colbert et Ray Floyd.

"Je n'ai jamais vu des verts aussi rapides", a confié Floyd, vétéran de 10 saisons au circuit américain dont la plus grande victoire fut la conquête du tournoi de la PGA en 1969.

"Un ensemble de verts extrêmement difficiles qui dans deux jours seront encore plus coriaces", a révélé Colbert, vainqueur de l'omnium Monsanto plus tôt cette année.

Jack Nicklaus, le champion sortant et le grand favori du tournoi, a dû obtenir un aigle au 17e trou à normale quatre pour terminer la ronde avec un pointage de 71 sur le parcours du club Oakmont long de 6,921 verges. Nicklaus a envoyé son coup de départ directement sur le vert avant de caler son roulé pour un aigle.

La rapidité des verts jumelée à une herbe haute très touffue n'ont nullement favorisé les golfeurs.

Ainsi l'Australien Bruce Crampton, déjà auteur de trois victoires cette année et second au classement des boursiers derrière Nicklaus, a joué hier 75, tout comme le Britannique Tony Jacklin.

L'excellent jeune amateur de 21 ans Ben Crenshaw a inscrit un compte de 80, à l'instar d'une douzaine de joueurs.

George Archer a joué 76 et J.C. Snead 77.

Tom Weiskopf, malgré ses récents succès, n'a pu faire mieux que 73. Il a de fait joué au-dessus de la normale pour la première fois en un mois.

Jimmy Jamieson a joué 74, étant victime d'un vert de quatre coups roulés. Quant au vétéran Charles Sifford, il a fini avec un pointage de 83, ayant accusé six roulés au 7e trou.

Voici la liste des meilleurs pointages à l'issue de la première ronde de l'Omnium des Etats-Unis:

Gary Player	32-35–67
Jim Colbert	37-33–70
Lee Trevino	34-35–70
Ray Floyd	35-35–70
Arnold Palmer	36-35–71
Johnny Miller	35-35–71
Ralph Johnston	34-37–71
Bob Charles	37-34–71
Jack Nicklaus	37-34–71
Gene Littler	34-37–71
George Bayer	36-36–72
Denny Lyons	37-36–72
Lee Elder	34-38–72
Bob Goalby	35-37–72
John Gentile	37-35–72
Al Geiberger	35-38–73
Bert Yancey	36-37–73
Chris Blocker	38-35–73
Hale Irwin	36-37–73
David Graham	37-36–73
Julius Boros	37-36–73
Rocky Thompson	36-37–73
John Schlee	39-34–73
Grier Jones	35-38–73
Larry Ziegler	33-40–73
Tom Shaw	38-35–73
Bob Erickson	37-36–73
Deane Beman	36-38–73
Tom Weiskopf	36-37–73
Art Wall	36-37–73
Joe Campbell	39-35–74
a-Marvin Giles	37-37–74
a-Gary Koch	37-37–74
Larry Wise	37-37–74



Faisant exploser le sable, Gary Player exécute un coup de trappe au 12e trou. Brillant tout au long de la journée, le Sud-Africain détient une priorité de trois coups à l'issue de la première ronde de l'Omnium des États-Unis. Player a joué 67 hier. (Téléphoto PA)

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Est	G	P	Moy.	Diff.
CHICAGO	36	24	.600	–
MONTREAL	28	25	.528	4½
ST-LOUIS	28	29	.491	6½
NEW YORK	25	29	.463	8
PITTSBURGH	24	29	.453	8½
PHILADELPHIE	24	34	.414	11
Ouest				
SAN FRANCISCO	39	25	.609	–
LOS ANGELES	37	24	.607	½
HOUSTON	34	29	.540	4½
CINCINNATI	31	28	.525	5½
ATLANTA	26	34	.433	11
SAN DIEGO	20	42	.323	18

Mercredi
Montréal 3, San Diego 2
Philadelphie 16, Los Angeles 3
New York 3, San Francisco 1
Atlanta 18, Pittsburgh 3
St-Louis 8, Cincinnati 0
Houston 6, Chicago 1
Hier soir
Montréal 5, San Diego 3
Chicago 5, Houston 4

LIGUE AMERICAINE

Est	G	P	Moy.	Diff.
NEW YORK	31	27	.534	–
DETROIT	30	27	.526	½
MILWAUKEE	30	27	.526	½
BALTIMORE	27	26	.509	1½
BOSTON	27	27	.500	2
CLEVELAND	22	36	.379	9
Ouest				
CHICAGO	32	22	.593	–
MINNESOTA	30	25	.545	2½
KANSAS CITY	32	30	.516	4
CALIFORNIE	28	27	.509	4½
OAKLAND	30	29	.508	4½
TEXAS	19	25	.352	13

Mercredi
Texas 4, Cleveland 2
Kansas City 2, Baltimore 0
Chicago 10, Détroit 2
Milwaukee 4, Minnesota 3
Californie 7, Boston 5
New York 8, Oakland 3
Hier soir
Baltimore 8, Kansas City 3
New York à Oakland
Boston à Californie

HIER

LIGUE NATIONALE

CHICAGO (5)	ab	p	cs	pp	HOUSTON (4)	ab	p	cs	pp
Kessinger, ac	4	1	2	0	Wynn, cd	4	0	0	0
Sockert, 2b	4	1	2	0	Metzger, ac	4	0	1	1
Popovich, 2b	0	0	0	0	York, l	0	0	0	0
BWilliams, cg	3	1	2	3	Cadeno, cc	4	1	1	0
Hickman, 1b	3	1	1	0	Watson, r	4	0	0	0
Santo, 3b	4	1	1	0	LMay, 1b	4	1	1	1
Cardenal, cd	3	0	0	1	DgRader, 3b	4	0	1	0
Hundley, r	4	0	1	1	Helms, 2b	4	1	1	2
CJames, cc	3	0	0	0	Gallaghr, fo	1	0	0	0
Monday, fo	1	0	0	0	Jutze, r	2	0	0	0
Jenkins, l	4	0	0	0	Torres, ac	0	0	0	0
					Rouss, l	2	0	0	0
					Stewart, cg	1	1	1	0
Total	33	5	9	5	Total	34	4	6	4

Chicago 000 210 200 – 5
Houston 000 020 110 – 4

E–Cardenal. DJ–Houston 1. LSB–Chicago 6, Houston 3. 2B–Santo, L.May. 3B–Metzger. CC–Helms 1, B. Williams 10. Bv–Kessinger. S–Beckert. BS–Cardenal.

	ML	cs	p	pm	bb	rb
Jenkins, G, 7-4	9	6	4	2	0	2
Reuss P 7-5	8	8	5	5	3	4
York,	1		1	0	0	0

D–2:10. A–17,539.

LIGUE AMERICAINE

Kansas City 010 100 010 – 3 7 1
Baltimore 010 000 07x – 8 13 0
Littell, Angelini 7e, Garber (5-4), Dal Canton 8e, Bird 8e et Healy; Alexander, Jackson (3-0) 8e et Hendricks.
Circuits: Bal, Davis 3e; K.C., Mayberry 15e. A–6,067.

Boston 001 000 040 – 5 8 4
Californie 140 001 01x – 7 10 2
Culp (0-1), Moret 2e, Newhauser 8e et Fisk; Wright (4-8), Sells 8e et Torborg.
CC–Boston, Evans 3e, Yastrzemski 9e; Californie, Pinson 5e.
A–8,775.

AVANT-HIER SOIR-NUIT

Ligue Américaine

New York 020 010 005 – 8 18 0
Oakland 100 000 002 – 3 9 2
Peterson (6-6), Lyle 8e et Munson; Holtzman (11-4), Pina 5e, Lindblad 5e, Fingers 6e et Fosse.
A–7,634.

LES MENEURS

LIGUE NATIONALE

	g	ab	p	cs	moy.
Maddox SF	50	192	22	65	.344
Mota LA	39	135	17	45	.341
Goodson SF	53	195	18	65	.333
Lopes LA	50	175	28	58	.331
Torre St L	49	173	25	57	.329
Bonds SF	64	262	63	85	.328
Unser Phi	44	129	17	42	.326
W. Robinson Phi	36	120	19	39	.325
Fairly Mon	47	142	25	45	.324
Watson Htn	63	225	38	72	.319

AUJOURD'HUI

(et les lanceurs prévus)

Ligue Nationale

Los Angeles, Downing (5-3) à Montréal, McAnally (3-1), 8h05
Chicago Hooton (6-3) à Atlanta Harrison (1-2), 8h05.
Pittsburgh, Moose (5-5) à Cincinnati, Norman (1-7), 8h05
San Diego, Arlin (2-3) à New York, Matlack 3-8), 8h05
St-Louis, Foster (4-3) à Houston, Roberts 6-3), 8h30

Ligue Américaine

Texas, Siebert (3-5) à Baltimore, Cuellar (2-6), 7h30
Minnesota, Woodson (5-3) à Détroit, Perry (7-4), 8h
Kansas City, Splittorff (9-3) à Cleveland, Tidrow (4-6), 8h
Milwaukee, Slaton (3-5) à Chicago, Wood (14-6), 9h
Boston, Pattin (6-7) à Oakland, Hunter (8-3), 11h
New York, Stottlemyre (7-6) à Californie, Singer (10-3), 11h

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800 Square Victoria
Suite 2104 - Montréal 115
Maurice Riel, C.R. — Albert Bissonnette, C.R.
Clermont Vermette — Gerald J. Ryan, C.R.
Jaime W. Dunton — Jean-Louis Tetrault
Michel Green — Marc G. Fortier
Alain Grégoire — Jean-Pierre Archambault
Tél.: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Prenez la "binette" des Expos

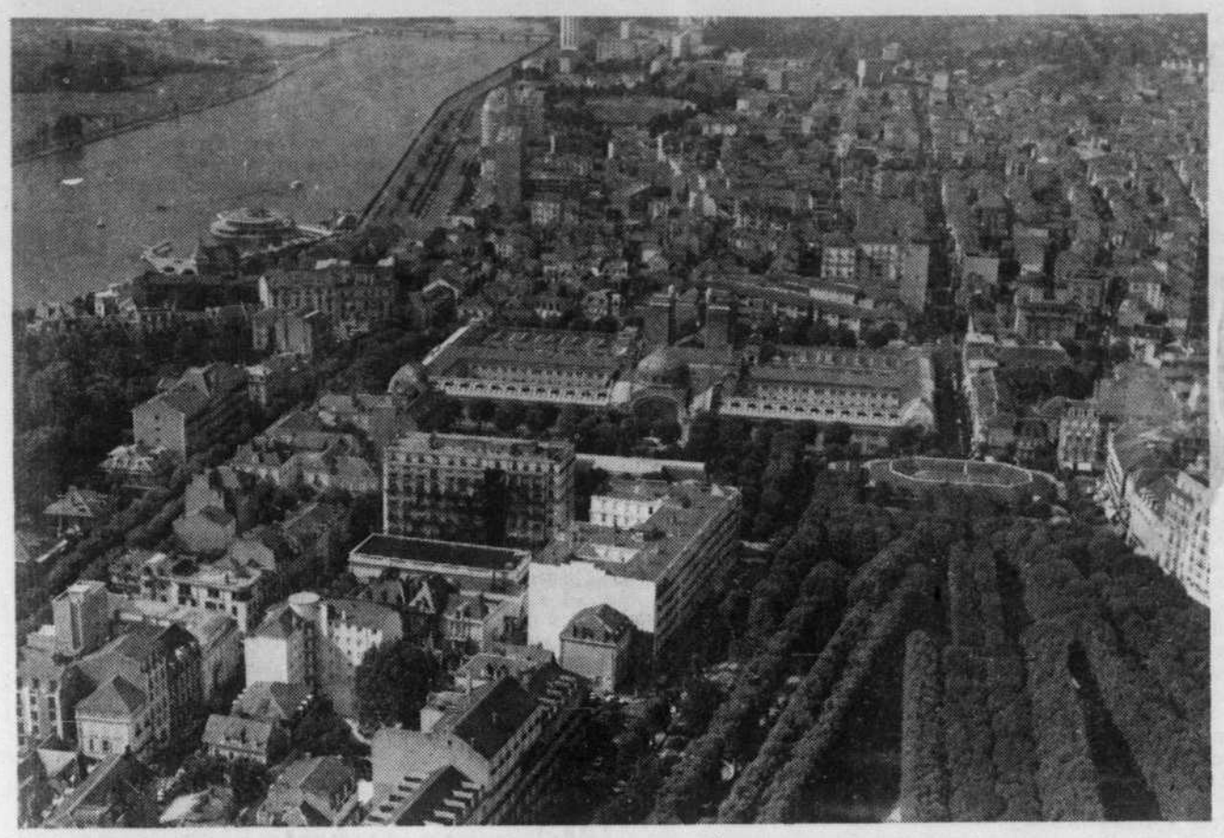


Avant la partie du dimanche 17 juin, les joueurs vous accueilleront sur le terrain. Prenez autant de "binettes" que vous voudrez, prenez-les toutes si vous le voulez... Au fait, n'oubliez pas votre caméra!
De plus, comme ce sera en même temps la "journée des pères", les Expos remettront à tous les papas dans les estrades un rasoir TRAC II de Gillette et une cartouche de lames jumelles.
Los Angeles: le 15 juin à 8h05—
les 16 et 17 juin à 2h15.

Faites équipe avec nous.



expos



Vichy . . . une ville qui repose sur des sources. Au centre, le Grand Établissement Thermal.

Une question de vie ou de mort...la pollution

Le dossier de la pollution s'épaissit de jour en jour. Cette vilaine chose fait maintenant partie de nos vies, qu'on le veuille ou non. Et dire qu'il n'y a pas si longtemps on ignorait jusqu'à son nom! Le pire c'est que nous sommes pollués tout autant que nous polluons! Notre recherche d'hygiène se solde par un accroissement de la pollution. Que voilà une arme à deux tranchants! Nos savons et détergents vont polluer le fond des mers, nos emballages forment des montagnes de rebuts. Et si ce n'était que cela? Mais, non la pollution continue sa ronde et prend de multiples visages. Polluer et être pollué voilà la vie, dirait un bien noir humoriste.

Ce phénomène de la pollution dont nous venons de prendre conscience ne laisse personne froid. On l'étudie dans les universités comme dans les écoles primaires. Des équipes de chercheurs se forment, des gens partent en croisades, des magazines se publient exclusivement sur cette question, les gouvernements légifèrent, les industries sont surveillées, bref, tout le monde en parle et en parle tellement que tout un vocabulaire nouveau est entré dans la conversation courante. Ecologie, environnement, etc., des mots qu'on n'avait pratiquement jamais l'occasion d'employer il y a une dizaine d'années.

Devant ce phénomène de la pollution, les réactions sont diverses. Il y a d'une part les alarmistes qui voient la fin de tout en une sorte de vision apocalyptique, qui crient à l'hécatombe finale qui nous entraînera tous dans la plus sordide des fins du monde.

Il y a d'autre part les joyeux optimistes pour qui les alarmistes sont des malades atteints de "sinistrôse", sorte de névrose à mi-chemin entre la paranoïa et l'hypocondrie, qui consiste à voir du danger là où il n'y en a pas ou à exagérer grandement les dangers réels. Ces braves optimistes ne s'en font pas. Pour eux, la science a toujours permis à notre planète d'accomplir ses révolutions; de tous temps, il y a eu de la pollution, pollution naturelle et non chimique, il est vrai, mais pollution tout de même!

A L'ERE DE L'HOMO POLLUTUS...

Les anthropologues, paléontologues et autres parlent des différentes civilisations et des âges de la terre en termes sibyllins. Ils parlent de l'"homo sapiens" et de l'"homo erectus" comme si l'homme de notre époque n'était ni sage... ni autre chose. L'homme d'aujourd'hui, il n'y a qu'à le regarder pour le voir, c'est à n'en pas douter l'"homo pollutus".

Nous vivons la plupart d'entre nous dans des villes poussiéreuses où l'air est vicié et où l'on confond parfois le "smog" avec la brume du matin. Nous passons nos journées dans des bureaux où l'air est aussi artificiel que dans une cabine Apollo. Après avoir bien respiré les gaz d'échappement des voitures sur nos routes encombrées, nous nous engouffrons dans des appartements grands comme des mouchoirs de poche pour nous affaler toute la soirée devant un appareil de télévision.

Mieux vaut ne pas parler de la façon dont nous ingurgitons: ce n'est ni à la gloire de notre époque ni à celle de la technologie occidentale. Nous jouons à la roulette russe. Nous savons que notre mode de vie n'est pas conforme aux lois de la nature, nous savons aussi que plusieurs de nos aliments ont une valeur nutritive douteuse mais nous n'y faisons rien. Dans bien des cas, il est vrai, il est assez difficile d'aller contre le courant. Notre société, si étonnante soit-elle, ne nous permet pas de vivre sainement.

Un beau matin, l'organisme crie au secours. On souffre d'insomnie, on ne digère pas bien, on se trouve mal dans sa peau en plus d'enregistrer toutes sortes de petits malaises. Le travail s'en ressent, la vie familiale aussi et toutes les autres activités humaines.

Au premier signal d'alarme, on se précipite sur tel ou tel autre médicament que l'on administre à tort et à travers. On prend des comprimés contre l'acidité gastrique sans même savoir si c'est le mal dont on souffre.

Il est souvent dangereux de prendre ainsi des pilules sans même l'avis d'une personne autorisée. Qui peut se guérir peut éventuellement compliquer son cas et se retrouver plus tôt que prévu au cabinet du médecin.

LA SOLUTION ETAIT SI SIMPLE...

Pourtant, la nature prévoit bien des choses.. et présente elle-même des solutions. La consommation régulière de Vichy-Célestins permet d'éviter une bonne part de ces ennuis et malaises. Vichy-Célestins régularise le fonctionnement du tube digestif mais aussi équilibre le métabolisme en aidant l'organisme à se recharger en sels minéraux homogènes et stables sous leur forme la plus assimilable.

Les Québécois? des épicuriens!

De souche française, le Québécois ne pouvait qu'avoir un goût atavique pour la bonne chère. Ce goût, ce penchant mignon, ne se résorbe pas, mais croît avec les années. Pour mettre sa table à l'enseigne de la gastronomie, la cuisine française s'entend le Québécois part en chasse. Il fouille les fins marchés d'alimentation à la recherche des meilleurs produits culinaires français. C'est ce qu'indiquent les statistiques.

Les importations canadiennes de produits agricoles et alimentaires en provenance de France se sont élevées en 1972 à près de $36 millions et demi de dollars, soit une progression de l'ordre de 22% comparativement à l'année précédente. A ce chapître, le Québec est de loin le meilleur client de la France avec 60% des importations canadiennes totales.

Comment expliquer sociologiquement cette montée de l'épicurisme? La plupart des spécialistes sont positifs; ce n'est pas pour d'obscurs motifs de snobisme. L'accessibilité des déplacements à l'étranger et leur fréquence de même que l'essor de notre industrie de la restauration ont affiné les goûts des gens en élargissant leurs horizons gastronomiques. Le Québécois aime être fier de sa table tout comme il se plaît à satisfaire son fin appétit de gourmet.

C'est alors que l'importateur entre en scène en offrant au consommateur des produits introuvables sur le marché local... et indispensables au gastronome. Qu'importe-t-il? Tout ce dont on a besoin pour les délices du palais, des produits de grande diffusion comme la moutarde Amora mais aussi des spécialités plus rares et précieuses.

Amora n'est pas l'apanage d'une caste. Cette moutarde forte de Dijon, qui se vend au Canada depuis 20 ans, s'est acquis une clientèle tellement fidèle et nombreuse qu'elle accapare maintenant 90% du marché des moutardes d'importation.

L'importateur rapporte de ses voyages à l'étranger bien des trouvailles. Quelquefois, c'est le soleil de Provence qu'il rapporte dans ses valises sous la forme de spécialités aussi exclusives que les produits SOLEILLOU. Soleillou, "petit soleil" en provençal, c'est un poème écrit à la main par Michèle Chassagne, une femme vivant à Salernes près de Draguignan, au milieu des garrigues du Haut-Var. Elle a d'abord comme madame Camembert qui inventa les fromages du même nom, créé ses recettes pour sa famille. Puis, elle a élargi sa famille mais en préparant elle-même ses spécialités avec la même attention et la même recherche.

Ses aromates sont cueillis à la main sur les collines avoisinantes et ambouteillés, ensachés, empotés antisanalement, avec parfois, la griffe de la patronne, mère de famille. Michèle Chassagne fabrique ainsi sous la marque Soleillou de l'huile d'olives noires au fenouil, à l'estragon, au thym, au romarin, au basilic, du miel rustique et des confitures de fruits du Midi.

En fait, au Québec, est épicurien qui veut!

Sel, eaux minérales et régimes amaigrissants

A l'âge mûr, nous, les Occidentaux, nous sommes presque tous obèses. Nous voulons tous maigrir, parfois désespérément. Dans certains cas, il s'agit d'un mignon souci de coquetterie mais la plupart du temps, c'est la santé qui est en jeu.

Comme il s'agit d'une préoccupation généralisée, certains en tirent leur profit. Les régimes amaigrissants pullulent. On annonce à tout moment la découverte du régime par excellence qui fera fondre comme par enchantement l'embonpoint. Ces régimes peuvent quelques fois avoir des résultats étonnants mais peuvent aussi dans certains cas compromettre gravement la santé.

Il existe un savoir-maigrir raisonné et raisonnable qui a fait ses preuves...et dont le principe premier est le savoir-manger. Une alimentation saine c'est, pour la majorité des individus, l'acquisition de la minceur.

OUI, mais le sel?

On impute au sel tous les cas d'obésité sur cette terre. La science médicale reconnaît qu'un excès de sel (chlorure de sodium) favorise une rétention hydrique ouvrant la porte à une tendance à l'obésité. Mais le sel, plus qu'un condiment, est indispensable à l'organisme humain dont le besoin quotidien oscille autour de 5 grammes. Le sel joue un rôle décisif dans la fonction rénale. Si l'excrétion urinaire est ralentie, les déchets du métabolisme tendent à s'accumuler dans le sang. C'est l'abus de sel qui est à proscrire.

OUI mais les eaux minérales?

Prenons, à titre d'exemple, VICHY-CELESTINS, qui comporte seulement une minéralisation totale de 5 grammes environ par litre. Sa teneur de chlorure de sodium en poids est de 0.38 gramme par litre soit un peu moins que n'en contient un bifteck de 4 onces, non salé évidemment! En admettant qu'on boive une grosse bouteille de Vichy-Célestins par jour, on ne retiendra qu'une quantité insignifiante de sodium.

Mais cet infime apport en sodium pèse bien peu devant les avantages incontestés de VICHY-CELESTINS. En plus d'apporter à l'organisme la proportion exacte d'éléments minéraux inispensables à son équilibre vital, l'eau de Vichy a une action d'épuration et de désintoxication sur l'ensemble de l'appareil digestif.

Si l'on veut vraiment maigrir toutefois, il ne faut pas demander aux eaux minérales de faire tout le travail. Il faut faire un effort et cela veut dire régime alimentaire sans faiblesse.

Vichy: La recherche scientifique

Qui ne connaît pas Vichy, ses sources et ses eaux? La plus ancienne des stations thermales encore en exploitation est aussi la plus importante au monde. Si, à toutes les époques, on a reconnu les vertus de certaines eaux, le thermalisme scientifique est, par contre, relativement récent. On pourrait croire que Vichy, forte de sa réputation et de sa longue histoire, ait abandonné à d'autres les préoccupations scientifiques. Il n'en est rien. Bien plus, la Compagnie Fermière, fondée en 1853, qui administre les établissements thermaux de Vichy, assume la part du lion dans le domaine de la recherche en crénothérapie.

On ne peut parler de la recherche scientifique à Vichy sans faire un brin d'histoire. Il y a eu d'abord, comme en bien d'autres domaines, une période religieuse. Chaque source relevait d'une divinité. Vint ensuite une période d'empirisme pur. On constatait les bienfaits des eaux sans s'en expliquer les causes. Comme un remède de bonne femme, quoi! Très souvent la science vient corroborer le bien-fondé d'une démarche instinctive.

Astérix aurait très bien pu être l'un des premiers curistes de Vichy. En 50 A.D., les Romains dotèrent Vichy de son premier établissement thermal. Les Romains, comme bien d'autres civilisations avant eux, reconnaissaient à certaines eaux des propriétés bienfaisantes et curatives. Nous sommes en pleine période empirico-religieuse.

Après l'ère gallo-romaine, le thermalisme connut une période d'oubli en raison des invasions barbares. Quand l'ennemi est aux portes, on songe bien moins à son bien-être qu'à défendre sa peau.

Il faut attendre le dix-septième siècle pour assister à la relance de Vichy. Têtes couronnées et autres grands de ce monde s'y rendront en pélerinage. Cette vogue de Vichy n'a depuis cessé de croître, sur les conseils des médecins. Déjà, il y a 400 ans, on légiférait sur les eaux minérales tout comme on les étudiait.

En 1605, Henri IV nommait les premiers intendants généraux des eaux minérales. En 1670, on assiste à la naissance de la chimie hydrologique. L'Académie des Sciences de France réclamait une analyse des eaux du royaume.

Au vingtième siècle, thermalisme et recherche scientifique vont de pair. En 1913, le Collège de France fonde un Institut d'Hydrologie dont le but premier est d'assurer au moyen des méthodes scientifiques les plus nouvelles les analyses des sources hydrominérales. Cet institut groupe la majorité des médecins thermaux.

L'initiative était de taille mais la Compagnie Fermière de Vichy ne s'en est pas contentée, trouvant l'orientation trop générale. La Compagnie Fermière, guidée par la Société des Sciences médicales de Vichy, a fondé le Centre de Recherches hydrologiques de Vichy, dont le siège est à Paris. Ce centre, au moyen de méthodes qui lui sont propres, assure les recherches nécessaires à la connaissance approfondie des eaux du bassin de Vichy et des thérapeutiques qui correspondent à ses grandes indications.

La Compagnie Fermière possède également un Centre d'Investigations expérimentales, poursuivant des recherches cliniques.

Ce souci de la vérité, ces préoccupations scientifiques font que Vichy est sans cesse à l'avant-garde et s'impose toujours.



Quand on est fier de ses origines, on les cache pas . . . Collection archéologique et historique de la Compagnie Fermière de Vichy. À droite, une baignoire-sabot.

Ce publi-reportage a été préparé par Communicum inc.